



Syndicat Intercommunal pour le Développement
Économique et Touristique du Pays des Vans (SIDET)

BOIS DE PAÏOLIVE ET BASSE VALLÉE DU CHASSEZAC

DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE FR 820 1656

2001- 2007



JANVIER 2002

L'élaboration de ce document d'objectifs a été effectuée par l'équipe suivante :

■ **Emmanuel Lierdeman**

ACER CAMPESTRE

19 rue Clément Michut

69100 Villeurbanne

Tél. : 04.78.03.29.20

■ **Yannick Giloux**

ENVIRONNEMENT CONSEIL

4 rue de la Couronne

30000 Nîmes

Tél. : 04.66.36.80.84

■ **Gérard Ducerf**

PROMONATURE

Beauloup

71110 Briant

Tél. : 03.85.25.85.65

■ **François Aubry**

ACE

Le Mas Bas

34650 BRENAS

Tél. : 04.67.23.89.86

■ **Fabienne Alvarez**

GÉONOMIE

12 Avenue Georges Dimitrov

69120 Vaulx-en-Velin

Tél. : 04.72.04.93.83

<i>Préambule</i>	3
------------------------	---

Première partie

Diagnostic initial

I.1 Délimitation du site	6
I.1.1/ Limites administratives	6
I.1.2/ Limites physiques	7
I.2 Présentation générale du territoire	8
I.2.1/ Occupation humaine historique	8
I.2.2/ Paysage	9
I.3 Aspects socio-économiques	10
I.3.1/ Démographie et occupation du sol	10
I.3.2/ Activités socio-économiques et partenaires	12
I.4 Environnement naturel du site	19
I.4.1/ Paramètres physiques	19
I.4.2/ Milieux naturels	21
I.4.3/ Diagnostic floristique	26
I.4.4/ Diagnostic faunistique	27

Deuxième partie

Stratégie de conservation: des enjeux aux actions

Préambule	40
II.1 Actions sur l'ensemble du site	41
II.1.1/ Proposition d'ajustement du périmètre	41
II.1.2/ Proposition de nouvelles espèces	44
II.1.3/ Coordination, animation de la mise en œuvre du document d'objectifs	44
II.1.4/ Animation foncière	44
II.1.5/ Suivi scientifique	45
II.1.6/ Aménagement de l'espace	45
II.1.7/ Gestion de la fréquentation sur le site	46
II.2 Milieux forestiers	48
II.2.1/ Exploitation du bois	48
II.2.2/ Piégeage des insectes	48
II.2.3/ Fermeture du milieu	48
II.3 Milieux rocheux	49
II.3.1/ Spéléologie et Chauves-souris	49
II.3.2/ Escalade	49

II.4 Milieux méditerranéens herbacés ou arbustifs	51
II.4.1/ Restauration et entretien des oliveraies et vergers	51
II.4.2/ Pastoralisme et milieux ouverts	51
II.4.3/ Filière qualité	52
II.4.4/ Chasse	52
II.4.5/ Activités industrielles et carrières	52
II.5 Milieux aquatiques	53
II.5.1/ Pérenniser la concertation entre les partenaires	53
II.5.2/ Agriculture intensive	54
II.5.3/ Canoë-kayak et baignade	54
II.5.4/ Restauration des milieux aquatiques	55

Troisième partie

Programme d'actions	57
III.1 Fiches descriptives du programme d'actions	58
III.2 Tableaux récapitulatifs	90
III.2.1/ Proposition d'échéancier de mise en œuvre du document d'objectifs	90
III.2.2/ Estimation budgétaire du programme d'actions	91
III.2.3/ Actions par habitat	93
III.2.4/ Actions par espèce	94
Bibliographie	95
Index des sigles et abréviations	99

Annexe 1 • Fiches Habitats
• Fiches Espèces

Annexe 2 • Fiche Habitat initiale

Annexe 3 • Structures et personnes contactées

Annexe 4 • Compte-rendus des comités de pilotage ateliers de travail

Annexe 5 • Lettres n°1,2,3,4 et 5

Annexe 6 • Cartes des données sociaux-économiques
• Cartes des habitats et des espèces d'intérêt communautaires
• Cartes des actions

Préambule

La directive Habitats a pour objet l'adoption de mesures de conservation et de gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

En France, la transmission du site FR 8201656 « Bois de Païolive et Basse vallée du Chassezac », ou site B4 répertorié au titre de la directive Habitats, comme projet de Site d'Intérêt Communautaire (pSIC), entraîne l'élaboration du présent document d'objectifs, dont le but est :

- . d'identifier et de localiser les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, de déterminer leur état de conservation et les causes potentielles de détérioration des habitats et de perturbations des espèces,
- . d'identifier les usagers du site et de déterminer leurs exigences économiques, sociales et culturelles,
- . de définir des modalités de gestion pour maintenir les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, en privilégiant une démarche de concertation et de contractualisation.

Le Maître d'ouvrage du présent document d'objectifs est le M.A.T.E. (Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement).

Le Maître d'œuvre est le S.I.D.E.T. des Vans (Syndicat Intercommunal pour le Développement Économique et Touristique).

L'Opérateur est le cabinet Acer campestre, composé de l'équipe suivante: E. Lierdeman (coordinateur), Y. Gilloux (faune), F. Aubry et G. Ducerf (flore et habitats).

La méthodologie suivie pour l'élaboration du document d'objectifs est celle proposée dans le *Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000* (Valentin-Smith & Al., 1998).

I - DIAGNOSTIC INITIAL

I.1. Délimitation du site

I.1.1/ LIMITES ADMINISTRATIVES

Le site B4 du « Bois de Païolive et Basse Vallée du Chassezac » est situé dans le Bas-Vivarais, en Ardèche méridionale. Il s'étend sur 13 communes : Banne, Beaulieu, Berrias-et-Casteljau, Chandolas, Chassagnes, Grospierres, Joyeuse, Lablachère, Les Assions, Les Vans, Sampzon, Saint-Alban-Auriolles et Saint-Genest-de-Beauzon (voir carte 1 en annexe).

Ces communes appartiennent à différentes entités administratives (cantons, communauté de communes) :

Site B4	SIDET Pays des Vans	C.C. « Les Portes des Cévennes »	C.C. «Pays de Jallès »
Banne Beaulieu Berrias-Casteljau Chandolas Chassagnes Grospierres Joyeuse Lablachère Les Assions Les Vans Sampzon S ^T Alban-Auriolles S ^T Genest-de-B.	+ + + +	 + +	+ +
Communes hors du site B4 :	Lafigère, S ^T Marguerite, Malarce/la Thines, S ^T Pierre S ^T Jean, Les Salelles, Naves, Gravières, Malbosc, Chambonas, Brahic, S ^T Paul Le Jeune.	Beaumont, Dompnac, Faugères, Laboule, Planzolles, Ribes, Rocles, S ^T Mélanie, S ^T André Lachamp, Valgorge, Vernon	S ^T Paul Le Jeune

De plus, les communes de Banne, Berrias-et-Casteljau, Chassagnes et les Vans sont comprises dans la zone périphérique du Parc National des Cévennes.

Le Parc Naturel Régional (P.N.R.) des Monts d'Ardèche s'étend sur les secteurs schisteux au nord des communes de Joyeuse, de Saint-Genest-de-Beauzon, des Assions et des Vans, et non sur les secteurs karstiques du site B4. Les Vans est « ville porte » du P.N.R., et peut à ce titre, jouer un rôle d'intermédiaire entre le P.N.R. des Monts d'Ardèche et le territoire concerné.

Le site B4 jouxte également deux autres sites Natura 2000 : le site B26 « Terrasses ardéchoises - partie rivières Beaume-Drobie » et le site B9 « Bois des Bartres ».

I.1.2/ LIMITES PHYSIQUES

La superficie du périmètre initial du site B4 est d'environ 5049 hectares.

- Au sud, il comprend le Bois de Païolive, la Nécropole des Granges, le massif de Serre de Bannelle. Il inclut également la Presqu'île de Casteljau et le massif de Toul.
- Au nord, il s'étend sur le plateau entre les vallées du Chassezac, du Salindres et du Sébézol, de la Cheysette et de la Beaume. Les villages de Saint-Alban-sous-Sampzon, Chandolas, Maison-Neuve et Coudon se situent hors de la zone d'étude.
- Il comprend la rivière Chassezac : de Chassagne en amont jusqu'à la Lône⁽¹⁾ de Saint-Alban-Auriolles en aval. Dans sa partie de gorges, le Chassezac est en continuité avec l'ensemble du site alors qu'il en est déconnecté et forme un long ruban alluvial dans sa partie de plaine.
- Bien que se situant à l'intérieur du périmètre du site, les carrières Laurans et la Vanséenne de Carrières et Travaux Publics sont exclues de l'aire d'étude.

(1) Ancien bras de la rivière abandonné mais encore en eau

I.2. Présentation générale du territoire

I.2.1/ OCCUPATION HUMAINE HISTORIQUE (voir carte 2 en annexe)

A/ Préhistoire et histoire

La Grotte Chauvet témoigne de la présence de l'Homme dans la région depuis au moins 30 000 ans. De nombreux vestiges archéologiques (dolmens, ruines, outils, sépultures...) témoignent d'une forte occupation humaine au Paléolithique (- 4 000 ans). Les premiers peuples étaient bergers, pêcheurs, chasseurs, cultivateurs de céréales et vivaient dans les grottes et dans des abris sous roche.

Les civilisations suivantes ont développé villes et villages des alentours, mais jusqu'au XIII^e siècle, le secteur est pratiquement vide d'habitations permanentes.

Les premières vignes sont plantées au XVI^e siècle. L'essor de la sériciculture ⁽²⁾ vers 1750 permet le développement de l'occupation humaine. Le « siècle d'or des Cévennes » a vu l'intensification du pâturage et la mise en culture massive des plateaux, « Les Gras ».

La forêt recule face aux cultures, à l'exploitation du bois et au pâturage. Mais, au tournant des années 1850, des maladies (oïdium, phylloxera...) sont à l'origine du déclin de la sériciculture et de la vigne, entraînant l'effondrement de l'économie locale et un exode rural progressif.

B/ Déprise rurale au XX^e siècle

De nombreuses productions agricoles ont fortement décliné depuis le début du XX^e siècle et surtout après la seconde guerre mondiale. La friche est alors devenue prédominante sur les anciennes cultures du plateau.

Sur les Gras, les traces agricoles anciennes sont encore multiples : murets et terrasses sillonnent le paysage. Les oliviers, les mûriers, les châtaigniers sont des vestiges que l'on peut rencontrer fréquemment, même au cœur de la chênaie. Subsistent aujourd'hui quelques vignes et truffières, quelques troupeaux de bovins, ovins et caprins, un centre équestre et des ruches.

Depuis le début du XX^e siècle, les milieux difficiles de garrigue ont été plus ou moins abandonnés, y compris par l'élevage et donc le pastoralisme. L'utilisation agricole des Gras a ainsi fortement décliné alors que dans la plaine fertile, s'est développée une agriculture intensive basée sur l'arboriculture et la viticulture.

(2) : Élevage des vers à soie

C/ Patrimoine culturel

La richesse du patrimoine culturel est remarquable (voir carte 2 en annexe).

Sont présents :

- . les nombreux vestiges préhistoriques et archéologiques : plusieurs dizaines de grottes présentent encore des traces d'occupation humaine très ancienne. Les quelque 200 dolmens constituent l'un des plus riches sites européens de monuments mégalithiques. L'héritage de l'âge du fer y est également exceptionnel.
- . l'Ermitage de Saint-Eugène, lieu de pèlerinage depuis le xv^e siècle,
- . le Château de Casteljau, aujourd'hui converti en Village Vacances Famille (V.V.F)
- . le petit patrimoine bâti : capitelles, murets...

I.2.2/ PAYSAGE

La réputation du Bois de Paiolive s'est fondée sur un paysage « karstique ruiniforme » peuplé de formes fantasmagoriques, dont « L'Ours et le Lion » sont l'exemple le plus célèbre, et de gorges et falaises spectaculaires (Chassezac, La Baume).

Les multiples intérêts (esthétiques, écologiques, culturels et historiques) de ce terroir induisent un énorme attrait touristique et un fort potentiel économique. L'ensemble de ces valeurs paysagères doit être pris en considération lors des propositions de gestion environnementale du site.

I.3. Aspects socio-économiques

I.3.1/ DÉMOGRAPHIE ET OCCUPATION DU SOL

A/ Démographie

À l'exception de quelques fermes et maisons isolées, les pôles urbanisés sont exclus du périmètre du site B4. Néanmoins, il est intéressant d'en analyser la dynamique démographique afin de déterminer la pression foncière (voir carte 1 en annexe).

Évolution de la population (nombre d'habitants)

COMMUNES	1968	1975	1982	1990	1999	
BANNE	446	459	505	535	555	↗↗
BEAULIEU	418	417	404	373	400	↗
BERRIAS-ET-CASTELJAU	622	614	536	541	566	↗
CHANDOLAS	411	388	383	366	342	↘
GROSPIERRES	460	426	551	507	624	↗↗
JOYEUSE	1 317	1 293	1 368	1 411	1 483	↗↗
LABLACHÈRE	1 270	1 277	1 392	1 562	1 520	↗↗
LES ASSIONS	456	402	440	448	529	→
SAINT-ALBAN-AURIOLLES	504	513	542	584	736	↗↗
SAINT-GENEST-DE-BEAUZON	225	191	197	201	222	↗
LES VANS	2 443	2 325	2 570	2 668	2 664	→

Source : INSEE : recensements de population

- ↗↗ Croissance quasi permanente
- ↗ Reprise de croissance
- Stabilisation précaire récente
- ↘ Baisse ininterrompue

Les communes concernées regroupent au total près de 10000 habitants. À partir des années 1970, une reprise démographique a permis d'enrayer la perte constante de population depuis la fin du XIX^e siècle. Ce constat est à nuancer en fonction des communes.

Si certaines communes connaissent une hausse permanente et rapide (Saint-Alban-Auriolles, Joyeuse, les Assions), d'autres subissent une stagnation - voire une baisse - de leur population (Lablachère, Les Vans, Chandolas).

Par ailleurs, 30 % de la population totale est composée de personnes à la retraite. De ce fait, de nombreuses résidences secondaires deviennent souvent des résidences principales au moment de la retraite.

La moyenne d'âge s'en ressent avec deux personnes de +60 ans pour une personne de -20 ans.

B/ Protections réglementaires (voir carte 3 en annexe)

■ Document d'urbanisme

A l'exception de Chandolas, toutes les communes concernées par le site sont dotées d'un Plan d'Occupation des Sols ou d'une carte communale (Saint-Genest-de-Beauzon). L'analyse de ces documents d'urbanisme montre que l'ensemble du plateau est couvert par un zonage ND (zone naturelle).

Cette zone est inconstructible. Y sont seulement admis :

- les équipements publics et les installations de services publics,
- l'aménagement et la restauration des constructions dans les volumes existants notamment après sinistre,
- l'extension limitée des constructions existantes,
- l'aménagement et l'extension des constructions à usage d'activités.

Les deux carrières et une petite zone industrielle sur la commune de Lablachère s'intercalent au milieu de ce vaste espace. Les rives du Chassezac, quant à elles, se partagent principalement entre zones de camping (NDt) et espace agricole (NC).

Il faut noter qu'il n'y a aucun espace boisé classé.

■ Servitudes d'utilité publique

- Bois soumis à la gestion de l'ONF sur la commune de Banne (les Combres)
- Site inscrit du Bois de Païolive (11.10.1934)
- Ermitage Saint-Eugène inscrit à l'inventaire supplémentaire de Monuments Historiques (13.02.1979)
- Dolmen de La Lauze classé Monument Historique sur la liste de 1897
- Ligne électrique à 225 000 volts Barjac - Pied-de-Borne
- Ligne électrique à 63 000 volts Laurac - les Salelles

I.3.2/ ACTIVITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET PARTENAIRES

A/ Agriculture (voir carte 4 en annexe)

Partenaires: Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF), Chambre d'Agriculture, Agriculteurs

■ Pastoralisme

L'activité pastorale se concentre sur les gras qui sont des espaces délaissés par les cultures. Elle se caractérise aujourd'hui par un réel sous-pâturage, dû au nombre limité d'exploitations agricoles.

Trois ou quatre exploitations principales et un centre équestre utilisent en moyenne 60 à 300 ha chacun de gras, pour le pâturage d'ovins, de bovins et de chevaux.

D'autres exploitations sont plus marginales: soit qu'elles sont éloignées géographiquement, soit que leur système de production (troupeau caprin fromage) nécessite une surface très faible de terrain.

Enfin, certains cultivateurs ont un petit troupeau d'appoint, et quelques retraités possèdent des brebis ou quelques vaches.

■ Arboriculture et viticulture

Ces productions agricoles occupent les plaines alluviales sur le pourtour du site. Intensives, elles sont très consommatrices en intrants chimiques (pesticides) et en eau, à l'exception de la vigne dont l'irrigation est interdite.

La culture de la vigne, qui se combine mieux avec le tourisme, progresse aux dépens de l'arboriculture. Elle est parfois dominante, comme sur les coteaux entre Lablachère et Les Vans. La production s'est tournée vers les vins de qualité (vins de cépages), portée par un solide mouvement coopératif.

B/ Sylviculture

Partenaires: DDAF, Centre Régionale de la Propriété Forestière (CRPF), Office National de la Forêt (ONF), Syndicat des Propriétaires Forestiers (SPF)

Il n'y a pas de sylviculture sur le site B4. Le Bois de Païolive est extrêmement morcelé en une multitude de petites parcelles, dont certains propriétaires ignorent même l'existence. Une seule parcelle est soumise au régime forestier et gérée par l'Office National des Forêts (ONF).

Les chênaies pubescentes ont depuis toujours été exploitées mais jamais coupées à blanc. L'exploitation du bois y est limitée par le microrelief karstique et le morcellement du foncier qui en rendent l'accès très difficile. L'utilisation est désormais réduite au bois de chauffage.

Les vieux arbres sont rares dans la chênaie pubescente: ils n'en sont que plus remarquables et possèdent une dimension affective indéniable.

La « rame » ou émondage était pratiquée pour fournir du fourrage au bétail (jusqu'aux années 1950). Malgré l'abandon de cette pratique, certains arbres conservent leur physionomie caractéristique en forme de « têtards ».

Le massif de chêne vert, présent sur la commune de Banne, subsiste sous forme de taillis, vestige de son ancienne utilisation pour produire du charbon (charbonnière).

C/ Activités industrielles et carrières

Partenaires: *Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE), Société Laurans, Vanséenne de Carrières et de Travaux Publics.*

À l'écart des grands axes routiers, le secteur industriel reste peu développé dans cette région. Il est représenté par quelques entreprises disséminées sur les différentes communes, telle l'usine textile Payen à Berrias-et-Casteljau, à l'extérieur du site B4. L'extraction de calcaire massif est pratiquée dans deux carrières à ciel ouvert sur le plateau des Gras.

D/ Chasse et pêche

Partenaires: *DDAF, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), Conseil Supérieur de la Pêche (CSP), ACCA des communes, Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ardèche (FDCA); APPMA « Le Chassezac », APPMA « La Frétilante Ruomoise », Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique d'Ardèche (FDPPMAA), Domaine de Pêche et de Chasse du Bourbouillet.*

■ Chasse

Les Gras sont des terrains privilégiés pour la chasse au « chien courant »: lapins, lièvres, grives, perdrix, sangliers, chevreuils...

Dans le Bois de Païolive, se pratique la chasse à la bécasse. Selon la FDCA:

- . il ne reste plus beaucoup de petit gibier sédentaire,
- . les chevreuils sont présents sur le site, en faible densité (3 individus pour 100 ha),
- . les potentialités du milieu sont excellentes pour le sanglier qui abonde et cause de nombreux dégâts aux cultures (vignes). Des battues sont organisées dans le Bois de Païolive,
- . des traces de Cerf élaphe ont été notées ces dernières années (animaux de passage descendus des Cévennes).

■ Pêche

Le nombre de pratiquants est estimé à 4000. La diversité des catégories de permis, dont un permis « vacances » et une catégorie d'exonérés, en rend difficile l'estimation. Les deux sociétés de pêche comptent 1 500 permis dont 500 complets pour les Vans et 2 500 permis dont 400 complets pour Ruoms.

Le Chassezac est classé en seconde catégorie piscicole à partir du barrage des Salleles.

E/ Tourisme: loisirs et activités de plein air (voir carte 5 en annexe)

Le tourisme est un moteur économique important en Ardèche méridionale: 40 % des actifs y trouvent au moins une partie de leur emploi et son chiffre d'affaire est évalué à 900 millions de francs.

Partenaires pour l'ensemble des activités de plein air : Direction Départementale Jeunesse et Sport (DDJS), Office du Tourisme du Pays des Vans, Syndicat Intercommunal de Développement Économique et Touristique (SIDET).

Les sports de plein air nécessitent un encadrement spécifique pour le grand public. Il est assuré par le mouvement associatif (Fédérations...) et cinq structures professionnelles : *Explo, APPAC, Albatros, Ceven'Aventure, Digital Roc.*

Depuis plus de 100 ans, de nombreux touristes viennent découvrir le paysage du Bois de Paiolive. Des cartes postales du début du siècle témoignent déjà de l'importance de ces activités.

Un tourisme de plein air y prédomine : baignades, sentiers de petites et grandes randonnées, escalade, VTT, canoë-kayak, spéléologie.

La pression touristique est très localisée : elle est forte dans les gorges du Chassezac (baignade, canoë-kayak...) ainsi que sur la route touristique D252 dans le Bois de Paiolive, aux abords de « L'Ours et le Lion ». Au-delà, elle devient très diffuse.

Cependant le problème des poubelles et des décharges sauvages est une préoccupation constante. Des comptages ont été réalisés sur le bois de Paiolive (été 2000) sur les trois aires de stationnement actuelles et entre ces points (stationnement en bord de route).

La fréquentation est de 15 à 30 voitures/comptage, avec une pointe de 50 voitures/comptage enregistrée début août.

Localement, la pratique individuelle d'une activité de plein air (moto verte, quad, escalade dans sa forme terrain d'aventure) peut engendrer des impacts sur les habitats.

Les fédérations et associations ont peu de prise sur ces personnes (exemple de la lône de Saint-Alban).

Les sports motorisés dans la nature ont généralement des impacts négatifs sur les milieux fragiles et la tranquillité de la faune.

■ Escalade et spéléologie

Partenaires : Comité Départementale de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade (CDDFME), Syndicat National des Brevetés d'État Escalade Canyon (SNBE); Club de spéléologie des Vans, Comité départemental de spéléologie.

• Escalade :

L'escalade s'exerce :

- . en « falaise aménagée » où le choix des voies et la sécurité sont assurés dans le cadre d'un plan d'équipement,
- . en « bloc » où les rochers, de faible hauteur, ne nécessitent pas d'autre protection pour le grimpeur que la parade assurée depuis le sol par ses collègues,
- . « en terrain d'aventure » où tout rocher est susceptible d'attirer les grimpeurs qui assument eux même leur sécurité en équipant les voies.

Sur le Pays des Vans, 380 voies et 552 voies de blocs sont installées. C'est l'un des sites les plus importants d'escalade pour la France (historiquement, la première école d'escalade française). Cet équipement correspond au souhait de la majorité des grimpeurs, plus attirés par des voies aménagées et sécurisées que par le terrain d'aventure. Celui-ci nécessite expérience, matériel spécifique et esprit d'initiative.

Le site rassemble quasiment toute l'année de très nombreux grimpeurs particulièrement lors des vacances de Pâques et des week-ends de printemps et d'automne. L'escalade rassemble 400 licenciés à la Fédération de l'Ardèche.

La compétition d'escalade « Joueurs de blocs » est la plus importante manifestation d'escalade de plein air de France. Organisée depuis 1987, c'est aussi la plus ancienne. Elle accueille environ 300 participants au week-end de la mi-juin.

- **Spéléologie :**

Le site comporte des cavités à faible développement et de faible profondeur qui présentent peu d'intérêt en comparaison des grottes de Vallon, St André de Cruzières ou Mejeanne le Clap.

Mentionnées dans les topoguides, ces grottes sont également fréquentées par les randonneurs. Au bord du Chassezac et abritant une très importante colonie de chauves souris, la grotte des Cayres est quotidiennement utilisée par les baigneurs.

La vire du Chassezac est également fréquentée par les touristes, encadrés par les professionnels.

■ Canoë-kayak

Partenaires: *Syndicat National des Brevetés d'État d'Eau Vive (SNBE), Fédération Française de Canoë-Kayak*

Les Gorges du Chassezac ne connaissent pas l'affluence des Gorges de l'Ardèche (1 million de visiteurs par an). Elles sont identifiées comme une destination familiale grâce à leur parcours calme, court et sans difficulté technique.

Le tronçon du Chassezac pratiqué en canoë-kayak ⁽³⁾ s'étend du « Pont de Fer » au camping de la Vignasse (Chaulet, rive droite).

En aval de Chaulet, de grandes grèves et radiers rendent la pratique du canoë impossible en été par manque de profondeur d'eau. Le parcours est donc limité (5 à 8 km maximum). Cinq loueurs se partagent 3 embarcadères (base APAC, les deux berges du Pont de Fer) et 3 débarcadères (Mazet plage, la Blache, camping de la Vignasse).

Deux embarcadères disposent d'un bail (Pont de Fer, APAC), les autres sites sont utilisés suite à accord oral.

L'activité se concentre en été grâce au soutien du débit d'étiage. Au printemps, la variabilité du débit d'étiage rend l'activité aléatoire.

La fréquentation *maximum* estimée d'embarcations mises à l'eau atteint 300 bateaux par jour (parc total de bateaux des loueurs), contre 2000 sur l'Ardèche au Pont d'Arc.

Le même arrêté préfectoral régit le Chassezac et l'Ardèche.

Le Chassezac n'est pas concerné par la réglementation des quotas (pas de bivouac) et des échelles de niveaux (absentes sur le Chassezac).

Certains problèmes de cohabitation sont possibles avec les pratiquants autonomes, qui ne disposent pas d'embarcadère ou de débarcadère public (la commune de Chandolas souhaite en aménager un) et avec les nageurs (par exemple à Mazet plage : débarcadère et plage populaire).

(3) Les autres sports d'eau vive ne sont pas pratiqués : le canyoning souffre de l'absence de dénivelés suffisamment importants ; le rafting est interdit par l'arrêté de navigation en Ardèche.

■ Randonnées pédestre, équestre et en VTT

Partenaires: *Découvrir en Marchant, Les Joyeux Randonneurs, Centre Équestre des Combes*

Les randonnées pédestres et en vélo sont pratiquées par un très grand nombre de personnes en dehors de toute adhésion à une association, un club ou une fédération. Même si la fréquentation est importante en été sur les sentiers, les randonneurs sont globalement respectueux du site.

Sur le canton des Vans (contenant le Bois de Païolive), 300 km de sentiers sont balisés pour la randonnée pédestre, et 7 circuits pour les VTT.

Le Bois de Païolive et les Gras sont sillonnés de nombreux sentiers balisés dont le GR4 et le GR44A.

Des topoguides sont disponibles au Syndicat d'initiative du Pays des Vans. Notons l'absence actuelle d'organisation pour les longues randonnées à cheval, ce qui n'exclut pas que des groupes transitent dans le secteur. Le schéma départemental de randonnée équestre est en cours de réalisation.

■ Naturalisme

Partenaires: *Conservatoire Rhône Alpe des Espaces Naturels (CREN), Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA), Centre Ornithologique Rhône Alpes (CORA), Office pour l'Information Eco Entomologique (OPIE), Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC), Société Botanique de l'Ardèche (SBA), Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, Université de Grenoble, Association Flora-faune.*

• **Amateurs de sciences naturelles**

La richesse écologique et le renom du Bois de Païolive attirent de très nombreux amateurs qui se passionnent pour l'observation et l'étude de la faune, de la flore et de la géologie.

Ces amateurs possèdent souvent un très bon niveau scientifique et peuvent publier les résultats de leurs recherches dans des journaux spécialisés. Des chercheurs de l'université de Grenoble y mènent également leurs activités scientifiques.

Les insectes (nombreuses raretés) sont très recherchés.

Quelques collectionneurs et revendeurs professionnels exercent une activité lucrative en y piégeant la cétoine bleue, un insecte rarissime, revendue à prix fort dans les bourses entomologiques.

De nombreux géologues viennent découvrir le stratotype du Berriassien, localisé au niveau du Graveyron.

• **Grand public: le « tourisme nature »**

Les activités de découverte des milieux naturels par le grand public, peuvent être qualifiées de tourisme-nature (ou éco-tourisme). Ce type de tourisme est encore marginal en France mais en plein développement. Des « produits nature » de grande qualité existent dans quelques régions et peuvent amener des retombées en milieu rural. A l'heure actuelle, de telles activités sont proposées par le milieu associatif (sorties à la journée, vie associative). Localement cette activité ne se traduit pas encore par des produits touristiques bien identifiés qui auraient des retombées économiques pour les collectivités locales.

■ "Jardiniers de la nature"

Partenaires: Commune de Banne, Association Atelier maladroït, l'Œil dormant.

• La forêt fruitière et les oliveraies

« La forêt fruitière », sur la commune de Banne, est un verger expérimental de fruitiers greffés sur des arbustes de la garrigue et constitue un verger conservatoire de pistachiers (*Pistachia vera*). Il s'agit d'une expérience de valorisation des ressources naturelles inexploitées, de conservation des variétés anciennes et de découverte du milieu naturel. Par ailleurs, un nombre croissant de particuliers occupe leurs loisirs à la restauration des oliveraies abandonnées dans la garrigue, notamment sur la commune de Banne (voir carte 4 en annexe).

F/ Gestion de la ressource eau

La ressource en eau, par nature transversale, intéresse de nombreux acteurs.

Partenaires: Conseil Général, DDAF, EDF, Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche (SDEA), Syndicat Intercommunal de Développement Économique et Touristique (SIDET), Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique d'Ardèche (FDPPMAA), Syndicat de protection des berges du Chassezac

■ Soutien d'étiage

Le soutien du débit d'étiage en période estivale est assuré par la réserve constituée sur le barrage de Puylaurent. Le débit est restitué au niveau du barrage de Malarce.

Le débit d'étiage est soutenu entre le 15.06 et le 15.09 selon un programme établi par décade. Ce programme décadaire a été optimisé par une étude du Service Régional de l'Aménagement des Eaux Rhône Alpes en date de juin 1989.

En 2001, le volume de soutien d'étiage est de 8 millions de m³.

Pour tenir compte de l'évolution des besoins, ce volume sera augmenté de 500 000 m³ en 2004 et en 2008 sera porté à 9,6 millions de m³, pour autant que les conditions hydrologiques permettent le remplissage de la retenue de Puylaurent au printemps. Le Comité de Gestion du Bas Chassezac créé par convention du 20 septembre 1968 a vu sa mission étendue à la gestion des volumes mobilisés à l'aval du barrage de Marlarce. Il est constitué de cinq membres :

- . un représentant du Conseil Général de l'Ardèche,
- . un représentant du Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche,
- . un représentant de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Ardèche,
- . un représentant de la DIREN Rhône-Alpes,
- . un représentant d'EDF.

■ Agriculture

De nombreux prélèvements sont effectués sur le Chassezac et le Granzon pour l'agriculture, soit directement soit indirectement sur la nappe. A Berrias notamment, la station de pompage du Mazet alimente le lac de Casteljou. Le SDEA est responsable et propriétaire du réseau d'irrigation (bassin de Casteljou), géré par un Groupement d'Intérêt Commun (GIC).

Pour subvenir aux besoins agricoles, le soutien du débit d'étiage connaîtra deux phases d'augmentation : en 2004 (+ 500 000 m³), en 2008 (+ 1,1 million m³), pour atteindre à terme un volume total de 9,6 millions de m³.

■ Sport d'eaux vives

Une convention « lâchers canoë-kayak » établit une programmation annuelle des lâchers destinés à favoriser la pratique du canoë kayak (programme compétition, lâchers touristiques) en concertation avec la fédération départementale de la pêche et validée par la DDAF 07. D'un autre côté, la montée brusque des eaux dans les Gorges du Chassezac (turbinage pour la production d'électricité) peut poser quelques risques aux pratiquants d'eau vive, en particulier les enfants.

Cette activité nécessite une eau de bonne qualité et souffre de la situation d'étiage pré-estival.

■ Gestion du milieu

Le Conseil Supérieur de la Pêche et la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique d'Ardèche (FDPPMAA) sont opposés aux lâchers d'eau artificiels susceptibles d'avoir un impact négatif sur la faune aquatique.

Le Syndicat de Défense des Berges du Chassezac a édifié une berge pour protéger la plaine de Saint-Alban-Auriolles, mais ne dispose pas d'autres compétences de gestion des milieux aquatiques.

A l'heure actuelle, aucun contrat de rivière, contrat de milieu ou SAGE ne concerne le Chassezac.

La concertation pour une gestion globale de la ressource eau est en cours : étude conduite par le Conseil Général sur l'ensemble du bassin versant de l'Ardèche.

H/ Aménagements, entretien de l'espace

Partenaires: *Syndicat Intercommunal de Développement Économique et Touristique (SIDET), Les Brigades Vertes*

Placées sous la tutelle du SIDET, les brigades vertes assurent plusieurs missions dans le canton des Vans : entretien et réparation des sentiers (300 km), restauration de petits ouvrages, nettoyage dans les communes, restauration et entretien des berges de rivières. Le SIDET réalise l'aménagement des parkings du Bois de Païolive (2001).

I.4. Environnement naturel du site

I.4.1/ PARAMÈTRES PHYSIQUES

Le site B4 est situé dans le secteur biogéographique Méditerranéen.

A/ Climat

Le climat est de type « cévenol ». Les précipitations sont très irrégulières, souvent violentes et se traduisent par des ruissellements importants, voire des inondations (moyenne annuelle de 1 200 mm). Cette quantité importante d'eau migre rapidement dans le réseau hydrographique souterrain (nature karstique du plateau). Les températures sont modérées en hiver et élevées en été (moyenne de 24 °C en juillet).

Le climat est de type méditerranéen : un été très sec et chaud (sécheresse estivale) sépare deux saisons douces et pluvieuses (printemps et surtout automne). Ainsi, la quantité d'eau disponible pour la végétation est très faible. Celle-ci est caractérisée par des espèces préférant la chaleur, la sécheresse et le calcaire.

B/ Géologie et géomorphologie

Il y a 150 millions d'années, la mer recouvrait le territoire. Les coquilles calcaires des organismes marins s'y sont accumulées pendant plus de 100 millions d'années, formant peu à peu une couche calcaire d'une épaisseur parfois considérable.

Après le retrait des eaux, ce plateau calcaire a été soumis aux violents mouvements de la couche terrestre, à l'occasion de la formation des Alpes et des Pyrénées. Ces mouvements y ont entraîné une intense fracturation de la roche calcaire (diaclasses).

L'orientation générale du plateau est Sud-Ouest / Nord-Est. Il est légèrement incliné vers le Sud Est, avec une altitude de 280 mètres au sud des Vans à 120 mètres vers Chandolas. Par ailleurs, le point haut de Serre de Bannelle (500 mètres) domine le site.

Il est encadré sur tous ses abords par des gorges ou des vallées où s'écoulent le Granzon, le Chassezac, le Salindres, le Sébézol, la Cheysette ou la Beaume. Des ruisseaux temporaires parcourent le site comme le Fontgraze, le Bourbouillet, les Ceyrèdres, le Graveyron et d'autres ruisselets.

Sur l'ensemble du site, l'action intense de l'érosion est frappante. Le calcaire karstique de Païolive (Kimméridgien supérieur) est très sensible à l'érosion par dissolution (pluies, ruissellement). En résultent les lapiaz ruiniformes⁽⁴⁾, aux formes insolites et les dolines, où s'accumule l'argile de décalcification. Ces dolines étaient autrefois toutes cultivées et sont encore souvent enherbées (clairières).

(4) Vaste ensemble de ciselures produites à la surface de plates-formes calcaires par l'érosion (dissolution et ruissellement).

C/ Pédologie

■ Plateau calcaire

Sur les Gras, anciennement pâturés, le substrat est très peu épais (rendzines), voire inexistant (lithosol) du fait de l'érosion par les anciens parcours de bétail.

Dans la forêt de chênes pubescents et les diaclases, un mull calcique est présent : la matière organique s'accumule et est transformée en humus par l'activité microbienne.

Dans les dolines, l'accumulation d'argile de décalcification entraîne une acidité locale du sol, qui a permis la plantation historique de nombreux châtaigniers.

■ Plaine alluviale

Les sols du Chassezac sont constitués d'alluvions quaternaires. Ces terrains sédimentaires récents sont constitués de sable, cailloux, rochers, issus du bassin versant hétérogène (roche calcaire, granite, gneiss, roche volcanique)

D/ Hydrographie, hydrologie

■ Hydrosystème

Du fait de l'irrégularité des précipitations, le régime des eaux est assez tourmenté. De plus, dans le réseau karstique, l'écoulement et le parcours des eaux sont d'une complexité déconcertante (résurgences⁽⁵⁾, cours intermittents, dérivations...). L'hydrosystème est composé par :

- les principaux cours d'eau (dont le cours peut être à sec) : le Chassezac, le Salindre, le Granzon,
- les ruisseaux temporaires intermittents : ruisseaux de Fontgraze, de la Combe, des Ceyrèdes, de Bourbouillet, du Graveyron, où subsistent des mares pendant l'assec.
- la mare temporaire aux Gras de Perret,
- les nombreuses résurgences, celle de Saint-Alban-Auriolles qui alimente le ruisseau des Fontaines et la lône de Saint-Alban, la Dragonnière de Banne qui alimente le Granzon, la résurgence du Bourbouillet...

Les données naturalistes sont partielles. Certains ruisseaux temporaires n'ont jamais été prospectés.

■ Le Chassezac

Le débit moyen du Chassezac est de 4,8 m³/s (jusqu'à + 2000 m³/s lors des crues). Les débits capricieux du Chassezac sont régulés par six barrages (Puylaurent, Raschas, Sainte-Marguerite, Malarce sur le Chassezac, Roujanel sur la Borne et Villefort sur l'Altier).

Malgré cet équipement, les fortes crues ne sont arrêtées par les barrages (Malarce se remplit en 20 minutes pour un débit de 2000 m³/s).

Le soutien d'étiage est assuré par la réserve constituée dans le barrage de Puylaurent et délivré au barrage de Malarce.

(5) Réapparition des eaux en surface après un parcours souterrain

Pour la période 1988-1994, l'Atlas du Bassin RMC indique une qualité des eaux « Bonne » (absence de pollution significative), mais un « secteur eutrophisé » (eutrophisation importante mais occasionnelle).

La période d'étiage se manifeste fréquemment en mai-juin ou en début d'automne. Au printemps, l'eau est déjà en partie pompée en aval par certains agriculteurs alors que EDF, par convention, attend fin juin.

C'est à cette période que les problèmes de pollution se manifestent (eutrophisation et explosion alguale, matières en suspension).

D'après les riverains, les professionnels de l'eau vive et les pêcheurs, la qualité de l'eau se serait fortement dégradée.

Néanmoins, le rapport de juin 2001, concernant la qualité des cours d'eau "résultats 1999" établi par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse classe le Chassezac en qualité **très bonne** en amont des Vans pour :

- . MOX (matières organiques et oxydables),
- . MA (matières azotées),
- . MP (matières phosphorées),
- . EPRV (effets des proliférations végétales)

et **bonne** pour :

- . NO3 (nitrates).

Il n'y a plus d'extraction de graviers aujourd'hui dans le lit de la rivière pour soutenir le débit.

Mais celles-ci ont gravement perturbé le milieu par le passé et ont fait baisser d'environ 2 mètres le niveau du Chassezac entre le Pont de Maisonneuve et Saint-Alban: les extractions de matériaux jusqu'au substratum ont entraîné la disparition de la nappe d'accompagnement, une érosion régressive et un enfoncement du lit très problématique (surcreusement aux confluences des affluents).

1.4.2/ MILIEUX NATURELS (voir carte 6 en annexe)

Les habitats d'intérêt communautaire sont cités dans le texte en italique, suivis de leur numéro EUR 15 et de leur numéro de fiche, en annexe.

Les habitats prioritaires sont signalés d'un astérisque.

A/ Habitats forestiers

La végétation du plateau calcaire appartient à la série inférieure du Chêne pubescent (*Quercus pubescens*). Tous les stades d'évolution de la série sont présents: des milieux les plus ouverts, composés d'habitats herbacés, à la chênaie dense.

A l'extrémité sud du site, au point culminant de Serre de Bannelle, la chênaie pubescente est progressivement remplacée par une *Forêt de Chêne vert* (9340, Fiche 1), d'une surface de 124 ha. Ce taillis, traditionnellement coupé tous les trente ans pour l'utilisation du bois dans les charbonnières, évoluerait très lentement vers son stade climacique.

La chênaie pubescente du Bois de Païolive et du secteur de Montchamp n'est pas d'intérêt communautaire en tant que tel, mais relève de la directive Habitats. Présente sur les calcaires ruiniformes, profondément fracturés et lapiazés du Kimmeridgien supérieur, elle est parsemée de blocs calcaires où croit la *Végétation chasmophytique des pentes calcaires* (8210, Fiche 2). Elle est également un habitat d'espèces pour les coléoptères saproxylophages, la Genette...

Menaces :

Très peu de menaces. Éventuellement les incendies, une coupe blanche pour le bois de chauffage (utilisation traditionnelle des taillis de Chêne vert).

B/ Habitats rocheux

Dans la forêt pubescente (Bois de Païolive, Montchamp, Banne), les blocs calcaires si caractéristiques du Bois de Païolive sont couverts de *Végétation chasmophytique des pentes calcaires* (8210, Fiche 2), en mosaïque avec la *Pelouse sèche karstique** (6110, Fiche 9), sur une surface de 228 ha.

Cinq *Grottes non exploitées par le tourisme* (8310, Fiche 3) sont d'intérêt pour les Chauves-souris : Grotte des Cayres (enjeu patrimonial le plus important), Beaume Saint-Arnaud, Grotte des Assiettes, Grotte de la Padelle, Grotte des Barres.

Menaces :

La fréquentation humaine désordonnée sur les lapiaz fragiles (un magnifique lapiaz endommagé sur le Granzon par le GR), dérangement des colonies de Chauves-souris (porche des Cayres)..., l'escalade dans sa forme « terre d'aventure » (pentes rocheuses avec végétation chasmophytique).

C/ Habitats méditerranéens herbacés ou arbustifs

Ces habitats patrimoniaux sont bien représentés sur l'ensemble de l'Ardèche méridionale. Comme dans l'ensemble du bassin méditerranéen, ces formations sont « secondaires dégradées », d'origines anthropiques, issues du défrichement, de la mise en culture et du surpâturage. Sur le site, les milieux herbacés sont imbriqués en mosaïques complexes, en fonction de la géologie et de la pédologie des stations.

Ces mosaïques peuvent associer des éléments de quelques m² (plaques calcaires) et sont donc incartographiables à l'échelle de l'habitat. On distingue :

Des pelouses sèches : sur les calcaires massifs du Pouzin (Oxfordien).

* au nord du site : Gras de Perret, Notre Dame de Bon Secours, Devès.

* plus au sud : Bourbouillet et Nécropole des Granges.

Les habitats présents sont des *Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement* (6210, Fiche 4) à Brôme, présentes à plus de 70 %, des *Parcours substeppiques de grandes annuelles** (6220, Fiche 5), et plus marginalement des *Pelouses calcaires karstiques** (6110, Fiche 6), présentes à moins de 5 %. Au total, ces pelouses couvrent 709 ha.

Cette mosaïque d'habitats très ouverts évolue très lentement.

Suite à l'abandon des pratiques agricoles, ces milieux sont colonisés par les graminées sociales (Brome érigé, Brachypode rameux...), Prunelier, Ronce et Genêt scorpion.

Des pelouses sèches boisées sur les calcaires tendres des Gras, au sud-est du site, au niveau de : Les Martins, Centre équestre des Combes.

Au total, ces pelouses couvrent 320 ha. Elles sont composées des mêmes habitats que les pelouses sèches précédentes, mais leur évolution est différente.

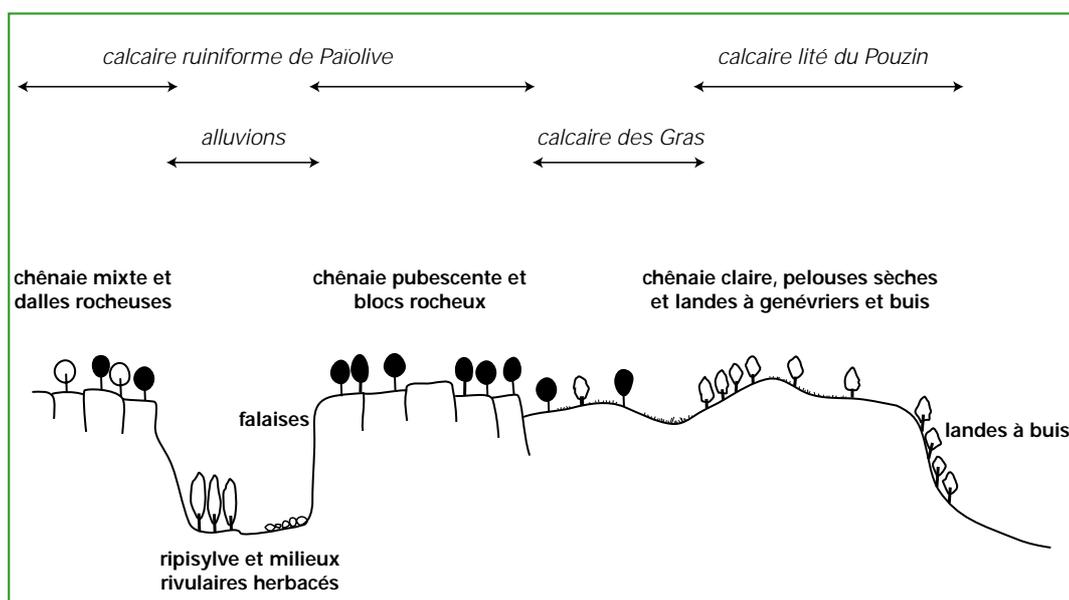
Associées à un sous-bois dense de buis et au cortège floristique de la chênaie, ces milieux ouverts évoluent lentement vers la forêt de Chêne pubescent.

Les différences entre ces deux groupes de pelouses sèches induisent des modalités de gestion et d'entretien spécifiques.

Par exemple, l'écoquage n'est pas envisageable sur les pelouses sèches boisées.

Sud/Ouest

Nord/Est



Les milieux arbustifs sont les stades d'évolution entre les milieux herbeux ouverts et forestiers. Associés aux pelouses, le Matorral à genêt scorpion, les landes rases à Thym et les faciès d'embuissonnement à Buis (lorsqu'ils sont très dégradés) ne relèvent pas de la directive.

Le *Matorral arborescent* à *Genévrier oxycède* (5210, Fiche 7) est présent à Montchamp, au Gras de Perret, à la Nécropole des Granges, sur 209 ha.

Très localement, sur les pentes nord du plateau, à la Côte Saint-Eugène et Jalibre, des *Formations stables à Buis des pentes rocheuses* (5110, Fiche 8) couvrent 18 ha.

Menaces :

A moyen terme, ces milieux sont peu menacés : la fermeture du milieu est très lente et favorise l'apparition de nouveaux habitats d'intérêt communautaire.

La dynamique naturelle de la végétation sur les gras appartient à une « série » d'intérêt communautaire : l'abandon du pastoralisme sur les habitats pionniers (pelouses calcaires) se traduit par l'apparition des parcours steppiques, des pelouses sèches et faciès d'embuissonnement, voire de matorral, eux-mêmes d'intérêt communautaire.

Réciproquement, le surpâturage des matorrals favorise l'apparition de milieux ouverts.

Les formations stables à buis, faiblement représentées sur le site, sont par nature peu sensibles au pâturage ou à son absence.

C/ Habitats aquatiques

Contrastant singulièrement avec les milieux secs des habitats précédents, fortement déficitaires en eau, des écosystèmes aquatiques très diversifiés sont présents sur le site et forment de véritables « oasis » pour les espèces animales.

Sur le plateau, en raison de la nature karstique du sol, des *Rivières à débit intermittent* (3290, Fiche 9) sont présentes sur un linéaire recensé de 5 km. Il s'agit de Fontgraze, Bourbouillet, Granzon amont, Graveyron et une multitude de ruisselets.

Dans leurs lits, on observe des *Mares temporaires* (3170, Fiche 10) et des *Mares aux Eaux oligo-mésotrophes avec végétation benthique à Characées* (3140, Fiche 11), alimentées par l'eau de pluie ou les résurgences.

Le Chassezac, le Granzon dans sa partie de plaine, le Salindres sont des *Rivières méditerranéennes permanentes* (3250, Fiche 12), où se développe un ensemble de milieux azonaux riverains: grèves, plages plus ou moins végétalisées, formations herbacées riveraines et ripisylve sur 32 km.

D'une manière générale, les habitats rivulaires (181 ha) sont abimés, notamment dans les gorges, à proximité des campings et dans la plaine agricole.

Les faciès sont dégradés, de faible épaisseur, envahis de Robinier faux-acacia, Érable negundo et Renouée du Japon.

La *Forêt galerie à Saule blanc et à Peuplier blanc* (92A0, Fiche 13) et le *Paspalo Agrostidion et rideaux boisés riverains* (6420, Fiche 14) sont bien représentés dans l'éco-complexe de la Lône de Saint-Alban.

Plus marginalement, le *Chenopodietum rubri des rivières* (3270, Fiche 15) est présent sur les berges vaseuses du Chassezac.

Menaces :

Ces milieux fragiles sont sensibles aux modifications des régimes hydrauliques, à l'assèchement (Forêt galerie, *Chenopodietum rubri*), pompage (rivières à débit intermittent et à débit permanent), l'évolution naturelle de la végétation (forêts galeries de la Lône de Saint-Alban), aux aménagements et à la fréquentation touristique, aux piétinements par les troupeaux, les sangliers, le motocross (mares temporaires).

Habitats d'intérêt communautaire

BIO-ENSEMBLE	NOM	Fiche	STATUT U.E.*	CODE EUR 15	CODE CORINE BIOTOPE	SURFACE
Milieu forestier	Forêt de Chêne vert (<i>Quercus ilex</i>)	1	IC	9 340	45.3	124 ha
	Végétation chasmophytique des pentes calcaires	2	IC	8 210	62.11	228 ha
Milieus rocheux	Grotte non exploitée par le tourisme	3	IC	8 310	65	5
Milieux méditerranéens herbacés ou arbustifs	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	4	IC	6 210	31.31 et 34.34] pelouses sèches 749 ha] pelouses boisées 320 ha
	Parcours substeppiques de graminées annuelles (<i>Therobrachypodietea</i>)*	5	P	6 220	34.5	
	Pelouses calcaires karstiques (<i>Allyso-Sedion albi</i>)*	6	P	6 110	34.11] 209 ha] matorral X chêne vert 29 ha] 18 ha
	Formations stables xérothermophiles à Buis des pentes rocheuses calcaires	7	IC	5 210	32.131	
	Matorral arborescent à Genévrier oxycèdre	8	IC	5 110	31.82	
Milieux aquatiques	Rivières méditerranéennes à débit intermittent	9	IC	3 290	24.16 et 24.53] 5,9 km
	Mares temporaires méditerranéennes	10	IC	3 170	22.34	
	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation bentique à characées	11	IC	3 140	22.12 et 22.44	
	Rivières méditerranéennes permanentes (<i>Glaucium flavum</i>)	12	IC	3 250	22.34	32 km
	Forêt galeries à Saule blanc et Peuplier blanc (<i>Salix alba</i> , <i>Populus alba</i>)	13	IC	92A0	44.141 et 44.6] mosaïque 181 ha] ?
	Rivières méditerranéennes à débit permanent: <i>Paspalo Agrostidion</i> et rideaux bois riverains: <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>	14	IC	3 280	24.53	
	<i>Chenopodietum rubri</i> des rivières submontagnards	15	IC	3 270	24.52	
Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes de <i>Molinio-holochenion</i>	16	IC	6 420	37.4		

IC: Intérêt Communautaire

IP: Prioritaire

Chaque habitat est décrit dans une fiche du document «Annexes».

I.4.3/ DIAGNOSTIC FLORISTIQUE

A/ Relevés botaniques

Suite aux recherches bibliographiques et aux campagnes de terrain, on peut affirmer qu'il n'y a **pas d'espèce végétale concernée par la Directive Habitats sur le site B4**. Cependant, certaines espèces sont remarquables.

B/ Espèces végétales remarquables

- **Espèces protégées (N: National ; R: Régional) :**
 - . Sisymbelle rude (= Cresson rude) (*Sisymbrella aspera*) : Lablachère
 - . Violette de Jordan (*Viola jordani* Hanry) : Lablachère
 - . Ophioglosse commun (*Ophioglossum vulgatum*) : Berrias à D252
 - . Micrope dressé (*Bombicilaena erecta* (L.) Smojl. = *Micropus erectus*) : Fontgraze (Vierge Granzon), Les Gras de Perret à Lablachère, Berrias à D901
 - . Corbeille d'argent à gros fruit (*Ptilotrichum macrocarpum*), PN : relativement commune sur le site

- **Espèces rarissimes en France, inscrites au Livre Rouge des Espèces menacées :**
 - . Vesce noirâtre (*Vicia melanops*) : Lablachère, Les Gras de Perret à Saint-Alban

- **Autres espèces remarquables identifiées par le CREN :**
 - . Laïche appauvrie (*Carex depauperta*)
 - . Cynoglosse d'Allemagne (*Cynoglossum germanicum*)
 - . Epipactis à petites feuilles (*Epipactis microphylla*)

II.4.4/ DIAGNOSTIC FAUNISTIQUE

Chaque espèce de la directive Habitats ou Oiseaux, présente sur le site, est citée dans le texte et est présentée plus exhaustivement dans une fiche (référence dans le texte) du document « Annexes ».

Les espèces prioritaires sont suivies d'un astérisque. Les autres espèces patrimoniales sont également citées mais ne font pas l'objet de fiche.

Les zones à enjeux pour la faune vertébrée sont présentées dans la carte 7 en annexe.

Les zones à enjeux pour la faune invertébrée sont présentées dans la carte 8 en annexe.

Sur la carte 9 en annexe figurent la faune et la flore protégées (niveaux national et régional mais d'intérêt non communautaire).

A/ Invertébrés

■ Insectes

Le Bois de Païolive est mythique pour les entomologistes. Sa richesse en espèces d'insectes en fait un du haut lieu de l'entomologie française, tout spécialement pour la fameuse Cétoine bleue (espèce qui ne relève cependant pas de la Directive Habitats).

Les données entomologiques sont nombreuses : elles nous proviennent des personnes suivantes :

- **Coléoptères** : essentiellement l'ouvrage de synthèse « Coléoptères de l'Ardèche » du Dr Balazuc et de la synthèse effectuée par H.P. Aberlenc, et grâce à la participation des entomologistes suivants : R. Allemand, C. Besuchet, C. Bouyon, L. Casset, J.-M. Champanhet, P. Cheymonl, Dr Cleu (in memoriam), J. Coulon, S. Doguet, A. Foucart, J. Jarrige, J. Lambelet, G. Liskenne, F. Matt, A. Matocq, M. Riboulet, J. Thronl, J.-F. Vassières et J. Baret (CREN 2000) ; G. Lempérière et P. Dupont.

- **Libellules** : P. Lebrun, N. Greff et S. Vincent ; A. Ladet, D. Genoud, et la Fédération de pêche de l'Ardèche.

- **Papillons** : synthèse de P. Lentenois à partir des données de H.P. Aberlenc, P. Bachelard, P. Bayle, Dr Cleu, P. Desangin, Dr Dumoulin, Dr Dupré, P. Henry, F. et P. Lentenois, C. et Dr Lobidel ; P. Dupont.

- **Criquets, sauterelles, grillons (Orthoptères)** : P. Lentenois et P. Lebrun.

Nous remercions ici particulièrement messieurs H.P. Aberlenc, P. Lentenois, G. Lempérière, P. Dupont et D. Genoud pour leur active contribution.

- Coléoptères

Les coléoptères saproxylophages⁽⁶⁾ sont bien représentés dans le Bois de Paiolive :

- **Grand Capricorne**, *Cerambyx cerdo* (fiche 17)
distribution : commun dans les milieux forestiers (chêne pubescent, chêne vert)
- **Lucane cerf-volant**, *Lucanus cervus* (fiche 18)
distribution : commun dans les milieux forestiers (chêne pubescent, chêne vert)
- **Barbot** ou **Pique-prune***, *Osmoderma eremita* (fiche 19)
distribution : statut⁽⁷⁾ douteux sur le site. Considérer absent du site jusqu'à preuve du contraire (piégeage par l'équipe du CERMOSEM, individu en collection)
- **Rosalie des Alpes***, *Rosalia alpina* (fiche 20)
distribution : statut méconnu (sur les tilleuls des villages?)
localité remarquable dont les écosystèmes ne correspondent pas aux biotopes classiquement admis pour cette espèce (vieilles hêtraies, frênes des forêts alluviales...)

Cinq autres espèces sont rares ou endémiques du Bois de Paiolive :

- **Cétoine bleue** (*Eupotosia mirifica*); **Anillus cebennicus**; **Acmaedora prunneri**; **Lophyra flexuosa**; **Pedostrangalia revestita var Pseudopubescens**.

◇ **Menaces sur les coléoptères :**

Les stades larvaires des insectes sapro-xylophages dépendent du bois mort ou en cours de décomposition. Leur présence est liée à la présence des sols perchés des vieux chênes carriés (favorisés par la pratique traditionnelle de la rame⁽⁸⁾). A Paiolive, les larves se développent également dans les fentes des lapiaz (accumulation d'humus).

Peu de menaces pèsent sur ces peuplements car l'exploitation du bois est difficile. Une menace potentielle est la coupe excessive des vieux chênes (rares sur le site), mais qui reste marginale dans les faits.

Une autre pratique, dont il est difficile d'apprécier l'impact, peut être très destructrice : Il s'agit du prélèvement massif d'insectes à des fins commerciales (principalement pour vendre le Cétoine bleu : de 9 à 100 francs l'individu).

Jusqu'à 400 pièges ont pu être observés lors d'une balade ! Ces pièges ne sont pas sélectifs et bien d'autres espèces (rares et/ou protégées) sont prélevées et détruites inutilement.

(6) Les insectes saproxylophages dépendent du bois mort ou en décomposition pour leur développement larvaire.

(7) Le statut d'une espèce représente son degré de rareté sur un territoire considéré.

(8) Les vieux chênes (150 ans à plus de 300 ans) étaient autrefois émondés pour fournir du fourrage au bétail. Cette pratique traditionnelle, perdue depuis environ 50 ans, donnait aux arbres une physionomie générale de « têtard » avec leurs ramifications basses et tortueuses. Cette pratique favorise la naissance de cavités sur l'arbre, le pourrissement et le développement de sols perchés dont profitent les insectes sapro-xylophages. Ainsi, associé à un relief karstique exceptionnel, l'émondage a permis la constitution d'un habitat naturel tout à fait singulier et remarquable pour ces insectes.

- **Libellules** (*Odonates*)

Le Chassezac et le Granzon abritent une faune exceptionnelle de libellules. De nombreuses espèces, rares pour l'Ardèche et pour la France, y sont présentes. Le site possède un intérêt biogéographique important à l'échelle européenne.

Trois espèces sont d'intérêt communautaire, et une espèce reste incertaine :

- ***Agrion de Mercure*, *Coenagrion mercuriale*** (fiche 21)
distribution: population importante sur le Granzon; petits ruisseaux affluents du Chassezac
En forte régression en France, vulnérable
- ***Cordulie splendide*, *Macromia splendens*** (fiche 22)
distribution: Granzon, Chassezac, ruisseau des Fontaines
- ***Cordulie à corps fin*, *Oxygastra curtisii*** (fiche 23)
distribution: Granzon, Chassezac, ruisseau des Fontaines
- ***Gomphe serpent*, *Ophiogomphus cecilia*** (fiche 24)
distribution: statut douteux, donnée incertaine. Cette espèce est considérée absente jusqu'à preuve du contraire.

◇ **Menaces sur les libellules :**

Ces espèces sont menacées par l'aménagement des cours d'eau (curage, extraction de granulats), des berges (déboisements, construction, profilage...) et la pollution de l'eau (eutrophisation, produits chimiques).

- **Papillons** (*Lépidoptères*)

Les inventaires dénombrent 700 espèces de papillons. Ils pourraient être complétés pour les papillons de nuit.

Cette biodiversité (nombre d'espèces, espèces patrimoniales) confère au site B4 un caractère majeur au niveau national (la France étant le pays le plus riche en espèces de papillons du Paléarctique occidental).

Cinq espèces concernées par la Directive Habitats :

- ***Diane*, *Zerynthia polyxena*** (fiche 25)
distribution: lisières humides du Bois de Païolive, bords du Granzon et du Chassezac (chenilles sur *Aristolochie à feuilles rondes*).
- ***Laineuse du Prunellier*, *Eriogaster catax*** (fiche 26)
distribution: Clapas Plantain, Bois de Païolive (chenilles sur *Aubépine*)
- ***Sphinx de l'Epilobe*, *Proserpinus proserpina*** (fiche 27)
distribution: rives du Chassezac, bordures du Graveyron (chenilles sur *Epilobes*, *Œnothères*)

Selon les spécialistes consultés (Lentenois, Lempérière, Dupont) les deux espèces suivantes (présentes sur l'annexe II) ne seraient pas visées par l'application de la directive.

Les populations des Vans appartiennent aux sous-espèces communément répandues dans l'Union européenne.

- **Damier de la Succise**, *Euphydryas aurinia* (fiche 28)
distribution: Lablachère, Banne, Bourbouillet (?) (chenilles sur Succises, Scabieuses, Knautie)

Espèce polymorphe: la forme présente sur le site, inféodée aux pelouses calcicoles sèches, est commune en Europe (localement rare en Ardèche) tandis que seules les populations des zones humides ont fortement régressé.

- **Écaille chinée*** *Euplagia quadipunctata* (fiche 29)
distribution: espèce commune sur les pelouses et les parcours (chenilles polyphages).
La sous-espèce de l'Île de Rhodes initialement inscrite comme espèce prioritaire à l'annexe II de la Directive n'est pas celle présente sur le site (sous-espèce).

Trois autres espèces présentes sont protégées au niveau national :

- **Écaille funèbre**, *Phamatobia caesarea*, espèce rare en France. La chenille s'alimente des feuilles du Plantain lancéolé, de Véronique, de Stellaire et d'Épervière piloselle.
- **Proserpine**, *Zerinthia rumina*, espèce méridionale qui recherche les milieux secs rocaillieux et bien ensoleillés où pousse sa plante nourricière l'Aristolochie pistoloche (*Aristolochia pistolochia*).
- **Zygène cendrée**, *Zygaena rhadamanthus*, espèce méridionale fréquentant les forêts peu denses (Chêne pubescent ou Hêtre).

◇ Menaces sur les papillons :

Une très grande richesse de lépidoptères s'observe dans les clairières (clairière derrière l'Ours et le Lion...) et la garrigue (Clapas Plantain...).

Les nombreuses espèces patrimoniales possèdent des exigences écologiques diverses, mais certaines menaces sont valables pour de très nombreuses espèces :

- La destruction de l'habitat par l'intensification de l'agriculture et le développement des urbanisations (Diane, Damier de la Succise, Ecaille chinée).
- L'élimination des haies, la plantation d'essences horticoles (Laineuse du prunelier sur Aubépines).
- La fermeture des milieux: embroussaillage, fermeture des clairières (Sphinx de l'Epilobe, Damier de la Succise).

- **Criquets, sauterelles, grillons** (*Orthoptères*)
- **Magicienne dentelée**, *Saga pedo* (fiche 30)
distribution: plaine de Mure, Les Faysses...
Discrète mais semble assez commune sur le site.

◇ Menaces sur la Magicienne dentelée :

La fermeture des milieux est néfaste à cette espèce qui fréquente les garrigues. Cette grande sauterelle carnivore se nourrit principalement de criquets et de sauterelles et est présente lorsque des populations de proies sont abondantes

■ Crustacés

- . **Écrevisse à pieds blancs**, *Austropotamobius pallipes* (fiche 31)

distribution: une population relictuelle dans le Granzon (commune autrefois).

Cette espèce en forte régression aujourd'hui en France: quasi-disparition dans les zones de plaine où elle était pourtant autrefois très abondante.

Elle est également **protégée au plan national**: la pêche est autorisée trois jours par an en Ardèche, avec une taille minimale de prélèvement.

◇ Menaces sur l'Écrevisse à pieds blancs :

Très sensible aux perturbations de son habitat: pollution des eaux, aménagement des rivières et introduction d'espèces allochtones (écrevisses américaines voire australiennes, plus compétitives et porteuses de maladies provoquant des épizooties).

L'écrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*) est présente sur le plan d'eau des Borels à Casteljau.

Malheureusement, ce déclin semble irréversible: quelques populations isolées pourront survivre dans des lieux très isolés, mais probablement pas sur le site.

On peut également supposer la présence d'une faune troglobie (= cavernicole) dans le système karstique et les résurgences.

B/ Vertébrés

■ Reptiles

La région méditerranéenne est particulièrement riche en espèces de reptiles. Le site B4 en est tout à fait représentatif: quatre espèces d'intérêt communautaire sont présentes:

- . **Lézard vert**, *Lacerta viridis* (fiche 32)

distribution: dans les milieux ensoleillés, banal sur le site, très commun en France.

- . **Lézard des murailles**, *Podarcis muralis* (fiche 33)

distribution: dans les milieux ensoleillés, banal sur le site, très commun en France.

- . **Couleuvre d'Esculade**, *Elaphe longissima* (fiche 34)

distribution: très discrète, probablement abondante sur le site (forêts rivulaires, chênaies, mattoral, fruticées).

- . **Cistude d'Europe**, *Emys orbicularis* (fiche 35)

distribution: Lône de Saint-Alban (s'agit-il d'individus isolés ou d'une petite population?)

Espèce vulnérable voire en déclin. Sa présence sur le site est très remarquable.

Quatre autres espèces patrimoniales sont également présentes:

- . **Seps tridactyle**, *Chalcides chalcides*, espèce méditerranéenne de prairies sèches, pelouses, friches, garrigues et coteaux ensoleillés. Il se nourrit de petits arthropodes.

- . **Tarente de Mauritanie**, *Tarentola mauritanica*, espèce méditerranéenne, en limite nord de son aire de répartition. Cette espèce nocturne est souvent liée aux constructions humaines. A rechercher dans les villages et hameaux, où elle chasse à proximité des éclairages.

- . **Lézard ocelé**, *Lacerta lepida*: le plus grand Lézard d'Europe (jusqu'à 80-90 cm de long), espèce méditerranéenne. Il fréquente des terrains secs très ensoleillés, à végétation buissonnante éparses, les zones de cultures, maquis, coteaux rocaillieux, oliveraies, vieux murs de pierres sèches.
- . **Couleuvre de Montpellier**, *Malpolon monspessulanus*, espèce méditerranéenne en régression. Elle fréquente les terrains rocaillieux, découverts et secs; landes, forêts peu denses, parfois ruines et murets de pierre sèche. En dehors des zones forestières, elle peut être trouvée sur l'ensemble du site de Paiolive.

◇ Menaces sur les reptiles :

Modifications de leurs habitats, en particulier garrigues, boisements clairs, murets de pierres sèches (Lézard des murailles, Lézard vert, Couleuvre d'Esculape).
Destruction par méconnaissance (Couleuvre d'Esculape)
Aménagements et travaux dans la ripisylve, fréquentation des lieux de pontes: zones sablonneuses (Cistude d'Europe).

■ Amphibiens

Les nombreux ruisseaux et mares temporaires, les lônes sont propices aux amphibiens (sites de reproduction). **Quatre espèces de l'annexe IV de la Directive Habitats** sont signalées :

- . **Crapaud calamite**, *Bufo calamita* (fiche 36)
distribution : Graveyron, Bourbouillet
Ses sites de reproductions sont localisés à des flaques peu profondes
- . **Alyte accoucheur**, *Alytes obstetricans* (fiche 37)
distribution : Lône de Saint-Alban, Granzon, Salindre, Fontgraze, Bourbouillet
Commun sur le site
- . **Rainette méridionale**, *Hyla meridionalis* (fiche 38)
distribution : Granzon, Graveyron, Bourbouillet, Fontgraze, mare du Gras de Pérêt
Commun sur le site, présent dans toutes les mares.
- . **Pélobate cultripède**, *Pelobates cultripes* (fiche 39)
distribution : Graveyron

◇ Menaces sur les batraciens :

Les populations de batraciens semblent peu menacées sur le site.
Menaces potentielles: dégradation de la qualité des eaux, aménagement et dégradation (piétinement, assèchement...) des sites de reproduction.
La Lône de Saint-Alban est particulièrement riche en amphibiens: Crapaud commun, Rainette méridionale, Pélodyte ponctué, Triton palmé, Alytes, Pélobate (?).

■ Poissons

Le Chassezac et ses affluents (Granzon, ruisseau des Fontaines...) sont peuplés de nombreuses espèces de poissons, dont **six espèces de l'Annexe II de la Directive Habitats** :

- . **Apron**, *Zingel asper* (fiche 40)
distribution: le Chassezac, frayères: confluence avec l'Ardèche, Saint-Alban-sous-Sampzon, dans les gorges entre Maison Neuve et le cirque d'Endieu.
Espèce endémique du bassin rhodanien, liée aux radiers, graviers, autrefois très commune et en danger de disparition. Les populations du site sont relictuelles (connexion possible avec les populations de l'Ardèche).
- . **Barbeau méridional**, *Barbus meridionalis* (fiche 41)
distribution: Granzon (amont de la Lauze)
Espèce circum-méditerranéenne, rare, qui nécessite des eaux oxygénées et non polluée mais supportant très bien la période estivale d'assec (réchauffement de l'eau, baisse de la quantité d'oxygène). Il se reproduit sur des bancs de gravier.
- . **Blageon**, *Leuciscus souffia* (fiche 42)
distribution: Chassezac, Lône de Saint-Alban.
Espèce rare qui vit également dans des eaux courantes pures avec un substrat pierreux ou graveleux.
- . **Chabot**, *Cottius gobio* (fiche 43)
distribution: Chassezac dans sa partie basse, ruisseau des Fontaines.
Espèce en régression possible dans le bassin méditerranéen. Très sensibles à la qualité des eaux: il a besoin d'eau courante, fraîche et bien oxygénée avec la présence de caches (radiers). Les populations peuvent être localement menacées.
- . **Toxostome**, *Chondrostoma toxostoma* (fiche 44)
distribution: Chassezac, Granzon aval et ruisseau des Fontaines (importante frayère). Population importante d'intérêt biogéographique sur le B4.
Espèce mal connue, dite « vulnérable », préférentiellement dans les cours d'eau (parfois dans des eaux calmes bien oxygénées).
- . **Lamproie de Planer**, *Lampreta planeri* (fiche 45)
distribution: signalée sur le ruisseau des Fontaines, à rechercher

Autre espèce patrimoniale :

- . **Anguille**, *Anguilla anguilla*, présente dans le Chassezac et le ruisseau des Fontaines. L'Anguille a la particularité de vivre en eau douce et de se reproduire dans la mer des Sargasses. Cette espèce est en régression.

◇ Menaces sur les poissons :

Les seuils, les barrages et les digues forment des obstacles infranchissables pour les espèces migratrices ou les individus colonisateurs d'espèces relictuelles, entraînant la fragmentation des populations (Apron, Toxostome, Lamproie de Planer).

La dégradation de la qualité de l'eau: les pollutions organiques qui entraînent une désoxygénation et l'eutrophisation des eaux, les pollutions chimiques (Apron, Barbeau méridional, Blageon, Chabot, Lamproie de Planer).

La dégradation des habitats, due à des causes multiples : la modification du profil des cours d'eau par recalibrage, curage, extraction de matériaux ; la modification des régimes hydrauliques (ralentissement du courant, pompages excessifs, lâchers de barrage déstabilisant les zones de frayère, diminution des débits réservés, vidanges d'étangs...) ; la circulation d'engins motorisés dans le lit mineur... (Apron, Barbeau méridional, Blageon, Chabot, Toxostome, Lamproie de Planer).

Les embâcles⁽⁹⁾ constituent des habitats favorables : ils procurent de nombreuses caches et provoquent des érosions de fonds (affleurement d'un substrat pierreux ou graveleux) ou des zones de dépôts de graviers et autres sédiments.

Leur destruction systématique « pour faire propre » est néfaste à de nombreuses espèces (poissons, libellules...)

■ Mammifères

• Castor, Genette et Loutre :

. **Le Castor**, *Castor fiber* (fiche 46)

distribution : Chassezac, Granzon, ruisseau de Fontgraze, Lône de Saint-Alban.

Quelques autres observations ont été notées sur des ruisseaux annexes (Tégoul, le Salindre et le Régoudet).

Les populations rhodaniennes de castor sont florissantes et en expansion sur l'ensemble du bassin hydrographique et notamment en Ardèche.

. **La Genette**, *Genetta genetta* (fiche 47)

distribution : tout le site, particulièrement les zones boisées et la garrigue (le Bois de Paiolive offre un habitat excellent).

Très discrète, la genette passe inaperçue (statut non déterminé).

. **La Loutre**, *Lutra lutra* (fiche 48)

distribution : sa présence sur le Chassezac et le ruisseau des Fontaines a été confirmée. Excessivement discrète, son statut reste méconnu. C'est une espèce en danger : ses populations ont chuté dans toute l'Europe ces dernières décennies (elle serait actuellement en phase de recolonisation).

◇ Menaces sur le Castor, la Genette et la Loutre :

Accidents de la route (Castor, Loutre), empoisonnement par les appâts destinés au Ragondin (Castor), empoisonnement par les pesticides agricoles (Loutre), dérangement (Loutre), destruction de la ripisylve et aménagement des berges (Castor, Loutre). Celle-ci est très sensible à la modification du régime hydraulique et de l'assèchement de marais et cours d'eau.

Le castor souffre de la dégradation et du manque de ripisylve sur le Granzon (Berrias) : il se reporte alors sur les vergers, ce qui entraîne une mise en concurrence avec l'agriculture et l'arboriculture.

Aucune menace ne semble peser sur la Genette.

(9) arbres tombés au travers du cours d'eau, de façon naturelle, ou provoquée par les castors

- **Chauves-souris :**

Les paysages karstiques offrent des habitats très favorables aux chauve-souris. Elles y trouvent des abris dans les grottes, les lapiaz et arbres creux. La richesse légendaire de l'entomofaune de Païolive, la mosaïque de milieux et la proximité de l'eau leur offrent une nourriture abondante. Les données significatives (chiffre entre parenthèses sur les colonies d'hivernage ou de reproduction = parturition) sont indiquées et démontrent l'importance du site, particulièrement la Grotte des Cayres :

- . **Minioptère de Schreibers**, *Miniopterus schreibersi* (fiche 49)
distribution: Grotte des Cayres (hivernage: 150 individus ; parturition: 500 à 2000)
- . **Vespertilion à oreilles échanquées**, *Myotis emarginatus* (fiche 50)
distribution: Grotte des Assiettes (parturition: 200 individus) (?), détermination non certaine.
- . **Petit Rhinolophe**, *Rhinolophus hipposideros* (fiche 51)
distribution: Grotte des Cayres, Baume St Arnaud, Grotte de la Padelle, Grotte des Assiettes (hivernage: 28 individus)
- . **Grand Rhinolophe**, *Rhinolophus ferrumequinum* (fiche 52)
distribution: Grotte des Cayres (hivernage: 140 à 200 individus), Baume de Saint-Arnaud, Grotte des Assiettes, Grottes de la Padelle
- . **Rhinolophe Euryale**, *Rhinolophus euryale* (fiche 53)
distribution: Grotte des Cayres, Baume Saint-Arnaud
- . **Petit Murin**, *Myotis blythi* (fiche 54)
distribution: Grotte des Cayres (?), Grotte de la Padelle (?), confusion possible avec le Grand murin.
- . **Grand Murin**, *Myotis myotis* (fiche 55)
distribution: Grotte des Cayres (parturition: 800 individus) (?), confusion possible avec le petit murin.

D'autres espèces ont également été notées: Pipistrelle commune, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Molosse de Cestoni, Oreillard gris, Sérotine commune.

Cependant bien des inconnus demeurent: la localisation des chauves-souris reste imprécise (mœurs discrètes, de détermination délicate sur le terrain), la multitude d'abris possibles (lapiaz) rend difficile les inventaires, les espèces solitaires sont d'autant plus difficiles à détecter et les territoires de chasse sont mal connus.

Sur le site, cinq grottes identifiées présentent un intérêt pour les chauve-souris. Il s'agit de la Grotte des Cayres, la Grotte des Barres, la Grotte de la Padelle, la Grotte de Saint-Arnaud et la Grotte des Assiettes. Avec ses 8 espèces, ses 150 Grands rhinolophes et 2000 Minioptères de Schreibers, La Grotte des Cayres est d'intérêt exceptionnel (niveau national).

Ses abords sont très fréquentés en été par les vacanciers (bord du Chassezac dans les Gorges).

◇ Menaces sur les chauve-souris

Les Chauves-souris sont très sensibles à la modification des milieux naturels et ont fortement décliné ces dernières décennies.

Sur le site B4, de nombreuses grottes n'accueillent plus ou probablement plus de chauve-souris (exemple de la Baume de Gradille sur Chandolas).

Toutes les espèces sont menacées par :

- Le dérangement de leur site de repos par les promeneurs, des aménagements. Les colonies d'hivernage, notamment les Grand rhinolophe sont particulièrement sensibles.
- La fermeture totale des accès au site d'hivernage ou de parturition, la rénovation de vieux bâtiments, l'aménagement des grottes...
- La banalisation des paysages, qui se traduit par une dégradation des territoires de chasse: extension des monocultures, destruction des haies, utilisation de pesticides, diminution des stocks d'insectes, bio-concentration des polluants dans leur organisme.

■ Oiseaux

Une centaine d'espèces répertoriées occupe le site: trente espèces nicheuses ou nicheuses potentielles sont remarquables. Les **espèces suivantes sont inscrites en annexe I de la directive Oiseaux.**

- . **Alouette lulu**, *Lulula arborea* (fiche 56)
- . **Bondrée apivore**, *Pernis apivorus* (fiche 57)
- . **Circaète Jean-le-Blanc**, *Circaetus gallicus* (fiche 58)
- . **Milan noir**, *Milvus migrans* (fiche 59)
- . **Grand-duc d'Europe**, *Bubo bubo* (fiche 60)
Niche dans les falaises, 2 à 5 couples sur le site
- . **Martin pêcheur d'Europe**, *Alcedo atthis* (fiche 61)
Présent sur les rivières
- . **Bruant ortolan**, *Emberiza hortulana* (fiche 62)
- . **Fauvette pitchou**, *Sylvia undata* (fiche 63)
- . **Pie-grièche écorcheur**, *Lanius collurio* (fiche 64)
Présents dans les milieux ouverts (garrigue)
- . **Pipit rousseline**, *Anthus campestris* (fiche 65)
L'état des habitats et les évolutions de la végétation vers la fermeture des milieux provoquent des fluctuations locales importantes pour l'espèce.

Autres espèces patrimoniales :

- . **Traquet oreillard**, *Cenanthe hispanica*, strictement méditerranéen, il aurait disparu de Rhône Alpes. Son abondance est liée à l'existence de milieux ouverts (herbacés, garrigues claires, maquis bas).
- . **Merle bleu**, *Monticola solitarius*, fréquente les parois rocheuses. Quelques individus sont présents sur le site.
- . **Pie-grièche à tête rousse**, *Lanius senator*, **Pie-grièche méridionale**, *Lanius meridionalis*, présentes sur les zones ouvertes du site. En déclin, enjeux patrimoniaux.

◇ Menaces sur les oiseaux :

L'enfrichement des garrigues (Fauvette pitchou, Pie-grèches, Traquet oreillard) et, peut-être pour les espèces rupestres, la forte fréquentation des parois rocheuses (Grand duc, Merle bleu).

Espèces animales d'intérêt communautaire (directive Habitats et directive Oiseaux)

TAXON	ESPÈCE	ANNEXE DE LA DIRECTIVE HABITATS
Coléoptères	Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	II
	Grand Capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	II, IV
	Barbot ou Pique-prune (<i>Osmoderma eremita</i>)*	II prioritaire
Odonates	Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)	II
	Cordulie splendide (<i>Macromia splendens</i>)	II, IV
	Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>)	II, IV
	Gomphe serpentín (<i>Ophiogomphus cecilia</i>)	II, IV
Lépidoptères	Diane (<i>Zerinthia polyxena</i>)	IV
	Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)	II
	Laineuse du Prunellier (<i>Eriogaster catax</i>)	II, IV
	Sphinx de l'épilobe (<i>Proserpinus proserpina</i>)	IV
	Écaille chinée (<i>Euplagia quadripunctata</i>)*	II prioritaire
	Orthoptères	Magicienne dentelée (<i>Saga pedo</i>)
Crustacés	Écrevisse à pieds blancs (<i>Austropotamobius pallipes</i>)	II
Reptiles	Lézard vert (<i>Lacerta viridis</i>)	IV
	Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>)	IV
	Couleuvre d'Esculape (<i>Elaphe longissima</i>)	IV
	Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>)	II, IV
Amphibiens	Crapaud calamite (<i>Bufo calamita</i>)	IV
	Rainette méridionale (<i>Hyla meridionalis</i>)	IV
	Alyte accoucheur (<i>Alytes obstetricans</i>)	IV
	Pélobate cultripète (<i>Pelobates cultripipes</i>)	IV

TAXON	ESPÈCE	ANNEXE DE LA DIRECTIVE HABITATS
Poissons	Apron (<i>Zingel asper</i>)	II, IV
	Barbeau méridional (<i>Barbus meridionalis</i>)	II
	Blageon (<i>Leuciscus souffia</i>)	II
	Chabot (<i>Cottius gobio</i>)	II
	Lamproie de Planer (<i>Lamprota planeri</i>)	II
	Toxostome (<i>Chondrostoma toxostoma</i>)	II
Mammifères	Castor européen (<i>Castor fiber</i>)	II, IV
	Genette (<i>Genetta genetta</i>)	V
	Loutre (<i>Lutra lutra</i>)	II, IV
	Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersi</i>)	II, IV
	Vespertilion à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	II, IV
	Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	II, IV
	Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	II, IV
	Rhinolophe Euryale (<i>Rhinolophus euryale</i>)	II, IV
	Petit Murin (<i>Myotis blythi</i>)	II, IV
	Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)	II, IV
Oiseaux	Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	OI
	Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	OI
	Pipit rousseline (<i>Anthus campestris</i>)	OI
	Bruant ortolan (<i>Emberiza hortulana</i>)	OI
	Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	OI
	Circaète Jean-le-Blanc (<i>Circaetus gallicus</i>)	OI
	Fauvette pitchou (<i>Sylvia undata</i>)	OI
	Grand-duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>)	OI
	Martin pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>)	OI
	Pie grièche (<i>Lanius collurio</i>)	OI

Les espèces prioritaires sont désignées par des astérisques.

Chacune de ces espèces fait l'objet d'une fiche dans le document « Annexes ».

II - STRATÉGIE DE CONSERVATION : DES ENJEUX AUX ACTIONS

Préambule

Dans cette deuxième partie, les intitulés des fiches actions sont figurés en gras, ainsi que leur code renvoyant au programme d'action (troisième partie) et le degré de priorité de réalisation de l'action :

(*) : action utile

(**) : action indispensable, mais non prioritaire

(***) : action prioritaire

Les habitats et les espèces sont cités en italiques (notés *non DH* lorsqu'ils ne sont pas d'intérêt communautaire). Un astérisque précise qu'ils sont prioritaires.

Pour la mise en œuvre fonctionnelle du document d'objectifs, on peut utiliser la notion de «bio-ensembles», qui regroupent des habitats d'intérêt communautaire et des espèces d'intérêt communautaire.

En effet, les habitats sont présents le plus souvent sous forme d'une mosaïque complexe et diffuse.

Par ailleurs, les espèces sont toutes plus ou moins spécialisées dans l'exploitation d'un groupe d'habitats associés.

Sur le site, ces «bio-ensembles» sont :

■ **Milieux forestiers** : *Forêt de chêne vert (9340), Forêt de chêne pubescent (non DH), Lucane cerf volant, Grand capricorne, Genette.*

■ **Milieux rocheux** : *Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique (8210), grotte non exploitée par le tourisme (8310), toutes les chauves-souris, tous les reptiles, Hibou grand duc.*

■ **Milieux méditerranéens herbacés ou arbustifs** : *Pelouses calcaires karstiques* (6110), Parcours substeppiques* (6220), Pelouses sèches et faciès d'embuissonnement (6210), Formations stables de Buis (5110), Matorral arborescent à Genévrier oxycèdre (5210), tous les Lépidoptères, tous les reptiles, Magicienne dentelée, Circaète Jean-le-Blanc, Fauvette pitchou, Pie grièche, Pipit rousseline, Bruant ortolan.*

■ **Milieux aquatiques** : *Forêt galerie (92A0), Rivières méditerranéennes à débit intermittent (3290), Rivières méditerranéennes permanentes (3250), Chenopodietum rubri des rivières montagnardes (3270), Mares temporaires (3170), Eaux oligomésotrophes à Characées (3140), Prairies humides (6420), tous les amphibiens, toutes les libellules, tous les poissons, Castor, Loutre, Écrevisse à pattes blanches, Martin pêcheur, Milan noir.*

II.1. Actions sur l'ensemble du site

II.1.1/ PROPOSITION D'AJUSTEMENT DU PÉRIMÈTRE

Au vu de la première partie, il apparaît qu'un élargissement du périmètre du site semble intéressant: les propositions d'ajustement du périmètre initial sont motivées par la présence de:

- habitats (Annexe I) et d'espèces (Annexe II) d'intérêt communautaire ainsi que le renforcement de la cohérence du site:
- l'entité du plateau calcaire des Gras,
- la continuité des habitats aquatiques (Chassezac, Granzon, Salindres, Bourbouillet...), favorable aux espèces animales associées (loutre, castor, poissons, libellules, amphibiens, écrevisse).

Cet ajustement conduit à proposer au final un site de 6 164 ha soit 1 123 ha de plus que le site initial (5041 ha).

Les différents secteurs nouvellement intégrés sont décrits ci-après.

NB: les habitats et espèces d'intérêt communautaire prioritaires sont marqués d'un astérisque

- **Extension "Granzon"**

Surface: + 127 ha

Communes: Banne, Berrias et Casteljeau

Habitats, espèces: Rivière méditerranéenne permanente (3250) et faune associée:

- . *Castor*: enjeux forts à la fois pour la particularité de gîtes rupestres comme sur le Chassezac ou le Gardon et pour la résolution des problèmes de prédation.
- . *Loutre*: absence d'indice mais la proximité du Chassezac et du Salindres démontre l'intérêt du Granzon comme zone de colonisation probable.
- . *Libellules*: milieu favorable à la Cordulie splendide et à la Cordulie à corps fin (inventaire à compléter)
- . *Barbeau méridional*: présence d'une population relativement en aval - habituellement dans les cours d'eau des piémonts - ayant une particularité génétique propre à la Basse Ardèche.

Cohérence du site: continuité des habitats aquatiques

La mise en œuvre de la fiche action HAB 2.3 "Restauration de la ripisylve du Granzon" implique l'intégration du Granzon au site Natura 2000. Les objectifs de cette action sont la restauration d'un écosystème aquatique actuellement dégradé et favorable aux espèces ainsi que la reconstitution d'une ripisylve, ressource alimentaire du castor, suffisante pour diminuer significativement l'impact des dégâts de castor sur les vergers.

Elle pourrait être également favorable à l'Écrevisse à pieds blancs, dont une population relictuelle est présente en amont et à la Loutre comme corridor écologique et espace de re-colonisation.

- **Extension "Chassezac, Salindres, Ribeyre, Jalibre"**

Surface: + 77 ha

Communes: Les Assions, Saint-Genest-de-Beauzon, Lablachère

Habitats, espèces:

. *Versants du plateau calcaire*: formations stables à Buis (5 110), mosaïque de pelouses sèches: pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (6 210), Pelouses calcaires karstiques (6 110*), Parcours substeppiques de graminées annuelles (6 220*).

Cohérence du site: l'extension proposée prend le rebord du plateau.

N.B. : La présence de la Loutre a été démontrée sur le Chassezac et le Salindres, et il aurait été souhaitable d'inclure le Salindres jusqu'à sa confluence avec le Chassezac, mais les communes riveraines s'y opposent vivement.

- **Extension "Côte de Freyssine, Gras de Perêt, Chastelbourg"**

Surface: + 229 ha

Communes: Lablachère, Joyeuse

Habitats, espèces: Matorral à Genévrier oxycèdre, mosaïque de pelouses sèches: Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (6 210), Pelouses calcaires karstiques (6 110*), Parcours substeppiques de graminées annuelles (6 220*).

Milieu très favorable aux espèces animales: insectes (Damier de la Succise, Magicienne dentelée), avifaune (Fauvette pitchou, Pie-Grièche écorcheur, Circaète Jean-le-Blanc), reptiles (Lézard vert, Lézard des murailles)...

Cohérence du site: sur la côte du Fressinet, l'extension proposée prend la base du plateau. Sur le gras de Perêt et Chastelbourg, l'extension proposée s'étend jusqu'à la partie sommitale du plateau en raison de la contiguïté avec le site Natura 2000 "Beaume Drobie".

- **Extension "Carrières"**

Surface: 5 ha

Communes: Les Assions, Lablachère

Habitats, espèces: (6210, 6110*, 6220*) et espèces associées, dont Magicienne dentelée

Cohérence du site: les deux carrières Laurens et la Vanséenne sont au cœur du site. Leur activité n'est pas incompatible avec la présence d'une Zone Spéciale de Conservation. Il semble préférable de les intégrer pour mieux les prendre en compte (cf. action: HAB 7.2 Réhabilitation des carrières).

• **Extension "Bourbouillet, Le Bosc, Combe Louba, Coudon"**

Surface: + 689 ha

Communes: Saint-Alban-Auriolles, Chandolas, Berrias-et-Casteljau, Saint-Genest-de-Beauzon

Habitats, espèces:

. *Milieux herbacés et arbustifs*: mosaïque de pelouses sèches et formations herbeuses sèches sur calcaires tendres: Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (6 210), Pelouses calcaires karstiques (6 110*), Parcours substepmiques de graminées annuelles (6 220*).

. *Système remarquable du Bourbouillet, Fontgraze*: mares (3 170) et cours d'eau temporaire (3 290), nombreuses résurgences, Rainette méridionale (Annexe IV).

Cohérence du site: l'extension proposée intègre "logiquement" Coudon, exclu du périmètre initial et pourtant au cœur du site. L'extension est également favorable à la continuité des milieux aquatiques.

Communes	Surface (ha) du périmètre initial	Surface après extension	Surface supplémentaire	Augmentation en % du périmètre initial
Banne	775	836	61,0	8%
Beaulieu	8	8	0,1	1%
Berrias et Casteljau :				
1/Granzon	997	1169	66,7	7%
2/Coudon			105,3	11%
Chandolas	674	933	258,9	38%
Grospierres	61	227	166,1	271%
Joyeuse	371	587	216,1	58%
Lablachère	897	935	38,5	4%
Les Assions	573	641	68,1	12%
Les Vans	246	246	0,0	0%
St Alban Auriolles	379	511	131,8	35%
St Genest de Beauzon	61	72	10,7	18%
Total	5041 ha	6164 ha	1123,18ha	22%

plus 2.5 ha carrières
plus 2.5 ha carrières

EXTENSION	SURFACES (EN PLUS)
GRANZON	127 ha
RIBEYRE/JALIBRE	77 ha
GRAS DE PERET	229 ha
BOURBOUILLET/COUDON	689 ha
CARRIÈRES	5 ha

II.1.2/ PROPOSITION D'INSCRIPTION DE NOUVELLES ESPÈCES EN ANNEXES DE LA DIRECTIVE HABITATS

- **Lézard ocellé (*Cacerta lepida*)**
Espèce vulnérable
Présent essentiellement dans la région méditerranéenne
En régression du fait des atteintes à son milieu (mise en culture : vigne en Languedoc-Roussillon, arboriculture en PACA) de l'urbanisation, du morcellement des populations et de l'utilisation des pesticides
Mériterait une inscription en annexe IV (selon MNHN)

- **Cétoine bleue (*Eupotosia mirifica*)**
Espèce très rare
Présent très localisée (quelques stations en Europe)
Populations assez méconnues. Il convient de préserver son habitat des différentes atteintes
Subit une assez forte pression de capture par les collectionneurs
Mériterait un classement en annexe IV

- **Couleuvre de Montpellier (*Malpollon monspessulamus*)**
Espèce à surveiller
Présente dans le sud de la France et la vallée du Rhône jusqu'à Valence
En régression par la disparition des milieux et la circulation routière (morcellement des milieux)
Mériterait une inscription, mais plutôt en annexe II

II.1.3/ COORDINATION, ANIMATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

La qualité de l'animation constituera la clé de voûte de la phase opérationnelle du document d'objectifs.

La désignation où la mise en place d'une structure chargée de l'animation a pour objectif de structurer la maîtrise d'ouvrage et l'organisation des interventions sur le site.

Pour cela, l'action "**Coordonner et Animer la mise en œuvre du Document d'Objectifs (***)**" est indispensable.

II.1.4/ ANIMATION FONCIÈRE

Sur l'ensemble du site, l'extrême morcellement du foncier bloque de nombreux projets d'aménagement ou de gestion de l'espace. **L'animation foncière (HAB1.1***)** est préalable à la mise en œuvre d'autres actions du programme. Elle doit se concentrer sur plusieurs secteurs :

- les berges du Chassezac et du Bois de Paiolive (600 ha, enjeux de fréquentation touristique),
- les Gras de Lablachère et de Joyeuse (700 ha, enjeux agricoles),
- quelques secteurs épars (300 ha, enjeux de gestion d'espaces naturels remarquables : Lône de Saint-Alban, Granzon, clairières...).

II.1.5/ SUIVI SCIENTIFIQUE

La **Surveillance des espèces et des habitats (SUI.1*)** permettra d'évaluer l'évolution des degrés de conservation et de sensibilité des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Le Suivi et évaluation du programme d'action permettrait d'apprécier la mise en œuvre du document d'objectifs ainsi que les résultats des actions entreprises. Ce retour d'expérience est indispensable pour assurer la transparence du document d'objectifs, de communiquer le résultat de cette « expérience », de modifier les objectifs ou les moyens des actions entreprises, et assurer la révision du document d'objectifs en sixième année.

Ces suivis doivent également permettre de déterminer le statut de certaines espèces mal connues ou plus simplement absentes du site. Il s'agit de :

- espèces douteuses, considérées absentes jusqu'à preuve du contraire: Pique prune (*Osmoderma eremita*), Gomphe serpentín (*Ophiogomphus cecila*),
- espèce au statut incertain: Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*).

II.1.6/ AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

A/ Les brigades vertes

Les Brigades vertes du SIDET pourraient élargir leur champ de compétences actuelles pour intégrer les préoccupations de la directive Habitats :

- Missions d'entretien et de restauration des milieux: ripisylve du Granzon, clairières et arbres remarquables du Bois de Païolive.
- Mission d'accueil, d'information, de surveillance du grand public dans le Bois de Païolive

Il s'agit donc de **Renforcer les missions des brigades vertes (HAB8.1**)**, ce qui nécessite l'assentiment du SIDET, de nouveaux moyens humains et matériels.

B/ Guide de bonne gestion environnementale

De nombreuses atteintes aux milieux naturels, plus ou moins ponctuelles ou marginales, relèvent d'une méconnaissance des exigences des espèces et des habitats, voire d'un non-respect du droit existant (police de l'eau, pouvoirs des maires).

Une information pédagogique à l'intention des élus, des techniciens locaux, et plus globalement de l'ensemble de la population, est possible au travers d'un **Guide bonne gestion environnementale (COM 2.7.3)**.

II.1.7/ GESTION DE LA FRÉQUENTATION SUR LE SITE

A/ Accueil du grand public

Le Bois de Païolive et les Gorges du Chassezac sont des sites très touristiques. L'accueil du public, l'organisation de sa fréquentation et sa sensibilisation aux problématiques environnementales sont indispensables à la conservation des habitats et des espèces patrimoniales.

Il convient d'associer les démarches Natura 2000 et touristiques afin de réguler ces dernières le plus en amont.

En premier lieu, un programme d'étude de **la fréquentation (ADM 2.1*)** permettrait de préciser finement les usages du site, de suivre leur évolution et évaluer leurs impacts sur les habitats et les espèces patrimoniales. Cette action peut inclure une étude de fréquentation du Bois de Païolive et des Gorges du Chassezac, le suivi des mares temporaires et des décharges sauvages.

Le souci de nombreux acteurs locaux est d'organiser la fréquentation dans le **bois de Païolive (HAB 3.2*)**.

Différentes actions sont menées par l'Office du Tourisme, Découvrir en Marchant, le SIDET et les Brigades vertes pour améliorer les conditions d'accueil du site : le développement et l'entretien des sentiers, la réalisation de topoguides et de panneaux d'information, la restructuration des parkings du Bois de Païolive, la tentative de gestion des ordures et des décharges sauvages.

En ce qui concerne la circulation automobile, on pourrait même imaginer la fermeture de la route touristique D252, au cœur du Bois de Païolive, pendant la période estivale.

D'autre part, des outils d'éducation à l'environnement sont proposés pour faciliter la découverte du site par le grand public et le sensibiliser à la vulnérabilité du patrimoine naturel.

Il s'agit de :

- l'édition de dépliants thématiques, livret, CD rom, site internet, panneaux d'information... : **Sensibilisation du grand public (COM 2.3**)**,
- la création de deux sentiers pédagogiques d'interprétation du milieu naturel : **Sentier pédagogique de la Lône de Saint-Alban (COM 2.6***)**, **Sentier de découverte des chauve-souris (COM 2.5*)**,
- la réalisation d'une étude de faisabilité pour **Concevoir un espace d'accueil en lien avec l'écomusée (COM 2.1*)**.

Pour diminuer la pression touristique, actuellement concentrée dans le Bois de Païolive et les Gorges du Chassezac, à la période estivale, il serait opportun de diversifier et d'étaler la saison touristique. Des pistes existent : développer l'agro-tourisme (vente de produits locaux dans les campings, visites accompagnées dans les exploitations), développer le tourisme culturel,...

B/ Structures des sports de loisirs

Il n'y a pas d'incompatibilité entre les loisirs de plein air et la préservation des milieux naturels, dans la mesure où un juste compromis est recherché. La collaboration avec les professionnels et les fédérations en est le meilleur garant.

L'idée d'un label Natura 2000, récompensant les efforts des professionnels reste en suspens. Sa validation dépasse largement le cadre de ce document d'objectifs et doit être posée à l'échelle européenne.

Une **Formation continue** et une **Charte qualité (COM 2.7*)** permettraient une meilleure prise en compte des espèces et habitats et donneraient une plus-value à la prestation des professionnels.

Existant déjà sur les Gorges de l'Ardèche, une telle formation pourrait être transversale à plusieurs documents d'objectifs.

II.2. Milieux forestiers

(voir carte 10 en annexe)

II.2.1/ Exploitation du bois

L'impact de l'exploitation du bois sur les peuplements d'insectes saproxylophages, *Lucane*, *Grand capricorne*, *Cétoine bleue* (non DH), est faible. Une coupe excessive des vieux chênes (rares et localisés) est négative, mais celle-ci reste marginale et très localisée (Montchamp, Casteljou).

S'il y avait exploitation, une pratique telle que la « rame » serait favorable aux insectes sapro-xylophages. Une mesure réglementaire (type Espace Classé Boisé) ne semble pas adaptée à la protection des insectes : sans effet écologique déterminant, elle serait mal acceptée par les propriétaires et risquerait de produire des réactions inverses : coupes d'arbres pour anticiper le règlement.

Les vieux arbres et les « bonzaï naturels » méritent cependant une action spécifique en raison de leur fonction écologique d'habitat, de leur valeur esthétique et de leur charge affective : **Arbres remarquables du Bois de Païolive (HAB 3.1*)**. Leur préservation passe par une localisation des secteurs riches, l'information et la sensibilisation des propriétaires, voire l'apport d'un soutien technique pour un abattage sélectif et des opérations d'élagage. Cette prise de conscience pourrait déboucher sur des solutions juridiques (Loi 1930 sur les monuments naturels, Arrêté préfectoral, Bourse aux arbres...), en accord avec les propriétaires, localisées et non étendues à l'ensemble du Bois de Païolive.

II.2.2/ Piégeage des insectes

Les insectes saproxylophages semblent peu menacés. Cependant, le comportement de certains collectionneurs d'insectes pour capturer la Cétoine bleue (très rare en Europe et non concernée par la Directive) se traduit par un véritable pillage et la destruction d'espèces d'intérêt communautaire, *Lucane*, *Grand capricorne*, voire même papillons (les pièges ne sont pas sélectifs). Cette pratique pourrait être concurrencée et finalement « coulée » par un **Élevage et la commercialisation des Cétoines bleues (ESP 1.1**)**. Mais attention, la protection de ces espèces ne justifie pas d'interdire toute capture :

- Si les piégeages commerciaux doivent cesser, il faut rappeler que les piégeages scientifiques sont nécessaires : le laboratoire de G. Lempérière à l'Université des Sciences à Grenoble mène de longues et lourdes recherches sur la Cétoine bleue à Païolive afin de mieux connaître sa biologie et de mieux pouvoir la protéger.
- Les collections d'insecte sont des outils d'étude (dans l'espace, dans le temps, support d'études génétiques,...). Il serait préjudiciable d'empêcher les amateurs de monter des collections scientifiques : le prélèvement d'un insecte reste très limité par rapport à l'ensemble de la population.

II.2.3/ Fermeture du milieu

La fermeture des milieux par embroussaillage touche la mosaïque d'habitats au sein de la forêt. La **Restauration, entretien des clairières (HAB 3.2***)** permettrait la conservation des habitats : *matorral à genévrier* (50.10), clairières de *pelouses calcaires** (6110), *végétation des blocs calcaires* (8210) et des espèces : Diane, Magicienne dentelée,...

II.3. Milieux rocheux

(voir carte 10 en annexe)

II.3.1/ Spéléologie et Chauves-souris

Les grottes identifiées pour les chauve-souris sont dans l'ensemble peu intéressantes pour la spéléologie. Néanmoins, des enjeux locaux peuvent exister: la Grotte des Cayres est d'intérêt national pour les chauve-souris. Son porche est très fréquenté en période estivale par les baigneurs. Si l'impact reste généralement faible, un risque de dérangement persiste.

Les chauve-souris et leurs habitats (colonies de parturition, colonies d'hivernage) doivent être protégés du dérangement. Le CREN et le CORA ont déjà entamé des actions: suivi et récapitulatif des grottes d'intérêt du Bois de Païolive.

Un **Plan de gestion des chauve-souris (HAB 7.1***)** de trois grottes (Les Cayres, Baume St Arnaud, Les Assiettes) permettra un suivi estival et hivernal des populations, l'identification des territoires de chasse, la pose de panneaux d'informations, la fermeture avec une grille de la Grotte des Cayres et le nettoyage des sites si nécessaire.

La grotte des Padelles avait été proposée pour ce plan de gestion, mais pour l'instant les propriétaires n'ont pas souhaité entrer dans une logique de gestion contractuelle.

Une campagne d'information et de sensibilisation sur le thème du respect des chiroptères serait favorable: **Sentier de découverte des chauve-souris (COM 2.5*)**, plaquette d'**Information et sensibilisation des pratiquants de l'escalade et de la spéléologie (COM 2.4**)**.

Cette dernière action peut être menée avec la Fédération Française de Spéléologie, qui étend ses missions à la préservation du milieu naturel et l'éducation à l'environnement.

II.3.2/ Escalade

Le site connaît une importante fréquentation, particulièrement dans les Gorges du Chassezac sur des voies aménagées (École d'escalade de Casteljou) et dans le Bois de Païolive sur des « blocs » répertoriés.

Cette pratique « contrôlée » ne semble pas poser de problème pour la préservation des habitats et des espèces situés hors des rochers fréquentés. En absence d'espèces patrimoniales très sensibles aux dérangements (*Vautour percnoptère*, *Faucon pèlerin*, *Aigle de Bonelli...*), l'impact de cette activité reste modéré.

Cependant, la pratique « terrain d'aventure », hors des voies aménagées, peut induire des impacts sur les espèces sensibles, Chauves-souris, *Hibou grand-duc*, *Merle bleu (non DH)* et les habitats, *végétation chasmophytique des pentes calcaires* (8210).

Ce comportement reste marginal, mais son évolution et d'éventuels impacts restent difficiles à mesurer⁽¹⁰⁾.

Un réel enjeu pour l'avenir : les voies actuelles se « patinent » progressivement, à l'image de la situation des Calanques de Marseille à Cassis, il y a une vingtaine d'années. Aussi les associations réfléchissent au choix de nouvelles voies et de nouveaux secteurs d'équipement afin de continuer à attirer les grimpeurs qui pourraient désertir le site, ou s'engager en « terrain d'aventure », si les voies ne correspondent plus à leurs attentes.

Dans ce contexte, un **Plan d'aménagement des falaises pour l'escalade (ADM 2.3**)** peut réunir le Comité Départemental d'Escalade (CDDFME) et les associations de protection de la nature (FRAPNA, CORA...) pour planifier l'aménagement des voies d'escalade et limiter les impacts sur la faune.

Ce plan pourrait s'intégrer au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature, dans le cadre de la Loi Sport 2000, et dont les sites pilotes pourront être les sites Natura 2000.

Des panneaux d'information spécifiques à cette activité pourraient être disposés : **Information et sensibilisation des pratiquants de l'escalade (COM 2.4**)**.

(10) L'escalade est un sport jeune et les pratiques actuelles qui consacrent les sites le plus sécurisés et équipés pourraient évoluer vers un retour au « terrain d'aventure » pour les grimpeurs ayant acquis de l'expérience et souhaitant retrouver des ambiances plus sauvages. On peut déceler, dans le milieu de l'escalade et dans d'autres sports de plein air, certaines tendances « anti-réglementations », parfois relayées par des éditoriaux de revues spécialisées.

II.4. Milieux méditerranéens herbacés ou arbustifs

(voir carte 11 en annexe)

II.4.1/ Restauration et entretien des oliveraies et vergers

La restauration et l'entretien de la Forêt fruitière, des oliveraies et des anciens vergers sont idéaux du point de vue écologique et assurent la mise en valeur du petit patrimoine bâti. La mise en place d'une mesure agro-environnementale, **Restauration et entretien des oliveraies et vergers (*)**, permettrait d'accompagner et de favoriser le développement de ce mode de gestion très favorable aux habitats et espèces d'intérêt communautaire des milieux herbacés et arbustifs.

Au delà d'une simple incitation financière, il serait opportun de favoriser une dynamique locale par une présence continue sur le terrain (réseau associatif, chambre d'agriculture, brigade verte ...) pour assurer la promotion et la coordination de ces actions: aide technique (conseils et interventions sur le terrain), aide à l'acquisition de jeunes plants, valorisation pédagogiques des projets de forêts fruitières et d'oliveraies. Par ailleurs, cette action peut être transversale et participer à la meilleure connaissance du patrimoine vernaculaire et des arbres remarquables de ces vergers.

La réussite d'une production dans la forêt fruitière pourrait être une source d'emplois (cueillette et transformation de fruits) qui serait très favorables à l'entretien et la valorisation du milieu naturel.

II.4.2/ Pastoralisme et milieux ouverts

Les milieux ouverts sont encore bien représentés sur le plateau: des Gras au nord du Chassezac, des Assions et de Coudon à Notre Dame de Bon secours, puis jusqu'au Gras de Perret. Ils sont néanmoins en voie de fermeture lente et d'enfrichement suite à l'abandon progressif du pastoralisme.

Les éleveurs, avec leurs troupeaux, participaient jusqu'à présent à la conservation de ces habitats: *pelouses calcaires** (6110), *parcours substeppiques** (6220), *pelouses sèches et faciès d'emboisement* (6210), *matorrals* (5210) et des espèces associées: *Diane*, *Damier de la Succise*, *Magicienne dentelée*.

L'impact des quelques éleveurs, encore en place ou récemment installés, est positif. Néanmoins, ils sont confrontés à plusieurs difficultés.

- Les éleveurs manquent de foncier: le blocage du foncier les empêche d'accéder aux espaces suffisants et nécessaires à leur activité. Une action d'**Animation foncière (HAB 1.1***)** sur 700 ha (Gras de Lablachère et de Joyeuse) leur permettrait d'accéder à plus de foncier.

A ce sujet, les carriers sont tout à fait d'accord pour que des troupeaux continuent à utiliser le foncier de réserve des carrières pendant encore 20 à 30 ans, jusqu'à exploitation.

- L'établissement de certains Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) de type « pastoralisme » est rendu très difficile: bien que relevant du régime déclaratif, la règle est de présenter un papier signé du propriétaire.

L'animation foncière et plus spécifiquement un **Appui à la mise en place des CTE ou MAE (HAB 4.1**)** pourrait faciliter la mise en place des mesures agro-environnementales.

- Pour renforcer la pression de pâturage et assurer une gestion à long terme des habitats patrimoniaux (dont deux sont prioritaires), l'idée d'un troupeau itinérant, éventuellement intercommunal, avait été proposée. Celle-ci se heurte à plusieurs problèmes:
 - le contexte actuel de la crise de l'élevage,
 - la difficulté de la mise en place d'un troupeau extensif économiquement viable,
 - la pertinence sociale d'un projet d'aide à l'installation lorsqu'un agriculteur potentiel, en place sur le site, abandonne son exploitation et lorsque d'autres éleveurs autour du site ont des difficultés économiques.
 - la difficulté d'acceptation du projet: blocage du foncier, échec d'une expérience similaire.

Même si cette action est écologiquement pertinente, sa non réalisation n'est pas non plus une catastrophe à court terme: la fermeture du milieu est très lente et les habitats patrimoniaux sont bien représentés sur l'ensemble de l'Ardèche méridionale. Si cette action était de nouveau retenue, elle pourrait se concentrer sur des espaces à haute valeur patrimoniale comme le Clapas plantain.

II.4.3/ Filière qualité

La société demande des produits « sains », « naturels »: il existe un marché pour des produits d'agriculture biologique. Par exemple, il y a sous production de fromage de chèvre bio (un seul producteur sur le site). Indépendamment du bio, il serait opportun de développer des marques ou des appellations de qualité, réellement liées au « terroir ». Ce dernier étant lui-même associé à un paysage ou à un site prestigieux. Des exemples du succès d'une telle démarche existent: Fin gras du Mézenc, Viande bovine du Vercors, Régal viande, Goûter l'Ardèche...

L'organisation et le développement de filières « qualité » seraient souhaitables. Elle pourrait contribuer à sortir de la crise une partie de la filière ovine. Cette orientation aurait des répercussions positives sur la qualité environnementale globale et la pérennisation d'emplois agricoles. Cependant l'organisation de cette démarche ne relève pas de Natura 2000 en tant que tel et dépasse le périmètre du site.

II.4.4/ Chasse

La chasse n'a pas d'impact négatif sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire. Au contraire, la présence de ces usagers sur le terrain contribue utilement à une certaine forme de surveillance de l'état du milieu et d'éventuelles dégradations.

Le souhait des chasseurs est de protéger, voire même de « repeupler », le petit gibier (lièvres, grives, perdrix...) dont les effectifs ont diminué. Il semble opportun de gérer en priorité les milieux ouverts (Les Gras) qui se referment lentement. En effet, les différentes mesures de maintien des habitats prairiaux, *pelouses sèches* (6210), *parcours substeppeiques** (6220)..., seront également favorables au petit gibier. Les associations et la fédération de chasse peuvent être partenaires dans la mise en œuvre d'actions pour maintenir les milieux ouverts.

II.4.5/ Activités industrielles et carrières

Les carrières ont un impact fort localement, mais peu d'impact direct sur l'environnement au-delà de leur périmètre. Lors de la phase de réhabilitation, la « remise en état » est souvent l'occasion d'une revégétalisation paysagère horticole. Il serait nettement plus intéressant de réaliser une restauration en favorisant des écosystèmes patrimoniaux (milieux rocheux à végétation chasmophytique...): **Réhabilitation des carrières sèches (HAB 7.2*)**.

II.5. Milieux aquatiques

(voir carte 12 en annexe)

II.5.1/ Pérenniser la concertation entre les partenaires

La gestion et la qualité de l'eau sont des enjeux majeurs sur le site.

L'eau est une ressource exploitée par de nombreuses activités (agriculture, sports d'eau vive, pêche, production d'électricité, protection et défense des berges, eau potable...) aux intérêts différents. A l'heure actuelle, la concertation pour une gestion globale de la ressource Eau semble encore insuffisante : une gestion cohérente au niveau du bassin hydrographique du Chassezac est souhaitable.

Des outils seront disponibles avec la mise en place d'un SAGE « Ardèche » et la possibilité de passer un contrat de bassin sur la sous-unité hydrographique du Chassezac. Il s'agit de s'inscrire non seulement dans le cadre de la Loi sur l'eau (1992), mais aussi de la directive cadre européenne du 23-10-2000, qui s'inspire d'ailleurs de la loi française. Notons que cette directive établit un lien légal clair avec les directives Habitats et Oiseaux.

Il s'agit de **Préparer un contrat de milieu (HAB 2.1**)** afin de pérenniser la concertation pour la gestion de la ressource Eau, de conserver les habitats, *Forêts galeries* (92A0), *Rivières* (3290, 3250, 3280), *Mares temporaires* (3170, 3140) et les espèces, *Loutre*, *Agrion de Mercure*, *Cordulie à corps fin*, *Écrevisse*, *Apron* etc..

Quelques problématiques sont envisageables :

- mieux évaluer l'impact des barrages sur la qualité de l'eau (devenue médiocre selon les riverains), sur le fonctionnement des écosystèmes (hydrosystème, espèces et habitats patrimoniaux),
- mieux évaluer l'impact des pompages agricoles et particuliers (jardins),
- déterminer les meilleures dates et débits d'étiage possibles pour assurer les besoins agricoles, les besoins des loisirs (canoë-kayak) et les besoins des écosystèmes,
- diminuer la consommation d'eau des pompages agricoles et des particuliers,
- restaurer des écosystèmes aquatiques (Lône de Saint-Alban, ripisylve du Granzon,...), et assurer la continuité des habitats,
- restaurer la qualité de l'eau en poursuivant la résorption des rejets d'eau usée non traitée.

II.5.2/ Agriculture intensive

Les impacts de l'arboriculture et de la viticulture sont significatifs. Il s'agit principalement d'une dégradation indirecte de la qualité de l'eau et d'une modification progressive et profonde de l'hydrosystème :

- pompage et prélèvement d'eau dans le Chassezac et ses affluents (dans le Salindres, les particuliers pompent également pour arroser leur jardin),
- rejets de nitrates (eutrophisation) et pesticides.

Bien que situées hors du périmètre du site B4, ces activités causent selon nous des impacts indirects sur les habitats et les espèces.

L'objectif est de **Mieux maîtriser les prélèvements d'eau pour l'irrigation** dans le cadre du contrat de milieux (**HAB 2.1****) avec la mise en place de mesures agro-environnementales (CTE, MAE hors CTE), le développement de techniques diminuant la consommation (goutte à goutte, période de remplissage des bassins, planification d'horaires d'arrosage...).

II.5.3/ Canoë-kayak et baignade

L'impact du Canoë-kayak reste difficile à apprécier. Peu d'études documentent ce sujet. L'évolution de la fréquentation est difficile à prédire : un report important des activités du tourisme de masse de l'Ardèche s'effectuera-t-il sur le Chassezac ? L'augmentation régulière du nombre de pratiquants se poursuivra-t-elle ? Les professionnels estiment le parc total *maximum* à 400 bateaux (marge de progression de 30 %). En absence de sur-fréquentation, l'impact restera modéré. Aujourd'hui, les professionnels ne souhaitent cependant pas s'engager dans une logique d'auto-limitation de leur parc.

La qualité de l'eau est une préoccupation des pratiquants : elle devient particulièrement médiocre au printemps. Des efforts dans ce sens seraient positifs pour les vacanciers ainsi que pour les espèces patrimoniales.

Les professionnels souhaiteraient également prolonger la période de soutien d'étiage. On peut se poser la question de la pertinence d'une telle pratique dans un écosystème méditerranéen, intermittent par nature.

Un plan d'aménagement des sites de baignade et des sports d'eaux vives sur le Chassezac avait été proposé. Cependant, les communes et le SIDET ne souhaitent pas intervenir dans un domaine qui engagerait leur responsabilité civile : la baignade est placée sous la responsabilité individuelle, dont l'information est relayée par des panneaux de danger d'EDF, placés sur le Chassezac.

En absence de plan concerté, on peut proposer une **Formation continue et charte qualité (COM 2.7*)** aux professionnels afin d'orienter leurs pratiques de manière respectueuse avec les milieux naturels.

II.5.4/ Restauration des milieux aquatiques

- **Lône de Saint-Alban**

La Lône est un milieu exceptionnel, menacée d'atterrissement (dépôt de sédiments suite à sa déconnexion du Chassezac, évolution naturelle de la végétation). Si rien n'est fait, elle disparaîtra. De plus, elle connaît une fréquentation désordonnée (motocross...).

Un consensus pour sauver la Lône existe entre la commune de Saint-Alban, le Syndicat de défense des berges du Chassezac et la Fédération de Pêche (FDPPMAA).

Une opération de génie écologique est proposée : **Restauration de la Lône de Saint-Alban (HAB 2.2)**. L'opportunité du percement de la digue pourrait être évaluée après une étude hydrogéologique spécifique (**HAB 2.1.4**) dans le cadre du contrat de milieux.

D'autre part, la fréquentation pourrait être régulée par des **Arrêtés municipaux (**)**, relatifs aux sports motorisés et aux décharges sauvages, dont le respect serait assuré par une convention avec l'ONCFS ou la FDPPMAA ainsi que par la réalisation d'un **Sentier pédagogique sur la Lône de Saint-Alban (COM 2.6***)**.

- **Ripisylve du Granzon**

Dans sa partie de plaine (Banne, Berrias), le Granzon a subi de nombreuses atteintes qui ont perturbé le fonctionnement de son écosystème: rectification du cours d'eau, eutrophisation du milieu, entretien des berges au moyen d'herbicides, curages de fond et déstabilisation des berges.

La conséquence de ses atteintes est la disparition de la ripisylve, *Forêt galerie (92A0)*, et toute sa biodiversité associée, *Libellules, Poissons, Écrevisses, Loutre...*

Le *Castor*, n'ayant plus accès au bois tendre de la ripisylve se reporte sur les arbres fruitiers et engendre des pertes économiques, d'où des problèmes de concurrence et finalement de perturbation pour l'espèce. L'année 2001 a été particulière à ce sujet (nombreuses plaintes à la DDAF).

La **Restauration de la ripisylve du Granzon (***)** sur quelques mètres d'épaisseur permettra de rétablir le fonctionnement de l'écosystème dans son ensemble et de réduire significativement les impacts du castor sur l'arboriculture.

III - PROGRAMME D' ACTIONS

III.1. Fiches descriptives du programme d'actions

■ Sommaire du programme d'actions et code des actions

	Pages
ADM - Gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du Document d'Objectif	
ADM 1: Coordonner et animer la mise en œuvre du Document d'Objectif	59
ADM 1.1: Coordonner et animer la mise en œuvre du Document d'Objectif	59
ADM 2: Mieux contrôler la fréquentation	60
ADM 2.1: Programme d'études de fréquentation	60
ADM 2.2: Maîtriser la fréquentation sur la Lône de Saint-Alban	62
ADM 2.3: Plan d'aménagement des sites d'escalades	63
ADM 2.4: Organiser la fréquentation dans le Bois de Paiolive	64
COM - Communication	
COM 2: Valorisation touristique et pédagogique	65
COM 2.1: Concevoir un espace d'accueil	65
COM 2.3: Sensibilisation du grand public	66
COM 2.4: Information et sensibilisation des pratiquants de l'escalade et de la spéléologie	68
COM 2.5: Sentier de découverte des Chauves-souris	69
COM 2.6: Sentier pédagogique Lône de Saint-Alban	70
COM 2.7: Formation, charte qualité et guide de bonne gestion environnementale	71
HAB - Gestion des habitats naturels	
HAB 1: Foncier	73
HAB 1.1: Animation foncière	73
HAB 2: Milieux aquatiques et humides	75
HAB 2.1: Préparer un contrat de milieu "Chassezac"	75
HAB 2.2: Restauration de la Lône de Saint-Alban	77
HAB 2.3: Restauration de la ripisylve du Granzon	78
HAB 3: Habitats forestiers	78
HAB 3.1: Arbres remarquables	79
HAB 3.2: Restauration et entretien de clairières	80
HAB 4: Habitats ouverts agro-pastoraux	81
HAB 4.1: Appui technique aux CTE ou MAE "pastoralisme)	81
HAB 4.2: Restauration des oliveraies et vergers extensifs	82
HAB 7: Habitats rocheux	83
HAB 7.1: Plan de gestion des grottes à Chauves-souris	83
HAB 7.2: Réhabilitation des carrières	85
HAB 8: Gestion courante de divers habitats du site	86
HAB 8.1: Renforcer les missions des Brigades Vertes	86
ESP - Gestion des espèces	
ESP 1: Coléoptères sapro-xylophages	87
ESP 1.1: Élevage de Coléoptères sapro-xylophages et commercialisation de la Cétoine bleue	87
SUI - Suivi de la mise en œuvre du Document d'Objectifs	
SUI 1: Améliorer les connaissances scientifiques des habitats et des espèces	88

N.B. :

. les prix des différentes mesures sont évalués en TTC

. Le total estimé est la somme: TOTAL = investissement + nombre d'années de mise en œuvre fonctionnement

(cf. échéancier de mise en œuvre du document d'objectifs)

ADM- Gestion administrative et coordination de la mise en oeuvre du Document d'Objectifs

ADM 1 : Coordonner et animer la mise en œuvre du Document d'Objectifs

ADM 1.1: Coordonner et animer la mise en œuvre du Document d'Objectifs

Objectif :

Concerne l'ensemble des tâches administratives au sens large, induites par la mise en œuvre du Document d'Objectifs sur le site : montage des dossiers de financement, passation de marchés avec les maîtres d'œuvre, suivi et coordination des différentes actions, animation du programme et communication, ...

Le territoire du SIDET est partiellement concerné par 3 Site Natura 2000, d'autres communes non adhérentes au SIDET, ainsi que des communautés de communes sont également fortement ou partiellement concernées. Un SIVU pourrait être créé spécifiquement pour la mise en œuvre des Documents d'Objectifs respectifs sur ces sites, avec l'aide du P.N.R. pour les sites en partie dans ce parc. Si ce SIVU peut être créé, ce serait lui qui serait mandaté et financé pour cette action indispensable.

Mesures

ADM 1.1.1 : Fonctionnement administratif et technique

Tâches administratives : Aspects financiers, contractuels et juridiques (assistance externe possible)

Tâches techniques : coordination, animation et suivi de l'avancement du programme, information du tableau de bord, comptes rendus-annuels, bilans, communication (presse), ...

ADM 1.1.2 : Base de données et Système d'Information Géographique (SIG)

Mise en place d'une base de données. Cartographie des données habitats/faune/flore, des inventaires, des actions...

Cette mesure comporte l'acquisition de plusieurs appareils GPS (1 à 3), de la carte numérisée (1:25.000°) de l'IGN.

Elle peut être mise en œuvre par le chargé de mission Natura 2000 de la structure (SIVU ?) mandatée pour de la mise en œuvre du programme (acquisition d'un poste bureautique et logiciel SIG, formation) ou déléguée à une structure plus technique (CREN ou BET).

Commentaires généraux sur le financement :

Le budget prévu de 200 KF/an correspond à un emploi à mi temps (100KF/an avec SB:11 KF) et les frais de fonctionnement (100 KF/an incluant frais de secrétariat, déplacement, fonctionnement, gestion...), soit 1,2 MF sur 6 ans, soit 12% d'un budget total estimé à environ 10 MF sur 6 ans, investissements et fonctionnement cumulés.

Si un SIVU est créé pour 2 ou 3 sites, il devrait être possible de financer un(e) "chargé(e) de mission Natura 2000" à plein temps.

Maître d'ouvrage pressenti : SIVU

Maître d'œuvre pressenti : SIVU + éventuelle co-maîtrise d'œuvre technique et/ou délégation partielle.

Partenaires privilégiés : les collectivités concernées et l'administration (DIREN, DDAF).

Estimation chiffrée

Mesure	Estimation chiffrée		Financement possible
	Investissement (KF)	Fonctionnement (KF) /an x nombre d'années	
ADM 1.1 1 : tâches administratives et techniques, animation		200 x 6=1.200	FGMN
ADM 1.1.2 : S.I.G. + GPS + poste bureautique	120	20 x 6=120	
Total investissement / Total fonctionnement: 1.440	120	1320	

ADM 2 : Mieux contrôler la fréquentation.

ADM 2.1. Programme d'études de fréquentation

Objectifs

Mieux connaître la fréquentation (visiteurs extérieurs, habitudes des riverains), concentrée à deux périodes d'affluence : printemps (fréquentation mal connue) et été dans ce site sensible et préciser les impacts potentiels.

Les résultats de l'étude doivent permettre une meilleure prise en compte de la fréquentation pour réaliser des aménagements adaptés et l'orienter vers des espaces peu sensibles.

Mesures

Etude de fréquentation sur les sites identifiés : estimer le nombre de visiteurs (en fonction de la saison ; en fonction de l'horaire) ; évaluer les nuisances possibles engendrées par la fréquentation : piétinement ; gravats ; déchets, dérangement, ...

ADM.2.1.1 : Bilans annuels et final

Synthèse des suivis annuels ADM 2.1.2 à ADM 2.1.5, préconisations pour le DOCOB suivant (au bout des 6 ans).

ADM.2.1.2 : Etude de fréquentation du Bois de Païolive

Comptages rigoureux (protocole) des véhicules sur les parkings et le long de la route dans le bois (au cours de l'année, des vacances et week-ends, de la journée, ...). Etude qualitative de la fréquentation : qui et pour quoi faire ? , ...

ADM 2.1.3 : Cartographie des décharges sauvages

Afin de suivre l'évolution du « problème » du secteur et visualiser l'efficacité des efforts entrepris.

ADM 2.1.4 : Ruisseaux, Mares temporaires et lône de St Alban.

La première mare du Graveyron (proche d'un parking, piste carrossable) et la Lône de St Alban (terrain de motocross très fréquenté) paraissent les plus sensibles.

D'autres sites sensibles sont à surveiller : Fontgraze, Bourbouillet, mare du Gras de Péret, Clapas Plantain.

Estimer régulièrement/ponctuellement (?) la présence et l'extension possible de traces de véhicules (4*4 ; motocross ; quad) et les vestiges de fréquentation (pique nique, déchets, vidanges, *Rave party*).

ADM 2.1.5 : Rivière et plages du Chassezac

Estimer l'évolution du parc de bateaux ; estimer les périodes d'affluence sur la rivière (dates de très grande fréquentation) ; estimer la fréquentation journalière (pics de fréquentation, fréquentation étalée) et les impacts sur le milieu.

Estimer la fréquentation sur les plages et sur les zones de conflit d'usage (baigneurs, canoë).

Suivre l'évolution des campings (nombre d'emplacements, nuitées) et résidences de vacances (HLL, mobiles homes...)

Actions liées

HAB 8.1

Maître d'ouvrage pressenti : SIVU

Maîtres d'œuvres pressentis : SIVU (en interne) ou délégation à SIDET, BET et/ou CREN

Partenaires privilégiés : OTSI, professionnels du tourisme, Conseil Général 07, CREN, CERMOSEM,

Estimation chiffrée

Mesure	Estimation chiffrée		Financement possible
	Investissement (KF)	Fonctionnement (KF) /an x nombre d'années	
ADM 2.1.1 : Suivis annuels et rapport final de synthèse "fréquentation"		20 x 6 = 120	CG 07 (TDENS) Autres collectivités FGMN pour 2.1.4 et 2.1.5 FNADT (?)
ADM 2.1.2 : Etude de fréquentation du Bois de Païolive		30 x 2 = 60	
ADM 2.1.3 : Cartographie des décharges sauvages et autres points noirs environnementaux		30 x 2 = 60	
ADM 2.1.4 : Ruisseaux et Mares temporaires, + Lône de St Alban		30 x 2 = 60	
ADM 2.1.5 : Rivière Chassezac		30 x 2 = 60	
Total investissement / Total fonctionnement : 360	0	360	

ADM 2.2. Maîtriser la fréquentation sur la Lône de St Alban

Objectifs

La commune de Saint Alban a déjà pris un arrêté municipal relatif aux dépôts d'ordures, qu'elle semble ne pas arriver à faire respecter. Concernant les sports motorisés il ne semble pas il y avoir d'arrêté municipal. En absence de terrains de sport, la Lône sert de terrain de jeux et de rassemblement aux jeunes de la commune.

Interdire par arrêté municipal les activités ou actes délictueux ayant un impact négatif sur le milieu et les espèces : 1° sports motorisés (moto-cross, quad et 4x4) et 2° décharges sauvages. Se donner les moyens de faire respecter ces interdictions (conventions).

Par ailleurs, la réalisation des opérations de restauration de la Lône et du sentier pédagogique pourraient permettre une prise de conscience de l'intérêt du site aux habitants de la commune (qualité de vie) et de développer localement le tourisme vert (retombées économiques ?).

Description de l'action

ADM.2.2.1 : Arrêté municipal

- Préparer un Arrêté municipal relatif à l'interdiction des engins motorisés sur les chemins communaux et chemins ouverts au public entre le ruisseau des Fontaines et le Chassezac.
- Renforcer ou réactualiser l'arrêté municipal (Loi 15 juillet 1975) relatif aux décharges sauvages sur le même périmètre si nécessaire (vérifier périmètre d'application de l'arrêté municipal existant).
- Préparer et signer une convention avec un organisme ayant des gardes assermentés (FAAPPMA pour milieu aquatique, ONCFS ou ONF pour milieu terrestre), définissant leur mission de contrôle et la co-finançant.

ADM 2.2.2 : Sensibilisation des propriétaires

Le travail d'animation foncière pour le projet de restauration de la Lône peut être l'opportunité de sensibiliser les propriétaires privés à ces problèmes proposer des conventions à ces propriétaires (et même acheter ou louer ces terrains).

Actions liées

HAB.1, HAB.2.2, COM.2.6

Maître d'ouvrage pressenti : SIVU ou commune e Saint Alban

Maître d'œuvre pressenti : Commune de St Alban

Partenaires privilégiés : CG 07 (TDENS), DDAF et Préfecture, FAAPPMA,

Estimation chiffrée

Mesure	Estimation chiffrée		Financement possible
	Investissement (KF)	Fonctionnement (KF) /an x nombre d'années	
ADM 2.2.1 : Arrêté municipal + convention garderie		60 x 4= 240	CG 07 (TDENS) Autre collectivité Syndicat de protection des berges du Chassezac FGMN
ADM 2.2.2 : sensibilisation des propriétaires		30 x 2 = 60	
Total fonctionnement : 360		300	

ADM 2.3. Plan d'aménagement des sites d'escalade

Objectifs

Planifier l'aménagement et la gestion des voies d'escalade sur l'ensemble du site : équipement de nouvelles voies et dés-équipement de voies « usées » existantes.

Limiter l'impact des pratiquants de l'escalade, de la fédération et pratiquants libres, sur les milieux rocheux et la faune sensible (chauve-souris, hibou grand duc, merle de roche).

Mesures

ADM 2.3.1 : Pré-programme

Ce pré-programme de plan d'aménagement de l'ensemble des sites d'escalade (PASE), avec cartographie fine des sites actuels et envisagés, serait proposé par le CDFME.

En tant que "aménagement", il serait responsable de l'évaluation environnementale de son programme et devrait s'associer dès que possible des partenaires compétents pour en minimiser les impacts, dans l'esprit d'une étude d'impact.

ADM 2.3.2 : Etude d'incidence

Il s'agit d'une étude d'impact sur l'environnement du Pré-programme pour déterminer l'incidence du Plan d'aménagement des falaises sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire. Pourrait être confiée au CORA ou à un B.E.T.

ADM 2.3.3 : Plan d'Aménagement des Sites d'Escalade (PASE)

Le Plan, élaboré et arrêté en concertation, définirait au moins:

- Etat des lieux : cartographie fine des voies existantes et des enjeux environnementaux.
- Prévision des équipements (voies non sensibles) et dés-équipement (voies « usées »).

ADM 2.3.4 : Suivi-évaluation du PASE

Suivi-évaluation de la pertinence du Plan d'aménagement sur la qualité des écosystèmes: présence d'oiseaux rupestres nicheurs ? indices de dérangement ? autres espèces sensibles ?

Suivi écologique mené sur le long terme pour éventuellement modifier le plan d'aménagement des falaises, voire instaurer une mesure réglementaire (Arrêté Préfectorale de Protection de Biotope).

Actions liées

SUI 1 ; COM 2.8 ; COM 2.4

Maître d'ouvrage pressenti : SIVU, ou CG 07 (dans le cadre de la loi Sport 2000, peut aussi déléguer au SIVU)

Maître d'œuvre pressenti : CDFME, en tant que "aménagement", peut faire réaliser l'étude d'incidence et les suivis-évaluations à des associations et/ou un BET, comme toute E.I.

Partenaires privilégiés : Syndicats Brevets d'Etat d'Escalade et Spéléologie, SIDET, DDJS, CORA, FRAPNA, SBA,

Estimation chiffrée

Mesure	Estimation chiffrée		Financements possibles
	Investissement (KF)	Fonctionnement (KF) /an x nombre d'années	
ADM 2.3.1 : Pré-programme	90		CG 07 (TDENS et loi Sport 2000) FDJS FGMN FNADT (?) U.E.
ADM 2.3.2 : Etude d'incidence	90		
ADM 2.3.3 : Concertation et élaboration du Plan d'Aménagement (PASE) définitif	120		
ADM 2.3.4 : Suivi du Plan d'aménagement des falaises + oiseaux rupestres, rapports réguliers,		30 x 5	
Total investissement / Total fonctionnement:450	300	150	

ADM 2-4 : Organiser la fréquentation dans le Bois de Païolive

Objectifs

Canaliser la fréquentation des véhicules et des visiteurs.
Eviter les stationnements désordonnés sur la D252 et d'autres espaces actuellement accessibles (terrains privés).
Eviter la sur-fréquentation des zones sensibles (ex.: mares temporaires du Graveyron ; clairières).

Mesures

Aménager trois lieux de stationnements répartis sur la D252 d'une capacité totale de 80 places : parking de *l'Ours et le Lion* ; des *Trois seigneurs* ; des *Mûriers*.

ADM 2.4.1: Maîtrise du foncier

- Chercher à passer des conventions d'usage avec les propriétaires.

ADM 2.4.2: Travaux publics et aménagements paysagers

- Limiter l'artificialisation du milieu. Conserver au maximum les arbres et les bosquets naturels. Ne pas réaliser d'aménagement paysager "horticole" et se limiter aux essences autochtones (cf. Brigades Vertes).
- Soigner l'insertion paysagère des parking : merlons végétalisés, plantations, murets de pierres sèches...

ADM 2.4.3: Aménagements d'accueil

- Ne pas installer de poubelles, à moins d'avoir un ramassage 7 jours sur 7.
 - Installer des barrières pour empêcher l'accès aux zones sensibles.
- Exemples : clairière de la Vierge ; mares temporaires du Graveyron.*
- Installer quelques panneaux d'informations et de sensibilisation dans le respect du site.
- Par exemple, sur le parking des Mûriers : stratotype du Berriassien sur le Graveyron ; itinéraires de randonnées et règles de sécurité; espèces et habitats d'intérêt communautaire fragiles à respecter...(chauves-souris, amphibiens...)*
- Ne pas rendre accessible au grand public (pique-nique, camping, etc.) les clairières restaurées et entretenues dans le cadre de l'action HAB 3.2.

Actions liées

ADM 2.1

Maître d'ouvrage pressenti : SIVU

Maître d'œuvre pressenti : SIDET

Partenaires privilégiés : communes concernées, OTSI,

Estimation chiffrée

Mesure	Estimation chiffrée		Financement possible
	Investissement (KF)	Fonctionnement (KF) /an x nombre d'années	
ADM 2.4.1 : Maîtrise du foncier (conventions d'usage)	60		CG 07 (TDENS) Autres collectivités FGMN (?) FNADT (?) UE
ADM 2.4.2: Travaux publics et aménagements paysagers	120		
ADM 2.4.3 : Aménagements d'accueil	60		
Total investissement	240		

COM - Communication

COM 1 : Valorisation touristique et pédagogique

COM 1.1 : Concevoir un espace d'accueil

Objectifs

Concevoir un projet d'une structure d'accueil des scolaires (écoliers, collégiens, lycéens, étudiants) et du grand public, en lien avec le développement de l'Ecomusée des Vans, à moins qu'une autre commune souhaite développer une structure plus axée sur la pédagogie de l'environnement (projet de CPIE ?).

Proposer, en lien avec les associations existantes, une panoplie d'outils et d'activités pédagogiques qui s'intègrent dans un projet pertinent, en cohérence avec l'Education Nationale et en partenariat avec le Réseau Education Nature Environnement – Ardèche (RENE 07). Aider les associations existantes à concevoir et réaliser de tels outils.

Ce site Natura 2000 constitue un terrain pédagogique de choix par l'éventail des thèmes présents : les sciences de la vie (formations végétales méditerranéennes, sentiers d'interprétation de la Lône de Saint-Alban et des chauves-souris...), de la terre (Lapiaz du Bois de Païolive ; Gorges du Chassezac), de l'histoire (menhirs ; découverte des activités traditionnelles) ...

Une cohérence et une synergie avec les deux autres sites Natura 2000 touchant au canton des Vans peut être recherchée.

Mesures

COM 1.1.1 : Etude de faisabilité et recherche de partenaires

Etude d'opportunité (offre / demande) et faisabilité technico-économique.

Développer un projet pédagogique autour du site et travailler (par convention) avec les associations et les professionnels de l'éducation à l'environnement, de l'agriculture et du pays des Vans pour le fonctionnement des animations.

Prévoir l'embauche d'une à deux personnes pour la direction et le fonctionnement du centre.

Etudier la possibilité de dédier un espace à l'accueil du public (capacité de 40 personnes ? , avec si possible : annexes pour le matériel, des expositions, salles vidéo...).

Actions liées

COM 1.2 ; COM 1.3 ; COM 1.4

Maître d'ouvrage pressenti : SIVU

Maître d'œuvre pressenti : BET (pour projet-étude de faisabilité)

Partenaires privilégiés : SIDET, Académie (Ed.Nat.), DIREN, CREN, RENE 07, OTSI ...

Estimation chiffrée

Mesure	Estimation chiffrée		Financement possible
	Investissement (KF)	Fonctionnement (KF) /an x nombre d'années	
COM 1.1.1 : Etude de faisabilité et recherche de partenaires	300		PNR Monts d'Ardèche FGMN CG 07 CP Etat-Région UE
Total Investissement : 300	300		

COM 1.2 : Sensibilisation du grand public

Objectifs

Faciliter la découverte du site par le grand public, l'initier et l'inciter à découvrir le patrimoine naturel, le sensibiliser à la rareté ou à la vulnérabilité de certaines espèces pour finalement induire un comportement respectueux.

Ces outils doivent également contribuer à la gestion de la fréquentation et permettre de canaliser le public vers des espaces peu sensibles et où la fréquentation se concentre déjà. L'objectif n'est pas d'augmenter le flux touristiques en proposant des attractions naturelles : ces outils ne participent pas à une campagne de publicité agressive mais doivent promouvoir un tourisme vert respectueux.

Mesures

COM. 1.2.1 : Conception de la charte

Définition des styles, logos, couleurs, typologie, formats, etc... en vue d'homogénéiser la forme des différents panneaux, plaquettes et autres documents de communication sur le site ; veiller à respecter les chartes existantes ou en projet des autres structures : P.N. des Cévennes, P.N.R. des Monts d'Ardèche, O.T.S.I., ??? Cohérence avec les autres sites Natura 2000. Cette action doit être menée, au moins, au niveau départemental (homogénéité, économies d'échelles).

COM. 1.2.2. : Conception, fabrication et diffusion d'un dépliant thématique

(10 000 exemplaires).

Une page recto-verso « Bois de Païolive et Gorges du Chassezac », territoire de qualité, démarche Natura 2000.

COM 1.2.3 : Conception, fabrication et diffusion d'un livret 40 pages

(1 000 exemplaires)

Vendu, comme les guides du patrimoine naturel (ex: « Ardèche méridionale", en plus détaillé), il présenterait :

- 1) le territoire, la nature, les espèces et les habitats.
- 2) les enjeux environnementaux ; des recommandations du guide de bonne conduite.

D'autres publications spécialisées pourraient être également financés, y compris documents audio-visuels.

COM 1.2.4 : Conception, fabrication et diffusion d'un C.D. ROM

(2 000 exemplaires)

Contenu similaire à celui du livret ; forme interactive à développer avec un spécialiste.

COM 1.2.5 : Conception et développement d'un site internet

Pouvant être hébergé sur le site de l'office du tourisme.

COM 1.2.6 : Promotion de la Forêt fruitière et des oliveraies

La Forêt fruitière et les oliveraies représentent des modes d'exploitation des richesses naturelles de la garrigue respectueux des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et contribuent à l'entretien des milieux, du paysage et du patrimoine vernaculaire. Les aspects pédagogiques, scientifiques et de formation y tiennent une place également importante.

La promotion de ces activités permettrait d'intéresser plus de particuliers à ces formes d'entretien et valoriserait le travail de ces passionnés. Elle peut être réalisée au travers de plaquettes, de films, etc.

Actions liées

HAB 8.1 ; COM 1.3 ; COM 1.6 ;

Maître d'ouvrage pressenti : SIVU,

Maître d'œuvre pressenti : BET, CREN ou autre structure technique compétente,

Partenaires privilégiés : SIDET et communes, OTSI, Académie (Ed. Nat.), RENE 07, APN, ...

Estimation chiffrée

Mesure	Estimation chiffrée		Financement possible
	Investissement (KF)	Fonctionnement (KF) /an x nombre d'années	
COM 1.2.1 : conception de la charte + animation <i>NB : en synergie avec d'autres documents d'objectifs</i>	60	10 x 5 = 50	CG 07 FGMN Etat-Région UE
COM. 1.2.2 : Dépliant thématique Conception	30		
Fabrication (10 000 exemplaires x 3F/unité)	30		
COM. 1.2.3 : Livret Conception :	120		
Fabrication (1 000 exemplaires x 30F/unité)	30		
COM 1.2.4 : CD Rom Conception	120		
Fabrication (1 000 exemplaires x 30F/unité)	30		
COM 1.2.5 : Site Internet	30	10 x 5=50	
COM 1.2.6 : Promotion de la Forêt fruitière (film avec Atelier Maladroit)	50		
Total COM 1.2: 600	500	100	

N.B. : Recettes attendues : 300 KF

COM 1.3. Information et sensibilisation des pratiquants de l'escalade et de la spéléologie

Objectifs

Favoriser un comportement responsable des sportifs et limiter les impacts possibles de leurs activités sur les milieux rocheux et les espèces.

Mesures

COM 1.3.1 : Dépliant « chauve-souris »

Expliquer le cycle biologique des chauve-souris (colonies d'hiver, colonies d'été) ; la sensibilité au dérangement ; quels sont les enjeux patrimoniaux ; pourquoi certaines cavités doivent être fermées...

Donner des conseils : Eviter les sites à chauve-souris. Quel comportement adopté en cas de dérangement ? Quelles sont les meilleures périodes et heures de fréquentation des grottes pour éviter le dérangement ? Dans quels cas entrer ou ne pas entrer dans une cavité ? Comment se déplacer en groupe ? Qui prévenir en cas de découverte d'une colonie de chauve-souris ? etc.

COM 1.3.2 : Panneaux d'information

Au pied des voies d'escalade et à l'intérieur des grottes très fréquentées afin de ne pas attirer plus l'attention. Informer sur les impacts écologiques possibles de l'escalade et de la spéléologie.

Actions liées

ADM 2.3 ; COM 1.6

Maître d'ouvrage pressenti : SIVU, ou CG 07 qui peut déléguer,

Maître d'œuvre pressenti : CDFME et Comité Départementale de Spéléologie, qui peuvent déléguer,

Partenaires privilégiés : DDJS, Syndicats BE, DIREN, SIDET, OTSI, CORA

Estimation chiffrée

Mesure	Estimation chiffrée		Financement possible
	Investissement (KF)	Fonctionnement (KF) /an x nombre d'années	
COM 1.3.1 : Dépliant « chauve-souris »			CG (convention CG-CDFME sur 6 ans) FGMN Etat-Région U.E
Conception :	40		
Fabrication (10 000 exemplaires) :	100		
COM 1.3.2 : Panneaux d'information			
Conception :	30		
Fabrication (6 panneaux) :	30		
Total investissement COM 1.3 : 200	200		

COM 1.4 : Sentier de découverte des chauve-souris

Objectifs

Assurer l'éducation permanente à l'environnement du grand public. Recherche de l'épanouissement personnel.
Sensibiliser sur le thème des chauve-souris et le respect des espèces menacées.
Assurer une démarche de développement durable par un tourisme à l'écoute de l'environnement (public & infrastructures).

Mesures

Les actions déjà engagées (concertation locale et animation foncière pour déterminer le lieu du sentier : Ermitage St Eugène ; sentier de la Vierge...) devraient déboucher sur l'intervention de spécialistes de la muséographie et des chauve-souris pour proposer une scénographie, en assurer la faisabilité technique, concevoir les schémas techniques, réaliser un prototype...

Mesure 1.4.1 : réalisation du sentier

Réalisation du sentier et des animations muséographiques

Mesure 1.4.2 : entretien du sentier

Débroussaillage, remplacement de pièces ...

Actions liées

HAB 1.1 (déjà réalisées) ; HAB 7.1 ; COM 1.3

Maître d'ouvrage pressenti : CREN

Maître d'œuvre pressenti : CREN (programme chauve-souris)

Partenaires privilégiés : SIVU (?), SIDET, Club Spéléologique des Vans, Découvrir en marchant, CORA Région, OT des Vans, propriétaires...

Estimation chiffrée

Mesure	Estimation chiffrée		Financement possible
	Investissement (KF)	Fonctionnement (KF) /an x nombre d'années	
Mesure 1.4.1 : réalisation du sentier	300	35 x 2	FGMN,
Mesure 1.4.2 : entretien du sentier		16 x 4	Conseil Régional,
Total COM 1.4	300	134	Conseil Général

COM 1.5 : Sentier pédagogique Lône de St Alban

Objectifs

Informier le grand public de la sensibilité du milieu et des espèces. Limiter les impacts sur le milieu en canalisant le public.

Cette action peut également s'intégrer dans le cadre de l'aménagement du sentier de découverte du Chassezac. Il est possible d'envisager un projet de sentier pédagogique multidisciplinaire sur les thèmes de la découverte des milieux naturels, de l'eau en pays calcaire (pertes de Chalelet, résurgences, Lône...), des cultures (vignes, arbres fruitiers, etc.).

Mesures

COM 1.5.1: Création du sentier

Sentier de 1 m de large, raccord avec un sentier existant.

COM 1.5.2 : Entretien

Elagage des branches, élimination des encombres, coupe d'éclaircie, diversification espèces et tailles, stockage, brûlage, etc.

COM 1.5.3 : Amélioration pour la faune

Fragmentation du pont au BRH, dépose et évacuation des gravats et des buses.
Réalisation d'un tablier en bois de 3 m de large et 2,5m de long.

COM 1.5.4 : Panneautage du sentier écologique

6 panneaux à thèmes (PVC format 680 x 820 x 19 mm) hauteur hors sol 1800 mm, poteau bois diam. 80 mm, pose et scellement.

COM 1.5.5 : Elimination des décharges et dépôts sauvages

Elimination des déchets stockés sur la lône (rive droite et lit)

NB : il existe également un projet de sentier de randonnée qui borde le cours du Chassezac (depuis la confluence jusqu'à ?). Il serait souhaitable que le sentier ne longe pas systématiquement le cours d'eau pour laisser des espaces sans dérangement. Une articulation entre ce sentier pédestre et le sentier pédagogique est souhaitable (connexion des pistes, éviter de pénétrer dans la Lône ...)

Actions liées

ADM 2.2 ; HAB 1.1 ; HAB 2.2

Maître d'ouvrage pressenti : SIVU, avec délégation possible à la commune de St Alban

Maître d'œuvre pressenti : ?

Partenaires privilégiés : Fédération de Pêche de l'Ardèche, Syndicat de défense des Berges du Chassezac, communes, CREN

Estimation chiffrée

Mesures	Estimation chiffrée		Financement possible
	Investissement (KF)	Fonctionnement (KF) /an x nombre d'années	
COM 1.5.1 : Création du sentier	95		CG 07 (TDENS) FGMN
COM 1.5.2 : Entretien		HAB 2.2	
COM 1.5.3 : Amélioration pour la faune	30		
COM 1.5.4 : Panneautage du sentier écologique	35		
COM 1.5.5 : Elimination des décharges et dépôts sauvages	30		
Total investissement COM 1.5: 190	190		

COM 1.6. Formation, charte qualité et guide de bonne gestion environnementale

Objectifs

- Faire participer les structures professionnelles (entreprises privées, fédération d'escalade ?) du tourisme plein air à la démarche NATURA 2000.
- Sensibiliser les acteurs pour valoriser le territoire dans le cadre du développement durable : développer un tourisme « vert » de qualité, plus basé sur la qualité de prestations respectueuses de l'environnement que le tourisme de masse. Divers outils (code de bonne conduite, plaquettes de sensibilisation du grand public et des sports nature, document d'objectifs) permettront d'informer les professionnels sur les enjeux du site. Néanmoins, une formation leur permettrait d'encadrer le public et d'exercer leur profession en respectant plus efficacement le milieu naturel.
- Récompenser ces efforts par un label ou une marque déposée, support de communication (à l'échelle européenne).

Mesures

COM 1.6.1 : Formation des professionnels à la connaissance et à l'interprétation du patrimoine naturel.

Concevoir une formation spécifique au patrimoine naturel des Gorges du Chassezac pour les professionnels concernés. Une harmonisation de cette formation est possible avec d'autres sites comme les Gorges de l'Ardèche ...

COM 1.6.2 : Définition d'une charte unique pour les différentes activités de plein air

Les différentes activités de plein air étant proposées par les mêmes structures professionnelles (Explo ; APPAC ; Ceven'Aventure, Albatros, Digital Roc), une charte unique semble souhaitable. La réflexion peut être élargie aux structures d'accueil (VVF, campings ...). L'élaboration de la charte demande un important travail d'animation et de concertation.

Préconisations par activités :

- Respect des milieux naturels: ne pas fréquenter les secteurs jugés sensibles (zonage ; cartographie) ; observer un comportement adéquat face aux habitats et aux espèces ; respect de la taille de groupes.
- Respect du Plan d'aménagement des falaises pour l'escalade.
- Respect du Plan de gestion des grottes à Chauve-souris.

La création d'un tel label passe par une réflexion avec les autres sites Natura 2000 de l'Ardèche, le MATE et la Commission Européenne, mais demande d'être initiée au plan local.

COM 1.6.3 : Guide de bonne gestion environnementale

Information pédagogique à l'intention des élus et techniciens locaux

Edition d'un outil de recommandations, visant les élus locaux et les techniciens dans le but de les informer, d'une part, sur les espèces et les habitats de la directive et d'autre part sur les modalités de gestion. Il rappellera les rappels juridiques élémentaires.

Reprendre les fiches "habitats" et "espèces" (Annexes du document d'objectif) et insister sur des recommandations et des modes de gestion souhaitables.

Exemples :

- Pour préserver les ripisylves et les milieux pionniers : conserver l'espace de liberté des rivières (Chassezac et Granzon notamment) ; éviter les enrochements, les seuils...
- Pour conserver la diversité des bords de route, des délaissés et des "espaces verts" (plantes à fleurs, insectes,...): supprimer les herbicides, effectuer une fauche tardive, ...
- Pour maintenir les « corridors » écologiques tels que les ripisylves, les ruisseaux permanents et temporaires (Granzon, Bourbouillet) pour assurer la continuité des domaines vitaux d'espèces comme la Loutre et permettre la re-colonisation des territoires, concevoir les divers aménagements avec discernement (application article 6).

Rappels juridiques :

- Loi sur l'eau et police de l'eau (Loi 3 Janvier 1992)
- Déchets et décharges sauvages (Loi 15 juillet 1975 ; circulaire 4 janvier 1985)
- Circulation des engins motorisés (Loi 91-2 ; décret 92-258)

Destinataires : élus, SIDET, services communaux, Brigades vertes. Des fiches individuelles peuvent être distribuées aux agriculteurs et particuliers...

Actions liées

Maître d'ouvrage pressenti : SIVU

Maître d'œuvre pressenti : SIVU, avec délégation possible à BET, BET spécialisé (droit de l'environnement, écologie, communication)

Partenaires privilégiés : SIDET, CG 07, DDJS, DIREN, DDAF, OTSI, Fédérations sportives, Syndicats professionnels BE, APN (CORA, FRAPNA, SBA), CERMOSEM, CREN,

Estimation chiffrée

Mesures	Estimation chiffrée		Financement possible
	Investissement (KF)	Fonctionnement (KF) /an x nombre d'années	
COM 1.6.1 : Formation continue des professionnels à la connaissance et à l'interprétation du patrimoine naturel et de Natura 2000 <i>N.B. à mettre en synergie avec d'autres documents d'objectifs</i>	60	30 x 4=120	CG 07 (TDENS) Fonds de formation continue FGMN Etat-Région ? UE (FSE ?)
COM 1.6.2 : Définition d'une charte unique	150	30 x 4=120	
COM 1.6.3 : réalisation d'un classeur et de fiches Conception : Fabrication (1000 exemplaires) :	150 50		
Total COM 1.6 : 650 KF	410	240	

HAB : Gestion des habitats naturels

HAB 1.– Foncier

HAB 1.1 Animation foncière.

Objectifs

L'animation foncière est l'étape préalable à toute action d'aménagement de sites privés afin d'assurer la maîtrise du foncier, soit par convention soit après acquisition. En effet, l'extrême morcellement du foncier, l'indivision, l'absence fréquente des propriétaires ou leur attitude défensive quand ils sont contactés, bloque fortement de nombreux projets d'aménagement ou de gestion de l'espace.

Il s'agit de permettre l'acquisition ou la maîtrise du foncier par les collectivités (Conseil Général, communes) ou les organismes gestionnaires des espaces naturels pour des projets d'accueil du public et de gestion d'espaces naturels remarquables (HAB 1.1.1. et 1.1.2.) et par les agriculteurs pour le soutien à l'activité traditionnelle de pâturage (HAB 1.1.3.)

Il s'agit d'un travail important qui peut être pris en charge par les collectivités locales ou délégué à certaines structures (Chambre d'Agriculture, SAFER, CREN, ...) selon les projets.

Mesures

Pour chaque mesure, 3 phases distinctes sont à suivre:

- Identifier plus précisément les secteurs où une maîtrise du foncier est souhaitable.
- Dépouillement cadastral.
- Déterminer les possibilités d'achats, de baux, de prêts et de conventions.

HAB 1.1.1 : Foncier et fréquentation touristique (Chassezac, Bois de Païolive) – 600 ha

Pour les projets de sentiers pédagogiques (Lône de Saint Alban COM 2.6, des chauve-sous COM 2.5) et de maîtrise de la fréquentation.

- Le Conseil Général, dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles (Loi Barnier)¹, peut définir des zones de préemption (avec possibilité de déléguer le pouvoir de préemption aux communes) afin d'acquérir, aménager et gérer des espaces naturels ouverts au public. Les zones de préemption sont en cours de définition, cf. CREN 07².

HAB 1.1.2 : Foncier et sites naturels remarquables – 300 ha

Pour les projets de restauration de la Lône de St Alban (HAB 2.2), restauration de la ripisylve du Granzon (HAB 2.3), entretien des claières (HAB 3.2), arbres remarquables (HAB 3.1).

- Le CREN peut aussi intervenir en tant que maître d'œuvre ou maître d'ouvrage de l'animation foncière, puis gestionnaire de certains sites naturels. La SAFER peut aussi être sollicitée.
- Le Conseil Général de l'Ardèche peut appliquer sa politique ENS pour assurer une gestion écologique des sites remarquables, par exemple le Clapas plantain. La mise en place d'un plan de gestion sur ce site serait souhaitable, particulièrement pour les insectes.

HAB 1.13 : Foncier et espaces pastoraux (Gras de Lablachère et Joyeuse) – 700 ha

Il s'agit de soutenir les activités pastorales des agriculteurs en place (accès au foncier) pour maintenir les milieux ouverts (habitats et espèces d'intérêt communautaire).

- la Chambre d'agriculture est disposée à être Maître d'œuvre.
- la SAFER peut, depuis la dernière Loi d'Orientation Agricole, préempter au titre de l'environnement puis rétrocéder le foncier à une collectivité ou un autre organisme gestionnaire de l'espace.

Actions liées

COM 2.7 ; COM 2.8 ; HAB 2.2 ; HAB 2.3 ; HAB 4.1 ; HAB 3.1 ; HAB 3.2

Maîtres d'ouvrage pressentis : SIVU, C.G. O7 avec délégation possible,

Maîtres d'œuvre pressentis :

- CREN (sentiers thématiques, espaces naturels remarquables),
- Chambre d'agriculture (pastoralisme)

Partenaires privilégiés : communes, propriétaires fonciers, DDAF et DIREN, SAFER,

Estimation chiffrée

Mesure	Estimation chiffrée		Financement possible
	Investissement (KF)	Fonctionnement (KF) /an x nombre d'années	
HAB 1.1.1 : Animation foncière / fréquentation touristique dans ENS (Chassezac, Bois de Païolive) – 600 ha	200		FGMN CG 07 (TDENS)
HAB 1.1.2 : Animation foncière / sites naturels remarquables – 300 ha	100		
HAB 1.1.3 : Animation foncière / espaces pastoraux (Gras de Lablachère et Joyeuse) – 700 ha	300		
Total investissement : 600	600		

HAB 2 : Milieux aquatiques et humides

HAB 2.1 : Préparer un contrat de milieu "Chassezac"

Objectifs

Optimiser une démarche globale et cohérente en terme de qualité de l'eau et de continuité de l'habitat aquatique sur l'ensemble du bassin versant du Chassezac, indispensable pour la survie et le maintien des populations d'espèces patrimoniales. Appliquer la directive européenne cadre de l'eau, en cohérence avec la loi sur l'eau de 1992.

Limiter les prélèvements d'eau au printemps, sur le Chassezac, le Granzon et le Salindres au moins, et en été pour contribuer à limiter les problèmes d'étiage et leurs conséquences : concentration de la pollution, eutrophisation et assèchement excessif des milieux rivulaires et milieux humides connexes (dont Lône de St Alban).

N.B. : pour cette problématique, le périmètre du site B4 n'a aucune pertinence, la réflexion devant être menée à l'échelle du Chassezac et de ses affluents.

Mesures

HAB 2.1.1 : Animer un groupe de travail et préparer un "pré-dossier" Contrat de Milieux Chassezac

- Faire la synthèse des programmes passés ou en cours et des conventions existantes ; intégrer notamment les résultats de l'étude effectuée par le SRAE Rhône-Alpes (juin 1989) qui a servi à l'élaboration du programme d'actions pour le soutien d'étiage du Chassezac à partir de la retenue de Puylaurent ; intégrer également des paramètres juridiques ou techniques qui ont pu évoluer depuis, mais sans remettre en cause trop vite un programme qui n'est pas encore achevé (volumes encore disponibles qui pourraient améliorer la situation d'ici à 2008) :

- Directive cadre de l'eau (prises de décision au niveau du district hydrographique)
- projet de SAGE
- projets des communes (assainissement ; stations d'épuration...)
- soutien du débit d'étiage (convention EDF-SDEA)
- gestion des prélèvements agricoles pour l'irrigation (volumes effectivement pompés ?)
- projets de restauration des milieux aquatiques (Lône de saint Alban, Granzon)

- Faire le point sur la qualité physico-chimique des eaux, l'eutrophisation et les sources de pollution ; les débits réels et leurs variations, leurs impacts sur les milieux et les espèces

- Préparer un "pré-contrat de milieu" permettant d'amorcer la concertation sur un sujet difficile, concernant de nombreux partenaires ayant des intérêts parfois contradictoires.

HAB 2.1.2 : Etude hydro-géologique "Lône de Saint Alban"

L'évolution de l'hydrosystème de la Lône semble encore mal connu. L'objectif serait de comprendre son fonctionnement et l'influence de la digue de protection des berges sur son évolution.

Objectif : aide à la décision pour déterminer s'il est judicieux ou non de percer la digue et d'en prévoir les conséquences.

Actions liées

ADM 3.1 ; HAB 2.2 ; HAB 2.3

Maître d'ouvrage pressenti : SIVU

Maître d'œuvre pressenti : SIVU + BET spécialisé, Chambre d'Agriculture

Partenaires privilégiés : AERMC, DIREN, DDAF, CG 07, EDF, SDEA, SELO, Syndicat de défenses des berges du Chassezac, APPMAs, syndicats agricoles, syndicats BE Sports d'eau vive, représentants du tourisme, ...

Estimation chiffrée :

Mesure	Estimation chiffrée		Financement possible
	Investissement (KF)	Fonctionnement (KF) / an x nombre d'années	
HAB 2.1.2 : animer un groupe de travail et préparer un "pré-dossier" Contrat de Milieux Chassezac...		50x4=200	FGMN AERMC UE
HAB 2.1.3 : Etude hydro-géologique "Lône de Saint Alban"	200		
Total investissement + fonctionnement : 400	200	200	

HAB 2.2 : Restauration de la Lône de St Alban

Objectifs

Préserver la Lône de son atterrissement, préserver les milieux naturels d'intérêt communautaire (augmenter les surfaces de zones humides, conserver et assurer le développement de la ripisylve), favoriser une diversité optimale des milieux, restaurer le fonctionnement de l'hydrosystème de la lône.

Favoriser de nombreux usages possibles : pêche (améliorer la qualité piscicole), chasse (favoriser les zones humides), agriculture (prévenir l'érosion des terres agricoles lors des inondations), tourisme et détente (résorber les décharges, création d'un sentier pédagogique)

Un consensus existe pour sauver la lône. Cette action est possible sans percement de la digue, point à débattre dans le cadre du contrat de milieu.

Mesures

HAB 2.2.1 : Maîtrise foncière

Le parcellaire est morcelé : 74 propriétaires sur 63 ha. Suite à l'animation foncière, il conviendra de rechercher un accord avec les propriétaires (convention ou achat ?). Une forte campagne de sensibilisation des riverains devrait être envisagée (par exemple : réunion publique à la mairie avec les habitants et les propriétaires...)

HAB 2.2.2 : Génie écologique

La fédération de pêche de l'Ardèche (FDPPMA) propose un plan de réhabilitation (étude de faisabilité, Genoud & Plenel, 2000) : la solution envisagée consiste à recreuser la lône à plusieurs endroits (principalement dans la partie aval de la lône) avec évacuation d'importantes quantités de bois et d'ordures. Dans un premier temps, il n'est pas envisagé de percer la digue.

HAB 2.2.3 : Entretien annuel

Le long du sentier pédagogique (COM 2.6). A évaluer en fonction des besoins après réalisation des travaux.

HAB 2.2.4 : Suivi de l'action de génie écologique sur la Lône de st Alban

(Maître d'œuvre pressenti : APPMA)

Evaluer l'efficacité de l'opération de restauration du fonctionnement de l'hydrosystème => estimation qualitative et quantitative des échanges entre la Lône et le Chassezac : superficie inondée ; nombre d'inondation par an ; suivi de la dynamique végétale (structure des ceintures de végétation) ...

Actions liées

ADM 2.2 ; HAB 1.1 ; HAB 2.1 ; COM 2.7 ; HAB 4.1

Maître d'ouvrage pressenti : SIVU avec délégation possible à commune de Saint Alban,

Maître d'œuvre pressenti : FAAPPMA 07

Partenaires privilégiés : Syndicat de protection des berges du Chassezac, CG 07, Propriétaires, AERMC, DIREN SEMA, ...

Estimation chiffrée

Mesure	Estimation chiffrée		Financement possible
	Investissement (KF)	Fonctionnement (KF) /an x nombre d'années	
HAB 2.2.1 : maîtrise foncière (15 ha à 4000F/ha)	60		CG (TDENS) Agence de l'eau CSP FGMN FAAPPMA
HAB 2.2.2 : Génie écologique (devis détaillé Fédé de Pêche 07) - Traitement végétation - Creusement / mise en forme - Déroctage / mise en place / renforcement	540		
HAB 2.2.3 : Entretien annuel		15 x 4	
HAB 2.2.4 : Suivi de l'action de génie écologique sur la lône de st Alban		20 x 6	
Total investissement + fonctionnement:780	600	180	

HAB 2.3 : Restauration de la ripisylve du Granzon

Objectifs

La restauration de la ripisylve permettra de :

- Stopper les déprédations des castors : la ripisylve est un « garde-manger » suffisant pour qu'ils évitent de s'attaquer aux arbres fruitiers.
- Lutter contre le phénomène d'eutrophisation : absorption des nutriments par la ripisylve.
- Stabiliser les berges grâce aux plantations et éviter l'érosion des sols.
- Favoriser la biodiversité : libellules, oiseaux, amphibiens ...

NB : l'implication des Brigades vertes est très importante pour la réussite de ces actions (fort ancrage dans le terrain, reconnaissance du travail déjà effectué à Berrias).

Mesures

HAB 2.3.1 : Sensibilisation des riverains et des agriculteurs

Code de bonnes conduites : qualité de l'eau, produits agricoles utilisés, décharges sauvages ...

A long terme, on pourrait imaginer un sentier thématique : « Ma rivière ».

HAB 2.3.2 : Etude préalable à la restauration

Diagnostic du cours d'eau et des berges (profils en long et en travers, étude hydrodynamique, végétation en place, faune).

Identification des berges à restaurer, cartographie du lit majeur.

Déterminer les opérations de génie écologique et réaliser un cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

HAB 2.3.3 : Maîtrise foncière

Préalable indispensable pour la mise en œuvre des mesures suivantes : obtention de l'accord du propriétaire, de préférence sous forme de convention éventuellement avec acquisition foncière à l'amiable.

HAB 2.3.4 : Génie écologique

(Maîtrise d'ouvrage pressenti : Brigades vertes)

Développement d'une micro-pépinière

plantations, bouturage, fascinage (?)...

débroussaillage, élagage ...

Actions liées

HAB 1.1 ; HAB 2.1 ; HAB 8.1 ; ADM 3.1

Maître d'ouvrage pressenti : SIVU

Maître d'œuvre pressenti : BET (Mesure 20.2 : Etude préalable) + Brigades Vertes du SIDET

Partenaires privilégiés : Communes, Propriétaires, Agence de l'Eau, DIREN SEMA, ...

Estimation chiffrée

Mesure	Estimation chiffrée		Financement possible
	Investissement (KF)	Fonctionnement (KF) /an x nombre d'années	
HAB 2.3.1 : Sensibilisation des riverains et des agriculteurs		50 x 3 = 150	FGMN AERMC
HAB 2.3.2 : Etude préalable à la restauration	150		
HAB 2.3.3 : Maîtrise foncière (2 ha à 50.000F/ha)	100		
HAB 2.3.4 : Génie écologique	300		
HAB 2.3.5 : Entretien courant des berges et suivi		20 x 5 = 100	
Total investissement + Total fonctionnement: 800 KF	550	250	

HAB 3 : Habitats forestiers

HAB 3.1 : Arbres remarquables

Objectifs

La chênaie n'est pas menacée. Cependant, les arbres remarquables (vieux arbres, bonzais naturels) devraient être pris en compte et méritent une attention particulière.

Il s'agit de promouvoir une exploitation raisonnée (émondage) du bois sans interdire de couper des arbres.

Mesures

L'animation foncière (Cf. HAB 1.1) est nécessaire pour la réalisation des actions suivantes (recherche d'accords avec les propriétaires) :

HAB 3.1.1 : Préservation des vieux arbres

Localisation et cartographie des vieux chênes et des secteurs riches d'arbres remarquables (Montchamp, Païolive, Salabole, etc.) pour réaliser un zonage. Information et sensibilisation des propriétaires (plaquette d'information ?, exposition « Vieux chênes » dans le centre d'accueil ou une Mairie ...).

HAB 3.1.2 : Aide technique aux propriétaires

Promouvoir une coupe sélective, la pratique de l'élagage.

Dans le cadre du Code de bonne conduite : les propriétaires désireux de réaliser une coupe dans les secteurs remarquables pourraient faire appel aux Brigades vertes pour obtenir un aide technique sur les parcelles (choix d'arbres non abattus ...).

HAB 3.1.4 : Emondage

Opération d'élagage des vieux arbres et restauration par les brigades vertes ou l'association porteuse du projet.

HAB 3.1.5 : Acquisition du foncier

L'acquisition du foncier permettra d'assurer une gestion sur le long terme.

Actions liées

COM 3.1 ; HAB 1.1 ; HAB 8.1

Maître d'ouvrage pressenti :

Maître d'œuvre pressenti : Association locale (Atelier maladroit ?), Brigades vertes

Partenaires privilégiés : SIDET, CRPF, DIREN, SABF

Estimation chiffrée

Mesure	Estimation chiffrée		Financement possible
	Investissement (KF)	Fonctionnement (KF) /an x nombre d'années	
HAB 3.1.1 : Préservation des vieux arbres	50		FGMN
HAB 3.1.2 : Conseil technique aux propriétaires		10 x 4=40	
HAB 3.1.4 : Emondage		20 x 4=80	
HAB 3.1.5 : Acquisition du foncier (5ha à 6.000F/ha)	30		CG 07 (TDENS)
Total investissement +fonctionnement: 200	80	120	

HAB 3.2 : Restauration et entretien de clairières

Objectifs

Maintenir une mosaïque de milieux ouverts au sein de la "forêt". Lutter contre la dynamique naturelle de la végétation : fermeture (colonisation par les arbustes) de certains milieux ouverts intéressants autrefois cultivés, notamment dans les dépressions argileuses.

- Maintenir et/ou créer des îlots ouverts dans les milieux forestiers très favorables à la diversité entomologique (papillons concernés par la DH... et tous les autres).
- Maintenir la mosaïque des stades du Matorral arborescent à Genévrier oxycèdre (habitat d'intérêt communautaire).

Mesures

HAB 3.2.1 : Maîtrise foncière

Préalable indispensable pour la mise en œuvre de l'action. Il s'agit de passer des conventions, voire d'acquérir des parcelles en fonction des possibilités de l'animation foncière. Zones potentielles :

- Prairie humide derrière « L'Ours et le Lion »: *Zerynthia polyxena*
- Bois de Païolive, bois de Montchamp, bois de Saumès, bois de Lablachère

L'acquisition est chiffrée sur 10 ha mais risque d'être difficile. Le budget serait alors à reporter en animation pour l'établissement de conventions de gestion avec les propriétaires.

HAB 3.2.2 : Débroussaillage manuel sélectif

Débroussailler les anciennes clairières, en complément du pâturage là où il n'est plus possible.

Privilégier les clairières éloignées des sentiers afin de ne pas induire un flux trop important de fréquentation (piétinement, pique nique, camping, déchets) ...

Contourner les arbres (sauf essences rudérales comme l'Ailanthé) et maintenir les éléments intéressants dans les haies (ex : aubépines pour le papillon *Eriogaster catax*)

Actions liées

COM 3.1 ; HAB 1.1 ; HAB 8.1

Maître d'ouvrage pressenti : DDAF - SIDET

Maître d'œuvre pressenti : SIDET (Brigades vertes)

Partenaires privilégiés : CREN, APN,

Estimation chiffrée

Mesure	Estimation chiffrée		Financement possible
	Investissement (KF)	Fonctionnement (KF)/an x nombre d'années	
HAB 3.2.1 : Maîtrise foncière (15 ha à 6.000 F/ha)	90		FGMN
HAB 3.2.2 : Débroussaillage manuel sélectif Détail : Matériel et consommables : 5 KF/an Temps débroussaillage : 75 KF/an Assistance technique : 10 KF/an		90 x 5	
Total investissement + fonctionnement: 540	90	450	

HAB 4 : Habitats ouverts agro-pastoraux

HAB 4.1 : Appui technique aux CTE ou MAE "pastoralisme"

Objectifs

Contribuer au maintien de certains habitats ouverts et espèces : parcours substeppiques de graminées annuelles, pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire, matorral à Genévrier oxycèdre, papillons, Magicienne dentelée, reptiles, Fauvette pitchou, Alouette lulu... en confortant le pastoralisme sur le site, notamment dans le secteur des Gras de Lablachère et Joyeuse (enveloppe de 1.000 ha).

Les CTE et MAE peuvent répondre à cette préoccupation mais se heurtent à de nombreuses difficultés : blocage du foncier (=> cf. mesure animation foncière), lourdeur et complexité de la procédure au regard des résultats quantitatifs attendus. Il est proposé, outre une prestation d'animation foncière, de faire financer dans le cadre de Natura 2000 un complément de diagnostic agro-écologique d'une part, et le financement de petits aménagements d'autre part.

Mesures

L'animation foncière (Fiche HAB 1.1) est une étape préalable pour faciliter la maîtrise du foncier aux agriculteurs en place.

HAB 4.1.1 : Appui technique en agro-écologie

- Diagnostics agro-écologiques approfondis (DAE) : + 6 KF /exploitation candidate au CTE (50% pour techniciens chambre d'agriculture et 50% pour la FRAPNA + SBA)
- suivi agro-écologique des exploitations engagées dans un CTE ou des MAE "pastoralisme" : 3 KF /exploitation /an

HAB 4.1.2 : Petits aménagements :

Financement de petits aménagements nécessaires aux éleveurs souhaitant conforter leur activité : clôtures et points d'eau.

HAB 4.1.3 : Adapter la mesure 19 « réutiliser les milieux en dynamique de déprise »

L'objectif est de débroussailler en priorité les faciès de colonisation de landes à Genêt scorpion.

Mesure 19.3 : « Maintien de l'ouverture des espaces à gestion extensive »

L'option *régression des ligneux -20%*, par rapport à la situation initiale, n'est pas satisfaisante. Clause particulière : taux de recouvrement final par les ligneux inférieur ou égal à 30%.

Conseils pour encadrer la pratique :

- la méthode idéale serait un débroussaillage mécanique et manuel, sans exclusion pour autant le broyage.
- préférer effectuer les travaux au printemps pendant la période de végétation et avant le 15 mars (nidification des passereaux).
- conserver les arbres d'un diamètre > 5 cm, particulièrement les genévriers, chênes, aubépines, érable de Montpellier ...

La Mesure 19.1. « Ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture » est déconseillée sur les Gras pour ne pas induire de défrichement total et d'abattage d'arbres.

Actions liées

HAB 1.1

Maître d'ouvrage pressenti : SIVU, délégation possible à Communauté de communes "Baume – Drobie", Communes de Lablachère et Joyeuses

Maître d'œuvre pressenti : Chambre d'Agriculture 07

Partenaires privilégiés : DDAF, agriculteurs et OPA techniques, APN (FRAPNA), CREN,

Estimation chiffrée

Mesure	Estimation chiffrée		Financement possible
	Investissement (KF)	Fonctionnement (KF) /an x nombre d'années	
HAB.4.1.1 : Appui technique agro-écologique - DAE sur 5 exploitations - Suivi agro-écologique, 4 ans sur 5 exploitations	30	15 x 4 = 60	FGMN 100%
HAB 4.1.2 : Petits aménagements : 30 KF x 5 exploitations Clôtures ; points d'eau : 20 KF X 5 exploitations	150 100		FFCTE FEOGA ? Etat-Région ?
HAB 4.1.3 : Adapter la mesure 19 « réutiliser les milieux en dynamique de déprise »	0		
Total investissement + fonctionnement : 240	180	60	

HAB 4.2 : Restauration des oliveraies et vergers extensifs

Objectifs

Restaurer un patrimoine agricole, "culturel et naturel", favorable aux habitats : Pelouses substeppiques, Pelouses karstiques (prioritaires) et aux espèces de la Directive : Diane, Proserpine, Magicienne dentelée.
Concernerait les oliveraies, les vergers de mûriers et autres vergers traditionnels "jardinés", restaurés ou à restaurer, uniquement sur le massif calcaire (l'arboriculture en plaine alluviale est exclue).

Mesures

HAB 4.2.1 : Mesure agro-environnementale : Appui technique

La mesure doit être ouverte à un public non-agriculteur : particuliers et retraités. L'entretien des oliveraies et des vergers est idéal du point de vue écologique et assure la mise en valeur du petit patrimoine bâti.
Diagnostic (DAE), Suivi agro-écologique des parcelles concernées

Cahier des charges :

- Privilégier le travail mécanique et manuel : débroussaillage et désherbage manuel au pied des arbres.
- Limiter l'utilisation des produits chimiques à l'entretien des murets et ouvrages pour détruire les ronces (1 fois tous les 2 à 3 ans).
- Limiter l'irrigation au maximum.
- Conserver d'autres essences au sein des oliveraies : chênes, genévriers, filaires.

Actions liées

Maître d'ouvrage pressenti : SIVU

Maître d'œuvre pressenti : C.A. 07, avec délégation à Syndicat des oléiculteurs d'Ardèche méridionale ?
ou délégation à association locale ?

Partenaires privilégiés : P.N. Cévennes, Oléiculteurs, CREN, APN, l'Œil Dormant,

Estimation chiffrée

Mesure	Estimation chiffrée		Financement possible
	Investissement (KF)	Fonctionnement (KF) /an x nombre d'années	
HAB 4.4.1 : Mesure Agro-environnementale Diagnostic : 2.000F / verger x 5 vergers Suivi : 1.000F/an / verger x 5 vergers x 4 ans	10	5 x 4 =20	FFCTE
Total investissement + fonctionnement:30 KF	10	20	

HAB 7 : Habitats rocheux

HAB 7.1. Plan de gestion des grottes à Chauves-souris

Objectifs

Protéger les chauves-souris dans une démarche de gestion contractuelle.

Mise en place d'un plan de gestion sur 6 ans sur 3 grottes de Païolive : Grotte des Cayres ; Baume St Arnaud ; Grotte des Assiettes .

Mesure HAB 7.1.1 : plan de gestion

Les actions déjà engagées (état des lieux des populations de chauves-souris, animation auprès des propriétaires, concertation locale) devraient déboucher sur un plan de gestion des trois grottes (accord du propriétaire requis). Le plan de gestion sera élaboré en concertation avec les acteurs locaux concernés (propriétaires, élus, usagers...). Quelques actions peuvent d'ores et déjà être identifiées et seront mises en oeuvre, en fonction des besoins et de la concertation, sur toutes ou sur certaines grottes :

- Suivi des populations estivales et hivernales ;
- Fermeture par une grille de la galerie intéressante pour les chauve-souris (grotte des Cayres)
- identification et cartographie des habitats de chasse des colonies de parturition (grotte des Cayres);
- nettoyage des sites (déchets, graffitis...);
- panneau(x) d'information pour le respect du site ;
- comptage la fréquentation humaine,... si nécessaire, et après concertation avec les propriétaires et les acteurs locaux concernés.

Révision du plan de gestion en 2007.

Actions liées

HAB 1.1 (déjà réalisées) ; COM 2.4 ; COM 2.5

Maître d'ouvrage pressenti : SIVU

Maître d'œuvre pressenti : CREN (programme chauve-souris)

Partenaires privilégiés : SIDET, Club Spéléologique des Vans, Découvrir en marchant, CORA Région, propriétaires...

Estimation chiffrée

TOTAL sur 6 ans : 460 000 F

Plan de gestion	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Total
Investissement (KF)		30	20				50
Fonctionnement (KF)	75	60	60	55	60	100	410
Total	75	90	80	55	60	100	460

HAB 7.2 : Réhabilitation des carrières

Objectifs

Aide à la décision, soutien technique et scientifique aux carriers, dans le cadre de la remise en état des carrières après exploitation.

Intégrer dans les projets de " remise en état", les enjeux liés aux espèces et les habitats de la directive Habitats.

Mesures

ADM 7.2.1 : Recommandations pour l'exploitation des carrières

Des recommandations écologiques pour la réhabilitation des carrières sont déjà rédigées dans le cadre du Schéma départemental des carrières (SDC), mais ne sont pas validées.

Une modification de l'Arrêté Préfectoral permettrait d'intégrer des préconisations de remise en état spécifiques aux carrières sèches de ce type.

Conseils :

- Etablir une cartographie fine de la végétation, des habitats et habitats d'espèces.
- Conserver des milieux rocheux non exploités (réservoirs de semences d'espèces pionnières *in situ*) et des fronts de taille afin de permettre une recolonisation naturelle.
- Eviter une remise en état trop jardinée qui donnerait un caractère artificiel au site. Intervention d'un expert dans le cadre du suivi par la DRIRE et DIREN, lors de l'étude d'impact.
- ne pas oublier le dossier d'incidence découlant de l'article 6 de la directive Habitats
(*N.B. si l'Etude d'Impact associée à la demande d'extension est déjà bien faite, il ne s'agit plus que d'une formalité.*)

Actions liées

COM 3.1

Maître d'ouvrage pressenti : Carrier

Maître d'œuvre pressenti : BET spécialisé + APN

Partenaires privilégiés : UNICEM, DRIRE, DIREN, SIVU, communes concernées, CORA, FRAPNA, SBA,

Estimation chiffrée

Mesure	Estimation chiffrée		Financement possible
	Investissement	Fonctionnement /an	
HAB 7.2.1 : Recommandations pour l'exploitation des carrières et leur remise en état (demandes de renouvellement d'autorisation ou d'extension)	0	0	réglementairement à la charge du carrier

HAB 8 : Gestion courante de divers habitats du site

HAB 8.1. Renforcer les missions des Brigades vertes

Objectifs

Intégrer les enjeux relatifs aux espèces et aux habitats de la directive dans les actions des Brigades Vertes. Conforter leur mission d'entretien et de restauration des écosystèmes forestiers et clairières.

Rappel : les principales missions actuelles des Brigades Vertes sont l'entretien et la réparation de 300 Km de sentiers, la restauration de petits ouvrages, la restauration et entretien des berges des rivières, débroussaillage...

Mesures

HAB 8.1.1 : Renforcement de la Brigade du SIDET

Si des moyens leurs sont attribués (équivalent 2 à 3 postes supplémentaires), les brigades vertes peuvent être maîtres d'œuvre des actions suivantes:

- o Restauration de la ripisylve du Granzon,
- o Arbres remarquables,
- o Restauration, entretien de clairières,
- o Sensibilisation du public,
- o et de l'entretien des sentiers pédagogiques.

Outre le recrutement de nouveaux brigadiers, les moyens doivent couvrir :

- une formation au suivi des habitats et espèces
- une formation technique au modes d'entretien
- le développement de la pépinière actuellement "bénévole".

HAB 8.1.2 : Renforcement de la Brigade du Canton de Joyeuse

Aides aux agriculteurs pour les petits aménagements liés au pastoralisme

- o Aides aux éleveurs pour la remise en état de parcelles embroussaillées en vue d'y mettre du pâturage, pour la pose de clôtures et/ou la création de points d'eau. (cf. exemple du GAEC Tourel),

Actions liées

COM 2.3 ; HAB 2.3; HAB 3.1 ; HAB 4.1 ; HAB 3.2

Maître d'ouvrage pressenti : SIVU

Maître d'œuvre pressenti : SIVU-Brigades vertes

Partenaires privilégiés : Communes concernées, Conseil Général 07, CREN,

Estimation chiffrée

Mesure	Estimation chiffrée		Financement possible
	Investissement (KF)	Fonctionnement (KF) /an x nombre d'années	
HAB 8.1.1 : renforcement Brigade des Vans	Se reporter au financement des fiches spécifiques		
HAB 8.1.2 : renforcement Brigade de Joyeuse			

ESP Gestion des espèces

ESP 1 Coléoptères sapro-xylophages.

ESP 1.1 : Elevage de Coléoptères sapro-xylophages et commercialisation de la cétoine bleue

Objectifs

- Commercialiser des larves et des adultes à prix bas pour "casser" le marché de cette espèce, dont l'élevage est facile.
- Limiter les prélèvements non sélectifs de coléoptères dans les secteurs boisés (Bois de Païolive et secteur de Montchamp).

Mesures

ESP 1.1.1 : Aide à la mise en place d'un circuit de commercialisation

Actions liées

COM 2.1

Maître d'ouvrage pressenti : SIVU

Maître d'œuvre pressenti : OPIE, avec Université de Franche Comté

Partenaires privilégiés : SIVU DIREN, CERMOSEM, APN,

Estimation chiffrée

Total : 50 KF

Mesure	Estimation chiffrée		Financement possible
	Investissement	Fonctionnement /an	
ESP 1.1.1 Aide à la mise en place d'un circuit de commercialisation	50 KF		FGMN

SUI : Suivi de la mise en œuvre du Document d'Objectifs

SUI 1 : Améliorer les connaissances scientifiques des habitats et des espèces

Objectifs

Evaluer l'efficacité des mesures et surveiller l'état de santé des espèces, des habitats et des écosystèmes.

Ces suivis doivent être confiés à des spécialistes ou personnalités naturalistes reconnues (ou à des amateurs ou étudiants encadrés par ces spécialistes).

Mesures

Huit mesures sont proposées et doivent permettre l'étude des espèces (coléoptères forestiers, poissons et écrevisses, chauve-souris, Libellules), des habitats (qualité et superficie, mares et ruisseaux temporaires, insectes et oiseaux bio-indicateurs des milieux pâturés) et des écosystèmes (Plan d'aménagement des falaises, génie écologique dans la Lône de St Alban).

SUI 1.1 : Suivi des coléoptères forestiers

Suivi d'espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales des coléoptères sapro-xylophages: Lucane cerf-volant, Grand Capricorne, Pique-Prune, Rosalie, Cétoine bleue.

- Echantillonnage par piégeage des adultes et recherche des larves dans le terreau (lapiaz et sol perché) dans les secteurs : Bois de Païolive, Montchamp, Bois de Saumès, Bois de Lablachère.
- Estimation de densité ; comparaison des secteurs et qualité d'habitat ; suivi de l'évolution pluri-annuelle. Par ailleurs, des données existent déjà.
- La Rosalie et le Pique prune sont à rechercher spécifiquement : leurs distributions sont inconnues.

SUI 1.2 : Suivi des poissons et des écrevisses

Suivi d'espèces d'intérêt communautaire : améliorer les connaissances sur leur répartition et déterminer les menaces.

- Ecrevisses à pieds-blancs: déterminer les zones de présence des écrevisses autochtones sur le Granzon et autres rivières, rechercher des réservoirs d'écrevisses allochtones américaines. Estimer la dynamique de la population : chute des effectifs, colonisation...
- Barbeau méridional : Suivi des populations (pêche électrique) ; recherche d'hybrides avec le Barbeau fluviatile ; recherche des frayères ; pêche nocturne
- Apron : s'associer avec le programme LIFE Apron (suite du programme actuel ?) ; suivi des populations (pêche électrique) ; pêche nocturne.

SUI 1.3 : Suivi de la qualité et de la superficie des habitats

Suivi de l'évolution des habitats sur le site.

- méthode à définir sur le terrain (placettes, points contact) + photographies aériennes + télédétection

SUI 1.4 : Etude complémentaire et suivi des mares et ruisseaux temporaires

Compléter les connaissances d'un habitat et d'espèces d'intérêt communautaire.

- Inventaires et cartographie des espèces, déterminer les fonctions écologiques (effet corridor ...)
- Groupes zoologiques intéressants : odonates, amphibiens, reptiles, coléoptères aquatiques, ...

SUI 1.5 : Suivi des populations hivernales et estivales de chauve-souris

voir Plan de gestion des chauve-souris (HAB 7.1.).

SUI 1.6 : Suivi des insectes bio-indicateurs des milieux pâturés

Suivi d'espèces cibles bio-indicatrices (3 fois par an) des milieux pâturés sur des milieux tests et témoins (transects, indices d'abondance). Espèces cibles : Diane, Damier de la Succise, Proserpine, Magicienne dentelée (insectes)

Indices de diversité : nombre d'espèces observées (papillons, orthoptères)

Estimation de la qualité de l'habitat : plantes hôtes et pontes pour les papillons ; structure du couvert végétal et abondance de proies pour la Magicienne ...

SUI 1.7 : Suivi des oiseaux des milieux pâturés

Suivi d'espèces cibles bio-indicatrices (3 fois par an) des milieux pâturés sur des milieux tests et témoins (indices ponctuelles d'abondance). Espèces cibles : Alouette lulu, traquet motteux ...

SUI 1.8 : Suivi des libellules

Suivi de *Macromia splendens*, *Oxygastra curtisii*, *Gomphus graslinii*, *Ophiogomphus cecilia*
Préciser les territoires de reproduction des imagos ; recherche des exuvies

Les brigades vertes peuvent aider aux prospections dans la mesure d'une formation spécifique.

SUI 1.9 : Rapports annuels et rapport final

Synthèse des différents suivis et inventaires annuels, préconisations pour le DOCOB suivant.

Actions liées

SUI 2 ; ADM 2.3 ; COM 2.5 ; HAB 2.2 ; HAB 2.3 ; HAB 4.1 ; HAB 3.2

Maître d'ouvrage pressenti : SIVU, avec délégation à la FRAPNA

Maîtres d'œuvre pressentis : FRAPNA, avec délégations partielles à CORA, CSP-FAAPPMA (espèces aquatiques), OPIE (insectes), SBA (plantes),

N.B. : la FRAPNA délèguera le suivi des groupes dont elle n'est pas spécialiste aux structures spécialisées

Partenaires privilégiés : les mêmes + équipe du CERMOSEM et CREN

Estimation chiffrée

Mesure	Estimation chiffrée		Financement possible
	Investissement (KF)	Fonctionnement (KF) /an x nombre d'années	
SUI 1.1: Suivi des coléoptères forestiers 50 jours sur 5 ans	100	150	FGMN
SUI 1.2 : Suivi des poissons + Ecrevisse et Loutre 50 jours sur 5 ans	150	150	
SUI 1.3: Suivi de la qualité et de la superficie des habitats : 10 J/an + 5 ans	80	30 x 5 = 150	
SUI 1.4 : Etude complémentaire sur les mares et ruisseaux temporaires 20 jours année 1 + 10 J année 6		90	
SUI 1.5 : Suivi des populations de chauve-souris	cf. HAB 7.1		
SUI 1.6 : Suivi des insectes bio-indicateurs des milieux pâturés 10 jours année 1 et 10 jours année 6		30 x 2 = 60	
SUI 1.7 : Suivi des oiseaux des milieux pâturés 10 jours année 1 et 10 jours année 6		30 x 2 = 60	
SUI 1.8 : Suivi des libellules Prospection approfondie : 2x30 KF par an x 2 ans		60 x 2 = 120	
SUI 1.9 : Synthèse suivi-évaluation 5 jours par an pendant 6 ans = 30 jours		15 x 6 = 90	
Total investissement + fonctionnement 1.200 KF	330	870	

1 jour de chargé d'études Association de Protection de la Nature + frais :TTC 3000 FF

III.2. Tableaux récapitulatifs

III.2.1/ PROPOSITION D'ÉCHÉANCIER DE MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Mesures	Degré de priorité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
ADM 1.1: Coordonner et animer la mise en œuvre du Document d'Objectifs	●●●						
ADM 2.1. Programme d'études de fréquentation	●●	P					
ADM 2.2. Maîtriser la fréquentation sur la Lône de St Alban : arrêtés municipaux et convention avec garderie	●●	P	P				
ADM 2.3. Plan d'aménagement des sites d'escalade	●●	P					
ADM 2-4 : Organiser la fréquentation dans le Bois de Païolive	●●						
COM 1.1 : Concevoir un espace d'accueil	●		P				
COM 1.2 : Sensibilisation du grand public	●●	P					
COM 1.3. Information et sensibilisation des pratiquants de l'escalade et de la spéléologie	●●	P					
COM 1.4 : Sentier de découverte des Chauves-souris	●						
COM 1.5 : Sentier pédagogique Lône de St Alban	●		P				
COM 1.6. Formation continue, charte qualité et code de bonnes conduites	●		P				
HAB 1.1. Identifier les propriétaires et assurer l'animation foncière.	●●●						
HAB 2.1 : Préparer un contrat de milieu "Chassezac"	●●		P				
HAB 2.2 : Restauration de la Lône de St Alban	●●●	P					
HAB 2.3 : Restauration de la ripisylve du Granzon	●●●	P					
HAB 3.1 : Arbres remarquables	●		P				
HAB 3.2 : Restauration et entretien de clairières	●●	P					
HAB 4.1 : Appui technique aux CTE ou MAE "pastoralisme"	●●						
HAB 4.2 : Restauration des oliveraies et vergers extensifs	●	P					
HAB 7.1. Plan de gestion des grottes à Chauves-souris	●●●						
HAB 7.2 : Réhabilitation des carrières sèches	●	?	?	?			
HAB 8.1. Renforcer les missions "entretien" des Brigades vertes	●●	P					
ESP 1.1 : Elevage et commercialisation de la cétoine bleue	●●	?	?	?			
SUI 1 : Améliorer les connaissances scientifiques des habitats et des espèces	●						
SUI 2 : Suivi et évaluation du programme d'actions	●●						

P : préparation de l'action
 ■ : réalisation possible de l'action

III.2.2/ ESTIMATION BUDGÉTAIRE DU PROGRAMME D'ACTIONS

x : structures à solliciter en tant que financeurs
autres* : collectivité territoriales, Union Européenne, Etat, Agence de l'eau,...

	durée (années)	Fonctionnement (F) total sur 6 ans				Investissement (I)				TOTAL 6ans : F+I
		montant total (KF)	FGMN	FFCTE	autres*	montant (KF)	FGMN	FFCTE	autres*	
ADM - Gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du Document d'Objectif										
Total ADM 1 : Coordonner et animer la mise en œuvre du Document d'Objectif										1440
ADM 1.1.1	6	1200	x			0				1200
ADM 1.1.2	6	120	x			120				240
Total ADM 2 : Mieux contrôler la fréquentation										1330
Total ADM 2.1 : Programme d'études de fréquentation										360
ADM 2.1.1	6	120			x	0			x	120
ADM 2.1.2	2	60			x	0			x	60
ADM 2.1.3	2	60			x	0			x	60
ADM 2.1.4	2	60			x	0			x	60
ADM 2.1.5	2	60			x	0			x	60
ADM 2.2 : Maîtriser la fréquentation sur la lône de St Alban										300
ADM 2.2.1	4	240	x		x	0				240
ADM 2.2.2	1	60	x		x	0				60
ADM 2.3 : Plan d'aménagement des sites d'escalade										450
ADM 2.3.1	2	0				90	x		x	90
ADM 2.3.2	2	0				90	x		x	90
ADM 2.3.3	2	0				120	x		x	120
ADM 2.3.4	5	150				0				150
ADM 2.4 : Organiser la fréquentation dans le bois de Païolive										220
ADM 2.4.1	2	0				60	x		x	60
ADM 2.4.2	2	0				120	x		x	120
ADM 2.4.3	2	0				40	x		x	40
COM : Communication										
Total COM 2 : Valorisation touristique et pédagogique										2374
Total COM 1.1 : Concevoir un espace d'accueil										300
COM 1.1.1	2	0				300				300
Total COM 1.2 : Sensibilisation du grand public										600
COM 1.2.1	6	50				60	x		x	110
COM 1.2.2	6	0				60	x		x	60
COM 1.2.3	6	0				150	x		x	150
COM 1.2.4	6	0				150	x		x	150
COM 1.2.5	6	50				30	x		x	80
COM 1.2.6	6	0				50	x		x	50
Total COM 1.3 : Information et sensibilisation des pratiquants de l'escalade et de la spéléologie										200
COM 1.3.1	6	0				140	x		x	140
COM 1.3.2	6	0				60	x		x	60
Total COM 1.4 : Sentier de découverte des chauve-souris										434
COM 1.5.1	2	70				300				370
COM 1.5.2	4	64				0				64
Total COM 1.6 : Sentier pédagogique lône de St Alban										190
COM 1.5.1	4	0				0				0
COM 1.5.2	4	0				95	x		x	95
COM 1.5.3	4	0				30	x		x	30
COM 1.5.4	4	0				35	x		x	35
COM 1.5.5	4	0				30	x		x	30
Total COM 1.6 : Formation, charte qualité et guide de bonne gestion environnementale										650
COM 1.6.1	4	120			x	60			x	180
COM 1.6.2	4	120				150				270
COM 1.6.3	4	0				200	x		x	200

HAB : Gestion des habitats naturels										
Total HAB 1 : Foncier										550
Total HAB 1.1 : Identifier les propriétaires et assurer l'animation foncière										600
HAB 1.1.1	2	0	x		x	200	x		x	200
HAB 1.1.2	2	0				100	x		x	100
HAB 1.1.3	2	0				300	x		x	300
Total HAB 2 : Milieux aquatiques et humides										1980
Total HAB 2.1 : Préparer un contrat de milieu "Chassezac"										400
HAB 2.1.2	4	200				0			x	200
HAB 2.1.4	2	0				200	x		x	200
Total HAB 2.2 : Restauration de la lône de St Alban										780
HAB 2.2.1	5	0				60	x		x	60
HAB 2.2.2	5	0				540	x		x	540
HAB 2.2.3	4	60	x		x	0				60
HAB 2.2.4	6	120				0				120
Total HAB 2.3 : Restauration de la ripisylve du Granzon										800
HAB 2.3.1	3	150	x		x	0	x		x	150
HAB 2.3.2	3	0				150	x		x	150
HAB 2.3.3	3	0				100	x		x	100
HAB 2.3.4	3	0				300	x		x	300
HAB 2.3.5	5	100				0				100
Total HAB 3 : Habitats forestiers										740
Total HAB 3.1 : Arbres remarquables										200
HAB 3.1.1	2	0				50	x			50
HAB 3.1.2	4	40	x			0				40
HAB 3.1.4	4	80				0	x			80
HAB 3.1.5	2	0				30				30
Total HAB 3.2 : Restauration et entretien de clairières										540
HAB 3.2.1	2	0				90	x			90
HAB 3.2.2	5	450	x			0				450
Total HAB 4 : Habitats ouverts agro-pastoraux										270
Total HAB 4.1 : Appui technique aux CTE ou MAE "pastoralisme"										240
HAB 4.1.1	5	60				30	x			90
HAB 4.1.2	2	0				150	x			150
HAB 4.1.3	2	0				0				0
Total HAB 4.2 : Restauration des oliveraies et vergers extensifs										30
HAB 4.2.1	4	20		x		10	x			30
Total HAB 7 : Habitats rocheux										460
Total HAB 7.1 : Plan de gestion des grottes à Chauves-souris										460
HAB 7.1.1	6	410				50				460
Total HAB 7.2 : Réhabilitation des carrières										0
HAB 7.2.1	1	0				0				0
ESP : Gestion des espèces										
Total ESP 1.1 : Elevage de Coléoptères sapro-xylophages et commercialisation de la cétoïne bleue										50
ESP 1.1.1	1	0				50	x			50
SUI : Suivi de la mise en œuvre du Document d'Objectifs										
Total SUI 1 : Améliorer les connaissances scientifiques des habitats et des espèces										1200
SUI 1.1	6	150				100	x			250
SUI 1.2	6	150				150	x			300
SUI 1.3	6	150				80	x			230
SUI 1.4	1	90				0	x			90
SUI 1.6	2	60				0	x			60
SUI 1.7	2	60				0	x			60
SUI 1.8	2	120				0	x			120
SUI 1.9	6	90				0	x			90
Total KF :		5 164				5 280				10 444
Total K.€		787,247				804,93				1592,2

III.2.4/ ACTIONS PAR ESPÈCE

	SUI	SUI 2	+		+	+	+		
		SUI 1	+		+	+	+		
HAB	HAB	ESP 1.1							
		HAB 8.1	+		+	+			
		HAB 7.2					+		
		HAB 7.1					+		
		HAB 4.2			+				
		HAB 4.1			+				
		HAB 3.2			+				
		HAB 3.1					+		
		HAB 2.3	+						
		HAB 2.2	+						
		HAB 2.1	+						
COM	COM	HAB 1.1	+		+	+	+		
		COM 1.6	+				+		
		COM 1.5	+						
		COM 1.4					+		
		COM 1.3					+		
		COM 1.2	+		+	+	+		
ADM	ADM	COM 1.1	+		+	+	+		
		ADM 2.4				+	+		
		ADM 2.3					+		
		ADM 2.2	+						
		ADM 2.1	+		+	+	+		
ADM1.1	+		+	+	+				
Actions Habitats par Bio-ensembles		Milieux aquatiques : Forêts-galeries 92.A0 Rivières 32.90, 32.50 Végétation des berges vaseuses 32.70, Mares temporaires 31.70 Eaux oligo-méso. à Characées 31.40							
			Milieux méditerranéens herbacés ou arbustifs : Pelouses calcaires* 61.10 Parcours substeppiques* 62.10 Pelouses sèches 62.10 formation stable à buis 51.10 : Matorrals à Genévrier oxycédre 52.10						
				Milieux forestiers : Forêts de Chêne vert 93.40					
					Milieux rocheux : Végétation chasmophytique 82.10 Grottes 83.10				

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

- **Aberlenc HP., 1987.** Coléoptères de l'Ardèche. Premier supplément à l'inventaire de J. Balazuc (1984) - Bulletin mensuel de la Société Linnéenne de Lyon ; 56 (10) : 320-349
- **Aberlenc HP., 1987.** Coléoptères de l'Ardèche. Deuxième supplément à l'inventaire de J. Balazuc (1984) - Bulletin mensuel de la Société Linnéenne de Lyon ; 65 (4) : 113-152
- **Aberlenc HP., 1999.** L'A.79 un projet autoroutier destructeur ; impacts sur le patrimoine : le point de vue des experts (botanique, entomologie, ornithologie, archéologie, agriculture et géographie).
Les solutions alternatives. Société entomologique du Languedoc. Montpellier, 26 p.
- **Allardi P., Keith P., 1991.** Atlas préliminaire des poissons d'eau douce de France - MNHS, CSP, CEMAGREFF. 234 p.
- **Anonyme, 1998.** Document d'objectifs Natura 2000 validé le 15 janvier 2000 : Gorges de l'Ardèche et plateaux alentours. Syndicat Intercommunal des Gorges de l'Ardèche et de leur Région Naturelle. Saint-Martin-d'Ardèche, 50 p.
- **Aten, 1998.** Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000. Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, 144 p.
- **Aulagnier S., 1999.** Méthodologie recommandée pour le suivi des Chauves-souris européennes. Bull SFEPM n°37, p.33-37.
- **Balazuc J., 1984.** Coléoptères de l'Ardèche. Contribution à l'inventaire d'une faune régionale - Supplément au bulletin mensuel de la Société Linnéenne de Lyon, 53
- **Briaudet P.E., 1995.** Étude des impacts potentiels de l'activité canoë sur la vie piscicole du secteur d'une rivière à forte fréquentation touristique : les gorges de l'Ardèche - Mémoire de fin d'étude ENSA Rennes, Réserve naturelle des gorges de l'Ardèche.
- **Castagnet J., Guyetant R., 1989.** Atlas de répartition des amphibiens et reptiles de France. SHF, MNHN. 191 p.
- **CE.DG-ENV, 2000.** Gérer les sites Natura 2000 ; les dispositions de l'article 6 de la directive Habitats. Commission Européenne CE/GD-ENV, 74 p.
- **Commission européenne.** Lettre d'information Natura 2000 (plusieurs numéros)
- **Commission européenne, DGXI, 1996.** Manuel d'interprétation des habitats de la directive de l'union européenne. Version eur 15, 109 p.

-
- **CREN (Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels), 2000.** Bois de Païolive et milieux périphériques: étude de faisabilité - Document d'étude commandé par le Conseil Régional Rhône-Alpes et la Direction Régionale de l'Environnement.
 - **Descoing, 1992.** La revégétalisation en rivière méditerranéenne. Principes et éléments. Société botanique de l'Ardèche.
 - **Dutoit T., Allard D., 1996.** Gestion des pelouses calcicoles: conservation des habitats ou de certains insectes. Insectes n°101, p.11-14.
 - **Faugier C., 1993.** Évolution des populations de chauves-souris en Ardèche depuis 30 ans. Bièvre.
 - **Faugier C., Issartel G., Jacob L., 1989.** Animaux sauvages de l'Ardèche. GVERV. 150 p.
 - **Genoud D., Plenet S., 2000.** Diagnostic écologique et projet de réhabilitation de la Lône et du ruisseau des Fontaines. Bassin versant de l'Ardèche, rivière Chassezac, secteur du bas-Chassezac. Fédération de pêche de l'Ardèche, 54 p.
 - **Grasc JP. Et all, 1997.** Atlas of amphibian and reptiles in Europe. MNHN, SEH. 496 p.
 - **Guibourdenche H. et Marcou J., 1997.** L'Ardèche et la Drôme: activités, territoires et politique - Les études de la documentation française.
 - **Issartel G., 2001.** Synthèse des connaissances sur les Chiroptères de cinq grottes du Bois de Païolive et ses abords (Ardèche). CORA, CREN, 17 p.
 - **Issartel G, Vincent S., 1998.** L'Apron du Rhône (Zingel asper) sur les cours d'eau d'Ardèche maérionale. Ministère de l'Environnement. CORA Ardèche. 50 p.
 - **Ladet A., 1992.** La faune de la vallée de l'Ardèche et ses affluents. FRAPNA. 131 p.
 - **Ladet A., 1992.** Les odonates de la vallée de l'Ardèche et ses affluents. FRAPNA. 53 p.
 - **Ladet A., 1999.** Synthèse faunistique sur la plaine alluviale du Chassezac (rive gauche - communes de Saint-Alban-Auriolles et Gros pierre). FRAPNA, section Ardèche. Le Village, 31 p.
 - **Lentenois P, 1998.** Inventaire des lépidoptères du bois de Païolive (Ardèche). RARE, T VII(2) : 46-49.

- **Lierdeman E., 1995.** Séminaire sur les instruments financiers pour l'application de la directive Habitats. Ministère de l'environnement, DNP.
- **Mari S., 1999.** Réserve naturelle des gorges de l'Ardèche. Plan de gestion 1999-2003. SIGARN, DIREN Rhône-Alpes. 136 p.
- **Ministère de l'agriculture et de la pêche, Ministère de l'environnement, 1999.** Cahiers des habitats forestiers et associés à la forêt. Tome HF1, version provisoire.
- **Ministère de l'agriculture et de la pêche, Ministère de l'environnement, 1999.** Cahiers des espèces végétales. Tome E1, version provisoire.
- **Ministère de l'environnement, 2000.** La directive Habitats en 10 questions et 10 réponses. Document de communication.
- **Muséum National d'Histoire Naturelle, Réserves Naturelles de France, Ministère de l'Environnement, 1997.** Statut de la faune de France métropolitaine - MNHN, Paris
- **Roue S., 1997.** Les chauves-souris disparaissent-elles. Arvicola T IX (1).
- **Roulan P., Mogot P., 1997.** Le castor dans le sud-est de la France. Ministère de l'environnement. ONCFS: 51 p.
- **Schober W., Grimmberger E.** Guide des chauves-souris d'Europe. Delachaux et Niestlé, WWF.
- **Vincent S., 1997.** Bilan des connaissances naturalistes sur la zone Chassezac-Paiolive. CORA Ardèche. 25 p.
- **WWF, Muséum National d'Histoire Naturelle, 1992.** Inventaire de la faune de France
- **WWF, Muséum National d'Histoire Naturelle, 1994.** Inventaire de la faune menacée en France - Nathan, France

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AAPPMA	Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
ADASEA	Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
APN	Association de Protection de la Nature (abréviation)
ASDPGPV	Association pour la Sauvegarde et le Développement du Plateau de Gras du Pays des Vans
BET	Bureau d'Etudes Techniques(abréviation)
CA	Chambre d'Agriculture (abréviation)
CBNMC	Conservatoire Botanique National du Massif Central
CDFME	Comité Départemental de la Fédération française Montagne et Escalade
CDOA	Comité Départemental d'Orientation Agricole
CDT	Comité Départemental du Tourisme
CERMOSEM	Centre d'Etudes et Recherches sur la Montagne Sèche et les Ecosystèmes méditerranéens (?)
CORA	Centre Ornithologique Rhône-Alpes
CPIE	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
CREN	Conservatoire Régional des Espaces Naturels (Rhône-Alpes)
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
CSP	Conseil Supérieur de la Pêche
CTE	Contrat Territorial d'Exploitation
DDAF	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
DDE	Direction Départementale de l'Equipement
DDJS	Direction Départementale Jeunesse et Sport
DIREN	Direction Régionale de l'ENVironnement
DJA	Dotation d'installation des Jeunes Agriculteurs
DRIRE	Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
FDC	Fédération de Chasse
FFCK	Fédération Française de Kanôé - Kayac
FFCTE	Fonds de Financement des CTE (Ministère de l'Agriculture)
FGMN	Fonds de Gestion des Milieux Naturels (Ministère de l'Environnement)
FRAPNA	Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature
GAEC	Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
GSCA	Groupement des Sylviculteurs des Cévennes Ardéchoises
MAE	Mesure Agri-Environnementale
ONCFS	Office National de la Chasse et de la faune Sauvage
ONF	Office National des Forêts
OTSI	Office de Tourisme et Syndicat d'Initiative
OPIE	Office Pour l'Information Eco-entomologique
PN	Parc National
PNR	Parc Naturel Régional
SAFER	Société d'Aménagement Foncier Etablissement Rural
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SBA	Société Botanique d'Ardèche
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SDC	Schéma Départemental des Carrières
SDEA	Société Départementale d'Equipement de l'Ardèche
SFO	Société Française d'Odonatologie
SIDET	Syndicat Intercommunal pour le Développement Economique et Touristique
SIVU	Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
SNBE	Syndicat National des Brevets d'Etat (Eaux vives)
TDENS	Taxe Départementale pour les espaces Naturels Sensibles
UCPA	Union Nationale des Centres Sportifs de Plein Air

UE	Union Européenne
UNICEM	Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
ZICO	Zone d'Importance communautaire pour la Conservation des Oiseaux

ANNEXE 1

- FICHES HABITATS
- FICHES ESPÈCES

Fiche 1 - Forêt de Chêne vert

(*Quercus ilex*)

Intérêt communautaire

Code Natura 2000 : 9340

Code Corine Biotope: 45.3

DÉFINITION

Forêts mésoméditerranéennes riches dominées par *Quercus ilex*, souvent calcicoles. Ces formations sont souvent dégradées en matorral arborescent ou en taillis qui peuvent éventuellement être restaurés.



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Pourtour méditerranéen.

RÉPARTITION SUR LE SITE

Se situe au sud-ouest du site

FLORE

Quercus ilex, *Quercus pubescens*, *Ruscus aculeatus*, *Lonicera etrusca*, *Asparagus acutifolius*, *Phillyrea media*, *Smilax aspera*, *Clematis flamula*, *Rhamnus alaternus*, *Euphorbia characias* ...

VALEUR ÉCOLOGIQUE ET BIOLOGIQUE

Contribue à la protection des sols contre l'érosion. Relativement pauvre en espèces végétales mais intéressant pour la faune.

TENDANCES ÉVOLUTIVES ET MENACES POTENTIELLES

Cette forêt stable (climacique) est rare. Elle se confond avec les tendances évolutives de la chênaie blanche.

Les menaces qui peuvent peser sont surtout l'exploitation plus ou moins intensive pour le bois de chauffage ainsi que les risques d'incendies qui peuvent bloquer la dynamique évolutive de la forêt.

ESPÈCES DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE HABITATS OU DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE OISEAUX

Lucane Cerf-Volant, Grand capricorne, Lézard vert, Lézard des murailles, Genette, chauves-souris.

PROPOSITIONS D'ACTIONS

Classement des espaces boisés dans les documents d'urbanisme
Favorisation de la régénération
Information et sensibilisation sur la chênaie

Fiche 2 - Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique

Intérêt communautaire

Code Natura 2000 : 8211

Code Corine Biotope: 62.11

DÉFINITION

Végétation des fentes de falaises et pentes rocheuses calcaires de l'intérieur des terres, de la région méditerranéenne, ainsi que des étages planitiaire à alpin de la région eurosibérienne, relevant essentiellement des *Potentilletalia caulescentis* et *Asplenietalia glandulosi*. Ce type d'habitat présente une grande diversité régionale, avec de nombreuses espèces endémiques et sous-types.



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

France, Espagne.

RÉPARTITION SUR LE SITE

Se présente sous 2 formes différentes:
- la végétation des falaises le long du Chassezac, de certains de ses affluents et sur les bords des Gras,
- la végétation qui colonise les blocs rocheux calcaires disséminés sur le plateau notamment dans le bois de Païolive.

FLORE

Asplenium petrarchae, *Asplenium trichomanes*, *Cheilanthes acrostica*, *Melica minuta*, *Hieracium stelligerum*, *Erodium petreum*, *Polypodium canbricum*, *Saxifraga corbariensis*, *Asplenium rutamuraria*, *Polypodium interjectum*, *Ceterach officinarum*, *Biscutella laevigata*, *Sedum dasyphyllum*, *Hutchinsia patraea*, *Saxifraga tridactylites*, *Umbilicus pendulinus*, *Sedum acre*, *Sedum reflexum*, *Arenaria leptoclados*, *Campanula erinus*.

VALEUR ÉCOLOGIQUE ET BIOLOGIQUE

Cet habitat se caractérise par une très grande diversité d'espèces d'intérêt patrimonial et par le caractère relictuel de certaines d'entre elles.

TENDANCES ÉVOLUTIVES ET MENACES POTENTIELLES

Évolution naturelle de cet habitat très lente.

Les principales menaces, tant au niveau des falaises que des blocs, sont liées à la fréquentation humaine et surtout à l'escalade.

ESPÈCES DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE HABITATS OU DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE OISEAUX

Couleuvre d'Esculape, Lézard vert, Lézard des murailles, Écaille chinée, Chauves-souris, Grand-duc d'Europe, Circaète Jean-le-Blanc, Merle bleu (potentiellement Faucon pèlerin et Aigle de Bonelli).

PROPOSITIONS D'ACTIONS

Élaboration par le CDFME, en concertation avec les autres partenaires, du Plan d'Aménagement des Sites d'Escalade (PASE)

Étude d'impact du PASE sur l'environnement

Fiche 3 - Grottes non exploitées par le tourisme

Intérêt communautaire

Code Natura 2000 : 8310

Code Corine Biotope: 65

DÉFINITION

Grottes non exploitées par le tourisme, y compris leurs plans et écoulements d'eau, abritant des espèces spécialisées ou endémiques restreintes. Ce sont des habitats de très grande importance pour la conservation d'espèces de l'Annexe II (Chauves-souris).



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Toute l'Union Européenne particulièrement dans les massifs karstiques.

RÉPARTITION SUR LE SITE

Les grottes se trouvent sur les Gras, en bordure du Chassezac et à l'intérieur du bois de Paiolive.

FLORE

Mousses et algues à l'entrée des grottes

VALEUR ÉCOLOGIQUE ET BIOLOGIQUE

Les grottes sont uniques de par leur faune cavernicole invertébrée et l'abri qu'elles procurent aux Chauves-souris.

TENDANCES ÉVOLUTIVES ET MENACES POTENTIELLES

La fréquentation de certaines grottes peut entraîner un dérangement important des populations de Chauves-souris qui s'y abritent. Ce dérangement s'avère encore plus important sur les sites d'hivernage.

ESPÈCES DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE HABITATS OU DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE OISEAUX

Grand Murin, Petit Murin, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Rhinolophe euryale, Minioptère de Schreibers, Vespertillon à oreilles échancrées.

PROPOSITIONS D' ACTIONS

Réglementation de la grotte des Cayres
Plan d'aménagement des grottes à chauves-souris
Information et sensibilisation des spéléologues

Fiche 4 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)

Intérêt communautaire

Code Natura 2000 : 6210

Code Corine Biotope: 34.31 à 34.34

DÉFINITION

Pelouses calcaires sèches à semi-sèches des *Festuco-Brometea*.

On distingue les pelouses primaires du Xerobromion et les pelouses secondaires (semi-naturelles) du Mesobromion à *Bromus erectus* caractérisée par leur richesse en orchidées. Leur abandon conduit aux fourrés thermophiles après un stade de végétation d'ourlets thermophiles.



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Toute l'Union Européenne.

RÉPARTITION SUR LE SITE

Ces pelouses colonisent d'anciennes cultures dans des zones de parcours (nord du site) ou dans des clairières (centre et sud), mais toujours en fond de vallons qui présentent une couche d'alluvions fertiles.

FLORE

Bromus erectus, *Sanguisorba minor*, *Brachypodium pinnatum*, *Anthyllis vulneraria*, *Eryngium campestre*, *Centaurea scabiosa*, *Scabiosa*, *Euphorbia seguierana*, *Rosa spp*, *Prunus spinosa*, *Trifolium angustifolium*, *Xeranthemum sp*, *Bombycilaena erecta*, *Himantoglossum hirsinum*, *Muscari neglectum*, *Ornithogalum umbellatum*, *Genista sordida*, *Dactylis hispanica*, *Lathyrus aphaca*, *Taraxacum erythrospermum*, *Cardamine hirsutum*, *Bupleurum baldense*.

VALEUR ÉCOLOGIQUE ET BIOLOGIQUE

Forte richesse entomologique et intérêt pour certains oiseaux et reptiles.

TENDANCES ÉVOLUTIVES ET MENACES POTENTIELLES

Ces pelouses, installées sur des sols plutôt mésophiles et fertiles, sont rapidement envahies par des ligneux bas (surtout des rosacées) et hauts (*Acer monspessulanus*, *Q. humilis*) s'ils ne sont pas régulièrement pâturés.

ESPÈCES DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE HABITATS OU DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE OISEAUX

Couleuvre d'Esculape, Lézard vert, Lézard des murailles, Magicienne dentelée, Damier de la succise, Ecaille chinée, Laineuse du prunellier, Diane, Pipit rousseline, Pie-Grièche écorcheur, Alouette lulu, Fauvette pitchou, Circaète Jean-le-Blanc.

PROPOSITIONS D'ACTIONS

Soutien de l'élevage extensif

Fiche 5 - Parcours substeppeiques de graminées annuelles (Thero-Brachypodietea)

Habitat prioritaire

Code Natura 2000 : 6220

Code Corine Biotope: 34.5

DÉFINITION

Pelouses de graminées annuelles xérophiles méso et thermo-méditerranéennes, souvent ouvertes, riches en thérophytes; communautés de thérophytes sur sols oligotrophiques des substrats basiques, souvent calcaires. Communautés pérennes et communautés annuelles.



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Espagne, France, Grèce, Italie, Luxembourg, Portugal.

RÉPARTITION SUR LE SITE

En mosaïque avec d'autres formations ouvertes thermophiles dans le nord du site

FLORE

Brachypodium retusum, *Brachypodium phoenicoïdes*, *Dactylis glomerata*, *Festuca ovina*, *Aphyllanthes monspelliensis*, *Thymus vulgaris*, *Genista scorpius*, *Juniperus oxycedrus*, *Buxus sempervirens*, *Cerastium pumilum*, *Crupina vulgaris*, *Andropogon ischaemum*.

VALEUR ÉCOLOGIQUE ET BIOLOGIQUE

Forte valeur en tant qu'habitat en limite d'aire de répartition

TENDANCES ÉVOLUTIVES ET MENACES POTENTIELLES

La pelouse à Brachypode rameux est un stade de dégradation par le pâturage de la chénaie pubescente. Un matorral puis la chénaie ont rapidement tendance à la remplacer en cas d'abandon du pâturage.

ESPÈCES DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE HABITATS OU DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE OISEAUX

Couleuvre d'Esculape, Lézard vert, Lézard des murailles, Magicienne dentelée, Damier de la succise, Ecaille chinée, Laineuse du prunellier, Diane, Pipit rousseline, Alouette lulu, Circaète Jean-le-Blanc.

PROPOSITIONS D'ACTIONS

Soutien de l'élevage extensif

Fiche 6 - Pelouses calcaires karstiques (*Alyso-Sedion albi*)

Habitat prioritaire

Code Natura 2000 : 6110

Code Corine Biotope: 34.11

DÉFINITION

Communautés pionnières xérophiles ouvertes, sur sols calcaires superficiels, dominées par les espèces annuelles et crassulacées de l'alliance de l'*Alyso-sedion albi*.

Situation : plutôt sur les plateaux en exposition Sud.

Strate herbacée peu recouvrante, importante strate de mousses et lichens.



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Suède.

RÉPARTITION SUR LE SITE

Essentiellement dans la partie nord-est du site, sur les zones écorchées en mosaïque avec les pelouses sèches, landes à genévrier et garrigues à genêt et thym.

FLORE

Alyssum alyssoides, *Arabis recta*, *Cerastium pumilum*, *Hornungia petrea*, *Poa bulbosa*, *Saxifraga tridactylites*, *Sedum acre*, *Sedum album*, *Sedum ochroleucum*, *Valentia muralis*, *Saxifraga tridactylites*, *Cerastium pumilum*, *Teucrium chamaedris*, *Teucrium botrys*, *Aphyllantes monspeliensis*, *Satureja montana*, *Asterolinum stellatum*, *Draba verna*

Hornungia petrea, *Arenaria leptoclados*, *Valerianella* sp., *Scandix hispanica*, *Medicago minima*, *Crupina vulgaris*, *Argyrolobium zanonii* (= *Cytisus argenteus*), *Buplerum baldense*, *Hutchinsia patraea*, *Ononis striata*, *Crucianella angustifolia*, *Fumana viscida*, *Sideritis romana*, *Linaria simplex*, *Orchis hircine*, *Bombycilaena erecta*.

VALEUR ÉCOLOGIQUE ET BIOLOGIQUE

Habitat très localisé à diversité floristique élevée.

Nombreuses espèces annuelles méditerranéennes.

TENDANCES ÉVOLUTIVES ET MENACES POTENTIELLES

Peu à peu remplacées par des garrigues (Genêt scorpion, thym ...) du fait du sous-pâturage.

Ces formations, normalement très claires, ont tendance à rapidement se fermer, éliminant les espèces qui lui sont inféodées.

ESPÈCES DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE HABITATS OU DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE OISEAUX

Couleuvre d'Esculape, Magicienne dentelée, Damier de la succise, Écaille chinée, Lézard vert, Lézard gris, Diane, Pipit rousseline, Busard cendré, Pie-Grièche écorcheur, Alouette lulu.

PROPOSITIONS D'ACTIONS

Soutien de l'élevage extensif

Fiche 7 - Formations stables xérothermophiles à Buis des pentes rocheuses calcaires

Intérêt communautaire

Code Natura 2000 : 5110

Code Corine Biotope: 31.82

DÉFINITION

Formations arbustives xérothermophiles et calcicoles dominées par le Buis (*Buxus sempervivens*). Ces formations correspondent à des fourrés xérothermophiles à Buis des stations sèches et chaudes avec leurs associations d'ourlet de l'alliance du *Geranion sanguinei*. Elles constituent également le manteau forestier naturel des forêts sèches riches en buis sur calcaire.



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grèce, Italie, Luxembourg, Royaume-Uni.

RÉPARTITION SUR LE SITE

Quelques formations à buis situées sur des pentes rocheuses très sèches et les flancs des Gras ont une évolution très lente et peuvent être rattachées à cet habitat.

FLORE

Buxus sempervirens, *Prunus mahaleb*, *Amelanchier ovalis*, *Juniperus oxycedrus*, *Genista scorpius*, *Orchis spp.*, *Thymus vulgaris*, *Bromus erectus*, *Brachypodium ramosum*, *Dactylis hispanica*, *Teucrium aurerum*.

et espèces des pelouses calcaires karstiques de l'*Allyssosédion* (fiche 6).

VALEUR ÉCOLOGIQUE ET BIOLOGIQUE

Habitat important pour de nombreuses espèces d'oiseaux, reptiles et insectes.

TENDANCES ÉVOLUTIVES ET MENACES POTENTIELLES

Situées sur des pentes rocheuses, ces formations sont peu soumises aux dégradations. La fermeture du milieu se fait très lentement.

ESPÈCES DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE HABITATS OU DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE OISEAUX

Couleuvre d'Esculape, Lézard vert, Lézard des murailles, Magicienne dentelée, Damier de la succise, Écaille chinée, Pie-grièche écorcheur, Fauvette pitchou, Alouette lulu, Circaète Jean-le-Blanc.

PROPOSITIONS D'ACTIONS

Compatible avec le pâturage extensif mais pas nécessaire de gérer cette formation stérile.

Fiche 8 - Matorral arborescent à Genévrier oxycèdre

Intérêt communautaire

Code Natura 2000 : 5210

Code Corine Biotope: 32.131

DÉFINITION

Broussailles et fruticées sempervirentes organisées autour de genévriers arborescents. Il se développe sur un sol peu épais, suite au sous-pâturage ou à l'abandon de cultures.

Situation : biotopes chauds, généralement exposés au Sud, entre 300 et 600 m.

Peuplements peu denses.



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Pourtour méditerranéen avec une grande variabilité stationnelle.

RÉPARTITION SUR LE SITE

Présente sur le site au nord des Gras en imbrication étroite avec des pelouses sèches, chênaies claires et garrigues à genêt scorpiion.

FLORE

Juniperus oxycedrus, *Buxus sempervirens*, *Genista sorpius*, *Thymus vulg.*, *Lavandula vera*, *Brachypodium retusum*, *Carex humilis*, *Carex halerana*, *Aphilanthes monspelianum*, *Orchis hircina*, *Hutchinsia petraea*, *Muscari neglectum*.

VALEUR ÉCOLOGIQUE ET BIOLOGIQUE

Intérêt de la mosaïque avec les pelouses pour les passereaux méditerranéens.

Présence de Genévriers pluricentennaires (ex : Nécropole des Granges).

TENDANCES ÉVOLUTIVES ET MENACES POTENTIELLES

Le milieu est aujourd'hui encore propice à la présence d'espèces d'intérêt communautaire, malgré un risque de colonisation par un nombre plus important d'arbustes.

ESPÈCES DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE HABITATS OU DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE OISEAUX

Couleuvre d'Esculape, Lézard vert, Lézard des murailles, Magicienne dentelée, Damier de la succise, Écaille chinée, Pie-Grièche écorcheur, Fauvette pitchou, Alouette lulu, Circaète-Jean-le-Blanc.

PROPOSITIONS D' ACTIONS

Soutien de l'élevage extensif

Information, communication et sensibilisation sur la végétation et le pastoralisme

Fiche 9 - Rivières méditerranéennes à débit intermittent

Intérêt communautaire

Code Natura 2000 : 3290

Code Corine Biotope: 24.16 et 24.53

DÉFINITION

Rivières méditerranéennes à débit intermittent avec les communautés du *Paspalo Agrostidion*.

En été, le lit des rivières peut être complètement sec ou conserver quelques flaques ou étendues d'eau constituant autant de mares temporaires (3170).



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Grèce, Espagne, France, Italie, Portugal.

RÉPARTITION SUR LE SITE

Les affluents du Chassezac.
Salindres, Granzon, Graveyron,
Fontgraze, Bourbouillet.

FLORE

Polygonum amphibium, *Ranunculus fluitans*, *Potamogeton natans*, *P. nodosum*, *P. pectinatus*.

VALEUR ÉCOLOGIQUE ET BIOLOGIQUE

Site de reproduction des amphibiens, couleuvres vipérine et à collier, libellules...

TENDANCES ÉVOLUTIVES ET MENACES POTENTIELLES

Le débit est diminué par les pompages mais les relations de causes à effets sont difficiles à établir.

ESPÈCES DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE HABITATS OU DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE OISEAUX

Alyte accoucheur, Rainette méridionale, Pélobate cultripède, Crapaud calamite, Castor, chauves-souris, Agrion de Mercure, Cordulie à corps fin, Cordulie splendide, Écrevisse à pieds blancs.

PROPOSITIONS D'ACTIONS

Restaurer la qualité des eaux et limiter les pompages.

Fiche 10 - Mares temporaires méditerranéennes

Intérêt communautaire

Code Natura 2000 : 3170

Code Corine Biotope: 22.34

DÉFINITION

Plans ou cours d'eau s'asséchant en été, très peu profonds avec une végétation amphibie méditerranéenne composée d'espèces thérophytes et géophytes.



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

France, Espagne, Italie, Grèce, Portugal, Royaume-Uni.

RÉPARTITION SUR LE SITE

Ruisseaux du Bourbouillet, Fontgraze, Graveyron, Granzon.

FLORE

Nombreuses espèces de mousses et fougères aquatiques, joncs, scirpes et annuelles.

Agrastis repens, *Ranunculus tricophyllus*, *Ranunculus chaerophyllos*, *Mentha pulegium*, *Sisymbrella aspera*, *Veronica anagalis aquatica*, *Poa annua*, *Juncus glaucus* (Fontgraze).

VALEUR ÉCOLOGIQUE ET BIOLOGIQUE

Les mares temporaires hébergent une flore adaptée de forte valeur patrimoniale. Ces habitats sont des lieux de reproduction privilégiés pour de nombreuses espèces d'insectes aquatiques et d'amphibiens.

TENDANCES ÉVOLUTIVES ET MENACES POTENTIELLES

Les principales menaces sont liées au piétinement par les troupeaux (ou sangliers) ou et à l'invasion par des ligneux hygrophiles.

ESPÈCES DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE HABITATS OU DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE OISEAUX

Alyte accoucheur, Rainette méridionale, Pélodrome cultripède, Crapaud calamite.

PROPOSITIONS D' ACTIONS

Interdiction de remblais des zones humides
Information, communication et sensibilisation sur les mares temporaires
Compléments d'inventaires et suivis

Fiche 11 - Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à characées

Intérêt communautaire

Code Natura 2000 : 3140

Code Corine Biotope: 22.12x 22.44

DÉFINITION

Mares avec des eaux très claires, non polluées, pauvres et moyennement riches en éléments minéraux nutritifs, riches en bases dissoutes.

Le fond de ces eaux est couvert d'un tapis d'algues charophytes.



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Ensemble de l'Union Européenne.

RÉPARTITION SUR LE SITE

Cet habitat est mêlé aux mares temporaires le long des ruisseaux de Graveyron, de Fontgraze et occupe des mares permanentes artificielles (abreuvoirs) au Gras de Perret.

FLORE

Chara sp, *Groenlandia densa*, *Ranunculus cheyrophyllus*, *Juncus articulatus*.

VALEUR ÉCOLOGIQUE ET BIOLOGIQUE

Flore aquatique
Site de reproduction des amphibiens (dont espèces directive «Habitat») et insectes (libellules, dytiques).

TENDANCES ÉVOLUTIVES ET MENACES POTENTIELLES

Les characées sont très sensibles à la qualité de l'eau. Elles disparaissent aux premiers signes de pollution ou d'eutrophisation (notamment en lien avec les activités agricoles en amont).

ESPÈCES DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE HABITATS OU DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE OISEAUX

Alytes accoucheur, Rainette méridionale, Pélobate cultripède, Crapaud calamite.

PROPOSITIONS D'ACTIONS

information et sensibilisation

Fiche 12 - Rivières méditerranéennes permanentes à *Glaucium flavum*

Intérêt communautaire

Code Natura 2000 : 3250

Code Corine Biotope: 22.34

DÉFINITION

Communautés colonisant les dépôts de graviers des rivières avec un régime méditerranéen à bas débit d'été, avec formations du *Glaucium flavi*.



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Espagne, France, Grèce, Italie.

RÉPARTITION SUR LE SITE

Principalement le Granzon, très ponctuel.

FLORE

Myricarias germanica, *Erucastrum nastutiifolium*, *Glaucium flavum*, *Oenothera biennis*.

VALEUR ÉCOLOGIQUE ET BIOLOGIQUE

Zone refuge de l'Écrevisse à pieds blancs, habitats de petites surfaces appartenant à des mosaïques plus complexes.

TENDANCES ÉVOLUTIVES ET MENACES POTENTIELLES

Diminution des débits par pompages. Les aménagements à but touristique risquent de dégrader le milieu ainsi que la fréquentation touristique non maîtrisée.

ESPÈCES DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE HABITATS OU DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE OISEAUX

Écrevisse à pieds-blancs, Apron du Rhône, Toxostome, Barbeau méridional, Blageon, Lamproie de Planer, Chabot, Rainette méridionale, Crapaud accoucheur, Pélobate cultripède, Crapaud calamite, Cistude, Cordulie splendide, Cordulie à corps fin, Gomphe serpent, Agrion de Mercure, Martin-Pêcheur, chauves-souris, Loutre, Castor.

PROPOSITIONS D'ACTIONS

Information et sensibilisation sur les berges et rivières.
Restauration du Granzon.
Limitation des pompages.
Restauration de l'hydrosystème "Chassezac" (→ Contrat de Rivière ou Contrat de Milieu).

Fiche 13 - Forêts galeries à Saule blanc et Peuplier blanc

(*Salix alba*, *Populus alba*)

Intérêt communautaire

Code Natura 2000 : 92A0

Code Corine Biotope: 44.141 et 44.6

DÉFINITION

Forêts riveraines de *Populus* et *Salix* des cours d'eau méditerranéens.

Les différents types se forment sur des sols lourds, riches en dépôts alluviaux, périodiquement inondés par les crues mais bien drainés et aérés pendant les basses eaux.



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Toute l'Europe.

En France, cet habitat est assez répandu au bord des fleuves et rivières.

RÉPARTITION SUR LE SITE

Essentiellement en bordure du Chassezac.

FLORE

Populus alba, *Salix purpurea*, *Crataegus monogyna*, *Cornus sanguinea*, *Clematis vitalba*, *Rubus ulmifolius*, *Saponaria officinalis*, *Phalaris arundinacea*, *Solidago gigantea*, *Rubia peregrina* ...

VALEUR ÉCOLOGIQUE ET BIOLOGIQUE

Diversité floristique élevée.

Refuge pour des espèces à répartition plus nordique (eurosibériennes) en région méditerranéenne.

TENDANCES ÉVOLUTIVES ET MENACES POTENTIELLES

Cet habitat tend à se restreindre par l'impact des travaux hydrauliques, et l'évolution naturelle vers des peupleraies sèches. Il évolue vers la forêt à bois dur.

Seule la restauration de la dynamique fluviale peut permettre la reconstitution progressive de l'état initial.

ESPÈCES DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE HABITATS OU DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE OISEAUX

Loutre, Castor, Cordulie splendide, Cordulie à corps fin, Agrion de Mercure, Gomphe serpent, Rainette méridionale, Cistude, Lézard des murailles, Martin-Pêcheur, Milan noir.

PROPOSITIONS D'ACTIONS

Restauration de la Lône de Saint-Alban (génie écologique important).

Restauration des berges du Granzon.

Classement des espaces boisés dans les documents d'urbanisme.

Préservation des boisements existants.

Information et sensibilisation sur les forêts galeries.

Fiche 14 - Rivières méditerranéennes à débit permanent: *Paspalo-Agrostidion* et rideaux boisés riverains à *Salix* et *Populus alba*

Intérêt communautaire

Code Natura 2000 : 3280

Code Corine Biotope: 24.53

DÉFINITION

Formations nitrophiles de graminées et laïches annuelles et vivaces des bancs d'alluvions des grandes rivières méditerranéennes, à *Paspalum paspaloides*, *P. vaginatum*, *Polygonum viridis*, *Cyperus fuscus* et rideaux boisés de Saules et Peupliers blancs.



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Espagne, France, Grèce, Italie, Portugal.

RÉPARTITION SUR LE SITE

Essentiellement le Chassezac.

FLORE

Paspalum paspaloides, *P. vaginatum*, *Polygonum viridis*, *Cyperus fuscus*, *Salix ssp.*, *Populus alba*.

VALEUR ÉCOLOGIQUE ET BIOLOGIQUE

Formations assez réduites sur le site, appartenant à des mosaïques d'habitats plus complexes.

TENDANCES ÉVOLUTIVES ET MENACES POTENTIELLES

Diminution des débits par pompages. Les aménagements à but touristique risquent de dégrader le milieu ainsi que la fréquentation touristique non maîtrisée.

ESPÈCES DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE HABITATS OU DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE OISEAUX

Écrevisse à pieds-blancs, Apron du Rhône, Loutre, Castor, Toxostome, Barbeau méridional, Blageon, Lamproie de Planer, Chabot, Rainette méridionale, Crapaud accoucheur, Pélobate cultripède, Crapaud calamite, Cordulie splendide, Cordulie à corps fin, Gomphe serpentifère, Agrion de Mercure, Cistude, Martin-Pêcheur, chauves-souris.

PROPOSITIONS D'ACTIONS

Restauration de la Lône de Saint-Alban.
Restauration des berges du Granzon.

Fiche 15 - *Chenopodietum rubri* des rivières submontagnardes

Intérêt communautaire

Code Natura 2000 : 3270

Code Corine Biotope: 24.52

DÉFINITION

Berges vaseuses des rivières, avec végétation annuelle pionnière nitrophile des alliances du *Chenopodion rubri p.p.* et du *Bidention p.p.*. Au printemps et au début de l'été, les stations correspondantes se présentent sous forme de bancs vaseux dépourvus de végétation (développement tardif au cours de l'année). Lors d'années défavorables, cette végétation peut être faiblement développée voire absente.



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas, Portugal.

RÉPARTITION SUR LE SITE

Berges du Chassezac.

FLORE

Chenopodium rubrum, *Bidens frondosa*, *Polygonum lapathifolium*.

VALEUR ÉCOLOGIQUE ET BIOLOGIQUE

Habitat relictuel souvent très appauvri et limité à une bande étroite le long du cours d'eau ; peut alimenter des espèces rares.

TENDANCES ÉVOLUTIVES ET MENACES POTENTIELLES

La modification des régimes hydrauliques peut entraîner une banalisation de la végétation. La circulation motorisée sur les plages est également une menace, ainsi que la fréquentation massive.

ESPÈCES DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE HABITATS OU DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE OISEAUX

Aucune espèce directement inféodée à cet habitat très ponctuel.

PROPOSITIONS D'ACTIONS

Information et sensibilisation sur les berges et rivières.
Restauration de l'hydrosystème "Chassezac" (→ Contrat de Rivière ou Contrat de Milieu).

Fiche 16 - Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes de *Molinio-holochenion*

Intérêt communautaire

Code Natura 2000 : 6420

Code Corine Biotope: 374

DÉFINITION

Prairies humides méditerranéennes à graminées et joncs de grande taille ; prairies inondables à *Festuca arvenensis*

Situation : principalement autour des résurgences.

Diversité typologique selon la localisation géographique et topographique.



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Espagne, France, Grèce, Italie, Portugal.

RÉPARTITION SUR LE SITE

Loue de Saint-Alban
Cirque d'Endieu

FLORE

Scirpus holoschoenus, *Agrostis stonifera*, *Festuca Arvernensis*.

VALEUR ÉCOLOGIQUE ET BIOLOGIQUE

Formations rares et localisées.
Grande valeur écologique et originalité fonctionnelle
Espèce euro-sibérienne

TENDANCES ÉVOLUTIVES ET MENACES POTENTIELLES

Régression à cause des boisements (peupliers), de la rudéralisation et de l'euthropisation qui favorisent le Robinier et surtout la Renouée du Japon.

ESPÈCES DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE HABITATS OU DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE OISEAUX

Laineuse du prunellier, Damier de la succise, Ecaille chinée, Diane, Couleuvre d'Esculape, Lézard vert, Lézard des murailles, Loutre, Castor, Cistude.

PROPOSITIONS D' ACTIONS

Débroussaillage avec exploitation de la coupe.
Soutien du pâturage extensif.

Fiche 17 - Grand Capricorne

Intérêt communautaire

(*Cerambyx cerdo*)

Code Natura 2000 (SFF): 1079

Statut dans la directive Habitats: **Annexe II**

Distribution: **Europe, Ouest de la Russie, Afrique du Nord, Asie mineure**

Évolution: **Indéterminée**



Source: Inventaire de la faune menacée en France
WWF Muséum National d'Histoire Naturelle - Nathan, 1994, France

DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Insecte, Coléoptère, Cérambycidé

Alimentation: La larve se nourrit de bois mort, les adultes s'alimentent de la sève des arbres, mais aussi de fruits mûrs.

Habitat: Terrains boisés avec des vieux arbres, des troncs et souches pourris, essentiellement les chênaies.

Activité et reproduction: Les larves se nourrissent 2-3 ans dans les galeries qu'elles creusent dans le bois. On les retrouve surtout dans les troncs de vieux chênes, mais aussi dans les châtaigniers, les charmes, les hêtres, ...

L'adulte, qui vole, émerge au printemps de l'année suivante, pour un bon mois d'activité. La femelle pond dans les fentes des écorces.

L'activité des adultes est plutôt crépusculaire.

DESCRIPTION

Grand insecte : 3-5 cm de long.
Ses antennes ont deux fois la longueur du corps.
Corps allongé noir, cuticule rigide.

HABITATS OCCUPÉS SUR LE SITE

Se rencontre dans les vieilles chênaies et l'ensemble des forêts caducifoliées.

VALEUR PATRIMONIALE

Espèce protégée en France depuis 1993.

En Europe, elle est protégée par la Convention de Berne (annexe II) et figure dans la directive Habitat (Annexes II et IV).

ÉTAT DES POPULATIONS SUR LE SITE

Commun dans les chênaies du **Bois de Païolive**.

FRAGILITÉ ET MENACES

Vis-à-vis de l'espèce

Piégeage non sélectif de la Cétoine bleue

Vis-à-vis des habitats occupés

- Coupe des vieux arbres.
- Régression des forêts sub-naturelles.

OBJECTIFS DE CONSERVATION ET SOLUTIONS À ENVISAGER

- Maintenir les vieux arbres et les troncs en décomposition.
- Assurer le renouvellement des arbres âgés (îlots de vieillissement).
- Favoriser la taille en têtard (bois de chauffe).

Fiche 18 - Lucane cerf-volant

Intérêt communautaire

(*Lucanus cervus*)

Code Natura 2000 (SFF): 1083

Statut dans la directive Habitats: **Annexe II**

Distribution: **Ensemble de l'Europe**

Évolution: **Commun**



DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Insecte, Coléoptère, Lucanidé

Alimentation: Sève des arbres (adultes), bois mort (larve).

Habitat: Terrains boisés avec troncs et souches pourris. Essentiellement lié au Chêne, on le retrouve aussi sur d'autres feuillus (Châtaignier, Cerisier, Frêne, ...).

Activité et reproduction: Crépusculaire, mais dans le sud, il peut aussi s'observer de jour. Il vole plutôt bien. Le Lucane vit sur les arbres, ses larves se développent dans le bois mort.

Ces dernières passent l'hiver à un stade nymphal et se métamorphosent au printemps. Les adultes sont actifs d'avril à octobre. Les femelles recherchent alors des souches pour pondre les œufs (à proximité des racines). Le cycle de développement de l'espèce dure 5 ans environ.

DESCRIPTION

C'est le plus grand coléoptère d'Europe : 3 à 5 cm de long.

Corps massif, noir ou brun-rougeâtre, carapace rigide.

Les mâles ont des mandibules très développées utilisées pour combattre un adversaire.

HABITATS OCCUPÉS SUR LE SITE

Se rencontre dans les vieilles chênaies présentant des arbres âgés et des vieilles souches.

VALEUR PATRIMONIALE

Espèce protégée en Europe par la Convention de Berne (Annexe III) et figure dans la directive Habitats (Annexe II).

ÉTAT DES POPULATIONS SUR LE SITE

Présent et commun dans les chênaies du **Bois de Païolive**.

FRAGILITÉ ET MENACES

Vis-à-vis de l'espèce

Piégeage non sélectif de la Cétoine bleue

Vis-à-vis des habitats occupés

- Coupe des vieux arbres et ramassage du bois mort.

OBJECTIFS DE CONSERVATION ET SOLUTIONS À ENVISAGER

- Limiter la coupe des arbres âgés et l'enlèvement des souches.
- Assurer un renouvellement des arbres âgés (îlots de vieillissement).
- Favoriser la coupe en têtard plutôt que les coupes à blanc.

Fiche 19 - Barbot pique prune

Intérêt communautaire *(Osmoderma eremita)*

Code Natura 2000 (SFF): 1084

Statut dans la directive Habitats: **Annexe IV**

Distribution: Ensemble de la France, Europe de l'Ouest, Europe centrale

Évolution: **En danger**



Extrait du "Guide des coléoptères d'Europe"
Delachaux et Niestlé, 1990

DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Insecte, Coléoptère, Cetoniidé

Alimentation: Larve se nourrissant de bois morts de chênes, châtaigniers, saules ...

Habitat: Forêts avec des vieux arbres feuillus présentant des grandes cavités. Essentiellement dans les chênaies et les châtaigneraies.

Activité et reproduction: Les adultes sont nocturnes ou crépusculaires. Ils passent une grande partie de leur vie dans la cavité où ils se sont développés.

La durée du cycle de développement peut atteindre deux ou trois ans et se déroule au fond de la cavité.

La femelle pond 20 à 30 œufs qui donneront des larves trois semaines plus tard. Il y a trois stades larvaires.

Les adultes s'observent de mai à septembre

DESCRIPTION

Grande Cétoine de 20 à 35 mm de couleur brun-noir à reflets métalliques ou bronze.

Possède quelques soies pâles en dessous

HABITATS OCCUPÉS SUR LE SITE

Les vieilles châtaigneraies ou les châtaigniers isolés sont des habitats probables, mais la présence de l'espèce n'est pas démontrée

VALEUR PATRIMONIALE

L'espèce est protégée en France depuis 1993.

Elle est protégée par la convention de Berne (annexe II) et figure en annexe IV de la directive Habitats.

ÉTAT DES POPULATIONS SUR LE SITE

Une seule citation sur le site, à considérer comme absent.

FRAGILITÉ ET MENACES

Vis-à-vis de l'espèce

Vis-à-vis des habitats occupés

- Abandon de la taille des arbres en têtards et de l'émondage
- Élimination des vieux arbres

OBJECTIFS DE CONSERVATION ET SOLUTIONS À ENVISAGER

- Cartographier les vieux arbres et les cavités propices au développement de l'espèce.
- Mise en place d'îlots de vieillissement dans les milieux forestiers.
- Favoriser la taille en têtard ou l'émondage
- Reprise de l'activité sylvo-pastorale

Fiche 20 - Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*)

Intérêt communautaire

Code Natura 2000 (SFF): 1087

Statut dans la directive Habitats: **Annexe II**

Distribution: **Europe occidentale et centrale**

Évolution: **Vulnérable**



Phot. J. Haupt - Guide des mille-pattes, arachnides et insectes de la région méditerranéenne - Delachaux et Niestlé, 1993

DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Insecte, Coléoptère, *Cerambycidae*

Alimentation: Les larves se nourrissent de bois mort et notamment de hêtre. Les adultes se nourrissent de la sève des arbres.

Habitat: Les milieux boisés. En montagne *Rosalia alpina* se développe sur du hêtre. En plaine, les populations se retrouvent sur du saule ou du frêne. On cite aussi le noyer, le châtaignier, l'orme, le chêne, ...

Activité et reproduction: Les adultes ont une activité diurne et peuvent s'observer sur du bois mort et sur des arbres fraîchement abattus.

La durée du cycle de développement est de 2 à 3 ans.

Les œufs sont déposés dans les anfractuosités et les blessures des arbres.

Les adultes volent de juillet à août selon les conditions climatiques et l'altitude.

DESCRIPTION

Coléoptère de 2 à 4 cm, entièrement recouvert d'un duvet bleu cendré. Les élytres possèdent des taches noires.

Les antennes, très longues, dépassent de 3 ou 4 articles l'abdomen des mâles. Ces articles sont bleus cendré avec l'apex noir.

La larve est blanche avec un thorax très large.

HABITATS OCCUPÉS SUR LE SITE

Elle peut se retrouver dans les chênaies âgées ainsi qu'à l'intérieur de la ripisylve, mais la présence de cette espèce montagnarde sur ce site méditerranéen reste douteuse.

VALEUR PATRIMONIALE

L'espèce est protégée en France depuis 1993.

En Europe, elle est protégée par la convention de Berne (annexe II) et figure dans la directive Habitats (annexes II et IV).

ÉTAT DES POPULATIONS SUR LE SITE

Quelques individus ont été relevés sans démontrer la présence d'une véritable population qui serait étonnante sur ce site méditerranéen de basse altitude.

FRAGILITÉ ET MENACES

Vis-à-vis de l'espèce

Vis-à-vis des habitats occupés

- L'élimination des vieux arbres, vieilles souches et arbres morts

OBJECTIFS DE CONSERVATION ET SOLUTIONS À ENVISAGER

- Maintenir des forêts âgées.

Fiche 21 - Agrion de Mercure

Intérêt communautaire (Coenagrion mercuriale)

Code Natura 2000 (SFF): 1044

Statut dans la directive Habitats: Annexe II

Distribution: Europe moyenne et méridionale

Évolution: Vulnérable



Source: Inventaire de la faune menacée en France
WWF Muséum National d'Histoire Naturelle - Nathan, 1994, France

DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Insecte, Odonate, Coenagrionidé

Alimentation: Petits invertébrés

Habitat: Cours d'eau calcaire de bonne qualité à courant plus ou moins vif, souvent ensoleillés: petits ruisseaux, fossés, sources, marais de pentes envahis par les joncs.

Activité et reproduction: Le développement larvaire dure environ 10 mois, l'espèce passant l'hiver à ce stade.

Les adultes apparaissent en avril (dans le sud de l'Europe) ou mai. La période de vol se poursuit jusqu'en août, parfois plus longtemps.

La ponte se fait dans les plantes aquatiques ou en bordure immédiate du cours d'eau.

DESCRIPTION

Zygoptère. Abdomen du mâle bleu ciel à dessins noirs.

Le deuxième segment porte une marque noire en forme de tête de taureau. Chez la femelle, l'abdomen est presque entièrement noir.

Taille moyenne: abdomen 19 à 27 mm.

HABITATS OCCUPÉS SUR LE SITE

Rivières méditerranéennes à débit permanent.

VALEUR PATRIMONIALE

Espèce protégée en France par l'arrêté du 22 juillet 1993.

En Europe, elle est protégée par la convention de Berne (Annexe II) et figure dans la directive Habitats (Annexe II).

Considérée comme étant en danger sur la moitié nord de la France.

ÉTAT DES POPULATIONS SUR LE SITE

Principalement dans les cours d'eau qui alimentent le **Chassezac** et le **Granzon**, qui abrite une population importante. Ces deux cours d'eau représentent un intérêt extrêmement fort pour la préservation de l'espèce.

La cohabitation avec d'autres espèces rares des rivières méditerranéennes fait du site une zone exceptionnelle pour les Odonates.

FRAGILITÉ ET MENACES

Vis-à-vis de l'espèce

- Fermeture du milieu, atterrissement (durée d'ensoleillement).
- Pollutions.
- Fréquentation touristique.

Vis-à-vis des habitats occupés

- Aménagement des berges (fauchage, curage des fossés, piétinement, drainages ...).
- Pollutions (agricoles, industrielles, urbaines).
- Eutrophisation.

OBJECTIFS DE CONSERVATION ET SOLUTIONS À ENVISAGER

- Maintenir ou restaurer la qualité des eaux et du réseau hydraulique.
- Contrôler les pompages agricoles.
- Limiter les aménagements lourds.

Fiche 22 - Cordulie splendide

Intérêt communautaire (Macromia splendens)

Code Natura 2000 (SFF): 1036

Statut dans la directive Habitats: Annexes II et IV

Distribution: France méridionale, Espagne, Portugal, Italie

Évolution: Indéterminée



DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Insecte, Odonate, Corduliidé

Alimentation: La larve se nourrit de petits animaux aquatiques (vers, mollusques, larves de diptères).

L'adulte se nourrit d'insectes volants (Diptères, Éphémères).

Habitat: Rivières, assez profondes, à courant lent et aux eaux pures bordées d'une végétation abondante, petites rivières, parties calmes et vaseuses des grands fleuves.

Activité et reproduction: Les adultes apparaissent début juin. Ils peuvent se déplacer sur d'assez longues distances. La ponte se fait à la surface de l'eau dans des zones calmes, très souvent réutilisées au fil des ans.

Le développement larvaire serait de 2 à 3 ans.

Les jeunes en phase de maturation sexuelle peuvent se retrouver sur des habitats non fréquentés habituellement.

DESCRIPTION

Les côtés du front sont entièrement jaunes et le dessus marqué de 2 tâches jaunes, séparées par un sillon noir.

Le thorax est noir et vert métallique avec des tâches jaunes.

L'abdomen est jaune et noir.

HABITATS OCCUPÉS SUR LE SITE

Rivières méditerranéennes à débit permanent.

VALEUR PATRIMONIALE

En France, espèce protégée par l'arrêté du 22 juillet 1993.

En Europe, protégée par la convention de Berne (Annexe II) et la directive Habitats (Annexes II et IV).

La situation de l'espèce est mal connue.

ÉTAT DES POPULATIONS SUR LE SITE

Présente sur le **Chassezac**, le **Granzon** et le **ruisseau des Fontaines**. La cohabitation avec d'autres espaces rares des rivières méditerranéennes fait du site une zone importante pour les Odonates.

FRAGILITÉ ET MENACES

Vis-à-vis de l'espèce

- Pollution des eaux.

Vis-à-vis des habitats occupés

- Aménagement des berges.
- Profilage des cours d'eau.
- Extraction de granulats.

OBJECTIFS DE CONSERVATION ET SOLUTIONS À ENVISAGER

- Limiter les pompages et les contrôler.
- Restaurer la qualité des berges: projets de restauration de la lône de St-Alban et de la ripsylve du Granzon.
- Restaurer la qualité des eaux.
- Arrêter les extractions de granulats.

Fiche 23 - Cordulie à corps fin

Intérêt communautaire

(*Oxygastra curtisii*)

Code Natura 2000 (SFF): 1041

Statut dans la directive Habitats: **Annexe II**

Distribution: **Europe du sud-ouest et Afrique du nord**

Évolution: **Vulnérable**



Source: Guide des libellules d'Europe, G. Jurzitca, Delachaux et Niestlé, 1993

DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Insecte, Odonate, Corduliidé

Alimentation: Petits animaux aquatiques (vers, mollusques, larves de diptères d'éphémères) pour la larve. L'adulte se nourrit d'insectes volants (Diptères, Ephémères, Lépidoptères, autres Odonates).

Habitat: La larve se développe dans les parties calmes des eaux courantes aux rives ombragées mais aussi dans les plans d'eau stagnante. L'espèce est présente jusqu'à 1000 m d'altitude.

Activité et reproduction: La durée totale du cycle de développement serait de 2 à 3 ans. Les adultes volent de mai à la fin août.

La ponte se fait à partir du mois de juin. La femelle dépose ses œufs à la surface des eaux calmes, dans les recoins de la berge. Les jeunes adultes sont erratiques pendant la phase de maturation sexuelle.

DESCRIPTION

Thorax vert métallique. Abdomen étroit, noir à tâches jaunes au milieu du «dos».

Ailes plus ou moins fumées.

Taille moyenne: abdomen 33 à 39 mm.

HABITATS OCCUPÉS SUR LE SITE

Rivières méditerranéennes à débit permanent

VALEUR PATRIMONIALE

En France, espèce protégée par l'arrêté du 22 juillet 1993.

En Europe, protégée par la convention de Berne (Annexe II) et inscrite dans la directive Habitats (Annexes II et IV).

ÉTAT DES POPULATIONS SUR LE SITE

Présente dans le **Chassezac** et le **Granzon**, ainsi que dans le **ruisseau des Fontaines**. La cohabitation avec d'autres espèces rares des rivières méditerranéenne fait du site une zone importante pour les Odonates.

FRAGILITÉ ET MENACES

Vis-à-vis de l'espèce

- Pollution des eaux.

Vis-à-vis des habitats occupés

- Aménagement des berges et déboisements.
- Extraction de granulats.

OBJECTIFS DE CONSERVATION ET SOLUTIONS À ENVISAGER

- Maintenir ou restaurer la qualité de l'eau et des berges.
- Maintenir ou restaurer une dynamique naturelle des cours d'eau avec des zones profondes et toujours en eau.
- Limiter et contrôler les pompages.

Fiche 24 - Gomphe serpentin

Intérêt communautaire (Ophiogomphus cecilia)

Code Natura 2000 (SFF): 1037

Statut dans la directive Habitats: Annexes II et IV

Distribution: Asie centrale, Europe centrale et du nord, France

Évolution: En régression; très menacée



DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Insecte, Odonate, Cordulidé

Alimentation: Mollusques, larves de Chironomes, d'éphémères, de zygoptères pour la larve; insectes volants de petite taille pour les adultes.

Habitat: Cours d'eau à fond sableux, au courant vif mais pas trop rapide. Il recherche les eaux neutres ou légèrement acides avec des berges partiellement ombragées.

Les adultes se tiennent à proximité des cours d'eau.

Activité et reproduction: Les adultes apparaissent à la fin du mois de mai et volent jusqu'à la fin septembre.

La ponte se déroule de juillet à septembre dans des eaux calmes, la femelle libérant une masse d'œufs, en effleurant la surface de l'eau avec son abdomen.

Le cycle s'effectue sur 3 ou 4 ans.

DESCRIPTION

Anisoptère au thorax vert très vif avec des lignes noires et étroites. L'abdomen est noir avec des tâches dorsales jaunes lancéolées. Les pattes sont jaunes et noires.

HABITATS OCCUPÉS SUR LE SITE

Cours d'eau permanents à dynamique naturelle et semi-naturelle avec une bonne qualité de l'eau.

VALEUR PATRIMONIALE

En France, espèce protégée depuis 1993.

En Europe, protégée par la convention de Berne (Annexe II) et inscrite dans la directive Habitats (Annexes II et IV).

ÉTAT DES POPULATIONS SUR LE SITE

Pourrait être présente sur le Chassezac et le Granzon. À rechercher.

FRAGILITÉ ET MENACES

Vis-à-vis de l'espèce

- Pollution des eaux.

Vis-à-vis des habitats occupés

- Canalisation des ruisseaux, construction de retenues.
- Exploitation intensive des rives (fauches).

OBJECTIFS DE CONSERVATION ET SOLUTIONS À ENVISAGER

- Maintenir ou restaurer la qualité de l'eau.
- Éviter les aménagements des cours d'eau et l'exploitation des granulats.
- Éviter la fermeture des cours d'eau par les ligneux.

Fiche 25 - Diane (*Zerynthia polyxena*)

Intérêt communautaire

Statut dans la directive Habitats: **Annexe IV**

Distribution: **Europe méridionale**

Évolution: **Vulnérable**



Photographie Yannick Giloux

— DONNÉES ÉCOLOGIQUES —

Insecte, Lépidoptère, Papilionidé

Alimentation: Feuille d'aristoloches pour les chenilles; les adultes se nourrissent de nectar de différentes fleurs.

Habitat: Biotopes humides, bords de torrents, prairies, pelouses, bords de chemins.

Activité et reproduction: Papillon diurne. Les premiers individus volants apparaissent à la fin février. Les œufs sont pondus dès le mois de mars et les chenilles sortiront entre avril et juin. Elles ont alors une couleur fauve ou gris foncé. L'espèce passe l'hiver sous forme de chrysalide, fixée à terre par des fils de soie.

Une seule génération volante par an.

— DESCRIPTION —

Petit papillon jaunâtre, ponctué de tâches noires et rouges.

Le dessus des ailes antérieures ne possède pas de tâche rouge, et sans fenêtre claire près du bout.

— HABITATS OCCUPÉS SUR LE SITE —

Bordures des cours d'eau, bords de chemins et fossés. Espèces liée à la présence de l'aristolèche à feuille ronde.

— VALEUR PATRIMONIALE —

En Europe, espèce protégée par la convention de Berne (Annexe II) et figure dans la directive Habitats (Annexe IV).

— ÉTAT DES POPULATIONS SUR LE SITE —

Présente en bordure du **Granzon** et autour des ruisseaux temporaires (**Chante-Perdrix**). Également présente sur la **Lône de Saint-Alban**.

— FRAGILITÉ ET MENACES —

Vis-à-vis de l'espèce

- Pesticides.

Vis-à-vis des habitats occupés

- Intensification de l'agriculture (viticulture).
- Urbanisation.

— OBJECTIFS DE CONSERVATION ET SOLUTIONS À ENVISAGER —

- Conserver les mosaïques d'habitats.
- Limiter l'emploi des pesticides aux zones agricoles.
- Faire un inventaire précis des populations sur le secteur.

Fiche 26 - Laineuse du prunellier (*Eriogaster catax*)

Intérêt communautaire

Code Natura 2000 (SFF): 1074

Statut dans la directive Habitats: **Annexes II et IV**

Distribution: **Europe de l'Ouest à l'Oural**

Évolution: **En danger**



Source: Inventaire de la faune menacée en France
WWF Muséum National d'Histoire Naturelle - Nathan, 1994, France

DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Insecte, Lépidoptère, Lasiocampidé

Alimentation: Les larves, qui vivent groupées dans une même toile, se nourrissent de feuilles de chêne, de bouleau, de prunellier, d'aubépine et épine-vinette.

Habitat: Forêt de feuillus, haies et buissons, lisières de forêt, bois ouverts où on retrouve l'aubépine et le prunellier.

Activité et reproduction: Les adultes sont nocturnes. Les femelles déposent les œufs sur les rameaux des prunelliers ou des aubépines. Dès l'éclosion, les chenilles construisent un nid et se disperseront après un mois pour se nourrir des feuilles des arbustes. Elles sont alors polyphages.

DESCRIPTION

Ailes antérieures de couleur fauve-orangé avec un point discal blanc. Le dessous des ailes est plus foncé.

Les ailes postérieures sont entre le violet pâle et le marron clair.

Les antennes sont bipectinées.

HABITATS OCCUPÉS SUR LE SITE

Tous les milieux chauds plus ou moins embuissonnés et comportant l'aubépine ou le prunellier.

VALEUR PATRIMONIALE

En Europe, l'espèce est protégée par la Convention de Berne (Annexe II) et inscrite dans la directive Habitats (Annexes II et IV).

ÉTAT DES POPULATIONS SUR LE SITE

Recensé à Chante-Perdrix et dans les prairies **au sud du Bois de Païolive**: Clapas plantain

FRAGILITÉ ET MENACES

Vis-à-vis de l'espèce

- Traitements insecticides.

Vis-à-vis des habitats occupés

- Élimination des haies.
- Traitement des bordures de routes

OBJECTIFS DE CONSERVATION ET SOLUTIONS À ENVISAGER

- Conserver les aubépines (plante hôte)
- Favoriser les haies ou lisières et la diversité des structures.
- Limiter l'emploi des pesticides aux seules zones cultivées.
- Faire un suivi de la dynamique des populations de papillons.

Fiche 27 - Sphinx de l'épilobe

Intérêt communautaire (*Proserpinus proserpina*)

Statut dans la directive Habitats: **Annexe IV**

Distribution: **Europe méridionale et centrale**

Évolution: **Indéterminé**



Source: Les papillons d'Europe, M. Chinery, M. Cuisin Delachaux et Niestlé, 1994

DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Insecte, Lépidoptère, Sphingide

Alimentation: Les chenilles se nourrissent sur la plante hôte (épilobes et œnothères). Les adultes se nourrissent de nectar de différentes fleurs.

Habitat: Pentes ensoleillées, clairières, parfois les parcs et jardins, surtout à proximité de l'eau.

Activité et reproduction: Le papillon apparaît en mars et vole à la tombée de la nuit.

Les œufs sont pondus isolés ou en petits groupes sur les plantes hôtes.

Les chenilles apparaissent de juin à avril et passent l'hiver sous forme de chrysalide, sous terre.

DESCRIPTION

Couleur générale des ailes antérieures et du corps gris ou brun. Les ailes postérieures jaune-orangé avec une large bordure noire.

Le bord des 4 ailes est dentelé.

L'envergure est de 3,5 à 4,5 cm.

La chenille, verdâtre, sans corne postérieure, porte à la place un ocelle brillant.

HABITATS OCCUPÉS SUR LE SITE

Clairières en bordure de cours d'eau.

VALEUR PATRIMONIALE

Espèce protégée au niveau national.

En Europe, l'espèce est protégée par la Convention de Berne (Annexe II) et figure en Annexe IV de la directive Habitats.

ÉTAT DES POPULATIONS SUR LE SITE

Graveyron, rives du Chassezac.

FRAGILITÉ ET MENACES

Vis-à-vis de l'espèce

- Pesticides utilisés sur les cultures et les bords des routes.

Vis-à-vis des habitats occupés

- Fermeture des habitats favorables (clairières).

OBJECTIFS DE CONSERVATION ET SOLUTIONS À ENVISAGER

- Renforcer le pastoralisme extensif afin de conserver les milieux ouverts (pelouses, clairières).

Fiche 28 - Damier de la succise

Intérêt communautaire

(*Euphydryas aurinia*)

Code Natura 2000 (SFF): 1065

Statut dans la directive Habitats: **Annexe II**

Distribution: Europe, Asie tempérée, Afrique Nord, France Sud-Est

Évolution: **En danger**



DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Insecte, Lépidoptère, Nymphalidé

Alimentation: Les plantes hôtes de la chenille sont la Succise des près, la Scabieuse colombarie et la Knautie des champs.

Les adultes floricoles, ont été observés sur de nombreuses espèces.

Habitat: De la zone humide aux pelouses sèches (forme *xeraurinia*) ... en tout cas des milieux ouverts.

Activité et reproduction: La période de vol des adultes s'étale d'avril à juillet. L'espèce n'a qu'une seule génération volante par an.

Les œufs sont pondus sur le dessous de la plante hôte.

Les chenilles sortent généralement au printemps (plus tôt dans le sud de la France) et se dispersent après quelque temps.

Les adultes volent par temps ensoleillé.

DESCRIPTION

Couleur générale fauve. 2 tâches brun-orange bien nettes sur les ailes antérieures.

Sur les ailes postérieures, un point noir dans chaque espace de la bande post-médiane.

Par-dessous ces points sont nettement cerclés de jaune.

HABITATS OCCUPÉS SUR LE SITE

Formations herbeuses sèches, landes et garrigues en phase d'embuissonnement.

VALEUR PATRIMONIALE

Espèce protégée en France depuis 1993.

En Europe, elle est protégée par la Convention de Berne (Annexe II) et figure dans la directive Habitats (Annexe II).

ÉTAT DES POPULATIONS SUR LE SITE

La sous-espèce présente sur le site, *Euphydryas aurinia xeraurinia*, n'est pas celle menacée en Europe. Le Damier est présent à **Lablachère (Gondive, Les Faysses)** et **Banne** et possible sur St-Alban (la Roche).

FRAGILITÉ ET MENACES

Vis-à-vis de l'espèce

- Disparition des plantes hôtes pendant le développement larvaire à la suite des fauches.

Vis-à-vis des habitats occupés

- Destruction/disparition et fragmentation de ses biotopes.
- Fermeture des milieux.

OBJECTIFS DE CONSERVATION ET SOLUTIONS À ENVISAGER

- Arrêter la fermeture des milieux par le pâturage extensif (bovins).
- Adapter les périodes de fauche au cycle de l'espèce.

Fiche 29 - Écaille chinée

Espèce prioritaire (*Callimorpha quadripunctata*)

Code Natura 2000 (SFF): 1078

Statut dans la directive Habitats: Annexe II

Distribution: Europe moyenne et méridionale

Évolution: Stable



DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Insecte, Lépidoptère, Arctiidé

Alimentation: Les chenilles se nourrissent d'espèces herbacées (Eupatoire, Chardon, Ortie, Epilobe, Pissenlit ...) et de quelques ligneux (Noisetier, Hêtre, Chêne ...). Les adultes butinent des espèces telles que la Ronce, l'Angélique, les Chardons, les Centaurées.

Habitat: Lieux chauds et rocailleux, bois clairs, souvent près de l'eau. Milieux anthropisés.

Activité et reproduction: Présente une seule génération volante. La ponte se déroule de juillet à août et les œufs sont pondus sur les feuilles de la plante hôte. Les chenilles vont éclore 10 à 15 jours plus tard.

Les adultes ont une activité diurne et nocturne. Les chenilles se nourrissent plutôt de nuit.

DESCRIPTION

Couleur générale noire zébrée de jaune pâle. Les ailes postérieures sont rouges avec quatre gros points noirs. Le thorax est rayé de jaune alors que l'abdomen est orange avec une rangée médiane de points noirs.

HABITATS OCCUPÉS SUR LE SITE

Se rencontre dans de nombreux habitats de l'Annexe I.

VALEUR PATRIMONIALE

Espèce relativement commune dans beaucoup de pays de la Communauté Européenne. Seule la sous-espèce *Callimorpha quadripunctaria rhodonensis* (endémique de l'île de Rhodes) est menacée.

ÉTAT DES POPULATIONS SUR LE SITE

Manque d'informations. À rechercher.
L'espèce est très certainement assez commune sur le site.

FRAGILITÉ ET MENACES

Vis-à-vis de l'espèce

Vis-à-vis des habitats occupés

- Enrésinement, intensification de l'agriculture.

OBJECTIFS DE CONSERVATION ET SOLUTIONS À ENVISAGER

- Conserver des habitats favorables ouverts et ensoleillés en renforçant le pastoralisme extensif.

Fiche 30 - Magicienne dentelée (*Saga pedo*)

Intérêt communautaire

Statut dans la directive Habitats: **Annexe IV**

Distribution: **Europe occidentale** (Suisse et Sud de la France) et **centrale**

Évolution: **Indéterminée mais semble rare**



DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Insectes, Orthoptère, Tettigoniidé

Alimentation: Petits criquets et jeunes sauterelles.

Habitat: Landes et garrigues, parfois dans les vignes.

Activité et reproduction: Très mal connues. Seules des femelles ont été trouvées en Europe occidentale et le développement se fait par parthénogenèse (sans fécondation).

Elle est visible du mois de juillet jusqu'en automne.

Elle fréquente alors les buissons en quête de proies.

Ses pattes antérieures sont utilisées de la même façon que celles de la Mante religieuse.

DESCRIPTION

C'est le plus grand des Orthoptères d'Europe occidentale.

La femelle mesure de 6 à 7 cm (9 à 10 cm avec l'oviscape).

De couleur verte, les flancs ont une bande latérale blanche.

L'espèce ne possède pas d'ailes.

Les pattes sont pourvues d'épines.

HABITATS OCCUPÉS SUR LE SITE

Les garrigues et landes à Thym, parcours substeppiques.

VALEUR PATRIMONIALE

Espèce protégée en France sur l'ensemble du territoire national.

En Europe, elle est protégée par la Convention de Berne (Annexe II) et inscrite dans la directive Habitats (Annexe IV).

ÉTAT DES POPULATIONS SUR LE SITE

Espèce présente sur la **plaine de Mure** (Joyeuse) et sur **Lablachère** (Gondive, Les Faysses)

Pourrait être présente sur **les Gras** et sur la **Nécropole des Granges, La Ribeyre, les Assions** (données anciennes) et **St-Alban** (la Roche).

FRAGILITÉ ET MENACES

Vis-à-vis de l'espèce

- Pesticides utilisés en agriculture et sur les bords des routes.
- Pratiques agricoles intensives.

Vis-à-vis des habitats occupés

- Fermeture des milieux ouverts et semi-ouverts.
- Aménagements divers.
- Expansion agricole et sylvicole.

OBJECTIFS DE CONSERVATION ET SOLUTIONS À ENVISAGER

- Renforcer le pâturage extensif afin de conserver les milieux ouverts et semi-ouverts.
- Mettre en place des mesures conservatrices (arrêtés de biotope, acquisition foncière).

Fiche 31 - Écrevisse à pieds blancs

Intérêt communautaire (*Austropotamobius pallipes*)

Code Natura 2000 (SFF): 1092

Statut dans la directive Habitats: Annexes II et V

Distribution: Europe occidentale et centrale

Évolution: Vulnérable



Source: lacs et rivières, milieux vivants - BORDAS

DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Crustacé, Décapode, Astacidé

Alimentation: Omnivore, elle se nourrit surtout de petits invertébrés mais aussi de larves et têtards de grenouilles, petits poissons. Elle mange aussi quelques algues et des végétaux en décomposition.

Habitat: Cours d'eau permanents à courant rapide, parfois les plans d'eau. L'eau doit être claire, de très bonne qualité, bien oxygénée et dépasser que très rarement 21 °C en été.

Activité et reproduction: Nocturne. Elle est véritablement active à partir du mois de mai et présente un comportement grégaire.

L'accouplement a lieu en automne. Les œufs pondus sont portés par la femelle qui les incube pendant 6 à 9 mois. L'éclosion se fait au printemps.

La maturité sexuelle intervient à l'âge de 3 ans.

DESCRIPTION

Ressemble à un petit Homard avec un corps allongé et aplati latéralement. L'abdomen se termine par une queue en éventail. Longueur 10 à 12 cm.

Trois paires de pattes thoraciques, cinq paires de pattes abdominales et de longues antennes.

HABITATS OCCUPÉS SUR LE SITE

Fréquente les rivières méditerranéennes permanentes.

VALEUR PATRIMONIALE

Espèce protégée sur le territoire national par l'arrêté du 21 juillet 1983.

Espèce protégée en Europe par la convention de Berne (Annexe III) et figure dans la directive Habitats (Annexe II et V).

ÉTAT DES POPULATIONS SUR LE SITE

Présente sur l'amont du **Granzon** mais en faible densité.

FRAGILITÉ ET MENACES

Vis-à-vis de l'espèce

- Prolifération des écrevisses d'origine américaine.
- Repeuplements excessifs en truites (prédation sur les jeunes).

Vis-à-vis des habitats occupés

- Opérations de recalibrage et curage en rivière.
- Pollutions et rejets divers.
- Lâchers de barrages.
- Turbidité de l'eau.

OBJECTIFS DE CONSERVATION ET SOLUTIONS À ENVISAGER

- Préserver les habitats de l'espèce en évitant les atteintes aux cours d'eau.
- Faire respecter la réglementation sur les écrevisses indigènes et exotiques. Arrêter la progression des écrevisses américaines.
- Maintenir et restaurer la qualité de l'eau.
- Informer le public.

Fiche 32 - Lézard vert

Intérêt communautaire

(*Lacerta viridis*)

Statut dans la directive Habitats: **Annexe IV**

Distribution: **Europe méridionale, centrale et occidentale**

Évolution: **A surveiller**



Source: *Guide du promeneur dans la nature*
Hätler, 1978

DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Reptile, Squamate, Lacertidé

Alimentation: Petits invertébrés (insectes, escargots).

Habitat: Zones herbacées avec des arbustes.

Activité et reproduction: Diurne, il peut se déplacer dans les arbustes à la recherche de sa nourriture.

La saison de reproduction commence au printemps; les mâles se livrent alors de violents combats.

L'accouplement a lieu en avril ou mai. La ponte (5 à 20 œufs) se déroule de mai à juin et l'incubation dure 3 mois.

Il utilise des anciens terriers de petits mammifères (ou le construit). Ceux-ci peuvent mesurer 1 m de profondeur.

DESCRIPTION

Gros lézard de couleur vert-brillant pouvant mesurer 30 à 50 cm.

Le dos et les flancs peuvent porter des tâches noires et jaunes.

Le ventre est jaune vif.

En période de reproduction, les mâles ont la gorge bleue.

Les jeunes sont bruns.

HABITATS OCCUPÉS SUR LE SITE

Se trouve sur les pelouses, éboulis, végétation des roches et des pentes calcaires, landes et matorrals.

VALEUR PATRIMONIALE

Espèce protégée en France.

En Europe, elle est protégée par la Convention de Berne (Annexe II) et figure dans la directive Habitats (Annexe IV).

ÉTAT DES POPULATIONS SUR LE SITE

Espèce commune sur l'ensemble du site.

FRAGILITÉ ET MENACES

Vis-à-vis de l'espèce

Pas de menace directe.

Vis-à-vis des habitats occupés

- Fermeture des milieux.

OBJECTIFS DE CONSERVATION ET SOLUTIONS À ENVISAGER

- Conserver les habitats favorables ouverts.

Fiche 33 - Lézard des murailles

Intérêt communautaire

(*Podarcis muralis*)

Statut dans la directive Habitats: **Annexe IV**

Distribution: **Ensemble de l'Europe**

Évolution: **Stable**



Photographie: Yannick GILLOUX

DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Reptile, Saurien, Lacertidé

Alimentation: Petits invertébrés (insectes, mollusques).

Habitat: Zones ensoleillées, murets, talus, décombres, dalles rocheuses.

Activité et reproduction: Actif dès le mois de février dans le sud de la France.

La femelle pond 2 à 8 œufs dans la terre d'avril à juillet. L'éclosion se déroulera environ 2 mois plus tard. Elle pourra pondre deux à trois fois dans l'année.

L'hiver, il se protège sous des pierres, dans des trous ou dans des zones habitées.

DESCRIPTION

Petit lézard pouvant atteindre 20 cm de couleur gris-brun sur le dos.

Le ventre peut être blanchâtre à rougeâtre.

En période de reproduction, la peau du mâle porte quelques tâches bleutées sur les flancs.

HABITATS OCCUPÉS SUR LE SITE

Une multitude d'habitats peut être fréquentée du moment qu'il y a un peu d'ensoleillement.

VALEUR PATRIMONIALE

Espèce protégée en France au niveau national.

En Europe, elle est protégée par la Convention de Berne (Annexe II) et elle est mentionnée en Annexe IV de la directive Habitats.

ÉTAT DES POPULATIONS SUR LE SITE

Espèce très commune sur le site.

On peut considérer qu'elle est présente partout.

FRAGILITÉ ET MENACES

Vis-à-vis de l'espèce

Pas de menace directe.

Vis-à-vis des habitats occupés

Pas de menace directe.

OBJECTIFS DE CONSERVATION ET SOLUTIONS À ENVISAGER

- Éviter les profondes modifications des habitats.

Fiche 34 - Couleuvre d'Esculape

Intérêt communautaire

(*Elaphe longissima*)

Statut dans la directive Habitats: **Annexe IV**

Distribution: **Europe méridionale**

Évolution: **A surveiller**



Source: Guide du promeneur dans la nature
Hâtier, 1978

DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Reptile, Squamate, Colubridé

Alimentation: Petits mammifères et oisillons.

Habitat: Coteaux rocheux, prairies, bois et zones semi-boisées.

Activité et reproduction: De mœurs arboricoles, on peut la retrouver dans les broussailles, les arbres, parfois les toitures.

Fin juin ou début juillet, la femelle pond à terre 5 à 8 œufs qui éclore environ deux mois plus tard.

Elle hiverne sous terre, dans des rochers ou des terriers de mammifères.

DESCRIPTION

C'est un des plus longs serpents d'Europe (jusqu'à 2 m).

Coloration brun-bronze du dos, contrastant avec la teinte jaunâtre du dessous du corps.

HABITATS OCCUPÉS SUR LE SITE

Forêts rivulaires du Chassezac et de ses affluents, chênaies, landes et matorrals, fruticées.

VALEUR PATRIMONIALE

Espèce protégée sur le territoire national.

En Europe, elle est protégée par la Convention de Berne (Annexe II) et est inscrite dans la directive Habitats (Annexe IV).

ÉTAT DES POPULATIONS SUR LE SITE

Probablement une des couleuvres les plus abondantes ici. Espèce certainement, plus présente sur le nord du site.

FRAGILITÉ ET MENACES

Vis-à-vis de l'espèce

- Destruction par méconnaissance de l'espèce et confusions.

Vis-à-vis des habitats occupés

- Expansion des activités humaines.

OBJECTIFS DE CONSERVATION ET SOLUTIONS À ENVISAGER

- Maintenir les habitats fréquentés.
- Informer le public sur l'intérêt patrimonial des reptiles.

Fiche 35 - Cistude d'Europe

Intérêt communautaire

(*Emys orbicularis*)

Code Natura 2000 (SFF): 1220

Statut dans la directive Habitats: Annexes II et IV

Distribution: Europe occidentale, centrale et méridionale

Évolution: Vulnérable



Photographie extraite de «lacs et rivières milieux vivants»
Editions Bordas, 1991

DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Reptile, Chélonien, Emydide

Alimentation: Carnivore, elle se nourrit d'insectes, de crustacés et de mollusques aquatiques ainsi que de leurs larves. Peut se nourrir de petits poissons, d'œufs, de têtards, de sangsues ...

Habitat: Étangs, lacs, marais d'eau douce ou saumâtre, mares, cours d'eau lents, canaux. Elle affectionne les fonds vaseux, une bordure de roseaux ou de joncs et une végétation flottante. On la trouve surtout dans les endroits ensoleillés.

Activité et reproduction: Diurne et sédentaire, elle ne défend pas de territoire, mais les mâles se disputent pendant la période de reproduction. Discrète la cistude disparaît dans l'eau au moindre dérangement. Maturité sexuelle tardive (8 à 15 ans chez les mâles et 10 à 18 ans chez les femelles). L'accouplement se fait de mars à octobre avec un maximum en avril et mai. La ponte (3 à 12 œufs) entre mai et juillet a lieu dans un sol sableux, dégagé et non inondable. Les naissances se font généralement en automne. Le sexe est déterminé par la température lors de l'incubation.

Hiverné d'octobre à mars sous la vase.

DESCRIPTION

Tortue d'eau douce à la carapace ovale aplatie de couleur noirâtre avec des petites tâches ou lignes jaunes. Le plastron est plus ou moins jaune taché de noir.

Tête et cou également noirs tachés de jaune.

Pattes palmées avec de fortes griffes.

HABITATS OCCUPÉS SUR LE SITE

Rivières permanentes méditerranéennes et rivières à berges vaseuses.

VALEUR PATRIMONIALE

Espèce protégée sur l'ensemble du territoire français par l'arrêt du 22 juillet 1993.

En Europe, elle est protégée par la Convention de Berne (Annexe II) et figure en Annexes II et IV de la directive Habitats.

ÉTAT DES POPULATIONS SUR LE SITE

La Cistude d'Europe est présente sur la **lône du ruisseau des Fontaines**.

FRAGILITÉ ET MENACES

Vis-à-vis de l'espèce

- Pollution des eaux.
- Dérangement des lieux de ponte sur les berges sableuses.

Vis-à-vis des habitats occupés

- Aménagements et travaux divers dans les cours d'eau (recalibrages, curages, ...).
- Fréquentation des berges sableuses en période de ponte.

OBJECTIFS DE CONSERVATION ET SOLUTIONS À ENVISAGER

- Améliorer la qualité de l'eau et le réseau d'assainissement.
- Conserver la végétation aquatique et rivulaire (roselière en particulier).
- Éviter les travaux et la fréquentation sur les zones de ponte et protéger celles-ci (clôtures, ...).
- Faire une campagne de communication sur la préservation de l'espèce.

Fiche 36 - Crapaud calamite

Intérêt communautaire

(*Bufo calamita*)

Statut dans la directive Habitats: **Annexe IV**

Distribution: **Europe occidentale**

Évolution: **A surveiller**



DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Amphibien, Anoure, Bufonidé

Alimentation: Insectes, myriapodes, vers, araignées

Habitat: Terrains sablonneux, friches à proximité de l'eau, anciennes carrières, petits points d'eau.

Activité et reproduction: Surtout nocturne. Dans la journée, il s'enterre souvent dans le sol ou se cache dans un trou. Il ne saute pas et se déplace en marchant; il est également bon grimpeur.

La reproduction se déroule au printemps et en été dans des eaux peu profondes. Les mâles émettent alors un chant très sonore. La femelle pond 3000 à 4000 œufs sous forme de cordons. Les têtards naissent une semaine après la ponte. Le Crapaud calamite hiverne dans le sol.

DESCRIPTION

Petit crapaud (6 à 8 cm) brun verdâtre avec des tâches et des verrues marron foncé. Une fine ligne jaune traverse le dos, du museau au cloaque.

Le sac vocal est bien développé chez le mâle.

La pupille de l'œil est horizontale.

HABITATS OCCUPÉS SUR LE SITE

Zones sableuses des cours d'eau intermittents et permanents (Chassezac, Fontgraze, Bourbouillet).

VALEUR PATRIMONIALE

En France, l'espèce est protégée sur l'ensemble du territoire national.

En Europe, elle est protégée par la convention de Berne (Annexe II) et figure en Annexe IV de la directive Habitats.

ÉTAT DES POPULATIONS SUR LE SITE

Bourbouillet, Graveyron

FRAGILITÉ ET MENACES

Vis-à-vis de l'espèce

Vis-à-vis des habitats occupés

- Disparition des milieux sableux par la modification du régime hydraulique.
- Piétinement des zones favorables.
- Pompages excessifs dans les cours d'eau.

OBJECTIFS DE CONSERVATION ET SOLUTIONS À ENVISAGER

- Éviter la modification des régimes hydrauliques.
- Limiter et contrôler les pompages dans les cours d'eau (en particulier les rivières intermittentes).
- Limiter la fréquentation dans les zones sensibles.

Fiche 37 - Alyte accoucheur

Intérêt communautaire

(*Alytes obstetricans*)

Code Natura 2000 (SFF): 1138

Statut dans la directive Habitats: **Annexe IV**

Distribution: **Europe occidentale et péninsule ibérique**

Évolution: **Indéterminée**



Source: Guide du promeneur dans la nature
Hâtier, 1978

DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Amphibien, Anoure, Discoglossidé

Alimentation: Petits invertébrés.

Habitat: Éboulis rocheux et talus herbeux proches des points d'eau. On le retrouve aussi dans les carrières abandonnées, les mares temporaires ou les mares-abreuvoirs des villages.

Le plus souvent en plaine et dans certains massifs montagneux.

Activité et reproduction: Essentiellement terrestre et de mœurs nocturnes.

La femelle pond de mars à mai dans des mares et enroule les cordons d'œufs autour des pattes postérieures du mâle qui va les porter jusqu'à l'éclosion, fin mai ou juin.

Les œufs éclosent dans l'eau, au cours d'un des bains que le mâle prend pour humecter les œufs. Une femelle peut pondre deux à quatre fois dans l'année.

DESCRIPTION

Petit crapaud à la peau très tuberculeuse de couleur brun-verdâtre. Le ventre est gris-pâle., le museau pointu.

Taille de 5 à 6 cm.

Iris doré à pupille verticale en forme de losange

HABITATS OCCUPÉS SUR LE SITE

Bords de cours d'eau, plages de galets et de sable ainsi que les friches en bordure des villages proches de la rivière.

VALEUR PATRIMONIALE

Espèce protégée sur le territoire national par l'arrêté du 22 juillet 1993.

En Europe, elle est protégée par la Convention de Berne (Annexe II) et inscrite en Annexe IV de la directive Habitats.

ÉTAT DES POPULATIONS SUR LE SITE

Présent sur la **Lône de Saint-Alban**, le **Granzon**, le **Salindre**, **Fontgraze** et **Bourbouillet**.

FRAGILITÉ ET MENACES

Vis-à-vis de l'espèce

- Pollutions.

Vis-à-vis des habitats occupés

- Diminution des zones humides et des habitats fréquentés.
- Dégradation de la qualité de l'eau.

OBJECTIFS DE CONSERVATION ET SOLUTIONS À ENVISAGER

- Éviter les aménagements dans les cours d'eau (recalibrages, enrochements, ...).
- Maintenir les zones humides annexes du Chassezac.
- Restaurer la lône de Saint-Alban.

Fiche 38 - Rainette méridionale

Intérêt communautaire

(*Hyla meridionalis*)

Statut dans la directive Habitats: **Annexe IV**

Distribution: **Europe méditerranéenne**

Évolution: **A surveiller**



Photographie: Yannick GILLOUX

— DONNÉES ÉCOLOGIQUES —

Amphibien, Anoure, Hylidé

Alimentation: petits invertébrés (insectes, araignées).

Habitat: Bordure des cours d'eau, des étangs, les mares. Également sur des végétaux aquatiques et rivulaires, les buissons.

Activité et reproduction: Plutôt nocturne. Pendant sa phase active, elle retrouve le milieu aquatique pour revenir à terre pendant la journée.

Le mâle pourvu d'un sac vocal émet, pendant la période de reproduction, un chant très sonore, grave, monocorde. Les œufs sont pondus dans l'eau et s'enroulent autour de végétaux aquatiques.

L'hiver, la Rainette se cache sous des pierres ou dans des anfractuosités pour éviter le froid.

— DESCRIPTION —

De petite taille (3-5 cm) et de couleur verte pouvant rapidement se modifier selon les conditions du milieu (homochromie).

Doigts pourvus de «pelotes» traduisant les mœurs arboricoles de l'espèce.

Se distingue de la Rainette verte par l'absence de bande latérale brune sur les flancs.

— HABITATS OCCUPÉS SUR LE SITE —

Berges des cours d'eau, mares temporaires, lône du ruisseau des Fontaines.

— VALEUR PATRIMONIALE —

Espèce protégée sur l'ensemble du territoire national.

En Europe, elle est protégée par la Convention de Berne (Annexe II) et inscrite dans la directive Habitats (Annexe IV).

— ÉTAT DES POPULATIONS SUR LE SITE —

Berges du Granzon, du Graveyron et du Bourbouillet, des mares temporaires.

— FRAGILITÉ ET MENACES —

Vis-à-vis de l'espèce

- Dégradation de la qualité des eaux.
- Pesticides

Vis-à-vis des habitats occupés

- Dégradation de la qualité des eaux.
- Aménagements et entretiens des berges.
- Assèchement des mares temporaires.

— OBJECTIFS DE CONSERVATION ET SOLUTIONS À ENVISAGER —

- Améliorer la qualité de l'eau et du réseau d'assainissement.
- Limiter les aménagements des cours d'eau et des berges au strict minimum.
- Entretenir les berges de façon raisonnée.
- Limiter et contrôler les pompages dans les cours d'eau temporaires.
- Limiter l'emploi des pesticides aux zones à vocation agricole.

Fiche 39 - Pélobate cultripède

Intérêt communautaire

(*Pelobates cultripes*)

Statut dans la directive Habitats: **Annexe IV**

Distribution: **Europe méridionale**

Évolution: **Vulnérable**

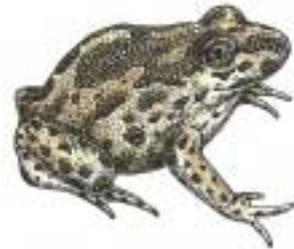


Illustration extraite de l'inventaire de la faune menacée en France
Edition Nathan

DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Amphibien, Anoure, Pélobatidé

Alimentation: Insectes, araignées, cloportes. Les têtards se nourrissent de végétaux aquatiques.

Habitat: Terrains sablonneux, mares, anciennes carrières.

Activité et reproduction: Nocturne et terrestre. Dans la journée, il se cache dans le sol en creusant avec les tubercules de ses pattes postérieures.

La reproduction débute en mars. L'accouplement a lieu dans l'eau. Les œufs, en cordons gélatineux, éclosent au bout de 8 jours environ.

Les têtards atteignent des tailles importantes, parmi les plus gros d'Europe. La phase aquatique dure 4 mois.

Après la métamorphose, les jeunes crapauds quittent le milieu aquatique.

L'espèce ne se reproduit que lorsque les conditions climatiques sont favorables.

DESCRIPTION

Petit crapaud au corps trapu et à peau lisse. Les yeux ont un iris jaune avec une pupille verticale.

Le dos est gris-jaunâtre avec de grandes tâches brunes.

Le ventre est blanchâtre avec des tâches brunes.

Les tubercules cornés des pattes arrières sont noirs.

HABITATS OCCUPÉS SUR LE SITE

Mares temporaires, cours d'eau intermittents.

VALEUR PATRIMONIALE

En France, l'espèce est totalement protégée sur le territoire national par l'arrêté du 22 juillet 1993.

En Europe, elle est protégée par la convention de Berne (annexe II) et figure en annexe IV de la directive Habitats.

ÉTAT DES POPULATIONS SUR LE SITE

Présent sur le **Graveyron**.

FRAGILITÉ ET MENACES

Vis-à-vis de l'espèce

- Populations diverses

Vis-à-vis des habitats occupés

- Disparition des habitats due à l'aménagement des cours d'eau et de leurs berges.
- Assèchement pré-estival des cours d'eau dans lesquels l'espèce se reproduit.
- Drainage des zones humides.

OBJECTIFS DE CONSERVATION ET SOLUTIONS À ENVISAGER

- Limiter les aménagements des cours d'eau et des berges.
- Maîtriser les débits.
- Limiter et contrôler les pompages.

Fiche 40 - Apron (*Zingel asper*)

Intérêt communautaire

Code Natura 2000 (SFF): 1160

Statut dans la directive Habitats: **Annexe II**

Distribution: **Endémique au Rhône et ses affluents**

Évolution: **En danger**



Source: Inventaire de la faune menacée en France
WWF Muséum National d'histoire Naturelle - Nathan, 1994, France

— DONNÉES ÉCOLOGIQUES —

Poisson, Perciforme, Percidé

Alimentation: Principalement de petits invertébrés aquatiques (vers, crustacés, larves d'insectes...) et occasionnellement des alevins et poissons de petite taille.

Habitat: Les eaux douces, claires et oxygénées sur substrat de gravier. L'adulte occupe les eaux plutôt profondes, en tête de radier. Mais il migre au printemps vers les lieux de ponte situés en courant vif. Pour les larves, les bordures et les bras morts riches en plancton leur sont essentiels.

Activité et reproduction: Solitaire.

Essentiellement nocturne, il se camoufle durant la journée, tapi sur les graviers et derrière les blocs au fond des rivières. Le retour dans les frayères des adultes à maturité sexuelle (de 3 à 5 ans) s'effectue en janvier ou février. La ponte se déroule en mars et le départ des frayères a lieu en mai. Les juvéniles de l'année se retrouvent dans des bancs d'alevins d'autres espèces (goujons, barbeaux ...).

— DESCRIPTION —

Corps très effilé de 15-22 cm de long. Dos gris-brun, flancs brun-jaunâtre, présentant trois bandes obliques brun-noirâtre.

La nageoire dorsale avant présente 8-9 rayons épineux.

Museau arrondi.

— HABITATS OCCUPÉS SUR LE SITE —

Rivières méditerranéennes à débit permanent.

— VALEUR PATRIMONIALE —

Espèce protégée en France depuis 1988.

Elle est protégée en Europe par la convention de Berne (Annexe II) et la directive Habitats (Annexes II et IV).

Espèce figurant dans le Livre Rouge national comme menacée d'extinction.

— ÉTAT DES POPULATIONS SUR LE SITE —

Espèce présente sur le **cours du Chassezac sous Saint-Alban-sous-Sampzon** ainsi que dans le **secteur des gorges** entre **Maison Neuve** et le **cirque d'Endieu**.

Les densités sont faibles: 1 à 5 poissons par tête de radier.

Toutefois, il y aurait une reproduction possible sur le Chassezac.

— FRAGILITÉ ET MENACES —

Vis-à-vis de l'espèce

- Les nombreux seuils, barrages et digues sont des obstacles infranchissables pour l'Apron, entraînant un morcellement des populations.
- Désoxygénation des eaux

Vis-à-vis des habitats occupés

- Pollution des eaux.
- Extraction de matériaux et circulation d'engins motorisés dans le lit mineur.

— OBJECTIFS DE CONSERVATION ET SOLUTIONS À ENVISAGER —

- Retrouver une continuité des cours d'eau coupés par les seuils et barrages infranchissables.
- Maintenir ou retrouver la qualité du réseau hydraulique.
- Faire respecter les débits réservés ou les lâchers et limiter (contrôler) les pompes agricoles.
- Réhabiliter les secteurs dégradés et maîtriser la surfréquentation.

Fiche 41 - Barbeau méridional

Intérêt communautaire

(*Barbus meridionalis*)

Code Natura 2000 (SFF): 1138

Statut dans la directive Habitats: **Annexes II et V**

Distribution: **Espagne, Sud de la France, Italie, Danube**

Évolution: **Rare**



Source: Inventaire de la faune menacée en France
WWF Muséum National d'histoire Naturelle - Nathan, 1994, France

DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Ostéichthyen, Cypriniforme, Cyprinidé

Alimentation: Invertébrés aquatiques (vers, crustacés, larves d'insectes, mollusques ...), larves d'écrevisses, alevins et œufs d'autres poissons.

Habitat: Cours d'eau clairs, frais et oxygénés à fond pierreux, sablonneux et graveleux. Très résistant aux assècs des rivières méditerranéennes, mais exige une eau fraîche saturée en oxygène.

Activité et reproduction: Vit en groupes parfois importants dans des zones à fort courant, à proximité du fond. Reproduction de mai à juin en eaux peu profondes, au terme d'une migration vers l'amont. La femelle dépose ses œufs directement sur les pierres et les graviers.

DESCRIPTION

Corps élancé de 20-40 cm de long. Nombreuses taches brunes sur le haut des flancs.

Museau allongé aux lèvres épaisses portant 4 barbillons.

HABITATS OCCUPÉS SUR LE SITE

Rivières méditerranéennes à débit permanent.

VALEUR PATRIMONIALE

Espèce protégée en France depuis 1988.

En Europe, elle est protégée par la Convention de Berne (Annexe II) et inscrite dans la directive Habitats (Annexes II et V).

ÉTAT DES POPULATIONS SUR LE SITE

Espèce présente sur le **Granzon en amont de la Lauze**.

Quelques individus peuvent se retrouver ponctuellement en aval.

FRAGILITÉ ET MENACES

Vis-à-vis de l'espèce

- Très sensible à toutes les formes de pollutions.

Vis-à-vis des habitats occupés

- Modification des régimes hydrologiques.
- Dégradation générale des habitats.
- Construction de barrages et problèmes de franchissement.

OBJECTIFS DE CONSERVATION ET SOLUTIONS À ENVISAGER

- Lutter contre les pollutions et améliorer la gestion de la ressource en eau ainsi que la qualité de l'eau et du réseau d'assainissement.
- Mettre en place des mesures conservatoires.
- Suivre l'impact des sports en eaux vives.

Fiche 42 - Blageon (*Leuciscus soufia*)

Intérêt communautaire

Code Natura 2000 (SFF): 1131

Statut dans la directive Habitats: **Annexe II**

Distribution: **Sud-est de la France, Suisse, Autriche, Yougoslavie**

Évolution: **Rare**



Source: Inventaire de la faune menacée en France
WWF Muséum National d'histoire Naturelle - Nathan, 1994, France

DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Ostéichthyen, Cypriniforme, Cyprinidé

Alimentation: Petits invertébrés aquatiques (vers, crustacés, larves d'insectes, ...) et insectes adultes capturés à la surface. Il se nourrit également des diatomées et d'algues filamenteuses.

Habitat: Eaux pures à courant rapide et à fond graveleux ou pierreux. Cours moyen des fleuves.

Activité et reproduction: Vit en groupes très importants souvent à proximité des rives.

La reproduction a lieu d'avril à juin, en eau peu profonde. La femelle dépose ses œufs directement sur les pierres et la végétation aquatique.

La maturité sexuelle est atteinte vers 3 ans.

DESCRIPTION

Corps très élancé de 10-15 cm de long. Dos brun à reflets gris-bleu, flancs argentés marqués d'une bande longitudinale violacée, ventre blanc. Écailles brillantes à reflets argentés.

HABITATS OCCUPÉS SUR LE SITE

Fréquente les rivières à débit permanent (rivières méditerranéennes permanentes).

VALEUR PATRIMONIALE

Espèce protégée en Europe par la Convention de Berne (Annexe II) et figure dans la directive Habitats (Annexe II).

ÉTAT DES POPULATIONS SUR LE SITE

Espèce présente sur la lône du **ruisseau des Fontaines** et sur l'ensemble du **Chassezac**.

FRAGILITÉ ET MENACES

Vis-à-vis de l'espèce

- Repeuplement avec une sous espèce différente.
- Pollutions (effluents saisonniers).

Vis-à-vis des habitats occupés

- Modification des habitats et mauvais entretien de la végétation.
- Diminution des débits réservés.
- Extraction de matériaux.
- Multiplication des seuils.

OBJECTIFS DE CONSERVATION ET SOLUTIONS À ENVISAGER

- Restaurer les secteurs dégradés et équiper ou réduire les seuils.
- Améliorer la qualité des eaux et le réseau d'assainissement.
- Contrôler les pompages.
- Maintenir la ripisylve et conserver une fréquentation raisonnable.
- Maintenir la dynamique hydrologique.

Fiche 43 - Chabot (*Cottus gobio*)

Intérêt communautaire

Code Natura 2000 (SFF): 1163

Statut dans la directive Habitats: **Annexe II**

Distribution: **Ensemble de l'Europe**

Évolution: **Régression possible dans le bassin méditerranéen**



DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Poisson, Scorpaeniforme, Cottidé

Alimentation: Essentiellement des insectes aquatiques, mais aussi des œufs d'autres poissons ou de petits alevins. Il peut aussi s'en prendre à ses propres œufs en cas de disette.

Habitat: Petits cours d'eau frais à fond caillouteux et à forte dynamique (souvent présent sur les radiers).

Activité et reproduction: De mœurs plutôt nocturnes, la recherche de nourriture se fait tôt le matin ou en soirée. La journée, il reste caché parmi les pierres et les plantes.

Territorial et sédentaire, il ne parcourt que de courtes distances, en expulsant violemment de l'eau par les ouïes.

La ponte se déroule en mars ou avril. La femelle colle ses œufs en grappe au fond d'un abri. Le mâle les protège pendant l'incubation.

DESCRIPTION

Petit poisson de 10 à 15 cm avec une tête large et aplatie. Le dos et les flancs sont gris-brun avec 3 ou 4 barres transversales foncées.

La ligne latérale est bien marquée.

Les nageoires pectorales sont grandes, en ventail.

La peau est enduite d'un mucus abondant.

HABITATS OCCUPÉS SUR LE SITE

Rivières permanentes méditerranéennes.

VALEUR PATRIMONIALE

L'espèce n'est pas protégée en France. Elle est toutefois susceptible de bénéficier de mesures prises dans le cadre d'arrêté de protection de biotope.

En Europe, elle est mentionnée en Annexe II de la directive Habitats.

ÉTAT DES POPULATIONS SUR LE SITE

Espèce présente dans le **ruisseau des Fontaines**.

Présence possible sur le **Chassezac**, au niveau de Saint-Alban-sous-Sampzon.

FRAGILITÉ ET MENACES

Vis-à-vis de l'espèce

- Pollutions diverses.
- Eutrophisation.
- Vidange des plans d'eau.

Vis-à-vis des habitats occupés

- Modification du profil des cours d'eau par recalibrage ou curage.
- Modification du régime hydraulique des cours d'eau (ralentissement du courant).
- Pompages excessifs dans les cours d'eau.
- Colmatage des fonds par apport sédimentaire.

OBJECTIFS DE CONSERVATION ET SOLUTIONS À ENVISAGER

- Conserver et réhabiliter les milieux favorables à la présence de l'espèce.
- Améliorer la qualité des eaux et du réseau d'assainissement.
- Éviter la canalisation des cours d'eau.
- Éviter l'implantation des barrages.
- Suivre les populations.

Fiche 44 - Toxostome

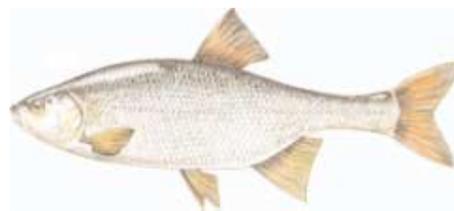
Intérêt communautaire (*Chondrostoma toxostoma*)

Code Natura 2000 (SFF): 1126

Statut dans la directive Habitats: **Annexe II**

Distribution: **Sud et Sud-Ouest de la France et Nord de l'Espagne**

Évolution: **Vulnérable**



Source: Inventaire de la faune menacée en France
WWF Muséum National d'histoire Naturelle - Nathan, 1994, France

DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Ostéichthyen, Cypriniforme, Cyprinidé

Alimentation: Essentiellement herbivore, il se nourrit de diatomées et d'algues filamenteuses, complétant son régime alimentaire par des petits invertébrés aquatiques (crustacés et mollusques) et du frai de divers poissons.

Habitat: Cours d'eau claire et courante à fond de graviers ou de galets et bien oxygénés. On le retrouve plus rarement dans les lacs ou les eaux calmes.

Activité et reproduction: Le jour, se déplace et se nourrit en bancs assez nombreux, alors que la nuit, ceux-ci sont dissociés et les poissons inactifs, retirés dans des anfractuosités.

La période de reproduction va du mois de mars à mai (parfois prolongée jusqu'en juin). Recherche alors les petits affluents avec des parties bien oxygénées et au fond graveleux.

Maturité sexuelle atteinte vers 4 ans.

DESCRIPTION

15-30 cm de long.

Dos vert-noir, flancs argentés, ventre blanc.

En période de reproduction, il a une bande longitudinale noire sur les flancs.

Museau court, écailles assez grandes, nageoire dorsale échancrée.

HABITATS OCCUPÉS SUR LE SITE

Rivière méditerranéenne à débit permanent.

VALEUR PATRIMONIALE

Espèce protégée en Europe par la Convention de Berne (Annexe II) et la directive habitats (Annexe II).

ÉTAT DES POPULATIONS SUR LE SITE

Espèce présente sur l'ensemble du **Chassezac** et certainement sur le bas du **Granzon**.

Une importante frayère se trouve dans le **ruisseau des Fontaines** à Saint-Alban.

L'ensemble du bassin Ardèche-Chassezac abrite une population importante pour la région.

FRAGILITÉ ET MENACES

Vis-à-vis de l'espèce

- Compétition avec le Hotu.

Vis-à-vis des habitats occupés

- Disparition des frayères dans des zones à fond grossier.
- Lâchers de barrages déstabilisant les zones de frayères.
- Multiplication des barrages, obstacles à la migration de frai.

OBJECTIFS DE CONSERVATION ET SOLUTIONS À ENVISAGER

- Maintenir la qualité de l'eau et les caractéristiques physiques des cours d'eau.
- Éviter les exploitations de granulats à proximité des biotopes favorables à l'espèce.
- Restaurer la lône de Saint-Alban et la connexion avec le Chassezac.

Fiche 45 - Lamproie de Planer

Intérêt communautaire

(*Lampreta planeri*)

Code Natura 2000 (SFF): 1096

Statut dans la directive Habitats: **Annexe II**

Distribution: **Europe du Nord et de l'est. En France, présente dans le nord et l'est, et dans certains affluents du Rhône**

Évolution: **A surveiller**



Illustration extraite du «Guide du promeneur dans la nature»
Éditions Hâtier, 1978

DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Poisson, Pétromyzoniforme, Pétromyzontidé

Alimentation: La larve filtre les micro-organismes de la vase. L'adulte, dont le système digestif est atrophié, ne se nourrit plus.

Contrairement aux autres espèces, la Lamproie de Planer n'est pas parasite.

Habitat: Ruisseaux et rivières à cours lent.

Activité et reproduction: La reproduction se déroule en avril ou mai dans des zones de gravier et de sable. Les géniteurs ne survivent pas au-delà de la période de reproduction. Les larves sont enfouies dans les sédiments pendant 5 à 7 ans avant la transformation.

DESCRIPTION

Corps en forme d'anguille recouvert d'une peau lisse, sans écailles.

Dos bleu-vert, flancs jaunâtres et ventre blanc.

Deux nageoires dorsales plus ou moins contiguës.

Bouche circulaire bordée de papilles dentelées.

Mesure de 9 à 15 cm.

HABITATS OCCUPÉS SUR LE SITE

Rivières permanentes méditerranéennes et rivières à berges vaseuses.

VALEUR PATRIMONIALE

Espèce protégée au niveau national.

En Europe, elle est protégée par la Convention de Berne (Annexe II) et figure dans la directive Habitats (Annexe II).

Susceptible de bénéficier de mesures de protection telles qu'un arrêté de biotope.

ÉTAT DES POPULATIONS SUR LE SITE

Espèce présente dans le **ruisseau des Fontaines**.

FRAGILITÉ ET MENACES

Vis-à-vis de l'espèce

- Pollutions diverses pendant la phase larvaire.
- Difficulté de rejoindre les zones de frayères en raison des nombreux seuils et barrages.

Vis-à-vis des habitats occupés

- Modification des régimes hydrauliques.
- Aménagements lourds et travaux divers (recalibrages, curages, ...).

OBJECTIFS DE CONSERVATION ET SOLUTIONS À ENVISAGER

- Améliorer la qualité de l'eau et du réseau d'assainissement.
- Éviter la modification de la végétation des berges qui pourrait envaser les zones de frayères.
- Permettre la libre circulation des individus vers les têtes de bassin.
- Arrêter les aménagements lourds et les travaux divers dans les cours d'eau.

Fiche 46 - Castor d'Europe

Intérêt communautaire

(*Castor fiber*)

Code Natura 2000 (SFF): 1337

Statut dans la directive Habitats: **Annexes II et IV**

Distribution: **Europe de l'Ouest, du Nord et Europe centrale**

Évolution: **A surveiller**



DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Mammifère, Rongeur, Castoridé

Alimentation: Phytophage, sa nourriture essentielle, sous nos climats, est faite de feuilles, branchettes et écorces de salicacées (saules et peupliers).

Habitat: Cours d'eau plus ou moins calmes comprenant une ripisylve suffisante (10 à 15 m) et des berges fouissables. On le retrouve aussi dans les îlons et les bras morts.

Activité et reproduction: Nocturne, il vit en unité familiale stable comprenant 2 à 6 individus. La période de reproduction se déroule en février, les jeunes naissent en mai ou juin et resteront près de 2 ans auprès des parents. Territorial, le castor procède à des marquages olfactifs par une sécrétion musquée: le castoréum.

Son activité se déroule dans l'eau pour ses déplacements, et sur terre pour la recherche de nourriture. Le gîte est généralement un terrier dans la berge qui évoluera au fil des ans vers un terrier-hutte, rechargé avec des branches pour le camoufler. Dans certaines conditions, le castor peut aussi construire un barrage pour maintenir un niveau d'eau suffisant à camoufler l'entrée du gîte.

DESCRIPTION

Plus gros rongeur d'Europe. Mesure environ 1,00 à 1,20 m avec la queue et pèse 25 kg adulte.

De couleur brun-roux, sa taille et sa queue plate et «écailleuse» le distinguent de tous les autres rongeurs.

Possède des pattes arrières palmées.

Larges incisives orange.

HABITATS OCCUPÉS SUR LE SITE

Présent sur le Chassezac, le Granzon et quelques affluents (rivières méditerranéennes permanentes), ainsi que sur le ruisseau des Fontaines.

VALEUR PATRIMONIALE

Espèce protégée en France depuis 1968.

En Europe, elle est protégée par la Convention de Berne (Annexe III) et figure dans la directive Habitats (Annexes II et IV).

ÉTAT DES POPULATIONS SUR LE SITE

Plusieurs unités familiales sont dénombrées sur le **Chassezac**, le **Granzon** et quelques affluents (6 à 10 U.F.). Le **ruisseau des Fontaines** abrite 2 familles qui se partagent un site remarquable avec une succession de barrages.

FRAGILITÉ ET MENACES

Vis-à-vis de l'espèce

- Empoisonnement par les appâts destinés aux ragondins et autres nuisibles ou actes de braconnage.
- Accidents de la route.

Vis-à-vis des habitats occupés

- Diminution de la ripisylve
- Aménagement des cours d'eau (enrochement, recalibrage, ...).

OBJECTIFS DE CONSERVATION ET SOLUTIONS À ENVISAGER

- Maintenir la ripisylve.
- Améliorer ou restaurer les milieux rivulaires dégradés.
- Arrêter les aménagements dans les cours d'eau et la multiplication des travaux (curages, recalibrages, ...).
- Mettre en place une réflexion globale à propos des protections contre les déprédations.
- Améliorer les passages des seuils et sous les routes de façon à éviter les écrasements (1^{re} cause de mortalité).
- Adapter les luttes contre les nuisibles par empoisonnement.

Fiche 47 - Genette (*Genetta genetta*)

Intérêt communautaire

Statut dans la directive Habitats: **Annexe V**

Distribution: **Europe méridionale**

Évolution: **Indéterminée**



DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Mammifère, Carnivore, Viverridé

Alimentation: Petits mammifères, oiseaux, invertébrés, fruits (été et automne), plus rarement reptiles ou batraciens.

Habitat: Zones rocheuses avec une végétation abondante et assez ferme, chênaie mixte.

Activité et reproduction: Nocturne et casanière, elle délimite son domaine vital par différents marquages olfactifs. Les domaines des mâles et des femelles se recouvrent.

Elle gîte dans les trous de rochers ou les arbres creux.

La période de reproduction va de janvier à mai, avec un maximum en janvier-février. La gestation dure environ 2 mois. Des jeunes (1 à 4) apparaissent dès le mois d'avril mais les mises bas peuvent se faire jusqu'en novembre.

A partir du 5^e mois, les jeunes se dispersent.

Les principales causes de mortalité sont le piégeage et les chocs avec les véhicules.

DESCRIPTION

Forme proche du chat. Corps élancé de couleur gris clair avec des tâches noires rondes ou ovales, qui forment sur les flancs 4 à 5 lignes longitudinales.

La queue est longue et annelée. La tête est fine et allongée.

HABITATS OCCUPÉS SUR LE SITE

Forêts de Chêne vert et de Chêne pubescent.

VALEUR PATRIMONIALE

En France, espèce protégée sur le territoire national depuis 1981.

En Europe, espèce protégée par la convention de Berne (Annexe III) et figure en Annexe V de la directive Habitats.

ÉTAT DES POPULATIONS SUR LE SITE

Espèce commune sur le **Bois de Païolive**, **Montchamp** et les **chênaies** du site.

FRAGILITÉ ET MENACES

Vis-à-vis de l'espèce

- Pas de menaces directes

Vis-à-vis des habitats occupés

- Pas de menaces directes

OBJECTIFS DE CONSERVATION ET SOLUTIONS À ENVISAGER

- Maintenir la présence des habitats forestiers.

Fiche 48 - Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)

Intérêt communautaire

Code Natura 2000 (SFF): 1355

Statut dans la directive Habitats: **Annexes II et IV**

Distribution: **Europe, Asie, Afrique du Nord**

Évolution: **En danger (en phase de recolonisation)**



DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Mammifère, Carnivore, Mustélide

Alimentation: Divers animaux aquatiques (poissons, quelquefois crustacés, mollusques, insectes, oiseaux d'eau, grenouilles, rongeurs).

Habitat: Tous les milieux aquatiques mais préfère les eaux douces, courantes ou stagnantes. La présence de végétation sur les berges est très importante. Elle passe la journée dans un trou, plus rarement dans un buisson.

Activité et reproduction: Essentiellement nocturne, elle peut faire jusqu'à 15 km dans une nuit. Solitaire, elle délimite son territoire, qui peut atteindre plus de 10 km pour un mâle grâce à ses crottes déposées sur des rochers ou des souches.

La reproduction est possible toute l'année mais il n'y a qu'une portée par an (2-3 petits qui s'émancipent vers deux mois).

Le terrier, ou catiche, est dans la berge.

DESCRIPTION

Corps et tête mesurent 60-95 cm, la queue 25-55 cm.

Poids: 5-12 kg

Hauteur: 25-30 cm

Corps allongés, pattes courtes.

Pelage brun foncé, mais brun-clair sur le museau, les joues et la gorge.

HABITATS OCCUPÉS SUR LE SITE

Rivières et bras morts (lônes) du Chassezac et de quelques affluents.

VALEUR PATRIMONIALE

Intégralement espèce protégée en France depuis 1972.

En Europe, espèce protégée par la Convention de Berne (Annexe II) et inscrite dans la directive Habitats (Annexes II et IV).

ÉTAT DES POPULATIONS SUR LE SITE

Espèce présente sur la lône du ruisseau des Fontaines, le Chassezac et la Salindre.

FRAGILITÉ ET MENACES

Vis-à-vis de l'espèce

- Dérangement
- Empoisonnement par les pesticides agricoles
- Piégeage accidentel
- Mortalité routière

Vis-à-vis des habitats occupés

- Aménagements, débroussaillages et rectification des berges
- Assèchement de marais et cours d'eau
- Modification du régime hydraulique

OBJECTIFS DE CONSERVATION ET SOLUTIONS À ENVISAGER

- Restaurer les milieux aquatiques et la qualité de l'eau, veiller à un entretien raisonné des berges.
- Interdire ou limiter les interventions sur les zones humides (drainage, bétonnage, curage, endiguement, ...).
- Remplacer les campagnes d'empoisonnement des rongeurs par du piégeage ou un nouveau produit.
- Aider à la mise en place de mesures répulsives autour des piscicultures en cas de dégâts répétés.
- Restaurer la lône de Saint-Alban (reconnection avec le Chassezac).

Fiche 49 - Minioptère de Schreibers

Intérêt communautaire (*Miniopterus schreibersi*)

Code Natura 2000 (SFF): 1310

Statut dans la directive Habitats: Annexes II et IV

Distribution: Europe méridionale, Afrique, Asie, Australie

Évolution: Nette régression en France



Source: Inventaire de la faune menacée en France
WWF Muséum National d'histoire Naturelle - Nathan, 1994, France

DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Mammifère, Chiroptère, Vespertilionidé

Alimentation: Petits invertébrés capturés en vol (surtout des papillons et des mouches).

Habitat: Régions karstiques où il trouve les cavités naturelles qui constituent son habitat essentiel, été comme hiver. Le territoire de chasse est mal connu mais il se trouverait en lisière des bois. L'élevage des jeunes a lieu dans des cavités particulières: température stable, salle en forme de cloche, plafond haut.

Activité et reproduction: Dès le coucher du soleil. Espèce très grégaire: colonies de plusieurs milliers d'individus (dites «colonie mère») tant pour l'hivernage que pour la reproduction.

Accouplements en automne et hivernage de janvier à février.

Les femelles donnent naissance en juin à un seul jeune (rarement deux). Les jeunes sont regroupés en nurserie.

DESCRIPTION

Taille moyenne: 10-12,5 cm de long pour 28-30 cm d'envergure.

Oreilles courtes et larges.

Allure trapue.

Pelage dense, court, brun-clair sur le dos, beige-blanchâtre sur le ventre.

HABITATS OCCUPÉS SUR LE SITE

Se rencontre dans les grottes naturelles du site et en lisière des divers habitats boisés et des pâturages.

VALEUR PATRIMONIALE

Espèce protégée, comme toutes les chauves-souris, en France depuis 1981.

En Europe, elle est protégée par la Convention de Berne (Annexe II) et la directive Habitats (Annexes II et IV).

Espèce considérée comme vulnérable.

ÉTAT DES POPULATIONS SUR LE SITE

La grotte des Cayres abrite une population exceptionnelle de 500 à 2000 individus.

FRAGILITÉ ET MENACES

Vis-à-vis de l'espèce

- Les «colonies mères», très denses, sont extrêmement sensibles aux dérangements.
- Traitements phytosanitaires.
- Développement des éclairages publics.

Vis-à-vis des habitats occupés

- Aménagement et dérangement des grottes.
- Fermetures de sécurité des sites souterrains.
- Destruction des peuplements arborés linéaires à proximité des sites occupés.

OBJECTIFS DE CONSERVATION ET SOLUTIONS À ENVISAGER

- Fermer les grottes les plus sensibles.
- Dévier les sentiers de randonnée à proximité des grottes sensibles.
- Informer les locaux, randonneurs, spéléologues, professionnels du tourisme, ...

Fiche 50 - Vespertilion à oreilles échanquées

Intérêt communautaire

(*Myotis emarginatus*)

Code Natura 2000 (SFF): 1321

Statut dans la directive Habitats: Annexes II et IV

Distribution: Europe méridionale et centrale, Afrique Nord, Proche-Orient

Évolution: Régression en France



Source: Mammifères d'Europe
Helga Hofmann - Nathan Nature, 1995

DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Mammifère, Chiroptère, Vespertilionidé

Alimentation: Constituée de mouches et d'araignées. Les autres proies sont occasionnelles

Habitat: Lieux boisés et buissonnants avec une majorité de feuillus, alternés avec des zones humides. Il est aussi présent dans des zones de vergers, de bocages et à la proximité de zones urbanisées.

En été, il gîte dans des endroits chauds, grottes et greniers. En hiver, il s'accroche isolément au plafond et aux parois des grottes, caves, galeries de mines. Dans les deux cas, l'espèce accepte une lumière faible et le bruit.

Sédentaire, il a une grande fidélité pour ses sites d'hivernage (d'octobre à mars-avril) et ses sites de parturition.

Activité et reproduction: Nocturne. Espèce active du printemps (fin avril) à la fin de l'automne, soit environ 6 mois seulement.

Accouplements en automne et peut-être jusqu'au printemps. Les femelles se rassemblent en colonie de parturition pour donner naissance en juin-juillet à un seul jeune.

DESCRIPTION

Taille moyenne: 8,5-9 cm de long pour 22-24,5 cm d'envergure.

Oreilles assez grandes.

Pelage long légèrement laineux, brun-roux sur le dos, brun-clair sur le ventre.

HABITATS OCCUPÉS SUR LE SITE

Fréquente les grottes pour la parturition comme pour l'hivernage. Peut aussi se retrouver sur la quasi-totalité des habitats de la directive, vu ses exigences peu marquées.

VALEUR PATRIMONIALE

Espèce protégée, comme toutes les chauves-souris, en France depuis 1981.

En Europe, elle est protégée par la Convention de Berne (Annexe II) et est inscrite dans la directive Habitats (Annexes II et IV).

ÉTAT DES POPULATIONS SUR LE SITE

Espèce notée dans la **grotte des Cayres** et la **grotte des Assiettes**.

FRAGILITÉ ET MENACES

Vis-à-vis de l'espèce

- Circulation routière.
- Dérangements dans les grottes.
- Utilisation de pesticides sur les zones de cultures et les bords de routes.

Vis-à-vis des habitats occupés

- Aménagement des grottes.
- Fermeture totale des sites souterrains et disparition des sites de reproduction.
- Extension de la monoculture au détriment d'une mosaïque de milieux.

OBJECTIFS DE CONSERVATION ET SOLUTIONS À ENVISAGER

- Fermer les grottes les plus sensibles.
- Dévier des sentiers de randonnée passant à proximité de grottes non protégées.
- Informer les locaux, randonneurs, spéléologues, professionnels du tourisme, ...
- Conserver un accès pour les Chiroptères en cas de fermetures de sites souterrains.
- Aider au maintien de l'élevage extensif et à la mise en place de points d'eau.

Fiche 51 - Petit Rhinolophe

Intérêt communautaire (*Rhinolophus hipposideros*)

Code Natura 2000 (SFF): 1303

Statut dans la directive Habitats: **Annexe II**

Distribution: **Europe occidentale, méridionale et centrale**

Évolution: **Menacée**



DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Mammifère, Chiroptère, Rhinolophidé

Alimentation: Insectivore, les proies (moins d'1,5 cm) sont variables selon la saison et les régions. Il s'agit surtout des mouches, papillons, punaises, araignées, coléoptères, ...

Habitat: Zones semi-ouvertes et bocagères reliées par un corridor boisé. Les terrains de chasse sont les prairies bordées de haies les vignes et friches.

Les gîtes d'hibernation et de reproduction sont des cavités naturelles ou artificielles.

Activité et reproduction: Nocturne, son activité va du crépuscule à l'aube. La période de reproduction va de l'automne au printemps. Les femelles forment des colonies de reproduction (parfois associées à d'autres espèces). Les naissances ont lieu de juin à juillet.

L'hibernation a lieu de septembre à avril, isolé ou en groupe lâche suspendu au plafond des cavités.

L'espèce est sédentaire et les gîtes d'hiver et d'été sont proches.

DESCRIPTION

Petite taille: 4-5 cm pour une envergure de 19-25 cm.

Pelage lâche, de couleur gris-brun avec le ventre gris-blanc.

Nez en forme de fer-à-cheval caractéristique des rhinolophes.

HABITATS OCCUPÉS SUR LE SITE

Grottes, clairières et rivières bordées de ripisylves.

VALEUR PATRIMONIALE

Espèce protégée en France, sur l'ensemble du territoire national, depuis 1981.

En Europe, elle est protégée par la Convention de Berne (Annexe II), la Convention de Bonn (Annexe II) et figure dans la directive Habitats (Annexe II).

ÉTAT DES POPULATIONS SUR LE SITE

Hivernage: **Beaume Saint-Arnaud, Grotte des Assiettes, Grotte de la Padelle, Grotte des Cayres**

FRAGILITÉ ET MENACES

Vis-à-vis de l'espèce

- Utilisation des pesticides dans les zones agricoles.
- Dérangements dans les grottes.

Vis-à-vis des habitats occupés

- Aménagements des grottes.
- Fermeture des habitats.

OBJECTIFS DE CONSERVATION ET SOLUTIONS À ENVISAGER

- Fermer les grottes les plus sensibles.
- Dévier les sentiers de randonnée passant à proximité de grottes non protégées.
- Informer les locaux, randonneurs, spéléologues, professionnels du tourisme, ...
- Améliorer les connaissances.

Fiche 52 - Grand Rhinolophe

Intérêt communautaire (*Rhinolophus ferrumequinum*)

Code Natura 2000 (SFF): 1304

Statut dans la directive Habitats: Annexes II et IV

Distribution: Europe occidentale, centrale, méridionale, Asie

Évolution: En nette régression en France



DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Mammifère, Chiroptère, Rhinolophidé

Alimentation: Gros insectes (hannetons, criquets, géotrupes, papillons nocturnes, ...).

Habitat: Cavernicole (grottes, mines, ...) surtout dans le sud de la France, il se rencontre également dans des habitations (caves, greniers, églises). Il chasse à proximité de son habitat, en milieu boisé ou à découvert dans un rayon de 2 à 4 km.

Activité et reproduction: Sort dès la tombée de la nuit. La journée, l'animal s'accroche au plafond, la tête en bas, et s'enveloppe complètement de ses ailes.

Les femelles se rassemblent en colonie de parturition début juin et donnent naissance au milieu du mois à un seul jeune. La colonie se disperse fin septembre pour hiberner jusqu'en avril. La copulation se fait entre l'automne et le printemps. Espèce relativement sédentaire, ses gîtes d'hiver et d'été seraient situés dans un rayon de 20 à 30 km, formés d'une alternance de prairies, de bois et de bocages. Elle reste fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage.

DESCRIPTION

Plutôt grand avec 8-11 cm de long pour 35-40 cm d'envergure.

Grandes oreilles larges et pointues, appendice supérieur de la selle arrondi.

Pelage laineux épais, gris-brun ou brun-roux sur le dos, grisâtre à blanc-jaunâtre sur le ventre.

HABITATS OCCUPÉS SUR LE SITE

Se rencontre essentiellement dans les grottes, ainsi que les divers paysages semi-ouverts, ripisylves, landes, friches, vergers pâturés ...

VALEUR PATRIMONIALE

Espèce protégée, comme toutes les chauves-souris, en France depuis 1981.

En Europe, elle est protégée par la Convention de Berne (Annexe II) et figure dans la directive Habitats (Annexes II et IV).

ÉTAT DES POPULATIONS SUR LE SITE

La **Grotte des Cayres** abrite 150 individus en hivernage.

D'autres grottes (Grottes de Montchamp, des Assiettes, Baume Saint-Arnaud, ...) abritent également des individus.

FRAGILITÉ ET MENACES

Vis-à-vis de l'espèce

- Le dérangement est la première cause de régression
- L'emploi de pesticides a nettement contribué à la raréfaction de sa nourriture

Vis-à-vis des habitats occupés

- Fréquentation des grottes occupées
 - Réfection des bâtiments anciens, fermetures de mines
- Banalisation des paysages

OBJECTIFS DE CONSERVATION ET SOLUTIONS À ENVISAGER

- Fermer les grottes les plus sensibles.
- Dévier les sentiers de randonnée passant à proximité des grottes sensibles.
- Informer les locaux, randonneurs, spéléologues, professionnels du tourisme, etc. ...
- Maintenir les pâtures.

Fiche 53 - Rhinolophe euryale

(*Rhinolophus euryale*)

Intérêt communautaire

Code Natura 2000 (SFF): 1305

Statut dans la directive Habitats: Annexes II et IV

Distribution: Europe méditerranéenne, Afrique du Nord

Évolution: Très rare, nette régression en France



Source: Guide complet des mammifères de France et d'Europe
Delachaux et Niestlé, 1995

DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Mammifère, Chiroptère, Rhinolophidé

Alimentation: Petits insectes volants (moustiques, papillons nocturnes, ...), très mal connu.

Habitat: Cavernicole en toutes saisons (grottes, mines, ...). Les environs sont constitués de bois clairs. Espèce typiquement méditerranéenne.

Activité et reproduction: Il sort une 1/2 h avant la tombée de la nuit et chasse en volant à faible hauteur.

Durant la journée, l'animal s'accroche au plafond, la tête en bas, et s'enveloppe dans ses ailes.

Après un rut automnal, les femelles donnent naissance, en juin ou juillet, à un seul jeune. L'espèce est très sociale pendant la période de reproduction.

L'espèce hiverne d'octobre à avril.

DESCRIPTION

7-9 cm de long pour 30 cm d'envergure.

Pelage lâche, gris-brun à brun-rougeâtre sur le dos, gris-blanc à blanc-crème sur le ventre.

Face caractéristique avec une membrane en forme de fer-à-cheval.

HABITATS OCCUPÉS SUR LE SITE

Le Rhinolophe euryale se rencontre dans les grottes et tout type de forêts de feuillus à caractère méditerranéen (chênaies de chêne blanc et chêne vert).

VALEUR PATRIMONIALE

Espèce protégée, comme toutes les chauves-souris, en France depuis 1981.

En Europe, elle est protégée par la Convention de Berne (Annexe II) et est inscrite dans la directive Habitats (Annexes II et IV).

ÉTAT DES POPULATIONS SUR LE SITE

L'espèce se reproduit dans la **grotte des Cayres** et hiverne dans la **Baume Saint-Arnaud**.

FRAGILITÉ ET MENACES

Vis-à-vis de l'espèce

- L'emploi de pesticides a nettement contribué à la raréfaction de sa nourriture.
- Dérangements dans les grottes.

Vis-à-vis des habitats occupés

- Aménagement des grottes.
- Réfection des bâtiments anciens.

OBJECTIFS DE CONSERVATION ET SOLUTIONS À ENVISAGER

- Fermer les grottes les plus sensibles.
- Dévier les sentiers de randonnée passant à proximité de grottes non protégées.
- Informer les locaux, randonneurs, spéléologues, professionnels du tourisme, ...
- Améliorer les connaissances.

Fiche 54 - Petit Murin (*Myotis blythi*)

Intérêt communautaire

Code Natura 2000 (SFF): 1307

Statut dans la directive Habitats: **Annexes II et IV**

Distribution: **Europe méridionale et moyenne, Afrique Nord, Asie mineure**

Évolution: **Vulnérable**



Source: Guide complet des mammifères de France et d'Europe
Delachaux et Niestlé, 1995

DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Mammifère, Chiroptère, Vespertilionidé

Alimentation: Gros insectes capturés au sol (sauterelles, criquets,...).

Habitat: En période de reproduction, greniers, clochers, grottes plutôt sèches à voûte élevée où s'accumule l'air chaud. En hivernage, grottes, mines, caves, ...

Ses terrains de chasse: milieux ouverts à végétation herbacée haute ou buissonnante. Se rencontre en compagnie du Grand Murin.

Activité et reproduction: Nocturne.

Les femelles se rassemblent en colonie de parturition dès le mois d'avril et donnent naissance, au mois de juin à un seul jeune.

Le Petit Murin hiberne d'octobre à avril (selon les localités), généralement isolé dans des fissures.

Il chasse près du sol, en volant à vitesse modérée. Il est plutôt sédentaire et les sites de parturition et d'hivernage sont peu éloignés.

DESCRIPTION

Une des plus grandes chauves-souris en France (légèrement plus petite que le Grand Murin): 11-14 cm de long pour 35-40 cm d'envergure.

Pelage épais, brun-roux sur le dos, blanc sur le ventre, avec une touffe de poils blancs sur la tête, entre les oreilles.

Museau plus étroit que chez le Grand Murin.

HABITATS OCCUPÉS SUR LE SITE

En dehors des grottes, le Petit Murin se rencontre sur des pelouses steppiques et denses.

VALEUR PATRIMONIALE

Espèce protégée, comme toutes les chauves-souris, en France depuis 1981.

En Europe, elle est protégée par la Convention de Berne (Annexe II), la convention de Bonn (Annexe II) et figure dans la directive Habitats (Annexes II et IV).

ÉTAT DES POPULATIONS SUR LE SITE

Espèce notée dans la **grotte des Cayres** voire dans la **grotte de la Pradelle** (indétermination entre le Grand et le Petit Murin).

FRAGILITÉ ET MENACES

Vis-à-vis de l'espèce

- Dérangements dans les grottes.

Vis-à-vis des habitats occupés

- Aménagement des grottes.
- Modification des milieux propices à la chasse.
- Développement des éclairages publics.

OBJECTIFS DE CONSERVATION ET SOLUTIONS À ENVISAGER

- Fermer les grottes les plus sensibles.
- Dévier les sentiers de randonnée passant à proximité des grottes non protégées.
- Informer les locaux, randonneurs, spéléologues, professionnels du tourisme, ...

Fiche 55 - Grand Murin

Intérêt communautaire

(*Myotis myotis*)

Code Natura 2000 (SFF): 1324

Statut dans la directive Habitats: **Annexes II et IV**

Distribution: **Europe méridionale, centrale et occidentale**

Évolution: **Vulnérable**



DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Mammifère, Chiroptère, Vespertilionidé

Alimentation: Gros insectes capturés au sol (coléoptères, ...) mais également en vol (hannetons, tipules, papillons nocturnes, ...).

Habitat: En période de reproduction, greniers, clochers, grottes plutôt sèches à voûte élevée où s'accumule l'air chaud. En hivernage, grottes, mines, caves, ...

Ses terrains de chasse sont des milieux ouverts ou boisés, caractérisés par la faible hauteur de la végétation herbacée.

Il se rencontre en compagnie du Petit Murin.

Activité et reproduction: Nocturne, plutôt sédentaire.

Les femelles se rassemblent en colonie de parturition début juin et donnent naissance au milieu du mois à un seul jeune.

Ces colonies peuvent être occupées dès le mois de mars. En cas de froid, l'espèce subit alors une forte mortalité juvénile.

L'espace peut être partagé avec d'autres Murins ou Rhinolophes.

Le Grand Murin est en hibernation d'octobre à avril.

DESCRIPTION

Une des plus grandes chauves-souris de France: 13-14,5 cm de long pour 35-45 cm d'envergure.

Oreilles longues, museau court et large.

Pelage épais, brun-roux sur le dos, gris-blanc sur le ventre.

Museau, oreilles et patagium brun-gris.

HABITATS OCCUPÉS SUR LE SITE

Se rencontre dans des zones ouvertes ou les bois clairs, ainsi que dans les grottes et les zones d'habitations dispersées.

VALEUR PATRIMONIALE

Espèce protégée, comme toutes les chauves-souris, en France depuis 1981.

En Europe, elle est protégée par la Convention de Berne (Annexe II) et la directive Habitats (Annexes II et IV).

ÉTAT DES POPULATIONS SUR LE SITE

Espèce notée au moins dans la **grotte des Cayres**, voire dans la **grotte de la Pradelle** (indétermination entre le Grand et le Petit Murin).

FRAGILITÉ ET MENACES

Vis-à-vis de l'espèce

- Dérangement des colonies de parturition ou d'hivernage
- Utilisation de pesticides.

Vis-à-vis des habitats occupés

- Aménagement et dérangement des grottes.
- Fermeture des sites par colmatage ou grillage sans concertation.
- Destruction et fermeture des milieux.

OBJECTIFS DE CONSERVATION ET SOLUTIONS À ENVISAGER

- Fermer les grottes les plus sensibles.
- Dévier les sentiers de randonnée passant à proximité des grottes non protégées.
- Informer les locaux, randonneurs, spéléologues, professionnels du tourisme, ...

Fiche 56 - Alouette lulu

Intérêt communautaire

(*Lulula arborea*)

Code Natura 2000 (SFF): A246

Statut dans la directive Oiseaux: Annexe I

Distribution: Europe occidentale, méridionale et centrale

Évolution: En régression



Photographie extraite de «Encyclopédie photographique des oiseaux d'Europe. Édition Bordas, 1992»

DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Oiseau, Passeriforme, Alaudidé

Alimentation: Invertébrés divers, sauterelles, papillons, graines tendres (hiver).

Habitat: Zones sèches, ensoleillées à herbes rases et parsemées de buissons. Landes, friches, pâturages, vignobles.

Activité et reproduction: Sédentaires ou migrateurs partiels, les premiers chanteurs apparaissent en février. Le nid est construit par la femelle dans une dépression creuse au pied d'une touffe d'herbes, à proximité d'une haie.

À partir de la mi-mars, 4 œufs sont pondus, en moyenne.

L'incubation qui débute après la ponte du dernier œuf dure 2 semaines environ. Elle est assurée par les deux parents. Les jeunes quitteront le nid après deux semaines sans savoir voler.

Il peut y avoir deux pontes dans l'année.

DESCRIPTION

Petit passereau de couleur brunâtre à queue courte et bec fin. Les sourcils pâles, bien visibles se rejoignent sur la nuque.

Une tâche foncée entourée de blanc et de brun sur bord antérieur de l'aile est caractéristique de l'espèce.

HABITATS OCCUPÉS SUR LE SITE

Matorrals à genévriers, landes à buis, formations herbeuses.

VALEUR PATRIMONIALE

En France, espèce protégée sur le territoire national.

En Europe, espèce protégée par la convention de Berne (Annexe III) et figure en Annexe I de la directive Oiseaux.

ÉTAT DES POPULATIONS SUR LE SITE

Plaine de Mûre, Gras de Perret

FRAGILITÉ ET MENACES

Vis-à-vis de l'espèce	Vis-à-vis des habitats occupés
	<ul style="list-style-type: none">Fermeture des milieux ouverts et semi-ouverts.

OBJECTIFS DE CONSERVATION ET SOLUTIONS À ENVISAGER

- Renforcer le pastoralisme afin de maintenir les milieux ouverts ou semi-ouverts.
- Limiter l'emploi de pesticides aux zones agricoles.

Fiche 57 - Bondrée apivore

Intérêt communautaire

(*Pernis apivorus*)

Code Natura 2000 (SFF): **A072**

Statut dans la directive Oiseaux: **Annexe I**

Distribution: **Ensemble de l'Europe**

Évolution: **Stable**



Photographie : Guide des rapaces diurnes, Delachaux et Niestlé, 1993

DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Oiseau, Accipitriforme, Accipitrid

Alimentation: Principalement des guêpes et bourdons, mais aussi araignées, vers de terre, grenouilles.

Habitat: Terrains découverts alternés avec des zones boisées, bocages.

Activité et reproduction: Migrateur et diurne.

La Bondrée arrive au mois de mai du sud du Sahara où elle passe l'hiver.

Le nid de branchages est construit en haut d'un arbre. La femelle pond 1 à 3 œufs et l'incubation est assurée par les deux adultes. Ces œufs éclosent après 30 jours. Les jeunes s'envolent un mois et demi plus tard.

La migration post-nuptiale débute dès la fin août.

Chassant à l'affût, elle repère les allées et venues des insectes afin de découvrir le nid. Elle le déterre en creusant avec les pattes et le bec et se nourrit des larves, nymphes et insectes adultes.

DESCRIPTION

Rapace brun de taille moyenne. Les ailes sont longues et arrondies de même que la queue présentant une large bande terminale noire. La tête est fine, grise chez le mâle. La partie inférieure du corps est généralement claire. Le dessous des ailes est clair avec une bordure noire et une tâche noire au niveau des poignets.

HABITATS OCCUPÉS SUR LE SITE

Niche en bordure des milieux forestiers.

VALEUR PATRIMONIALE

En France, la Bondrée apivore est protégée sur l'ensemble du territoire national.

En Europe, elle est protégée par la convention de Berne (annexe II), la convention de Bonn (annexe II).

ÉTAT DES POPULATIONS SUR LE SITE

Population certainement très lâche.

FRAGILITÉ ET MENACES

Vis-à-vis de l'espèce

- Utilisation des pesticides et insecticides.
- Lignes électriques haute et moyenne tension.
- Dérangement par les travaux forestiers

Vis-à-vis des habitats occupés

- Disparition des mosaïques d'habitats.

OBJECTIFS DE CONSERVATION ET SOLUTIONS À ENVISAGER

- Conserver les mosaïques d'habitats en maintenant un pâturage extensif ovin.
- Limiter l'emploi des pesticides et insecticides aux zones cultivées.
- Limiter l'ouverture de pistes forestières et adopter une gestion forestière environnementale.
- Neutraliser les tronçons dangereux du réseau électrique aérien.

Fiche 58 - Circaète Jean-le-Blanc

Intérêt communautaire

(*Circaetus gallicus*)

Code Natura 2000 (SFF): A080

Statut dans la directive Oiseaux: Annexe I

Distribution: Europe méridionale

Évolution: Stable



Photographie extraite du «Guide des rapaces diurnes»
Éditions Delachaux et Niestlé, 1993

DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Oiseau, Accipitriforme, Accipitridé

Alimentation: Serpents, lézards.

Habitat: Coteaux rocaillieux, ensoleillés avec alternance de bois, maquis, landes ou prairies.

Activité et reproduction: Migrateur, il passe l'hiver dans les savanes africaines. Les premiers nicheurs arrivent dès le mois de mars. La période de reproduction débute en avril. Les deux partenaires construisent l'aire, généralement au sommet d'un arbre (pin ou chêne), avec un accès dégagé. La ponte, en avril, comprend un seul œuf couvé par les 2 parents. Les jeunes apparaissent au mois de mai. Ils resteront dépendants des parents jusqu'à la fin septembre. Les départs s'échelonnent de la fin août au mois d'octobre. Il chasse en effectuant des vols sur place, en «St-Esprit», laissant les pattes pendantes.

DESCRIPTION

Rapace assez grand (1,7 à 1,8 m d'envergure) aux larges ailes. Le dessus du corps et des ailes est brun et contraste avec la face inférieure, blanc-crème, tachetée de brun et formant des lignes pointillées.

HABITATS OCCUPÉS SUR LE SITE

niche dans les zones forestières des pentes calcaires

VALEUR PATRIMONIALE

En France, espèce protégée sur l'ensemble du territoire national.

En Europe, espèce protégée par la convention de Berne (Annexe II) et la convention de Bonn (Annexe II) et figure en Annexe I de la directive Oiseaux.

ÉTAT DES POPULATIONS SUR LE SITE

2 couples fréquentent le site (reproduction non établie)

FRAGILITÉ ET MENACES

Vis-à-vis de l'espèce

Vis-à-vis des habitats occupés

- Disparition des zones ouvertes et semi-ouvertes où se maintiennent les reptiles.

OBJECTIFS DE CONSERVATION ET SOLUTIONS À ENVISAGER

- Favoriser le pastoralisme pour maintenir les zones ouvertes ou semi-ouvertes.

Fiche 59 - Milan noir

(*Milvus migrans*)

Intérêt communautaire

Code Natura 2000 (SFF): **A 073**

Statut dans la directive Oiseaux: **Annexe I**

Distribution: **Ensemble de l'Europe**

Évolution: **Stable**



DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Oiseau, Accipitriforme, Accipitridé

Alimentation: Poissons (malades ou morts), cadavre d'animaux, petits rongeurs, insectes, amphibiens, reptiles.

Habitat: Pentes boisées, pâturages et bosquets, ripisylves et bordures des zones humides.

Activité et reproduction: Diurne, il niche souvent en colonies lâches. Le nid est construit dans un arbre. La ponte (2 à 3 œufs) se déroule de la mi-avril à la fin juin. L'incubation, surtout assurée par la femelle dure environ 1 mois. Les jeunes quittent le nid après une quarantaine de jours.

La migration post-nuptiale débute en août. L'espèce hiverne en Afrique tropicale. Le retour en France se fait à partir du mois de mars.

DESCRIPTION

Rapace de taille moyenne, brun avec la tête grise. Les ailes sont larges et arrondies.

Le bord de la queue est légèrement échancré.

Le dessous de l'aile, brun, est marqué d'une tâche claire barrée de brun.

HABITATS OCCUPÉS SUR LE SITE

Ripisylves des bords du Chassezac et de ses affluents.

VALEUR PATRIMONIALE

En France, le Milan noir est protégé sur l'ensemble du territoire national.

En Europe, il est protégé par la convention de Berne (annexe II), la convention de Bonn (annexe II).

ÉTAT DES POPULATIONS SUR LE SITE

Quelques couples nicheurs autour de la lône de St Alban, à proximité de la plaine où l'on retrouve la majeure partie des effectifs.

FRAGILITÉ ET MENACES

Vis-à-vis de l'espèce

- Utilisation des pesticides et en particulier de la Bromadiolone.
- Electrocutions.
- Dérangement par les travaux forestiers.

Vis-à-vis des habitats occupés

- Disparition des ripisylves.

OBJECTIFS DE CONSERVATION ET SOLUTIONS À ENVISAGER

- Maintenir les ripisylves suffisamment larges et boisées.
- Limiter l'usage des pesticides aux zones agricoles et chercher un produit de substitution à la bromadiolone.
- Neutraliser les tronçons dangereux du réseau électrique aérien.

Fiche 60 - Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*)

Intérêt communautaire

Code Natura 2000 (SFF): A 215

Statut dans la directive Oiseaux: **Annexe I**

Distribution: **Europe, Afrique du Nord, Asie**

Évolution: **Rare**



Photographie: Yannick GILOUX

DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Oiseau, Strigiforme, Strigidé

Alimentation: Régime alimentaire très large: mammifères, oiseaux, mais aussi batraciens, reptiles et insectes.

Habitat: Falaises et pentes rocheuses. Son territoire de chasse comprend surtout des zones ouvertes de landes et de plateaux.

Activité et reproduction: Nocturne. Territorial, chaque couple définit un espace vital que le mâle matérialise par des chants en toute saison. La saison de reproduction débute dès le mois de janvier.

Les œufs peuvent être pondus dans le courant du mois de janvier et les jeunes apparaîtront un mois plus tard.

L'envol des jeunes s'effectue de la fin avril à juin selon la zone.

DESCRIPTION

Plus grand rapace nocturne d'Europe. Brun-roux tacheté de noir, les yeux orangés sont très visibles.

Mesure environ 60 cm pour une envergure de 1,70 m.

Aigrettes (plumes au-dessus de la tête) souvent abaissées à l'horizontal.

HABITATS OCCUPÉS SUR LE SITE

Falaises des gorges du Chassezac.

VALEUR PATRIMONIALE

Espèce protégée sur le territoire national.

En Europe, elle est protégée par la Convention de Berne (Annexe II) et est inscrite en Annexe I de la directive Oiseaux.

ÉTAT DES POPULATIONS SUR LE SITE

Deux couples sont certains sur le site (les Barres, Chaulet) mais on peut établir un maximum à cinq couples.

FRAGILITÉ ET MENACES

Vis-à-vis de l'espèce

- Électrocutions.
- Dérangements dus aux activités de loisirs (escalades, ...).

Vis-à-vis des habitats occupés

- Disparition des milieux ouverts au profit de zones forestières.
- Équipement des falaises à but touristique.

OBJECTIFS DE CONSERVATION ET SOLUTIONS À ENVISAGER

- Conserver les milieux ouverts et restaurer les zones en phase d'enfrichement.
- Maintenir les activités touristiques à un seuil acceptable.
- Éviter les zones de nidification pour les activités d'escalade.
- Mettre en place des spirales anti-électrocution.

Fiche 61 - Martin-pêcheur d'Europe

Intérêt communautaire

(*Alcedo atthis*)

Code Natura 2000 (SFF): **A 229**

Statut dans la directive Oiseaux: **Annexe I**

Distribution: **Ensemble de l'Europe**

Évolution: **A surveiller**



Photographie: Médialog, 1994.

DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Oiseau, Coraciiforme, Alcédinidé

Alimentation: Petits poissons et insectes aquatiques, plus rarement des crustacés et des mollusques.

Habitat: Rivières lentes aux berges sablonneuses abruptes et buissonnantes, lacs, étangs, canaux, côtes maritimes et rocheuses.

Activité et reproduction: Solitaire et territorial, se tient souvent sur une branche, au-dessus de l'eau. La capture des proies se fait en plongeant de son support ou après un bref vol sur place. Ses déplacements en vol au dessus de l'eau sont très rapides.

Les œufs sont pondus, au fond d'un terrier horizontal, creusé dans la berge. Les pontes s'échelonnent de mi avril à mi août. Il peut y avoir trois pontes de 6 à 7 œufs dans l'année.

Les jeunes s'envolent deux mois environ après la ponte.

DESCRIPTION

Oiseaux coloré au corps trapu avec des ailes courtes. Queue très courte et tête volumineuse avec un grand bec. La face dorsale est bleu-vif, alors que la face ventrale est orangée.

HABITATS OCCUPÉS SUR LE SITE

Les berges des cours d'eau permanents.

VALEUR PATRIMONIALE

En France, l'espèce est protégée sur l'ensemble du territoire national. En Europe, elle est protégée par la convention de Berne (annexe II).

ÉTAT DES POPULATIONS SUR LE SITE

Nicheur certain sur le Chassezac (plusieurs couples).

FRAGILITÉ ET MENACES

Vis-à-vis de l'espèce

Vis-à-vis des habitats occupés

- Disparition de la ripisylve et aménagement des berges.
- Diminution des populations de petits poissons due à l'eutrophisation ou à des pollutions diverses.

OBJECTIFS DE CONSERVATION ET SOLUTIONS À ENVISAGER

- Maintenir la ripisylve.
- Limiter les aménagements des berges.
- Maintenir une bonne qualité des eaux.

Fiche 62 - Bruant Ortolan

Intérêt communautaire

(*emberiza hortulana*)

Statut dans la directive Oiseaux: **Annexe I**

Distribution: **Europe (sauf îles Britanniques et Scandinavie)**

Évolution: **En régression**



Photographie: encyclopédie photographique des oiseaux d'Europe, Bordas, 1992

DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Oiseau, Passeriforme, Emberizidé

Alimentation: Insectes, larves, graines.

Habitat: Milieux ouverts à végétation rase parsemée d'arbres ou arbustes, garrigues, cultures, haies.

Activité et reproduction: Diurne et solitaire. Migrateur, il est de retour dès le mois de mars.

Le nid est construit dans une dépression du sol, peu ou pas caché. Les 4 ou 5 œufs bleus ou gris éclosent entre mai et juillet. Il peut y avoir deux pontes. La femelle assure seule l'incubation.

Il se nourrit au sol et se perche souvent sur un arbre ou un fil.

La migration post-nuptiale a lieu entre août et septembre.

DESCRIPTION

Mâle: tête cou et poitrine grisâtre, moustache et gorge jaune. Ventre et flancs roux orangé, dos brun roux rayé de noir, croupion brun jaunâtre. Corps allongé, ailes longues et pointues, queue longue et échancrée.

HABITATS OCCUPÉS SUR LE SITE

Milieux ouverts ou semi-ouverts, cultures, prairies.

VALEUR PATRIMONIALE

En France, l'espèce est protégée sur l'ensemble du territoire national.

En Europe, elle est protégée par la convention de Berne (annexe III).

ÉTAT DES POPULATIONS SUR LE SITE

Bien représenté sur les garrigues et zones ouvertes de Chandolas, Les Assions, Banne.

FRAGILITÉ ET MENACES

Vis-à-vis de l'espèce

- Utilisation des pesticides.

Vis-à-vis des habitats occupés

- Fermeture des milieux ouverts ou semi-ouverts.

OBJECTIFS DE CONSERVATION ET SOLUTIONS À ENVISAGER

- Renforcer le pastoralisme afin de maintenir les milieux ouverts ou semi-ouverts.
- Limiter l'emploi des pesticides aux zones agricoles.

Fiche 63 - Fauvette pitchou (*Sylvia undata*)

Intérêt communautaire

Code Natura 2000 (SFF): **A302**

Statut dans la directive Oiseaux: **Annexe I**

Distribution: **Europe méridionale**

Évolution: **En régression**



Photographie extraite de «l'Encyclopédie photographique des oiseaux d'Europe» - Éditions Bordas, 1992

DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Oiseau, Passeriforme, Sylviidé

Alimentation: Petits insectes, araignées et baies (à l'automne).

Habitat: Terrains secs, couverts de végétation épineuse, dense et basse. Maquis et garrigues.

Activité et reproduction: Sédentaire et solitaire. La période de reproduction, avec ses manifestations territoriales, se déroule de la fin février au mois d'avril.

Le nid est construit dans les fourrés denses avec des tiges sèches, de la mousse et des herbes fines.

Les pontes de 4 à 5 œufs en moyenne, se font entre avril et mai. Il y a généralement deux pontes par an.

Elle se déplace caché dans les buissons et fourrés sans trop se découvrir.

DESCRIPTION

Corps élancé et tête ronde.

La queue est souvent tenue relevée.

Le bec est court fin et pointu.

Le mâle a la calotte et les joues grises et le dos brunâtre qui contraste avec la poitrine couleur brun-vineux.

Le bas du ventre est blanchâtre.

HABITATS OCCUPÉS SUR LE SITE

Les zones embuissonnées des Gras.

VALEUR PATRIMONIALE

En France, espèce protégée sur l'ensemble du territoire national.

En Europe, elle est protégée par la convention de Berne (Annexe II) et figure en Annexe I de la directive Oiseaux.

ÉTAT DES POPULATIONS SUR LE SITE

Clapas Plantain

FRAGILITÉ ET MENACES

Vis-à-vis de l'espèce

Vis-à-vis des habitats occupés

- Fermeture des milieux et évolution vers la forêt.

OBJECTIFS DE CONSERVATION ET SOLUTIONS À ENVISAGER

- Maintien de la mosaïque de milieux ouverts et semi-ouverts avec des zones embuissonnées et par un pastoralisme très extensif.

Fiche 64 - Pie-grièche écorcheur

Intérêt communautaire

((*Lanius collurio*))

Statut dans la directive Oiseaux: **Annexe I**

Distribution: **Ensemble de l'Europe**

Évolution: **En régression**



Photographie extraite de l'encyclopédie photographique des oiseaux d'Europe, éditions Bordas, 1992.

DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Oiseau, Passeriforme, Laniidé

Alimentation: Principalement des insectes, mais aussi, lézards, campagnols, mulots, musaraignes...

Habitat: terrains ouverts plus ou moins embuissonnés, friches, landes pâturées, talus, bords de chemins.

Activité et reproduction: Solitaire, le plus souvent immobile sur un perchoir à partir duquel elle s'envole pour capturer ses proies. Celles-ci sont souvent empalées sur les épines des buissons ou des fils de fer barbelés.

Ce migrateur est de retour à la fin avril. La femelle pond, une fois par an, 5 ou 6 œufs verdâtres dans un nid fait de tiges sèches et de mousse, disposé dans les fourrés épineux. C'est elle qui assure l'incubation pendant une quinzaine de jours. Les jeunes quittent le nid 15 jours après l'éclosion. La migration post-nuptiale débute à la mi-août.

DESCRIPTION

Oiseau brun à tête grise, barrée d'un bandeau noir au niveau de l'œil (chez le mâle).

La gorge est blanche et la face ventrale légèrement rosée. Les ailes sont noires, la queue est bordée de blanc à la base.

Le bec est épais et légèrement crochu.

HABITATS OCCUPÉS SUR LE SITE

Les zones ouvertes et semi-ouvertes.

VALEUR PATRIMONIALE

En France, l'espèce est protégée sur l'ensemble du territoire national.

En Europe, elle est protégée par la convention de Berne (annexe II).

ÉTAT DES POPULATIONS SUR LE SITE

Observée sur les garrigues de Chandolas et des Assions, toutefois sa reproduction n'est pas certaine. A rechercher également sur Banne.

FRAGILITÉ ET MENACES

Vis-à-vis de l'espèce

- Utilisation des pesticides.

Vis-à-vis des habitats occupés

- Fermeture des milieux ouverts et semi-ouverts.
- Disparition des haies.

OBJECTIFS DE CONSERVATION ET SOLUTIONS À ENVISAGER

- Favoriser le pastoralisme pour maintenir les milieux ouverts.
- Limiter l'emploi des pesticides aux zones de production agricole.
- Conserver les haies, les talus, les murets...

Fiche 65 - Pipit rousseline

Intérêt communautaire

(*Anthus campestris*)

Statut dans la directive Oiseaux: **Annexe I**

Distribution: **Europe méridionale et centrale**

Évolution: **Indéterminée**



Photographie extraite de l'encyclopédie photographique des oiseaux d'Europe, éditions Bordas 1992

DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Oiseau, Passériforme, Motacillidé

Alimentation: Insectes terrestres et quelques graines en hiver.

Habitat: Terrains secs, sablonneux à végétation clairsemée, landes, causses. Parfois dans le lit à sec des cours d'eau.

Activité et reproduction: Solitaire ou en petits groupes, le plus souvent à terre où il court en remuant la queue.

Migrateur, il arrive au mois d'avril. Le nid est une coupe d'herbes sèches dans une dépression du sol, au pied d'une touffe d'herbes.

La ponte de 4 ou 5 œufs débute à la mi-mai. La femelle les couve pendant une quinzaine de jours.

Les jeunes s'envolent après deux semaines de nourrissage.

Il peut y avoir deux pontes dans l'année.

La migration post-nuptiale débute à la fin août.

DESCRIPTION

Petit oiseau fauve, strié de brun sur le dos. La queue est longue et légèrement échancrée. Large sourcil crème souligné de noir du bec jusqu'à l'arrivée de l'œil.

Le dessous est blanc crème, légèrement roussâtre sur la poitrine et les flancs. Queue brune bordée de blanc sur le côté.

Le bec est assez long, fin et pointu.

Les pattes sont jaune-brunâtre.

HABITATS OCCUPÉS SUR LE SITE

VALEUR PATRIMONIALE

En France, espèce protégée sur l'ensemble du territoire national.

En Europe, espèce protégée par la convention de Berne (Annexe II) et figure en Annexe I de la directive Oiseaux.

ÉTAT DES POPULATIONS SUR LE SITE

FRAGILITÉ ET MENACES

Vis-à-vis de l'espèce

Vis-à-vis des habitats occupés

- Fermeture des milieux ouverts et semi-ouverts.
- Plantations forestières et enrésinement.
- Extension des cultures céréalières.

OBJECTIFS DE CONSERVATION ET SOLUTIONS À ENVISAGER

- Conserver la mosaïque des milieux ouverts et embuissonnements.
- Éviter l'extension des cultures.
- Favoriser le pâturage.

ANNEXE 2

- **FICHE HABITAT INITIALE**



Les fonds cartographiques utilisés sur ce site sont soumis à des [restrictions d'utilisation](#).
Pour des raisons de lisibilité, tous les noms de communes ne sont pas inscrits sur la carte.

Identification

Code :	FR8201656
Appellation :	BOIS DE PAIOLIVE, PELOUSES, HABITATS ROCHEUX ET ZONES HUMIDES DES GRAS
Date de compilation :	12/1995
Mise à jour :	04/1999
Historique :	Date de proposition comme SIC : 03/1999

Localisation

Département :	Ardèche
Superficie :	1500 ha
Altitude minimale :	121 m
Altitude maximale :	332 m
Région biogéographique :	Méditerranéenne

Description

Le Bois de Paiolive (chênes verts et pubescents) est une forêt privée vieille qui recèle par conséquent une richesse exceptionnelle en insectes, en particulier les coléoptères, pour lesquels les entomologistes et les collectionneurs se déplacent de l'Europe entière.

Les Gras s'étendent vers le nord en un paysage ruineux de pelouses sèches à orchidées parsemées de nombreux blocs érodés (dolines, lapiaz et reliefs tabulaires).

Le long du Chassezac, de l'Ardèche et en bordure du plateau, les nombreuses grottes renferment une faune cavernicole très riche.

L'ensemble du Bois de Paiolive se situe sur le vaste plateau calcaire des Gras (Jurassique et Crétacé) où le climat est de type méditerranéen.

Composition du site :

Forêts caducifoliées	40 %
Pelouses sèches, Steppes	20 %
Forêts sempervirentes non résineuses	20 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygane	10 %
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	5 %
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	5 %

Types d'habitats présents	% couv. site ⁽¹⁾	
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'ambuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia)(<i>sites d'orchidées remarquables</i>)*	12 %	C
Matorals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.	10 %	C
Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea*	5 %	C
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	5 %	C
Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec riveaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>	2 %	C
Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	2 %	C
Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion	1 %	C
Forêts-galerie à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	1 %	C
Mares temporaires méditerranéennes*		C
Grottes non exploitées par le tourisme		C

Espèces présentes : Invertébrés	PR ⁽²⁾
Barbot (<i>Osmodema eremita</i>)*	C
Cordule à corps fin (<i>Oxygaster curtisi</i>)	C
Cordule splendide (<i>Macromia splendens</i>)	D
Écrevisse à pattes blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>)	C
Gomphé serpentín (<i>Ophiogomphus cecilia</i>)	C
Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	C
Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	C
Rosalie des Alpes (<i>Rosalia alpina</i>)*	C

Espèces présentes : Mammifères	PR ⁽²⁾
Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>)	C
Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)	C
Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrum-equinum</i>)	C
Minioptère de Schreiber (<i>Miniopterus schreibersi</i>)	C
Petit Murin (<i>Myotis blythii</i>)	C
Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	D
Rhinolophe Euryale (<i>Rhinolophus euryale</i>)	C
Vespertilion à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	C

Espèces présentes : Poissons	PR ⁽²⁾
Agron (<i>Zingel asper</i>)	C
Barbeau méridional (<i>Barbus meridionalis</i>)	C
Blageon (<i>Leuciscus souffia</i>)	C
Chabot (<i>Cottus gobio</i>)	C

⁽¹⁾Superficie relative : superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national (en %). A-site remarquable pour cet habitat (15 à 100%); B-site très important pour cet habitat (2 à 15%); C-site important pour cet habitat (inférieur à 2%).

⁽²⁾Population relative : taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %). A-site remarquable pour cette espèce (15 à 100%); B-site très important pour cette espèce (2 à 15%); C-site important pour cette espèce (inférieur à 2%); D-espèce présente mais non significative.

Habitats ou espèces prioritaires (en gras) : habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des États membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

Le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement allemand se réserve le droit de rendre accessible au public les informations sur la contribution française à la constitution du réseau Natura 2000. Les informations contenues dans cette page sont un extrait simplifié de celles transmises à la Commission Européenne au 31 mai 2001. Le contour du site représenté sur la carte ci-dessus est celui transmis à la Commission européenne. En revanche, le fond cartographique n'est pas celui de référence et doit être considéré comme schématique.

ANNEXE 3

- **STRUCTURES**

ET PERSONNES CONTACTÉES

Document d'Objectifs Natura 2000

"Bois de Païolive et Basse vallée du Chassezac"

Bilan de la concertation

	Semestre 1 2000		Semestre 2 2000		Semestre 1 2001		Semestre 2 2001	
	nombre	participants	nombre	participants	nombre	participants	nombre	participants
Entretiens avec les acteurs et les partenaires	8	15	2	6	13	19	5	8
Réunions techniques avec les partenaires	1	3	4	11	4	20	1	7
Ateliers thématiques « Agriculture-Forêt-Foncier »	1	24	0	0	2	31	0	0
Ateliers thématiques « Loisirs-Tourisme-Fréquentation »	1	35	0	0	3	48	1	40
Comités de pilotage du Document d'objectif	1	47	0	0	1	33	1	28
Total par semestre des réunions, entretiens et participants	12	124	6	17	23	151	7	83
TOTAL GENERAL ENTRETIENS	29							
TOTAL GENERAL REUNIONS	17							
TOTAL GENERAL PARTICIPANTS	463							

1er semestre 2000

Février 2000

Réunions techniques DDAF, DIREN	1	3						
Entretiens DIREN	1	1						
Entretien CREN	1	2						
Comité de pilotage n°1	1	47						
Entretien Roche	1	2						
Entretien FRAPNA CORA	1	2						
Entretien CRPF	1	3						

Mai 2000

Entretien Fédération de pêche	1	1						
Atelier thématique 1 « Agriculture-Forêt-Foncier »	1	24						
Atelier thématique 1 « Loisirs-Tourisme-Fréquentation »	1	35						
Entretien Fédération de pêche	1	2						
Entretien SIDET	1	2						

2ème semestre 2000

Septembre - novembre 2000

Entretien GSCA			1	2				
Entretien CA			2	4				
Entretien Fédération de pêche			1	2				
Entretien SIDET			2	5				

Liste des principales réunions, ateliers de travail et entretiens réalisés :

Comités de pilotage

- Comité de pilotage n° 1 : lundi 28 février 2000 ;
- Comité de pilotage n° 2 : prévu le 9 février 2001, ajourné et reporté en mai
- Comité de pilotage n° 3 : 7 septembre 2001
- Comité de pilotage n° 4 : 23 octobre 2001

Ateliers de travail thématiques

4 mai 2000 :

- matin : agriculture – forêt – carrières – foncier
- après-midi : patrimoine, culture, tourisme, sports, ...

9 janvier 2001

- matin : agriculture – forêt – foncier
- après-midi : loisirs – tourisme, sports de plein air, chasse, pêche,

7 juin 2001

- matin : agriculture – forêt – carrières – foncier
- après-midi : patrimoine, tourisme, sports et loisirs,

23 octobre 2001

- matin : agriculture – forêt – carrières – foncier
- après-midi : patrimoine, tourisme, sports et loisirs,

Mailings :

Lettre "Site Natura 2000 B4",

Chaque numéro a été tiré à 120 exemplaires et envoyé à environ 120 personnes.

- n° 1 : décembre 2000
- n° 2 : février 2001
- n° 3 : août 2001
- n° 4 : synthèse finale : décembre 2001.

Enquête auprès des agriculteurs :

Questionnaire envoyé à 9 agriculteurs.

4 questionnaires remplis ; 5 exploitants rencontrés (GAEC TOUREL, A. ROCHE, MATRICON, Mme RABHI) + centre équestre des Combes.

Entretiens individuels // personnes rencontrées

(certaines à plusieurs reprises, sur place, d'autres seulement par téléphone)

- DIREN : Mr COQ, Mr TRAVERSIER,
- DDAF : Madame M. GRIVAUD, Monsieur BROS, A. KORN et L. CHENAUX,
- SIDET : Président, Vice-président, F. BARDON, G. BONNAUD, Maires et conseillers municipaux : Les Vans, Chassagnes, St-Alban-Auriolles, Chandolas, Banne, Berrias, Lablachère, ...
- CG 07 : Christophe SAUTIER (environnement) J.P. ANDREU (sports),
- Syndicat des Berges du Chassezac : Mr JAUZION-GRAVEROLE

- Chambre d'agriculture : Mr MARTINEAU et Mme GUEVARA (plusieurs entretiens)
- Marc THIBON (élu de la CA 07 et viticulteur à Berrias)
- FDSEA : Eric MONIN, A. COUDEYRE,
- Agriculteurs : A. ROCHE, M. PIANINA, S. et D. TOUREL (3 fois), E. MATRICON,
- Centre équestre des Combes : P. REYNAUD (2 fois)

- CRPF : F. CHAMBONNET et J. DEGENEVE,
- GSCA : J.P. MANIFACIER

- Fédération deChasse : A. LIGNET,
- Fédération dePêche : D. GENOUD (plusieurs fois), D. DOUSSENDE,

- Professionnels du tourisme : : réunion avec 6 professionnels le 8 janvier
- APPMA : J.M. MARC ; S. PERBOST,
- CD FFME : Jacque VANDAMME,
- Professionnels Eaux vives, spéléo, escalade : : Ph. CROUZET (Casteljau Explo), Ph. ROUX, APAC, Ceven'Aventure, Albatros,

- CREN : N. GREFF, Laurence JULIAN, + J. BARRET (ex-stagiaire)
- FRAPNA : Alain LADET
- CORA : Valérie DURAND, Michel MURE, G. ISSARTEL,
- CBNMC : Mr BARBE (directeur) et Mlle PETETIN
- EDF : Mr MOURBRUN, Mr THERME, Mr HABAUZIT
- SDEA
- SIGARN : S. MARI, E. BUIS (directeur)
- Entomologistes : G. LEMPERIERE, H.P. ABERLENC, Ph. LENTENOIS,
- Mammalogistes : G. COCHET, H. PENEL,

- Carrière LAURENS : Mr DEVILLE,
- Carrière Les Ombres : Mr PAULENS, Mr LOPI

ANNEXE 4

- **COMPTE RENDUS DES COMITÉS
DE PILOTAGE ATELIERS DE TRAVAIL**

Site Natura 2000 B4 Bois de Païolive – Basse vallée du Chassezac.

Comptes-rendus des ateliers du 9 janvier 2001 aux Vans.

Atelier : Foncier, Agriculture, Sylviculture

Présents : Bremesse (Les Vans), Bauvet (FRAPNA), Ladet (FRAPNA), Chazalet (SIDET), Bonnaud (SIDET), Bardon (SIDET), Korn (DDAF), Fleury (CERMOSEM), Sautière (Conseil général), Cottier (Conseil général), Therme (EDF), Gilloux (Acer campestre), Lierdeman (Acer campestre).

L'intérêt de conforter et re-développer le pastoralisme sur une partie importante du site est avéré et les différents partenaires y souscrivent, mais différentes difficultés sont rencontrées :

- morcellement et blocage du foncier (les propriétaires, quand ils sont identifiés, ne veulent pas louer à des agriculteurs, même s'ils ne font rien de leur terrain), résolu dans le meilleur des cas par des locations verbales n'ouvrant pas droits à Prime Elevage Extensif, ICHN, ... et CTE... ; un comble pour les "vrais extensifs" !
- difficulté d'identifier les éleveurs (et autres : ex; Centre Equestre des Combes) qui utilisent réellement l'espace, et de localiser précisément ces espaces (entre autre à cause des locations verbales, ...);
- difficultés d'articuler CTE et Natura 2000, un des arguments avancés pour repousser les CTE étant le plafond d'aides communautaires par exploitation ; cela nous paraît un mauvais argument, car selon nous on devrait pousser les CTE et financer des mesures collectives complémentaires par Natura 2000, notamment en animation foncière ;

Propositions :

- **Encourager à la mise en place des CTE**, des mesures types étant déjà satisfaisante ; encourager notamment le projet "CTE type pâturage extensif" prévu par la Chambre d'Agriculture 07.
- **Compléter la démarche CTE** en demandant un financement de **l'animation foncière par Natura 2000** (très lourd !).
- Identifier les besoins d'une **éventuelle AFP** sur le secteur nord-est du site, des Assions à Joyeuse ; identifier les éleveurs potentiellement intéressés.
- Encourager à la création d'un Groupement pastoral pour pouvoir bénéficier d'un CTE collectif (?).
- Proposer des "**aides bergers**" (et "aides clôtures") pour conforter les éleveurs en place.
- Proposer de conforter l'appui technique des éleveurs des Gras, en partie par la Chambre, en partie par la FRAPNA (ou CREN ?).
- Proposer la création (acquisition) d'un "**troupeau ovin itinérant**" qui serait confié à un éleveur-berger, non salarié, mais assisté techniquement par le SIDET (brigades vertes) et le CREN (conseil); => pâturage des espaces qui ne pourraient être clôturés ; l'éleveur pourrait éventuellement bénéficier de la mise à disposition d'une bergerie, en faisant attention de ne pas tomber dans un assistanat qui serait mal vécu par ceux qui se sont endetté pour financer leur outil de travail ; la justification de cette aide

publique résiderait dans un cahier des charges relatif à la conduite du troupeau (race, itinéraire de pâturage, chargements, ...), à commencer par l'obligation de garder le troupeau ! => lancer une "**déclaration d'intention de pâturer**" à tous les propriétaires concernés, les invitant à se manifester s'ils s'y opposent ; ces espaces pourraient ensuite être pâturés par le troupeau ovin itinérant

Atelier Tourisme, loisirs et activités sportives

Présents : Bremesse (Les Vans), Chabert (CDCAR), Brottes (FDC), Mercier (Découvrir en marchant), Beaussier (Lablachère), Bouchet (Club spéléo des Vans), Roux (SNBE spéléo canyon), Crouzet (Explo), Vandamme (CDDFFME), Daller (DDJS), Sauzade (Ceven aventure), Mare (APPMA Chassezac, Fédé pêche), Bauvet (FRAPNA), Ladet (FRAPNA), Issartel (CORA), Chaudière (Atelier maladroit), CHAZALET (SIDET), BONNAUD (SIDET), BARDON (SIDET), Genoud (FAAPMA), Dejean (PNC), Korn (DDAF), Fleury (CERMOSEM), Meister (Ceven'aventure), Gayrul (ACCA Berias), Coudefore (ACCA), Rolley (CEMAGREF), Cicion (ACCA), Sorais-Mounier (Découvrir en marchant), Gilloux (Acer campestre), Lierdeman (Acer campestre).

Escalade :

Situation : certains sites actuels sont usés ; les grimpeurs souhaitent équiper de nouveaux sites.

La FDME propose un Schéma d'aménagement précisant les nouveaux sites à équiper et ceux qui seraient mis "en jachère" durant 20 à 50 ans..

La FRAPNA en approuve le principe tout en contestant la bonne foi des grimpeurs qui utilisent déjà des sites qu'ils s'étaient engagés à ne pas utiliser ; problème : ce ne sont pas les mêmes grimpeurs et la FDME n'a aucun pouvoir de police. De toute façon, l'équipement des voies n'étant pas réglementé, ce schéma directeur serait forcément mieux qu'aucun projet d'aménagement, même si certaines dérives étaient constatées. La FRAPNA demande en outre une étude d'impact de ce schéma directeur. Cette étude d'impact est bien entendu souhaitable, bien qu'a priori non obligatoire réglementairement. L'effort doit porter avant tout sur la concertation entre les différents acteurs et suppose que ceux-ci aient une attitude constructive. A ce stade, la FDME doit fournir un premier projet pour pouvoir approfondir la discussion. De son côté, la FRAPNA et le CORA devraient fournir les données qui leur semblent utiles de prendre en compte dans ce schéma.

Spéleo :**Grottes à Chauves-souris**

Le CREN a déjà engagé un projet sur cette question, sur la base des travaux de G. Issartel ; finalement une seule grotte mériterait d'être fermée, la grotte de Cayres, peu utilisée par les spéléos ; ce projet ne poserait pas de difficulté et sera pas repris tel quel dans le Document d'Objectifs. Principaux partenaires : Club de spéléo des vans et Comité départemental de spéléo + "découvrir en marchant" pour le topo-guide indiquant des grottes (porches) aux randonneurs pédestres, ...

Sports d'eau vive :

Le principal enjeu concerne le risque d'accroissement fort de la fréquentation s'il y a un report depuis les Gorges de l'Ardèche. Se pose aussi la question de la cohabitation avec d'autres usagers, notamment baigneurs...

Propositions :

- Les 5 loueurs du secteur pourraient s'engager à **limiter leur croissance** (ex: maximum 30% sur les 6 ans à venir ?), mais comment peuvent-ils se protéger de concurrents extérieurs plus puissants, notamment sur la question des embarcadères ?
- un **arrêté préfectoral limitant la fréquentation sur le Chassezac** pourrait il être envisagé? : cela pourrait être bénéfique au Chassezac mais ne protégerait pas plus les loueurs locaux.

Autre piste : maîtrise foncière du CG 07, grâce à la TDENS, sur les sites stratégiques des Gorges du Chassezac, notamment en bordure d'eau ; ce serait un outil complémentaire, utile à la maîtrise de la fréquentation (embarcadères, éventuels projets de campings, cohabitation avec d'autres usagers, ...) et à l'aménagement des sites ;

Différentes activités de plein air :

Proposition globale, concernant l'ensemble des activités de plein air sur le site : **projet de charte de qualité environnementale**, qui pourrait être attestée, pour ceux qui s'engagent à la respecter, par un label à créer.

Cette charte porterait sur un niveau de compétence minimum des professionnels, y compris loueurs, donc une formation sur les "messages à faire passer" (cf. expérience Gorges de l'Ardèche : info sur le site, le milieu naturel, les recommandations pour un usage respectueux du site), sur la qualité de cette information donnée aux "clients" ou simplement aux pratiquants (randonnée => par les topoguides et revues spécialisées), sur l'engagement à "ne pas faire n'importe quoi n'importe où".

Cette charte pourrait aussi intéresser la randonnée pédestre, même si celle-ci pose moins de problèmes et n'est pas confrontée aux mêmes enjeux économiques, ... ainsi que toute activité de pleine nature actuelle ou à venir...

Fréquentation du Bois de Païolive : réfléchir à un mode d'accès non motorisé, voire (à plus long terme ?) à un accès automobile réservé aux habitants et ayant-droits (propriétaires...) ; concernant un mode d'accès non motorisé, le CREN a imaginé un accès en calèche ; il peut aussi il y avoir location de VTT, navette (regroupement des voitures en dehors du site), ..., les différentes idées n'étant pas contradictoires mais complémentaires, ...

Site Natura 2000 B4 Bois de Païolive – Basse vallée du Chassezac

Comptes-rendus des ateliers du 4 mai 2000 aux Vans.

ATELIER : FONCIER, AGRICULTURE, SYLVICULTURE

Présents : Bremesse (Les Vans), Ladet (FRAPNA), Chazalet (SIDET), Bonnaud (SIDET), Bardon (SIDET), Korn (DDAF), Fleury (CERMOSEM), Jullian (CREN), Sautière (Conseil général), Therme (EDF), Chastrusse (Acer campestre), Lierdeman (Acer campestre).

ATELIER TOURISME, LOISIRS ET ACTIVITES SPORTIVES

Présents : Bremesse (Les Vans), Chabert (CDCAR), Brottes (FDC), Mercier (Découvrir en marchant), Beauissier (Lablachère), Bouchet (Club spéléo des Vans), Roux (SNBE spéléo canyon), Crouzet (Explo), Vandamme (CDDFME), Daller (DDJS), Sauzade (Ceven aventure), Mare (APPMA Chassezac, Fédé pêche), Bauvet (FRAPNA), Ladet (FRAPNA), Issartel (CORA), Chaudière (Atelier maladroit), CHAZALET (SIDET), BONNAUD (SIDET), BARDON (SIDET), Genoud (FAAPMA), Dejean (PNC), Korn (DDAF), Fleury (CERMOSEM), Jullian (CREN), Sorais-Mounier (Découvrir en marchant), Gilloux (Acer campestre), Lierdeman (Acer campestre), Chastrusse (Acer campestre).

① Rappel des connaissances :

Présentation d'un résumé (distribué aux participants) de l'étude réalisée par le Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels en 1997. Cette étude synthétise bien les connaissances actuelles sur le site de Païolive. Elle identifie les principaux problèmes qui menacent le site et propose les premières actions à envisager pour y remédier.

Présentation de la Directive Habitats et du réseau Natura 2000 aux niveaux européen et national.

Place du site B4 dans ce réseau, ainsi qu'aux échelles régionale et départementale.

Acer campestre s'appuiera sur cette étude et sur ses premiers résultats pour présenter le site et la problématique de NATURA 2000.

② Demande d'informations :

L'objectif de ces réunions est de créer un véritable échange de questions et d'informations : des réponses sont apportées aux questions sur NATURA 2000 ou sur le rappel fait précédemment.

De son côté, *Acer campestre* interroge la salle sur les points suivants :

Agriculture : les agriculteurs du périmètre ; les types d'exploitations ; le dynamisme agricole en termes de projets, de changement d'exploitation, de renouvellement, etc... ; l'intégration des mesures agri-environnementales, les CTE, ... ?

Forêt : importance et fréquence des coupes de bois ; usages, transformations ?

Carrière : évolution de l'exploitation (quel périmètre reste-t-il à exploiter) ; pourquoi vouloir s'intégrer dans le site Natura 2000 ?

Patrimoine Historique : liste des sites et monuments sur le secteur ; les moyens de protection mis en oeuvre ; les projets (touristiques, restauration, fouilles) ;

Sport Nature : importance des pratiques liées aux activités de pleine nature (en durée et nombre approximatif de pratiquants); liste et localisation des sentiers de randonnée (pédestre, VTT, motos tout terrain), des voies d'escalade, des lieux de spéléologie, ...

Chasse : importance de l'activité de chasse (nombre d'adhérents, nombre de battues); les pratiques locales (quel gibier vous chassez et comment? nombre de bracelets?); les projets en cours (gestion du gibier, des milieux, etc.).

Pêche : ce que vous connaissez sur les espèces protégées (Apron, Barbeau méridional, Blageon, Toxostome, Ecrevisse à pieds blancs), leur localisation, l'appréciation de l'importance des populations, les lieux de frayères; le dynamisme de la pêche en tant que loisir (nombre d'adhérents); les pratiques locales (quel poisson vous pêchez?); les projets en cours (gestion des populations, gestion des cours d'eau, etc.).

Patrimoine Naturel :

Insectes : présence/localisation du Pique-prune (*Osmoderma eremita*); localisation de la Magicienne dentelée (*Saga pedo*, plus grande sauterelle d'Europe); Papillons rares et protégés? Localisation d'Odonates (libellules) rares et protégés?

Crustacés : localisation des espèces rares et protégées.

Amphibiens : localisation des mares + espèces.

Reptiles : espèces rares et protégées.

Poissons : localisation des espèces rares et protégées.

Mammifères : les Chauves-souris : localisation des grottes, les espèces et importance des populations, mesures urgentes de protection et gestion des populations les plus menacées.

③ Débat

Questions :

Questions à la salle : Avis et opinions des uns et des autres sur Natura 2000 et sur les premières orientations de gestion, craintes, ... ? Volonté des partenaires à s'engager dans la démarche, pour aller dans le sens de Natura 2000. Exemple des CTE pour les agriculteurs, le déplacement des voies d'escalade pour les grimpeurs, la fermeture de grottes à chauves-souris pour les spéléologues, etc...

Questions à la salle sur les projets des différents partenaires, quels qu'ils soient (aménagement, agrandissement, etc...) afin d'en tenir compte dans les objectifs de gestion qui seront préconisés.

⑤ Relevé de décision

Peu de décisions peuvent être prises à l'issue de ces premiers ateliers qui constituent avant tout une prise de contact, un échange d'informations et de perceptions, une mise en confiance pour la suite de la procédure. De ce point de vue, la réunion s'est globalement bien déroulée, sans blocage ni opposition, mais dans un climat d'interrogation et d'attentisme, avec pas ou peu de proposition venant de la salle, qui "attend de voir"...

Les chasseurs et les pêcheurs ont été rassurés sur la possibilité qu'ils auraient de pouvoir continuer à pratiquer leurs loisirs dans la mesure où il n'y avait pas de perturbation des espèces de la Directive Habitats...

Site Natura 2000 B4 Bois de Païolive – Basse vallée du Chassezac**Compte rendu des ateliers du 07/06/01,
réunion du 25/06/01 aux Vans
et des concertations réalisées jusqu'au 30/07/01.**

ATELIERS DE TRAVAIL DU 7 JUIN 2001 – LES VANS.	2
Atelier n°1 Agriculture, forêt-foncier 10-12h30	2
Atelier n°2 Loisirs, tourisme et fréquentation ; 14h-16h30	4
Atelier n°2 bis Loisirs, tourisme et fréquentation 18h30-20h.....	6
REUNION DU 25 JUIN 2001 SIDET – MAIRIE DES VANS.....	7
CONCERTATIONS ULTERIEURES => 30/07/2001	9
RELEVES DE DECISION DES ATELIERS DU 07/06 ET DE LA REUNION DU 25/06	11

Ateliers de travail du 7 juin 2001 – Les Vans.

Objectif : présenter, examiner, débattre, amender, ou supprimer les Fiches – Action proposées.

Pour les actions validées, les premières corrections (forme et précisions du texte, budget) sont apportées.

Public concerné : les ateliers sont ouverts à tous. *Acer campestre* a adressé 120 invitations personnelles. Chaque participant a reçu, à son arrivée, un document de travail (50 pages) comprenant : le programme d'action (version 1^{er} juin) avec ses 28 Fiches – Action ainsi qu'une estimation budgétaire.

Excusés : Mr Bardón (SIDET), Mr Chambonnet (CRPF), Mr Clarion (DDA), Mr Ladet (FRAPNA), Les Bateliers de l'Ardèche.

Atelier n°1 Agriculture, forêt-foncier 10-12h30

Présents : Laurence Jullian (CREN), Martine Grivaud (DDAF), Ludivine Chenau (DDAF), Marie Conte (Terre vivaraise), Julie Cottier (stagiaire CG 07), Sébastien Fleury (CERMOSEM OPIE), Emilie Flumey (stagiaire OPIE), Monsieur Lopi (carrier), André Valette (ACCA Berrias), Michel Dayre (Maire de Chandolas), Régine Boisset (CM Chandolas), Jean François Bori (Maire Beaulieu), Nicole Ducros, deux représentants des CM Berrias et de Lablachère, Serge Tourel (agriculteur), Lionel pianina (agriculteur), Frances Harper (La Tribune), Bernard Bremesse (SAED), Raymond Dejean (PN Cévennes), Florent Prunier (*Acer campestre*), Yannick Gilloux (Consultant), Emmanuel Lierdeman (*Acer campestre*, opérateur du document d'objectif).

La réunion débute par :

- Rappels sur le mode d'évaluation et de financement des mesures du programme d'action.
- Rappels sur la notion de maître d'ouvrage / maître d'œuvre (qui sera maître d'ouvrage ?). Dans un premier temps, le cabinet proposait que la majorité des actions soit confiée au SIDET¹ ou au Conseil Général, avec maîtrise d'ouvrage déléguée au SIDET.
- Un débat s'engage autour de l'état d'avancement de l'intercommunalité sur le secteur des Vans (maître d'ouvrage potentiel) et autour de la nécessité d'une réelle volonté politique pour la réalisation du programme d'action de Natura 2000.

Fiche 1 – Animation foncière

Le problème du blocage du foncier est évoqué. Pour Mr Lopi (carrier), les agriculteurs peuvent continuer d'utiliser le foncier de réserve et il semble possible mais pas forcément utile de passer une convention écrite, au delà du simple accord verbal actuel.

Fiche 22 – appui aux C.T.E. ou M.A.E. « pastoralisme »

Sous le régime déclaratif, les contractants n'auraient pas d'obligation de présenter de convention ou d'accord écrit. Cependant, en Ardèche, la DDAF exige un papier signé du propriétaire. L'établissement de certains CTE en est rendu impossible (accord "verbal" seulement).

Sinon c'est au risque et péril de l'agriculteur qui devra rembourser les aides du CTE en entier en cas de contrôle, si le propriétaire du foncier a retiré son accord verbal. Les agriculteurs confirment le risque et les difficultés d'un tel remboursement.

Fiche 23 – création et conduite d'un troupeau ovin inter-communal

Pour les acteurs locaux, cela semble une utopie. Se pose, en outre, le problème de l'acceptation sociale d'un nouvel éleveur « aidé » (le salariat a été exclu) vis à vis des éleveurs en place qu'il conviendrait de conforter en priorité. Cependant, il existe des exemples réussis de troupeaux collectifs sur la Loire et sur les pelouses calcaires de la Seine (situation de blocage foncier également).

¹ L'absence du SIDET lors des ateliers nous a renvoyé à un entretien ultérieur (cf.

Le cheptel supportable par le milieu serait de 150 têtes, et non 500 têtes comme proposé ; ce qui est exact d'un point de vue agro-écologique, mais qui augmente le niveau de co-financement nécessaire pour atteindre un seuil d'équilibre financier, du moins en ovin. On peut aussi rester sur l'idée d'un troupeau « économiquement viable » de 500 brebis et considérer qu'il ne fera que passer une partie de l'hiver et du printemps dans le secteur de Païolive, le reste en estive (transhumance). Le Parc National des Cévennes dispose de terrains d'estive qu'il serait peut être possible d'utiliser pour un tel troupeau inter-communal.

Les discussions sur les difficultés économiques de la filière ovine amène au choix de la production. L'élevage caprin avec transformation en fromage étant beaucoup moins dépendant des subventions que la filière ovine. Les échos divergent sur la demande du marché en fromage de chèvre de type « Picodon », certains affirmant que le marché est saturé, d'autres confirmant que le marché est déficitaire et reste à encourager (?). Au delà de la filière, et quelque soit celle retenue, la démarche « qualité » serait à privilégier, et notamment le label AB (Agriculture Biologique), à conjuguer avec une AOC. Le producteur local de fromage de chèvre bio confirme l'existence d'un potentiel pour les produits d'agriculture biologique.

Concernant le blocage du foncier, une démarche possible pour tenter de contourner le problème. Il s'agirait d'envoyer un courrier d'information à tous les propriétaires, leur demandant s'ils s'opposent au passage du troupeau. En cas de réponse négative, le troupeau est tenu d'éviter ces terrains, mis en défens. En l'absence de réponse, on considère qu'il n'est pas en désaccord, et donc consentant. Cette démarche est perçue comme une atteinte au droit de propriété par certains élus locaux présents et à la DDAF.

Fiche 26 – entretien et restauration de clairières

Il est proposé d'ajouter une mesure de maîtrise du foncier (il existe toujours une proportion de propriétaires qui désirent vendre). Il s'agit également seulement de la restauration des clairières en cours de fermeture et non de leur création.

Fiche 27 – arboriculture sur les anciennes zones cultivées : oliveraies, vergers, mûriers

Cette action concerne essentiellement des non agriculteurs (retraités, vacanciers ...). Des aides seraient possibles dans le cadre des futurs contrats MAE et à défaut de contra Natura 2000.

Difficultés : animation (association ?), appui technique, contrôle, ... => rapport coût / bénéfice ?

Proposition de supprimer cette action, compliquée et non prioritaire par rapport à Natura 2000.

Fiche 20 – limitation des pompages pour l'irrigation

Les pompages sur le Salindres ne sont pas dus aux agriculteurs (un seul exploitant est présent et possède un puit artésien), mais aux particuliers qui arrosent leurs jardins. On pourrait proposer à ces particuliers des MAE hors CTE (?) ou des contrats Natura 2000.

Fiche 2 – Code de bonne conduite

Corrections : préciser le public (élus, services techniques ...)

Fiche 25 – classement en Espace Classé Boisé du secteur de Montchamp

La question de l'acquisition du Bois de Païolive est posée (qui serait plus utile que de réglementation). Cet achat n'est cependant pas rendu nécessaire par les besoins de conservation des habitats et des espèces de la directive ; acheter le bois de Païolive n'est pas un objectif de Natura 2000. Les représentants des communes alertent sur le fait que le classement en ECB risque d'être considérée comme une atteinte au droit de propriété et risque de rendre hostile les propriétaires à toutes les autres mesures du programme d'action.

Cela risque même de provoquer une réaction de coupe importante de bois pour anticiper le règlement et affirmer leur droit de propriété (des arbres centenaires viennent encore d'être abattus récemment, printemps 2001)

Le Bois de Païolive était traditionnellement entretenu pour la ressource en bois (émondage). La présence de la cétoine bleue observée lors de la rame (émondage). Cette espèce saproxylique se développe dans les bois morts et le terreau. Une population importante existe dans le secteur de Montchamp. La préservation des vieux chênes ne s'oppose pas à l'exploitation du bois de chauffage ou à la rame. C'est vraisemblablement cette pratique « traditionnelle » qui, en « blessant » les arbres a favorisé le développement d'insectes sapro-xylophages dans la chênaie.

Néanmoins, l'évocation d'une éventuelle mesure « de protection » est perçue comme opposée aux pratiques « traditionnelles » et de ce fait mal comprise, même s'il n'y a pas contradiction entre les deux...

L'idée n'étant pas d'interdire toute coupe d'arbre mais de conserver à la fois le caractère boisé de certains secteurs et les plus beaux sujets (vieux chênes), une nouvelle piste de travail est évoquée : elle consisterait à identifier progressivement les arbres les plus remarquables et à les « acheter sur pied » ou à les « parrainer » (?).

On propose donc de supprimer cette action (sur laquelle pourrait se cristalliser le refus de Natura 2000) et de la remplacer par une nouvelle mesure à étudier, intitulée « Bourse aux arbres remarquables » : identification, cartographie et « parrainage » des « arbres remarquables » (confier cette action à une association locale) ; actions ponctuelles : information et sensibilisation des propriétaires ; élagage et restauration par les brigades vertes ou par des bénévoles ; possibilité d'acquisition du foncier (Taxe Départementale des ENS ; fonds Natura 2000).

N.B. La possibilité de classement en ECB dans les POS, par les communes qui le souhaitent, est toujours possible.

Atelier n°2 Loisirs, tourisme et fréquentation ; 14h-16h30

Présents : Laurence Jullian (CREN), Martine Grivaud (DDAF), Ludivine Chenau (DDAF), Valérie Durand (CORA), Julie Cottier (stagiaire CG 07), Sébastien Fleury (CERMOSEM OPIE), Emilie Flumey (stagiaire OPIE), Serge Ribeaucourt (Maire de Sampzon), Michel Dayre (Maire de Chandolas), Remy Bouvard (CM Sampzon), André Coudeyre (St Alban), Robert Monnier (CM Lablachère), Pierre Mesclon (CM Les Assions), Lucette Marcy (CM Lablachère), Marie Thérèse Berger (CM Les Assions), Jean François Daller (Direction Départementale Jeunesse et sport), Lionel PIANINA ("la ferme aux enfants"), Frédéric Bouchet (Club spéléo Les Vans, Fédération Française de Spéléologie), Raymond Dejean (PN Cévennes), Albert Marques (CM Berrias et Casteljau), Bernard Bremesse (SAED), Frances Harper (La Tribune), Nadine Teyssier (Office du tourisme), Florent Prunier (Acer campestre), Yannick Gilloux (Consultant), Emmanuel Lierdeman (Acer campestre, opérateur du document d'objectif).

Fiche 1 – Animation foncière

La stratégie du CG 07 en matière d'Espaces Naturels Sensibles repose sur la sélection de 14 sites « ENS » en Ardèche, dont une entité regroupant le Bois de Païolive et le Bois des Bartes. Elle y prévoit le dépouillement cadastral puis la maîtrise foncière. Un droit de préemption peut être établi sur les ENS par le CG, après délibération favorable des communes concernées.

Le Conseil général ne s'interdit pas pour autant d'intervenir en dehors de ces 14 ENS. Il peut envisager un cofinancement de la maîtrise foncière sur d'autres sites qui s'avèreraient sensibles (cas possible de la lône de Saint Alban lorsque le périmètre « Bois de Païolive sera validé).

Concrètement, le Conseil général peut contribuer à financer la maîtrise foncière, à hauteur de 30% de l'investissement plafonné à 150 000 Francs pour la durée du document d'objectifs.

Fiche 6 – Missions des brigades vertes

Il est proposé d'engager 2 à 4 personnes (en VTT ?) chaque été dans le Bois de Païolive pour sensibiliser le public et intervenir ponctuellement (surveillance, poubelles, ...).

Fiche 7 – Etude de la fréquentation sur le site

Aucun camping ne possède 2300 places sur le secteur des Vans, contrairement à ce qui figure sur le document d'objectif. Le camping concerné, Le Ranc d'Aven, est bien sur la commune de St Alban, en dehors du périmètre du SIDET, mais à la limite du site Natura 2000. L'intégration paysagère des campings est discutée. Le boisement de chêne semble bien conservé. Les problèmes posés sont plus de l'ordre de la sécurité (traversée de la route par les estivants à pied) que de l'impact sur le milieu.

Le site pourrait être étendu jusqu'au vallon du Bourbouillet (habitats d'intérêt communautaire), sans que cela semble contradictoire avec le projet de route, dans la mesure où ce projet, suite à l'étude d'impact nécessaire, prend bien en compte ce vallon, et que la route à venir évite le fond du vallon, comme elle le fait plus en amont.

Des précisions sont apportées sur la manifestation des "Joueurs de bloc" : seulement 300 participants (beaucoup moins que les 5000 annoncés dans le document d'objectif). Les blocs sont brossés avant les épreuves mais aucun impact significatif n'a pu être mis en évidence. L'étude de l'impact possible de la manifestation est envisagé. Même si l'impact d'une telle activité semble faible, l'étude pourrait permettre de s'en assurer et d'apporter des recommandations (canaliser la fréquentation, éviter des sites sensibles, entretenir certaines clairières, choix des blocs ...)

Fiche 8 – Interface tourisme / nature : Charte qualité et Label Natura 2000

Absence de réflexion sur le sujet au niveau du Ministère de l'Environnement malgré la pertinence d'un label reconnu au niveau international. La discussion pourrait être engagée avec des ONG comme le WWF, sous forme de partenariat privé. Cette démarche dépasse le site B4 (enjeu national et européen).

Fiche 9 – charte graphique et signalétique

La multiplication des chartes graphiques risque d'avoir un effet contraire à celui recherché. Des normes existent déjà pour les logos officiels. Une concertation doit avoir lieu avec des structures comme le PN des Cévennes qui possède sa propre charte graphique.

Fiche 10 – plaquettes et documents de sensibilisation du grand public (locaux et touristes)

Limiter le nombre de panneaux d'information au strict nécessaire. La limitation et l'homogénéisation des panneaux publicitaires actuels sont également souhaitées.

Il est proposé de passer par des canaux de communication alternatif (site internet). Une possibilité d'accueil de pages d'information existe sur le site de l'office du tourisme des Vans.

Fiche 11 – accueil des scolaires et des enseignants

La première mesure devrait être une étude de faisabilité.

Ne pas restreindre la structure au public scolaire, mais l'élargir au grand public (enfants et adultes).

Des informations sur les possibilités d'hébergement existent à la DDJS (Jeunesse et Sport).

Un tel centre pourrait également mettre en valeur les mesures du programmes d'action, voir coordonner certaines actions à long terme : projets d'écomusée ou de ferme pédagogique, accueil des associations, produits du terroir...

Fiche 12 – organisation de la fréquentation dans le Bois de Païolive

L'idée de fermer la route en été est évoquée, et semble avoir été souvent évoquée. Le tourisme automobile semble prisé. Ces effets négatifs n'étant pas perçus comme excessifs... la situation évoluera peut-être dans quelques années et il sera toujours temps de ré-envisager la question.

Fiche 15 – arrêtés municipaux sur la Lône de Saint Alban et convention avec ONC et FAAPPMA

Un débat s'engage sur la fréquentation motorisée (mode des quads) et non motorisée.

Il est expliqué comment la surveillance s'organise dans le Parc National des Cévennes (gardes, amendes).

Un arrêté municipal interdit déjà les décharges sauvages, sans succès. Un autre arrêté pourrait réglementer la circulation des engins motorisés. Pour veiller au respect de ces arrêtés, une surveillance s'impose, par exemple par des conventions avec les services de l'ONCFS et de la FAAPPMA pour faire respecter les arrêtés). Un entretien avec le Maire de St Alban à ce sujet est nécessaire.

Atelier n°2 bis Loisirs, tourisme et fréquentation 18h30-20h

Présents : Philippe Crouzet (Explo), Gilles Labaline (Albatros), Nicolas Richard (CM Berrias), Bernard Bremesse (SAED), Michel Dayre (Maire de Chandolas), Frances Harper (La Tribune), Florent Prunier (Acer campestre), Yannick Gilloux (Consultant), Emmanuel Lierdeman (Acer campestre, opérateur du document d'objectif).

Fiche 13 – Concertation entre les partenaires : Plan d'aménagement des sites de baignade et de sports d'eaux vives sur le Chassezac

Le processus naturel d'étiage estival et l'impact du barrage EDF sur la qualité de l'eau et du peuplement de poissons (eutrophisation, présence continue de sédiments ...) sont évoqués. L'absence d'information de la part d'EDF pour prévoir le débit dans le Chassezac et organiser les activités nautiques est regrettée (*rq : la DDJS est au courant et de ce fait les professionnels devraient pouvoir l'être aussi ?*)

Les 5 professionnels des sports d'eau vive (APAC, EXPLO, Ceven'aventure, Albatros, Digital Roc) ont longuement débattus à l'occasion d'une réunion au SIDET : il n'y a pas de consensus pour jouer la carte Natura 2000 (certains seraient prêts à se limiter ; les autres non).

Les Gorges du Chassezac possèdent un public très familial. Le potentiel de croissance des parcs devrait rester limité.

Le risque perçu est celui du report des bateaux des Gorges de l'Ardèche sur les Gorges du Chassezac si une réglementation trop contraignante intervient sur l'Ardèche.

Le Plan d'aménagement reste donc à l'état embryonnaire puisqu'il n'y a pas de consensus des professionnels et que les décrets d'application de la Loi Sport 2000 relative au "plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs au sport nature" ne sont pas sortis.

Réunion du 25 juin 2001 SIDET – Mairie des Vans

Présents : Chazalet (SIDET), P. Faure (SIDET), F. Bardon (SIDET), G. Bonnaud (Brigades vertes), R. Fabre (En Marchant), E. Lierdeman & F. Prunier (Acer campestre)

Préambule : le SIDET n'ayant pas pu être représenté aux ateliers de travail du 7 juin 2001, la réunion a pour but de reprendre les Fiches – Action et les points non débattus lors de ces ateliers.

A propos de la Maîtrise d'ouvrage de la mise en œuvre du document d'objectifs :

Dans un premier temps, la maîtrise de plusieurs actions au SIDET avait été proposée, dans la continuité de la maîtrise d'ouvrage du document d'objectifs, déléguée au SIDET.

Pour P. Faure, vice-président, dans le contexte actuel, le SIDET n'est pas en mesure de prendre la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage des mesures proposées dans le programme d'actions² : la structure est trop petite, ne pouvant assumer financièrement aucune action vue sa faible dotation. De plus, le SIDET ne dispose d'aucune légitimité politique sur l'ensemble du territoire concerné³, dépassant largement le territoire du SIDET.

En outre, il faut replacer ce projet dans le contexte actuel (suite aux dernières élections municipales) où certaines communes menacent de sortir du SIDET ou refusent de voter une augmentation de la fiscalité, ce qui revient à contester la légitimité politique du Syndicat. En outre, si certaines communes se sont regroupées en intercommunalité (Lablachère et Joyeuse, non membres du SIDET appartiennent à la CC de Beaume Drobie. Berrias (?) et Bannes appartiennent à une autre petite CC avec St Paul de Jeune. Les communes du Canton des Vans ne semblent pas arriver à s'entendre pour concrétiser un projet de Communauté de Communes.

Dans ce contexte, le SIDET désirerait plutôt que chacun assume individuellement la responsabilité des actions qui lui reviennent (communes concernées, administrations ...) et ne souhaite pas devenir maître d'ouvrage d'un grand nombre d'actions.

Acer justifie sa proposition initiale en arguant qu'il est souhaitable que le projet soit porté au maximum par une structure intercommunale de type SIDET, en attendant une communauté de communes ou une association des communautés de communes concernées. Les difficultés inhérentes à cette orientation impliquent de trouver un autre montage. Mais il ne semble pas opportun que l'administration d'état conserve la maîtrise d'ouvrage d'un tel projet. Il semble aussi délicat de la confier au Conseil Général, qui, bien que partenaire privilégié, a ses propres politiques à mettre en œuvre.

² Le programme d'action (dans sa version du 1er juin) est l'ensemble des mesures. Même lorsque le document d'objectif sera validé par le Comité de pilotage, il n'y aura pas d'obligation de réalisation (par exemple dans le cas où les financements attendus ne seront versés).

³ Les limites du site B4 incluent seulement une partie du territoire du SIDET (canton des Vans) et une autre hors SIDET (canton de Lablachère) : il semble difficile d'assumer la maîtrise d'ouvrage d'actions sur des communes hors SIDET mais ne concernant pas toutes les communes du SIDET. Cela reste néanmoins possible par des délibérations spécifiques avec les communes non adhérentes.

A propos du Financement

Des financements publics existent et sont prévus, jusqu'à 80 % du montant des actions, voire 100% par dérogation.

- Fond de Gestion des Milieux Naturels (F.G.M.N.) du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, dans la mesure où les actions prévues contribuent à maintenir ou restaurer le bon état de conservation des espèces et des habitats relevant des directives Habitats et Oiseaux.
- Les mesures contractuelles concernant les agriculteurs doivent être intégrées aux C.T.E. ; les non-agriculteurs, exclus du bénéfice des CTE peuvent être bénéficiaires des MAE hors CTE et à défaut de contrat Natura 2000.
- du département (ex : TDENS), région (ex : Contrat Global de Développement), Europe (FEOGA, FSE, Life, ...), Parcs, Agence de l'Eau, ADEME, ...

Il n'y a pas d'obligation d'autofinancement pour un maître d'ouvrage potentiel comme le SIDET qui, même s'il ne peut auto-financer de telles actions, reste un maître d'ouvrage potentiel, au moins de certaines actions importantes, voire de tout le Programme, éventuellement en co-traitance avec le CREN ou une autre structure plus technique.

Il doit par contre, dans ce cas, s'assurer qu'une part du budget envisagé lui permet d'assumer cette responsabilité en finançant le ou les chargés de mission en charge du dossier, secrétariat et frais de gestion compris.

En effet, étant concerné par trois documents d'objectif, le SIDET peut facilement envisager d'embaucher un « chargé de mission Natura 2000 » financé à plein temps pour en assurer la mise en œuvre (prévoir aussi au moins un ordinateur et une imprimante...).

Enfin, rien n'est ni sera imposé au SIDET, et rien n'exclut l'éventualité d'un autre syndicat ou groupement de communautés de communes et de communes, qui reste à inventer, qui le cas échéant reprendrait le flambeau.

Le Vice-Président demande que le budget soit mieux exprimé dans le document (en indiquant les % de participation de chaque financeur potentiel). Les chiffres inscrits sur les fiches sont à cette date (25 juin) « à la louche » et correspondent à une estimation globale.

E. Lierdeman accepte ces critiques mais précise que, au mieux, il s'agit d'une estimation budgétaire globale sur 6 ans, devant être précisée chaque année, les budgets Etat et UE étant annualisés.

Fiche 13 – Plan d'aménagement des sites de baignade et de sports d'eaux vives sur le Chassezac

La baignade est placée sous la responsabilité individuelle, dont l'information est relayée par des panneaux de danger d'EDF, placés sur les berges du Chassezac.

Les communes et le SIDET ne souhaitent donc pas intervenir dans un domaine qui engagerait leur responsabilité civile.

Fiche 23 – Création et conduite d'un troupeau inter-communal

Les difficultés de la mise en œuvre de cette action sont évoquées :

- difficulté et lourdeur de la mise en œuvre
- au delà du périmètre Natura 2000, d'autres éleveurs déjà installés ont des difficultés : pourquoi, dans ces conditions, subventionner un nouveau projet ? quelle serait la pertinence sociale d'un tel projet ?
- M. Matricon, candidat potentiel envisagé, jusque là installé à Bannes, arrête son exploitation en septembre 2001, suite aux difficultés technico-économiques rencontrées.

Fiche 6 – Missions des brigades vertes

La fiche évolue vers une implication plus importante des brigades vertes, avec élargissement de leurs compétences actuelles, élargissement justifié par la conservation d'habitats et d'espèces « Directive Habitats » :

- Mission vers le grand public : communication, surveillance
- Missions sur les écosystèmes : entretien des clairières, restauration des ripisylves du Granzon, action sur les arbres remarquables.

Pour G. Bonnaud, ces actions peuvent s'inscrire en plus des missions actuelles des brigades vertes, à la condition d'engager des moyens humains supplémentaires. Un inventaire des besoins est en cours (2 ou 3 salariés ? ; nécessité de personnel qualifié : formation d'un technicien de rivière ou d'embaucher un professionnel).

Relevés de décision des ateliers du 07/06 et de la réunion du 25/06

Nom de l'action (version 1 ^{er} juin)	Code (version du 27 juillet)	Relevé de décision
Fiche 1 – Animation foncière	HAB 1.1	Approuvé
Fiche 2 – Code de bonne conduite	COM 3.1	Approuvé
Fiche 3 – coordination entre les différents programmes d'aménagement ou de gestion de l'eau	HAB 2.1	-
Fiche 4 – surveillance des espèces et habitats de la Directive Habitat	SUI 1	-
Fiche 5 – suivi et évaluation du programme d'action	SUI 2	-
Fiche 6 – Missions des brigades vertes	HAB 8.1	Approuvé, soumis à accord du SIDET
Fiche 7 – Etude de la fréquentation sur le site	ADM 2.1	Approuvé
Fiche 8 – Interface tourisme / nature : Charte qualité et Label Natura 2000	COM 2.8	Approuvé, dépend du MATE
Fiche 9 – charte graphique et signalétique	COM 2.2	Approuvé
Fiche 10 – plaquettes et documents de sensibilisation du grand public :	COM 2.3	Approuvé
Fiche 11 – accueil des scolaires et des enseignants	COM 2.1	Approuvé
Fiche 12 – organisation de la fréquentation dans le Bois de Paolive	HAB 8.1	A reformuler
Fiche 13 – Plan d'aménagement des sites de baignade et de sports d'eaux vives sur le Chassezac	(HAB 2.1)	A supprimer
Fiche 14 – sentier pédagogique sur la Lône de Saint Alban	COM 2.7	-
Fiche 15 – arrêtés municipaux sur la Lône de Saint Alban et convention avec ONC et FAAPPMA	ADM 2.2	Voir avec le maire de Saint-Alban
Fiche 16 – Plan d'aménagement des falaises pour l'escalade	ADM 2.3	-
Fiche 17 – information et sensibilisation des pratiquants de l'escalade et de la spéléologie	COM 2.4	Approuvé
fiche 18 – Plan de gestion des grottes à chauve-souris		Approuvé
Fiche 19 – sentier de découvertes des chauve-souris	COM 2.8	Approuvé
Fiche 20 – limitation des pompages pour l'irrigation	ADM 3.1	Approuvé
Fiche 21 – restauration de la Lône de Saint Alban	HAB 2.3	-
Fiche 22 – appui aux C.T.E. ou M.A.E. « pastoralisme »	HAB 4.1	Approuvé
Fiche 23 – création et conduite d'un troupeau ovin inter-communal	HAB 4.2	A supprimer
Fiche 24 – élevage et commercialisation des cétoines bleues	ESP 1	Approuvé
Fiche 25 – classement en Espace Classé Boisé du secteur de Montchamp	HAB 3.1	A reformuler
Fiche 26 – création, entretien de clairières	HAB 4.3	Approuvé
Fiche 27 – arboriculture sur les anciennes zones cultivées : oliveraies, vergers, mûriers		A supprimer
Fiche 28 - réhabilitation des carrières	HAB 7.2	-

Site Natura 2000 B4 Bois de Païolive – Basse vallée du Chassezac**1. Compte rendu de la réunion "agriculture" du 07/09/01,
Maison des associations des Vans, 10h00-13h00.****LISTE DES PRESENTS**

titre	Nom	Société
Monsieur le Président	Marcel CHAZALET	SIDET
Monsieur	Frédéric BARDON	SIDET
Madame	Martine GRIVAUD	DDAF Ardèche
Mademoiselle	Ludivine CHENAUX	DDAF Ardèche
Monsieur	Jean Louis TRAVERSIER	DIREN Rhône-Alpes
Monsieur	Gilles MARTINEAU	Chambre d'agriculture Ardèche
Monsieur	François COLOMB Y CANALS	Mairie de Banne
Monsieur	Emmanuel LIERDEMAN	Acer campestre
Monsieur	Florent PRUNIER	Acer campestre

OUTILS DISPONIBLES

Dans les sites Natura 2000, la gestion des milieux par les activités agricoles est traitée dans le cadre des CTE. Les CTE sont ouverts aux agriculteurs et aux cotisants solidaires qui possèdent au moins 2 hectares de terrain agricole.

Des MAE hors CTE peuvent être contractées par les non-agriculteurs et les cotisants solidaires possédant moins de 2 hectares.

Si les CTE et les MAE ne sont pas adaptés, il sera possible de contracter des mesures environnementales pures, financées par le FGMN.

Pour gérer leurs terrains, les collectivités peuvent passer des conventions avec des agriculteurs, susceptibles de contractualiser un CTE ou un contrat NATURA 2000.

DIFFICULTES POUR LA MISE EN PLACE DES CTE ET MAE DANS LES SITES NATURA 2000

Basés sur le volontariat, les CTE sont plus contraignants pour les agriculteurs dans les sites Natura 2000.

➤ Dans le cadre de son CTE, un agriculteur est actuellement tenu de contracter les mesures spécifiques des cahiers de charges des DOCOB sur l'ensemble des parcelles incluses dans le site Natura 2000.

➤ Les niveaux d'aide sont faibles : par exemple, non cumul de la prime Natura (+20%) avec la prime pour les ovins (+20%) ; pour une même somme, les cahiers des charges du DOCOB sont plus exigeants que ceux du CTE.

La question du suivi des non-agriculteurs contractualisant des MAE se pose. Pour l'instant, la chambre d'agriculture n'a pris aucune position.

MODIFICATION DES CAHIERS DES CHARGES

les cahiers des charges actuels des CTE ne sont pas toujours adaptés pour la gestion des espaces naturels. Les mesures types proposées peuvent ne pas être satisfaisantes d'un point de vue écologique.

- Pour les CTE, il est possible de modifier les cahiers des charges des mesures types en appliquant des clauses particulières, uniquement valables sur le site Natura 2000 concerné.
- Pour les MAE, le cahier des charges pourra être calqué sur celui des CTE (-10% d'aides), avec possibilité d'adapter des sous-mesures MAE au contexte local. Par exemple, pour les oliveraies, le CTE actuel n'est pas adapté aux non agriculteurs (surface minimale requise de 5000 ha).

Mais il semble préférable de ne pas trop "sur-complicquer" une démarche déjà complexe, ceci pour deux raisons :

- les agriculteurs risquent de ne pas être intéressés de contracter des CTE trop exigeants sans compensation financière significative.
- le public non agriculteur risque de ne pas être intéressé par une démarche trop compliquée à mettre en œuvre, comme le sont actuellement les CTE.

Il est demandé au bureau d'études de définir les meilleures modes de gestion en fonction des exigences écologiques des espèces et des habitats pour encadrer les pratiques (préciser les cahiers des charges). La DDAF opérera un "calage" pour inclure les clauses particulières à son catalogue.

APPLICATION : LES MILIEUX HERBEUX

Les divers modes d'exploitation des gras sont rappelés. Des pratiques très différentes peuvent assurer un bon état de conservation des habitats. En conséquence, les recommandations supplémentaires n'ont pas besoin d'être très directives.

Mesure 19 "Réutiliser les milieux en dynamique de déprise"

➤ La mesure 19.1 "débroussaillage des milieux fortement embroussaillés" n'est pas adaptée pour la gestion contractuelle du site. En effet :

- Les agriculteurs doivent faire appel à un entrepreneur de travaux agricoles pour assurer le débroussaillage initial d'un milieu "semi-forestier". Une telle opération a un coût très élevé, voire même supérieur à la valeur du terrain. Pour la Chambre, cette mesure relève plus d'un investissement.
- Une ouverture brutale du milieu n'est pas favorable à la faune.

Cette mesure peut néanmoins être conservée. Clause particulière : exclure le déssouchage

➤ La mesure 19.3 est adaptée si des précisions sont apportées.

L'objectif est de débroussailler en priorité les landes à genêt scorpion. Il n'y a pas besoin de renforcer le cahier des charge avec des mesures spécifiques. Cependant :

- L'option "régression des ligneux - 20%" n'est pas satisfaisante. Clause particulière : taux de recouvrement final par les ligneux < de 30%.
- il est demandé de préciser des conseils de "bonnes pratiques" :
 - quelle méthode utiliser : mécanique, broyage, écobuage ?
 - quelle période préférer ? au printemps (en pleine période de végétation), le broyage est plus efficace qu'en arrière saison (les genêts drageonnent), au risque de détruire quelques nichées.
 - faut il laisser des "îlots" non broyés ?
 - conserver les arbres (diamètre > 5 cm), certaines essences (aubépines).

Mesure 20 Pâturage des pelouses sèches

La mesure actuelle convient, même si aucun planning de pâturage n'est prévu. Les pratiques usuelles sont bonnes et suffisantes. Pas de clause particulière à ajouter.

AUTRES ACTIONS**Troupeau intercommunal**

Dans les secteurs non pâturés, l'idée d'un troupeau "débroussailleur" avait été avancée.

- Une telle opération serait une charge pour la collectivité.
- Sa mise en œuvre semble très difficile dans le contexte actuel
- Historiquement, il n'y a jamais eu de pression de pâturage importante dans les secteurs comportant des ouvrages et des terrasses.

Ce projet semble irréaliste et n'est pas retenu par les communes et le SIDET

En dehors des agriculteurs, de nombreux particuliers possèdent quelques animaux.

- une sous mesure MAE peut elle être proposée ? Cela semble peu réaliste.

Restauration et entretien des clairières

les clairières abandonnées étaient les parcelles les plus travaillées autrefois. Aujourd'hui, elles sont les plus sales. Une action de nettoyage serait pertinente et nécessite une animation foncière.

Restauration et entretien des oliveraies et vergers abandonnés

Cette action relève bien de Natura 2000.

La coordination de l'action peut être concertée avec le syndicat des oléiculteurs.

L'utilisation des herbicides localisée contre les ronces semble nécessaire à l'entretien des murets

Une visite des oliveraies est organisée.

2. Compte rendu de l'entretien du 08/09/01, 10h00-12h00 Mairie de Saint Alban Auriolles

titre	Nom	Société
Monsieur le Maire	DEVANCIARD	Commune de St Alban
Monsieur le premier adjoint		Commune de St Alban
Monsieur	Emmanuel LIERDEMAN	Acer campestre
Monsieur	Florent PRUNIER	Acer campestre

Extension pour l'ajustement du périmètre:

La commune n'est pas opposée sur le principe à condition qu'aucune contrainte supplémentaire ne soit imposée. Les projets actuels sur la commune sont:

- aménagements touristiques sur le Bourbouillet. Une consultation du propriétaire, Monsieur de Limairac, est nécessaire.
- aménagements d'un sentier léger le long du Chassezac, voire d'une petite plage.

Lône de Saint Alban :

La Lône s'apruvit par manque d'entretien et car les crues sont de moindre importance depuis 15 ans.

La commune est favorable à la restauration de la lône et opposée au percement de la digue.

En réalité, la digue serait à l'origine de la Lône.

S'il y avait déplacement de la digue, il faudrait bien prendre en compte que les crues viennent par l'aval (l'eau est stoppée à la confluence par l'Ardèche et le Chassezac connaît une inversion du courant).

Une étude hydro-géologique s'avère indispensable avant toute intervention sur la digue.

En absence de terrains de sport, la Lône sert de terrain de jeux et de rassemblement aux jeunes de la commune.

Une partie de la Lône est situé sur la commune de GrosPierre.

3. Compte rendu de la visite de la Forêt fruitière, 08/09/01, 15h00-17h00, Commune de Banne

titre	Nom	Société
Monsieur	Maurice CHAUDIERE	Atelier maladroit
Monsieur	Emmanuel LIERDEMAN	Acer campestre
Monsieur	Florent PRUNIER	Acer campestre

Forêt fruitière:

Verger conservatoire de Pistachier (*Pistachia vera*) ; expérience de mise en valeur des richesses naturelles de la garrigue : greffes sur fruitiers sauvages.

Les objectifs du projet de forêt fruitière sont d'assurer la réhabilitation paysagère, lutter contre l'incendie, valoriser l'aspect pédagogique, tester des variétés fruitières, créer une banque de greffes, révéler l'aspect scientifique, développer l'aspect formation et promotion

Problème de vandalisme sur le site.

4. Compte rendu de la visite des oliveraies de Banne, 10/09/01, 9h00-12h00, Commune de Banne

titre	Nom	Société
Monsieur	François COLOMBY CANALS	Commune de Banne
Monsieur	Florent PRUNIER	Acer campestre

Visite sur le terrain des anciennes oliveraies:

- Localisation d'une dizaine d'oliveraies de quelques ha.
- La restauration et l'entretien sont assurés par des particuliers et des retraités passionnés.
- Il existe un engouement actuel pour les oliviers.
- L'entretien est presque "idéal" du point de vue écologique :
 - o ouverture progressive du milieu, au sein d'une mosaïque d'habitats
 - o les oliveraies forment de véritables îlots dans la végétation
 - o conservation d'autres essences (Chênes, Genévriers, Filaires, etc.) au sein de l'oliveraie.
 - o l'utilisation d'herbicides est réduite pour détruire les ronces qui envahissent les murets.

De plus, l'entretien des oliveraies assure la mise en valeur du petit patrimoine bâti.

Besoins:

Une aide financière permettrait d'inciter d'autres personnes à entretenir les oliveraies (une incitation financière du syndicat des oléiculteurs existe).

Une aide est également possible pour faciliter l'acquisition de jeunes plants.

Besoins de conseils et de formation : comment restaurer au mieux sur ma parcelle ? comment tailler ? quelles autres essences conserver ?

Un animateur pourrait coordonner ces actions en assurant une aide technique (conseils + interventions sur le terrain) et la valorisation pédagogique des projets de forêt fruitière et d'oliveraies. Il pourrait également repérer le patrimoine vernaculaire et les arbres remarquables.

Les activités de cet "Animateur nature" pourraient s'intégrer dans le cadre de la mise en œuvre du docob ("Monsieur Natura 2000") ou du projet de maison de la nature ou des brigades vertes...

5. Compte rendu de la visite du ruisseau de Fontgraze, 10/09/01, Commune de Chandolas

titre	Nom	Société
Monsieur le Maire	Michel DAYRE	Commune de Chandolas, géologue
Madame l'adjointe	Régine BOISSET	Commune de Chandolas
Monsieur	Florent PRUNIER	Acer campestre

Visite sur le terrain du système Fontgraze-Bourbouillet

Les ruisseaux intermittents de Fontgraze-Bourbouillet forment un système très remarquable :

- vers Raoux : karst ruiforme lapiazé: zone des résurgences amonts
- puis des bancs calcaires "assez petits" avec alluvionnement : zones de mares et de goures
- Font Méjeanne
- Ranc d'aven ; "sorte" de horst qui remonte les calcaires : nombreuses résurgences dont le Font d'Avène et les résurgences aquatiques du Chassezac.

L'alluvionnement comble t'il les mares (Goure de Leston) et le lit des ruisseaux ?

L'ancienne mare à cresson près de la station de pompage a été entièrement comblée par remblayage.

NB: l'eau des résurgences du Chassezac et des Fontaines (Lône de Saint Alban) est susceptible de provenir du Gras de Flandrin, plutôt que des pertes de Chaulet.

Sentier de la Lône et du Chassezac

il est proposé de réaliser un sentier pédagogique "agrandi et multidisciplinaires":

- découverte des milieux naturels
- le thème de l'eau en pays calcaire : pertes de Chaulet, système remarquable de Fontgraze-Bourbouillet et ses résurgences, Lône de Saint Alban.
- découverte des cultures, des vergers, etc.

Grotte de la Baume de Gradille

La grotte est située près du rocher de la Vierge, au bord de la D258 et comporte deux accès : le premier visible depuis la route, le second invisible en contrebas de la route.

La grotte abritait quelques chauves-souris. Serait il opportun de mettre une grille ?

Chasse

Les chasseurs peuvent participer à l'entretien et à l'ouverture des milieux herbacés et arbustifs, favorables au petit gibier (perdrix rouge ...).

Service : Forêt Eau Environnement
Dossier suivi par : M. KORN
Ligne directe : 04 75 66 70 13
N° de fax : 04 75 66 70 94
Vos réf. :
Nos réf. : AK/AK

Mesdames, Messieurs,
les membres et invités du comité de pilotage local

Objet : Natura 2000 - site B4
Compte rendu du comité de pilotage N°1

Privas, le 29 février 2000

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le compte-rendu de la réunion de comité de pilotage local du lundi 28 février 2000, qui a eu lieu en mairie de Les Vans, concernant Natura 2000, et précisément le site B4 : « Bois de Païolive et basse vallée du Chassezac ».

J'attire votre attention sur le point suivant :

Un comité de pilotage local est créé :

-je vous demande de me faire savoir par écrit ou par téléphone si vous souhaitez être invité aux prochaines réunions de ce comité de pilotage local, et de me faire parvenir le nom des personnes désirant être invitées aux prochaines réunions.

Deux groupes de travail sont créés : « activités de pleine nature – patrimoine » et « agriculture – sylviculture »

-je vous demande de me faire savoir par écrit (« document à retourner en D.D.A.F. »), si vous souhaitez participer aux prochaines réunions de ces groupes de travail, et de me faire parvenir le nom des personnes désirant y être invitées.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments distingués.

NATURA 2000
Site B4 : « Bois de Paiolive et basse vallée du Chassezac »

Compte-rendu du lundi 28 février 2000
Comité de pilotage N°1

Etaient présents :

- M. J.M. ROUX, maire de LES VANS,
- M. M. CHAZALET, président du S.I.D.E.T. ,
- M. F. BARDON, chargé de mission du S.I.D.E.T.,
- M. G. DEVANCUARD, mairie de ST ALBAN AURIOLLES,
- M. J.P. AUGIER, mairie de BERRIAS-CASTEJAU,
- M. B. CHAZALON, maire de CHANDOLAS,
- M. R. VIDAL, maire de BARNAS, représentant l'association des élus de la montagne
- M. F. NAVARRO, D.D.E. . subdivision de LES VANS,
- M. J.M. MARC, fédération de pêche de l'Ardèche, A.P.P.P.M.A. le Chassezac,
- M. A. LADET, F.R.A.P.N.A. Ardèche,
- Melle. F. CHARBONNET, C.R.P.F.
- M. G. MARTINEAU, chambre d'agriculture,
- M. C. SAUTIERE, conseil général, service espace rural
- M. H. COQUILLARD, C.R.E.N. ,
- M. L. JULLIAN, C.R.E.N. ,
- M. F. COQ, D.I.R.E.N. .
- M. R. TOURRE, U.N.I.C.E.M. ,
- M. F. GAZEL, « berges du Chassezac », mairie de ST ALBAN AURIOLLES,
- M. J.F. VALENTIN, A.C.C.A. de BANNES.
- M. J.A. MOURBRUN, E.D.F. ,
- M. S.KLEINMANN, club de spéléologie de LES VANS,
- Mme. Y. DIET, 1^{er} adjoint, mairie de LES VANS,
- M. G. REDON, adjoint, mairie de LES VANS,
- M. F. BOUCHET, président du club de spéléologie de LES VANS,
- Mme. M. RABHI, représentant M. P. RABHI, écrivain, agroécologiste,
- M. S. PERBOST, fédération de pêche de l'Ardèche,
- M. A. VALETTE, président de l'A.C.C.A. de BERRIAS-CASTELJAU,
- M. A. TOUREL, conseiller municipal, mairie de LES VANS,
- M. J.P. RANC, A.C.C.A. .
- M. J. LAGANIER, président de l'A.C.C.A. de ST PAUL LE JEUNE,
- M. R. GAYRAL, communes de BERRIAS,
- M. F. COMBALUZIER, A.C.C.A. de BANNES,
- M. H. RESSAYRE, adjoint, mairie de BEAULIEU,
- M. C. MICHEL, adjoint, mairie de GROSPIERRES,
- M. B. HEYRAUD, camping de MAZET plage,
- M. J. NOGUIER, adjoint, mairie de BERRIAS-CASTELJAU,
- M. M. VITAL, conseiller municipal, mairie de BERRIAS-CASTELJAU,
- Mme N. TEYSSIER, office du tourisme de LES VANS.
- M. R. FABRE, association « découvrir en marchant »,
- M. V. JOUVE, A.C.C.A. de ST ALBAN AURIOLLES,
- M. A. COUDEYRE, F.D.S.A. ST ALBAN AURIOLLES S,
- M. J. VANDAMME, C.D.F.F.M.E. de l'Ardèche,

- M. C. CHARENDUL, C.C.I. Aubenas,
- Mme. D. SFER. stagiaire C.C.I. Aubenas,
- M. F. COLOM Y CANALS, commune de BANNE
- Mlle C. CHASTRUSSE Acer campestre,
- M. E. LIERDEMAN. Acer campestre,
- Mlle M. GRIVAUD. DDAF,
- M. A. KORN, DDAF.

Etaients excusés :

- M. le directeur de la D.D.A.S.S. ,
- M. P. TERRASSE,
- M. BERTON,
- M. le sous Préfet de LARGENTIERE,
- M. S. ALAIZE,
- M. le directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- M. le président du comité d'étude du projet de Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche,
- M. le président du syndicat interdépartemental des propriétaires forestiers sylviculteurs
- M. le président de la fédération des maires de l'Ardèche.

Le lundi 28 février 2000. en mairie de LES VANS, s'est tenue la première réunion du comité de pilotage local du site B4 : « Bois de Païolive et basse vallée du Chassezac » :

- 1- Rappels sur la mise en œuvre de Natura 2000 en France et en Ardèche.
- 2- Historique et généralités sur le site B4, présentation de l'opérateur,
- 3- Discussion sur la composition du comité de pilotage local du site B4,
- 4- Phasage de l'élaboration du document d'objectifs, présentation de la méthodologie de travail de l'opérateur,
- 5- Détermination des groupes de travail et calendrier des réunions nécessaires

Le compte-rendu reprend cet ordre du jour et un 6^{ième} point intitulé "thèmes abordés".

1°) Rappels sur la mise en œuvre de Natura 2000

1.1. La directive habitats

La directive européenne n° 92-43 du 21 mai 1992 dite "directive habitats" a pour objectif de maintenir la diversité biologique de l'Europe par une gestion adaptée des habitats naturels de la flore et de la faune sauvages.

Chaque état membre de l'union européenne a donc obligation de présenter une liste de sites susceptibles d'être reconnus d'importance communautaire (présence d'espèces ou d'habitats d'espèces figurant en annexe de la directive), avec, pour chacun d'eux, un document d'objectifs. Un document d'objectifs est un document de planification ; il définit des priorités de conservation et prévoit, en concertation avec les propriétaires et les gestionnaires du site, les orientations qui permettront leur maintien dans un état de conservation favorable.

Le document d'objectifs est financé à 100 % par l'Etat ; il comprend :

- un inventaire :
 - des milieux naturels –habitats, espèces d'intérêt communautaire
 - des activités humaines
- des propositions d'actions :
 - influence positive ou négative des activités actuelles
 - propositions d'actions
- une évaluation financière sur 6 ans : coût et moyens de mise en œuvre,
- une cartographie au 1/100 000^{ème} et 1/25 000^{ème}
- une plaquette de synthèse

1.2. En Ardèche :

- ♦ 19 sites ont été transmis par le préfet au Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, qui les a envoyés à la Commission Européenne, soit une surface de 17 735 ha représentant 3,2 % du département.
- ♦ le comité de pilotage départemental Natura 2000 dans sa séance du 27 mai 1999 a entériné la démarche suivante :
 - a) chaque site a son comité de pilotage local.
 - b) à la 1^{ère} réunion de ce comité de pilotage local, tous les membres du comité de pilotage départemental sont invités ainsi que les structures locales,
 - c) à la 2^{ème} réunion du comité de pilotage local, seules les structures qui en auront fait la demande seront invitées plus les associations ou organismes locaux.
 - d) des groupes de travail sont créés par site selon les besoins, soit par thème (foncier, milieux terrestres, activité de pleine nature...) soit géographique.
 - e) le document d'objectifs est réalisé systématiquement par une commune ou un syndicat de commune, qui peut s'aider d'un ou plusieurs opérateurs.

2°) Historique et généralités sur le site B4, présentation de l'opérateur

« Le Bois de Païolive et ses abords constituent des milieux à fortes valeurs écologiques, historiques et paysagères : site inscrit, zone périphérique du Parc National des Cévennes, Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), très fort intérêt patrimonial (monuments mégalithiques)... » (C.R.E.N. , 1997).

Une étude de faisabilité sur la gestion et l'entretien des zones naturelles remarquables du Bois de Païolive a été engagée par le Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturel en 1997 (**une synthèse de cette étude sera mise à disposition des personnes qui le souhaitent dès le mois d'avril**).

Cette étude comprend une description du patrimoine et des propositions pour la gestion du site. Les 3 grandes orientations proposées lors de la réunion du 17 juin 1997 (actions espèces sensibles, actions organisation et maîtrise de la fréquentation, actions réouverture de milieux embroussaillés et entretien) seront engagées courant 2000.

Le Bois de Païolive fait partie du site B4 : « Bois de Païolive et basse vallée du Chassezac », un des 19 sites ardéchois susceptibles d'être reconnus d'importance communautaire, au titre de la directive habitats.

Le Syndicat Intercommunal pour le Développement Economique et Touristique du pays des Vans, par délibération du 14 décembre 1999, a décidé de prendre en charge l'élaboration du document d'objectifs de ce site ; pour cela, il a sollicité l'appui technique et scientifique d'un opérateur. Le bureau d'étude Acer campestre a été retenu.

Les résultats de l'étude du C.R.E.N. seront intégrés dans le document d'objectifs (des inventaires complémentaires spécifiques sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaires seront réalisés si nécessaire). Le reste de la zone d'étude (lit majeur du Chassezac de Chassagnes à St Alban sous Sampzon, et plateau des Gras pour partie) fera l'objet d'une étude complémentaire.

3°) Discussions sur la composition du comité de pilotage du site B4

Les personnes présentes le 28 février 2000 sont membres du comité de pilotage local.

La composition de ce comité de pilotage local est annexée au compte-rendu et sera modifiée en fonction du positionnement des membres du comité de pilotage départemental.

Le comité de pilotage local se réunira au minimum trois autres fois :

- pour prendre connaissance des inventaires scientifiques et des activités humaines et discuter des premières propositions de gestion ;
- pour approfondir les mesures de gestion et envisager les types de contrat possibles, pour la période 2001-2007 ;
- pour valider le document d'objectifs.

4°) Phasage de l'élaboration du document d'objectifs, présentation de la méthodologie de travail de l'opérateur

La mise en œuvre de Natura 2000 est programmée, pour le site B4, de la manière suivante :

- printemps 2000 : inventaires des habitats, des espèces d'intérêt communautaire et des activités économiques,
- année 2000 : réunions de groupe de travail (ou moins 5),
- octobre 2000 : 2^{ème} comité de pilotage local (présentation des nouveaux inventaires et des propositions de gestion),
- janvier 2001 : 3^{ème} comité de pilotage local (présentation de la version provisoire du document d'objectifs),
- mars 2001 : 4^{ème} comité de pilotage local (validation du document d'objectifs).

5°) Détermination des groupes de travail et calendrier des réunions nécessaires

Deux groupes de travail sont créés :

- « activités de pleine nature – patrimoine » : activités sport / nature (randonnée pédestre, canoë, escalade, spéléologie...), chasse, pêche, tourisme, patrimoine
- « agriculture – sylviculture ».

6°) Thèmes abordés

- Carrières : les carrières et leur zones d'expansion sont automatiquement exclues des zones Natura 2000, sauf si les sociétés d'extraction font une demande inverse.
- Financement de la mise en œuvre des mesures de gestion : elles seront cofinancées par l'Etat (Fond de Gestion des Milieux Naturels), l'Europe (LIFE), le Conseil Général, le Conseil Régional, l'Agence de l'eau...

- Concertation des différents acteurs : l'objectif principal de la directive habitats est de maintenir la très grande diversité biologique de l'Europe par une gestion adaptée des habitats naturels de la flore et de la faune sauvage. Or, la présence de nombreuses espèces (animales et végétales) est souvent liée à l'activité humaine d'une zone considérée. Il est donc essentiel que ces activités perdurent, ou reprennent dans certains cas.

Une attention particulière sera ainsi accordée à la réflexion avec les propriétaires et les gestionnaires du site, en particulier les agriculteurs, pour que la conservation des milieux naturels et des espèces remarquables participent en même temps au maintien des activités humaines.

C'est dans ce cadre que les mesures de gestion, établies en concertation avec les propriétaires et les gestionnaires du site lors des groupes de travail, pourront aboutir à des « contrats Natura 2000 » ; des mesures compensatoires seront à étudier au cas par cas si les propositions ont des conséquences sur les activités actuelles.

Le contractant s'engagera, pour une durée de six ans, à suivre les prescriptions du cahier des charges. Il sera libre d'arrêter ou de reconduire son contrat lorsqu'il sera arrivé à terme.

- Complémentarité Contrat Territorial d'Exploitation / Natura 2000 : Une attention particulière sera accordée à la cohérence entre C.T.E. et contrat Natura 2000. Les propositions de gestion qui seront retenues dans le cadre du document d'objectifs devront participer à la conservation ou à la restauration d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire.
- Activités sportives et de loisirs : La notion de « perturbation » des espèces par la chasse a été précisée en décembre 1997 avec les organisations de chasseurs, qui participent au comité de suivi Natura 2000. Le risque de perturbation ne concerne aucune espèce végétale, et, pour les espèces animales, ne vise que trois espèces : l'ours, le phoque veau marin, et le mouflon de Corse insulaire. Aucune de ces espèces n'est présente en Ardèche.
Les autres activités seront étudiées dans le recensement des activités humaines avec leur incidence ou non sur le maintien des espèces et des habitats.
- Proposition de mesures de gestion : Le document d'objectifs précisera les zones concernées, les moyens à mettre en œuvre, le phasage, et le coût de chaque opération proposée.
- Organisation et maîtrise de la fréquentation dans le Bois de Païolive : Les actions proposées dans le cadre de l'étude de faisabilité du C.R.E.N. comportent un volet « organisation et maîtrise de la fréquentation ». Des propositions supplémentaires pourront être étudiées dans le document d'objectifs.
- Coordonnées de l'opérateur local :

ACER CAMPESTRE – LIERDEMAN CONSULTANTS
19, rue Michut
69100 VILLEURBANNE

Tel : 04/78/03/29/20
Fax : 04/78/03/74/18
Email : acer @ acer-campestre
Site web : www.acer-campestre.fr

Chef de projet : M E. Lierdeman
Chargée d'étude : Mlle C. Chastrusse

Relevé de décisions

- Etude du C.R.E.N. : une synthèse de l'étude de faisabilité sera réalisée par Acer campestre pour le mois d'avril, et annexée à la convocation pour la première réunion de groupe de travail.
- Réunion de groupe de travail : la première réunion de groupe de travail (« activités de pleine nature – patrimoine » et « agriculture – sylviculture ») aura lieu le jeudi 4 mai, en mairie des Vans.
La superficie de la zone d'étude ne nous permet pas, pour l'instant, d'établir une liste exhaustive des personnes concernées par ce site ; nous invitons donc les destinataires de la convocation à diffuser le plus largement l'information.

Privas, le 1^{er} mars 2000



Direction Départementale
de l'Agriculture et de la Forêt

Service : Forêt Eau Environnement
Dossier suivi par : Mlle CHENAUX
Ligne directe : 04 75 66 70 13
N° de fax : 04 75 66 70 94
E mail : Martine.GRIVAUD@agriculture.gouv.fr
Vos réf. :
Nos réf. : LC/LC

Mesdames, Messieurs,
les membres et invités du comité de pilotage loc

Objet : Natura 2000 - site B 4
Compte rendu du comité de pilotage N°2

Privas, le 15 mai 2001

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le compte-rendu de la réunion du deuxième comité de pilotage local du jeudi 3 mai 2001, qui a eu lieu à la salle du centre d'accueil des VANS, concernant Natura 2000, et précisément le site B4 : « Bois de Paolive et basse vallée du Chassezac ».

J'attire votre attention sur le point suivant :

Deux groupes de travail avaient été créés :

- activités de pleine nature – patrimoine
- agriculture - sylviculture

Je vous demande de me faire savoir par écrit (« document à retourner en D.D.A.F. »), si vous souhaitez participer aux prochaines réunions de ces groupes de travail, et de me faire parvenir le nom des personnes désirant y être invitées.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de mes sentiments distingués.

L'Ingénieur des Travaux,
des Eaux et Forêts
Adjoint au Chef de Service,

Pierre BRQS

**NATURA 2000
SITE B4**

LISTE DES DESTINATAIRES

Comité de Pilotage Local n°2

Lieu de réunion : *Centre d'accueil des Vans*

Titre	Adresse	C.P.	Ville
Monsieur le Préfet	Service environnement	07000	PRIVAS
Monsieur le sous-préfet de LARGENTIERE	23, rue Camille Vielfaure	07110	LARGENTIERE
Monsieur le Député P. TERRASSE	10, place de l'Hôtel de Ville	07000	PRIVAS
Conseil Général de l'Ardèche Monsieur C. SAUTIERE	Service Espace Rural Hôtel du département	07000	PRIVAS
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée- Corse Madame FLACHON	2-4 allée de Lodz	69363	LYON CEDEX 07
Direction Régionale de l'Environnement Monsieur J.L. TRAVERSIER	19, rue de la Vilette	69425	LYON CEDEX 03
Electricité De France (E.D.F.) Monsieur BOURGOIN	Usine EDF Pied de Borne	48800	VILLEFORT
Monsieur COQUILLART, Directeur du Conservatoire Régional des Espaces Naturels Rhône-Alpes	Maison forte 2, rue des Vallières	69390	VOURLES
Chambre d'agriculture M. O. KELLER	4, avenue de l'Europe Unie BP 114	07001	PRIVAS CEDEX
Syndicat Interdépartemental des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs Monsieur MANIFACIER	Chambre d'Agriculture Boulevard Vauban	26000	VALENCE
Centre Régional de la Propriété Forestière Mademoiselle CHAMBONNET	St Martin	07200	AUBENAS
Acer Campestre Monsieur Liederman	19, rue Clément Michut	69100	VILLEURBANNE
Monsieur le président du Syndicat Intercommunal pour le Développement Economique et Touristique du pays des Vans	Mairie des Vans	07140	LES VANS
Monsieur le président de la Fédération des Maires de l'Ardèche	B.P. 104	07203	AUBENAS CEDEX
Monsieur le maire	L'église	07460	BANNES
Monsieur le maire	Place de la mairie	07460	BEAULIEU
Monsieur le maire	Place de la mairie	07460	BERRIAS ET CASTELJAU
Monsieur le maire	Place de la mairie	07230	CHANDOLAS
Monsieur le maire	Le village	07120	GROSPIERRES

Monsieur le maire	Le bourg	07260	JOYEUSE
Monsieur le maire	Place de la mairie	07230	LABLACHERE
Monsieur le maire	Le village	07140	LES ASSIONS
Monsieur le maire	Rue du temple	07140	LES VANS
Monsieur le maire	St Alban	07230	ST ALBAN AURIOLLES
Monsieur le maire	Le Suel	07230	ST GENEST DE BEAUZON
Monsieur le maire	Place de la mairie	07120	SAMPZON
A.C.C.A. Monsieur F. COMBALUZIER	Mairie	07460	BANNES
A.C.C.A. Monsieur le président	Mairie	07460	BEAULIEU
A.C.C.A. Monsieur A. VALETTE	Mairie	07460	BERRIAS ET CASTELJAU
A.C.C.A. Monsieur le président	Mairie	07230	CHANDOLAS
A.C.C.A. Monsieur le président	Mairie	07260	JOYEUSE
A.C.C.A. Monsieur le président	Mairie	07120	GROSPIERRES
A.C.C.A. Monsieur le président	Mairie	07230	LABLACHERE
A.C.C.A. Monsieur le président	Mairie	07140	LES ASSIONS
A.C.C.A. Monsieur C. BAYLE	Mairie	07140	LES VANS
A.C.C.A. Monsieur le président	Mairie	07230	ST ALBAN AURIOLLES
A.C.C.A. Monsieur le président	Mairie	07230	ST GENEST DE BEAUZON
A.C.C.A. Monsieur B. CHAMPETIER	Mairie	07120	SAMPZON
Association de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques. Monsieur J.M. MARC	Rue du quai	07140	LES VANS
Monsieur le président de la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature	Le village	07200	ST ETIENNE DE FONTBELLON
Office du tourisme Madame TESSIER		07140	LES VANS
Association « Découvrir en marchant » Monsieur R. FABRE		07140	LES VANS
Monsieur le président de la Direction Départementale de la Jeunesse et du Sport	3, avenue Vanel	07000	PRIVAS
Monsieur J. VANDAMME Comité Départemental de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade de l'Ardèche	4, cours du Palais	07000	PRIVAS
Monsieur BOUCHET, Président du Groupe spéléologique des Vans	Seyras Nord	07140	LES SALELLES
Monsieur le président de l'Association des élus de la Montagne R. VIDAL	Mairie	07330	BARNAS

Monsieur B. HEYRAUD	Camping de Mazet plage	07460	BERRIAS ET CASTELJAU
Monsieur P. RABHI	Hameau de Montchamp	07230	LABLACHERE
Monsieur P. PELLEGRINO		07140	LES ASSIONS
Monsieur P. MESCLON	La Ribeyre	07140	LES ASSIONS
Monsieur G. ROCHE	Chassagnes	07140	LES VANS
Monsieur S. RIBEAUCOURT	Le village	07120	SAMPZON
Madame BOISSIM		07230	CHANDOLAS
F.D.S.A. ST ALBAN AURIOLLES Monsieur COUDEYRE		07230	ST ALBAN AURIOLLES
S.I.D.B.C. Monsieur G. JAUZION-GRAVEROLLE	Mairie	07230	ST ALBAN AURIOLLES
Comité Départemental Spéléologie 07 Monsieur J. ARNAUD	Les Blaches	07120	CHAUZON
Confrérie des Bateliers de l'Ardèche	BP 48	07120	RUOMS
Conseil Supérieur de la Pêche	Innoparc Avenue Marc Seguin B.P. 323	07000	PRIVAS

NATURA 2000
Site B4 : « Bois de Païolive et basse vallée du Chassezac »

Compte-rendu du jeudi 3 mai 2001

Comité de pilotage N°2

Etaient présents :

- M. J.L. TRAVERSIER, DIREN Rhône-Alpes,
- M. R. VIDAL, président de l'Association des Elus de la Montagne,
- M. F. BOUCHET, Président du Groupe Spéléologique des Vans,
- M. R. FABRE, association Découvrir en Marchant,
- Mme N. TESSIER, office du tourisme Pays des Vans,
- M. G. BONNAUD Gilles, SIDET,
- Mlle F. CHAMBONNET, CRPF,
- M. J.P. MANIFACIER, Syndicat Interdépartemental des Propriétaires Forestiers
Sylviculteurs
- Mme R. BOISSIM, commune de CHANDOLAS,
- M. P. FAURE, SIDET,
- M. F. BARDON, SIDET,
- M. A. BOURGOIN, EDF,
- M. RIBEAUCOURT, commune de SAMPZON,
- M. G. ROCHE, commune de CHASAGNES,
- M. P. MESCLON, commune LES ASSIONS,
- M. P. PELLEGRINO, commune LES ASSIONS,
- M. J.M. MARC, APPMA le Chassezac,
- M. M. BEAUSSIER, mairie des VANS,
- M. R. MONNIER, mairie de LABLACHERE,
- M. A. MATHIEU, ACCA BEAULIEU,
- M. B. GERMAIN, ACCA LABLACHERE,
- M. R. VALETTE, ACCA LABLACHERE,
- M. G. MARTINEAU, Chambre d'Agriculture,
- M. C. SAUTIERE, Conseil Général,
- Mlle J. COTTIER, Conseil Général,
- M. J. TRICHOT, mairie de ST GENEST DE BEAUZON
- M. J. FABRE, ACCA ST GENEST DE BEAUZON,
- M. J.P. PENOT, mairie de GROSPIERRES,
- M. A. VALETTE, ACCA BERRIAS ET CASTELJAU,
- M. COQUILLART, CREN,
- M. COLOM Y CANALS, mairie de BANNE,
- M. V. JOUVE, ACCA et mairie de ST ALBAN AURIOLLES
- M. COUDEYRE, FDSA ST ALBAN AURIOLLES
- M. P. BROS, DDAF,
- Mlle M. GRIVAUD, DDAF,
- Mlle L. CHENAUX, DDAF.

Etaient excusés :

- M. TERRASSE, Député,
- M. A. LADET, Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature 07,
- Mme FLACHON, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,
- Direction Départementale de la Jeunesse et du Sport
- M. J. VANDAMME, escalade,
- J.M. ROUX, mairie des VANS
- M. J.H. ARNAUD, président de l'Association des Maires.

Le jeudi 3 mai 2001, en la salle du centre d'accueil des Vans, s'est tenue la deuxième réunion du comité de pilotage local du site B4 : « Bois de Païolive et basse vallée du Chassezac ».

L'ordre du jour était le suivant :

- 1- Présentation et validation des diagnostics écologiques et socio-économiques,
- 2- Détermination des grandes orientations de gestion du site,
- 3- Calendrier des prochaines réunions (groupes de travail, comité de pilotage local).

Le compte-rendu aborde les points suivants :

- 1- Rappel de la procédure Natura 2000 en Ardèche,
- 2- Présentation et validation des diagnostics écologiques,
- 3- Thèmes abordés et grandes orientations de gestion du site,
- 4- Calendrier des prochaines réunions (groupes de travail, comité de pilotage local),
- 5- Relevé de décisions.

1°) Rappel de la procédure Natura 2000 en Ardèche :

- ♦ 19 sites ont été transmis par le préfet au Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, qui les a envoyés à la Commission Européenne, soit une surface de 17 735 ha représentant 3,2 % du département.
- ♦ le comité de pilotage départemental Natura 2000 dans sa séance du 27 mai 1999 a entériné la démarche suivante :
 - a) chaque site a son comité de pilotage local,
 - b) à la 1^{ère} réunion de ce comité de pilotage local, tous les membres du comité de pilotage départemental sont invités ainsi que les structures locales,
 - c) à la 2^{ème} réunion du comité de pilotage local, seules les structures qui en auront fait la demande seront invitées plus les associations ou organismes locaux,
 - d) des groupes de travail sont créés par site selon les besoins, soit par thème (foncier, milieux terrestres, activité de pleine nature...) soit géographique,
 - e) le document d'objectifs est réalisé systématiquement par une commune ou un syndicat de commune, qui peut s'aider d'un ou plusieurs opérateurs.

Le document d'objectifs d'un site correspond à un plan de gestion. Celui-ci doit permettre d'identifier de manière précise les espèces et les habitats d'intérêt communautaire sur le site, d'orienter leur préservation de manière contractuelle plutôt que réglementaire. Il comprend aussi une évaluation financière sur 6 ans (coût et moyens de mise en œuvre).

Dans le site B4 : « Bois de Païolive et basse vallée du Chassezac », deux groupes de travail ont été créés à l'issue du premier comité de pilotage local : « activités de pleine nature – patrimoine » et « agriculture – sylviculture » (fiche d'inscription et liste des inscrits en fin de compte-rendu).

2°) Présentation et validation des diagnostics écologiques

Les inventaires ont débuté en 2000, des compléments sont prévus pour cette année 2001.

La présentation des diagnostics écologiques s'est faite à l'aide de diapositives commentées. Plusieurs intérêts ont été listés :

- Les forêts comportant de vieux chênes (souvent émondés), avec des accumulations d'humus, qui constituent un ensemble de niches écologiques intéressantes notamment pour les insectes.
- Des espèces qui ne relèvent pas de la directive habitats mais qui sont remarquables de part la répartition de leur population en France comme par exemple la Cétoine bleue.
- Les milieux ouverts :
 - Clairières et secteur des gras : en partie pâturés, intérêt pour la faune et la flore,
 - Pentes « sèches », très érodées avec une évolution lente.
- Le Chassezac comporte également un certain nombre d'intérêts au titre de la directive Habitats notamment par rapport aux poissons, aux habitats rivulaires (saulaies) et aux mammifères (castor, loutre).
- Les mares temporaires : présentes en quelques points éparpillés des lits des cours d'eau temporaires du site, elles rassemblent une richesse biologique remarquable : amphibiens, poissons, insectes, flore...
- Lône de St-Alban : c'est un site extrêmement important au niveau des espèces qu'elle abrite (castor, loutre, aigle, oiseaux, amphibiens...). La lône se comble peu à peu car elle n'est plus alimentée par le Chassezac.
- D'une manière générale, la présence du paysage ruiniforme, très imprégné par le patrimoine architectural (murets...).

La cartographie liée à cette description biologique du site n'est pas encore achevée, même si le travail de terrain est presque terminé. Elle sera sous format SIG¹.

La liste complète des habitats et espèces d'intérêt communautaire se trouve en page 38 et en page 56-57 du document de travail annexé à l'invitation de ce deuxième comité de pilotage local. Cette liste tient également compte des oiseaux au titre de la directive Oiseaux notamment pour les espèces inféodées aux milieux rupestres (Hibou Grand duc) et aux milieux ouverts.

3°) Thèmes abordés et grandes orientations de gestion du site

Les orientations de gestion du site ont été abordées par thème :

➔ L'agriculture :

Le principal enjeu est le maintien et/ou le redéploiement de l'activité pastorale en pâturage extensif. Le principal problème est d'ordre foncier.

L'animation foncière est le préalable à l'ensemble des propositions d'actions envisagées. Celle-ci pourrait être réalisée par la chambre d'agriculture, la SAFER, le SIDET,...

¹ SIG : Système d'Information Géographique

Suite à une animation foncière, il pourrait y avoir création d'une AFP² ou d'une autre structure.

Le conseil général pourrait participer à l'acquisition de parcelles dans le cadre de l'utilisation de la taxe départementale sur les espaces naturels (A savoir 30 % d'aide, avec un plafond de 150 000 francs par site pour la durée d'un document d'objectifs (6 ans)).

Dans le cadre de la mise en œuvre de CTE ou de MAE hors CTE, il ne semble pas opportun d'envisager une mesure spécifique à l'irrigation. En effet, les pompages agricoles ont lieu soit en avril, soit en mai mais pas en période estivale. Par ailleurs, le respect des débits réservés est appliqué conformément à la loi sur l'eau.

Une action pourrait être envisagée pour restaurer d'anciennes oliveraies ou autres vergers fruitiers inclus dans ce site.

→ La chasse :

Cette activité pourra continuer à s'exercer dans les conditions habituelles. Les chasseurs peuvent s'ils le souhaitent, intervenir dans la gestion de certaines parties du site.

→ La pêche :

Comme pour la chasse, cette activité n'est pas concernée par les mesures de gestion du site. Les pêcheurs peuvent participer au maintien ou à la restauration de la qualité de l'eau, des sites de frayères. Les pêcheurs ont aussi un rôle d'alerte en cas de problème.

→ Le tourisme :

1. Les activités de plein air :

➤ Le canoë : EDF retient de l'eau dans les barrages situés en amont du site, ce qui a pour conséquence de diminuer le débit en période pré-estivale, certaines zones rencontrant alors des problèmes d'eutrophisation.

➤ Le comité de pilotage a abordé le problème posé sur le site par rapport à la réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche. Le risque étant le transfert des canoës de la réserve naturelle sur le Chassezac. De plus, actuellement, les embarcadères et débarcadères de ce cours d'eau sont privés. La solution serait peut-être de rendre ces ensembles « publics » (acquisition foncière collective), de limiter leur nombre et de choisir leur emplacement.

➤ L'escalade : La FFME propose de supprimer l'équipement pour la pratique de l'escalade sur les milieux trop usés. Mais elle ne contrôle pas tous les pratiquants. Une étude d'impact serait à réaliser pour déterminer de nouveaux secteurs à équiper pour cette activité. Un plan d'aménagement des falaises pourrait être élaboré.

➤ La spéléologie : Une attention particulière doit être portée aux chauves-souris.
Eventuelle fermeture de la grotte des Cayres. Des négociations sont en cours.

2. La fréquentation du Bois de Païolive :

➤ Le SIDET a effectué des comptages durant l'été 2000. Le site est très célèbre mais la fréquentation ne semble pas excessive au regard de la sensibilité du milieu. Elle est limitée notamment par des possibilités de parking réduites.

➤ La propreté du site ne serait pas garantie par la pose de poubelles, même si celles-ci sont ramassées régulièrement par le SIDET. La solution serait peut-être de supprimer ces poubelles afin d'obliger les visiteurs à repartir avec leurs déchets.

² AFP : Association Foncière Pastorale

- Les décharges sauvages notamment alimentées par des résidents locaux, préjudiciables à la notoriété du site, obligent à renforcer l'effort de pédagogie auprès de la population locale.
- La gestion de la fréquentation : elle pourrait se faire à l'aide d'une charte et d'un label.

3. *Fréquentation de la lône de St-Alban :*

Des problèmes de décharges et de fréquentation du site par des motos, 4x4 et quads ont été recensés. La solution est réglementaire par l'application de la législation en vigueur et/ou Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (intérêt ?).

Un sentier pédagogique autour de ce milieu pourrait permettre l'information et la sensibilisation du public.

Un projet de restauration partielle de la lône est à l'étude par la Fédération APPMA (brèche dans la digue, creusement de la lône). Sa gestion serait aussi liée au pâturage.

4. *Fréquentation des grottes :*

- Création d'un sentier Chauves-souris et d'un musée de plein air sur ce thème.

4°) Calendrier des prochaines réunions

Les prochains groupes de travail se réuniront le 7 juin 2001 pour pouvoir compléter les 30 fiches actions qui ont été présentées (liste des fiches actions en annexe).

Le troisième comité de pilotage local pourrait avoir lieu en septembre 2001.

5°) Relevé de décisions

- Modification du périmètre :

Le Bureau d'étude propose une modification du périmètre du site. Mais celle-ci doit absolument faire l'objet d'une justification. C'est-à-dire que l'extension doit comporter des espèces ou des habitats d'intérêt communautaire et/ou permettre une cohérence dans la gestion globale du site.

- Le conseil général envisage dès cette année 2001 de faire étudier le foncier sur environ 600 ha sur le site du Bois de Païolive.
- L'administration transmettra au bureau d'étude les plans des carrières.
- Les groupes de travail se réuniront le 7 juin 2001.
- Le troisième comité de pilotage local aura lieu en septembre 2001.
- Le quatrième comité de pilotage local aura lieu à l'automne 2001.

Privas, le 15 mai 2001

PROGRAMME D' ACTIONS

Gestion de la fréquentation, accueil et formation du grand public

A – Mesures générales

Fiche 1 – *Etude complémentaire* : connaissance et organisation de la fréquentation sur le site

Fiche 2 – Interface tourisme / nature : Charte qualité et Label Natura 2000

Fiche 3 – *Communication* : charte graphique et signalitique

Fiche 4 – *Education à l'environnement* : plaquettes et documents de sensibilisation du grand public (locaux et touristes)

Fiche 5 – *Renforcement des missions* : brigades vertes

B – Bois de Païolive

Fiche 6 – *Aménagement* : organisation de la fréquentation sur le Site inscrit

C – Rivières et milieux aquatiques

Fiche 7 – *Concertation entre les partenaires* : Plan d'aménagement des sites de baignade et de sports d'eaux vives

Fiche 8 – *Education à l'environnement* : sentier pédagogique sur la Lône de Saint Alban

D – Milieux rocheux

Fiche 9 – *Concertation entre les partenaires* : Plan d'aménagement des falaises pour l'escalade

Fiche 10 – *Communication* : information et sensibilisation des pratiquants de l'escalade

E – Grottes et chauve-souris

Fiche 11 – *Concertation entre les partenaires* : Plan de gestion des grottes à chauve-souris

Fiche 12 – *Communication* : information et sensibilisation des spéléologues

Fiche 13 – *Education à l'environnement* : sentier de découvertes des chauve-souris

Gestion des espèces, des habitats et des paysages

A – Rivières et milieux aquatiques

Fiche 14 – *Gestion contractuelle* : C.T.E. ou M.A.E. « irrigation - débit du Chassezac »

Fiche 15 – *Génie écologique* : restauration de la Lône de Saint Alban

Fiche 16 – *Mesure réglementaire* : Arrêté de Biotope sur la Lône de Saint Alban

B – Milieux herbeux

Fiche 17 – *Gestion contractuelle* : C.T.E. ou M.A.E. « milieux pâturés »

Fiche 18 – *Animation foncière* :

Fiche 19 – *Maîtrise foncière* : mise à disposition de terrains pour le pâturage

Fiche 20 – *Gestion contractuelle* : gestion pastorale des Gras par un troupeau inter-communal

Fiche 21 – *Aides complémentaires* : petits aménagements, aide-berger

Fiche 22 – *Soutien technique* : appui et suivi agro-écologique des exploitations

C – Milieux forestiers

Fiche 23 – *Préservation de la biodiversité* : élevage et commercialisation des cétoines bleu

Fiche 24 – *Mesure réglementaire* : classement des espaces boisés

Fiche 25 – *Génie écologique* : création, entretien de clairières

Fiche 26 – *Programme* : arboriculture sur les anciennes zones cultivées

Suivi écologique et évaluation

Fiche 27 – *Suivi écologique* : surveillance des espèces et habitats de la Directive Habitat

Fiche 28 – *Suivi écologique* : suivi et évaluation du programme d'action

Autres Mesures sur l'ensemble du site

Fiche 29 – *Communication* : Code de bonne conduite

Fiche 30 – *Concertation entre les partenaires* : coordination entre les différents programmes d'aménagement de l'eau



Natura 2000 – Site B4

« Document à retourner en D.D.A.F. »

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

TELEPHONE :

FAX :

Je désire participer aux prochaines réunions du groupe de travail * :

« activités de pleine nature – patrimoine »	<input type="checkbox"/>
« agriculture – sylviculture »	<input type="checkbox"/>

* : cocher la (les) case(s) nécessaire(s)

NATURA 2000
SITE B4

Groupe de travail « activités de pleine nature – patrimoine »
activités sport / nature (randonnée pédestre, canoë, escalade, spéléologie...), chasse, pêche,
tourisme, patrimoine

NOM	PRENOM	TITRE	ADRESSE	N° TEL	N° FAX
SAUTIERE	Christophe	C.G.	Hôtel du département 07000 *PRIVAS	04/75/66/75/42	04/75/66/75/4
LAGANIER	Jacques		Les Avelas 07460 BANNE	04/75/39/83/80	
MARQUE	Albert		Quartier de Payre-Fabre 07460 BERRIAS ET CASTEJAU	04/75/39/02/05	
GAYRAL	René		Le Chadiot 07460 BERRIAS ET CASTEJAU	04/75/39/33/80	
VALETTE	André	Président A.C.C.A.	La Sarazine 07460 BERRIAS ET CASTEJAU	04/75/39/30/32	
DEVANCIARD	Gilles	Maire St Alban	Mairie 07120 ST ALBAN AURIOLLES	04/75/39/65/04	04/75 39/04/59
JOUVE	Vincent	Président A.C.C.A.	07120 ST ALBAN AURIOLLES		
COUDEYRE	André	Camping	Belvezet 07120 ST ALBAN AURIOLLES	04/75/39/63/91 04/75/39/75/98	
JAUZION- GRAVEROLLE	Guy	Camping	St Alban 07120 ST ALBAN AURIOLLES La Barque St Alban 07120 ST ALBAN AURIOLLES	04/75/93/99/21 04/75/39/09/55	
JULLIAN	Laurence	C.R.E.N.	Maison forte – 2, rue des Vallières 69390 VOURLES	04/72/31/84/50	04 72 31/84/59
FABRE	Robert	Association	La Blacherette 07140 MALARCE	04/75/36/94/03	
MARC	Jean-Marie	A.P.P.M.A.	B.P. 11 07140 LES VANS	04/75/37/22/11	04 75 37/22/11
NOGUIER	Jean		Le village Berrias 07460 BERRIAS ET CASTEJAU	04/75/39/30/77	
VITAL	Michel		La Sarrazine – Berrias 07460 BERRIAS ET CASTEJAU	04/75/39/30/48	
AGIER	Jean-Paul	Maire	Chagnac – Berrias 07460 BERRIAS ET CASTEJAU	04/75/39/30/08	
THIBON	Michel		Les Tournayres – Casteljaou 07460 BERRIAS ET CASTEJAU	04/75/39/36/39	
LADET	Alain	FRAPNA	Le village 07200 St ETIENNE DE FONTBELLON	04/75/93/41/45	04 75 35/52/53
HEYRAUD	Bernard	Camping	Camping de Mazet-Plage 07460 BERRIAS ET CASTEJAU	04/75/39/32/56	04/75 39/04/86
VORS	Vincent		Les Lauzasses de Casteljaou 07460 BERRIAS ET CASTEJAU	04/75/39/02/24	04/75 39/02/24
PEREZ	Gérard	Directeur VVF	V.V.F. Vacances – Casteljaou 07140 LES VANS	04/75/35/68/51	04 75 39/38/87
DAYRE	Michel		Le Claou 07230 CHANDOLAS	04/75/39/31/27	

NOM	PRENOM	TITRE	ADRESSE	N° TEL	N° FAX
DIET	Yolande		Chante quinson 07140 LES ASSIONS	04/75/37/22/03	
MESCLON	Pierre		La Ribeyre 07140 LES ASSIONS	04/75/37/28/87	
GAILLARD	René		48, rue Thiers 26000 VALENCE	04/75/42/36/92	
ROUX	Jean-Marie	maire	Rue du Temple 07140 LES VANS	04/75/87/84/00	04/75/87/84/0
GENOUD	DAVID	FAAPPMA 07	ZI le lac Avenue Marc Séguin 07000 PRIVAS	04/75/66/38/84	04/75/66/38
VALENTIN	Jean-François	ACCA	Le Petit Brahic	04/75/35/82/31	
DURAND	Valérie	CORA	Le village 07200 St Etienne de Fontbellon	04/75/35/55/90	04/75/35/55/90

Liste des membres et invités du groupe de travail « agriculture – sylviculture »

NOM	PRENOM	TITRE	ADRESSE	N° TEL	N° FAX
SAÜTIÈRE	Christophe	C.G.	Hôtel du département 07000 *PRIVAS	04/75/66/75/42	04/75/66/75/
VALETTE	André	A.C.C.A.	La Sarazine 07460 BERRIAS ET CASTEJAU	04/75/39/30/32	
FABRE	Rémy	Agriculteur	Brahic 07140 LES VANS	04/75/37/33/29	
RABHI	Pierre	Association	Montchamp 07230 LABLACHERE	04/75/39/33/55 04/75/39/33/98	04/75/39/37/
JULLIAN	Laurence	C.R.E.N.	Maison forte – 2, rue des Vallières 69390 VOURLES	04/72/31/84/50	04/72/31/84/
DEVANCIARD	Gilles	Maire St Alban	Mairie 07120 ST ALBAN AURIOLLES	04/75/39/65/04	04/75/39/04/
JOUVE	Vincent	Président A.C.C.A.	07120 ST ALBAN AURIOLLES		
COUDEYRE	André	Camping	Belvezet 07120 ST ALBAN AURIOLLES	04/75/39/63/91 04/75/39/75/98	
JAUZION- GRAVEROLLE	Guy	Camping	St Alban 07120 ST ALBAN AURIOLLES La Barque St Alban 07120 ST ALBAN AURIOLLES	04/75/93/99/21 04/75/39/09/55	
LADET	Alain	FRAPNA	Le village 07200 St ETIENNE DE FONTBELLON	04/75/93/41/45	04/75/35/52/
COLOM Y CANALS	François		Le Fort 07460 BANNE	04/75/39/84/90	04/75/39/86/
MOUTET	Michel		Le Bosc 07140 LES ASSIONS	04/75/37/21/74	04/75/37/21/
DUPRE	Serge		Champetier haut 07140 LES ASSIONS	04/75/94/92/93	
BERGER	Marie-Thérèse		Les Bourrels 07140 LES ASSIONS	04/75/37/20/98	
DURAND	Valérie	CORA	Le village 07200 St Etienne de Fontbellon	04/75/35/55/90	04/75/35/55/9

NATURA 2000
Site B4 : « Bois de Païolive et basse vallée du Chassezac »

Compte-rendu du vendredi 7 septembre 2001
Comité de pilotage N°3

Etaient présents :

- M. M. CHAZALET, SIDET,
- M. F. BARDON, SIDET,
- M. P. FAURE, SIDET,
- M. J.M. ROUX, maire et conseiller général des VANS,
- M. J. CADE, maire de BERRIAS ET CASTELJAU,
- M. J.C. CREGUT, maire de BANNE,
- M. J.F. BORIE, maire de BEAULIEU,
- M. R. BOUVARD, adjoint au maire de SAMPZON,
- Mme L. MARCY, adjointe au maire de LABLACHERE,
- Mme M. BARBE, conseillère municipale de SAMPZON,
- Mme M. POLOG, mairie de ST-GENEST-DE-BEAUZON,
- M. P. MESCLON, commune LES ASSIONS,
- M. J. FABRE, commune de ST GENEST DE BEAUZON,
- M. M. DAYRE, commune de CHANDOLAS,
- M. P. PELLEGRINO, commune LES ASSIONS,
- Mme R. BOISSIM, commune de CHANDOLAS,
- M. F. BOUCHET, Président du Groupe Spéléologique des Vans,
- M. C. TOURRE, Confrérie des Bateliers,
- M. G. JAUZION-GRAVEYROLLE, Syndicat des berges,
- M. J.M. MARC, APPMA le Chassezac,
- M. A. LADET, FRAPNA,
- M. G. MARTINEAU, Chambre d'Agriculture,
- M. B. BORANGA, EDF Pied-de-Borne,
- M. J.F. DALLER, DDJS,
- M. S. FLEURY, CERMOSEM,
- M. E. LIERDEMAN, cabinet ACER CAMPESTRE,
- M. F. PRUNIER, cabinet ACER CAMPESTRE,
- M. Y. GILOUX, cabinet ACER CAMPESTRE,
- M. J.L. TRAVERSIER, DIREN Rhône-Alpes.
- Mlle L. CHENAUX, DDAF,

Etaient excusés :

- M. TERRASSE, Député,
- Mme FLACHON, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,
- Mlle JULIAN et M. COQUILLARD du CREN,
- M. VIDAL, Président de l'association des élus de la montagne.

Le vendredi 7 septembre 2001, en la salle de la maison des associations des Vans, s'est tenue la troisième réunion du comité de pilotage local du site B4 : « Bois de Païolive et basse vallée du Chassezac ».

L'ordre du jour était le suivant :

- 1- Présentation d'une version provisoire du document d'objectifs,
- 2- Discussion pour la validation des fiches actions du documents d'objectifs.

Le compte-rendu aborde les points suivants :

- 1- Discussion pour la validation des extensions du périmètre du site,
- 2- Discussion pour la validation des fiches actions du documents d'objectifs,
- 3- Relevés de décisions.

1- Discussion pour la validation des extensions du périmètre du site :

4
Trois extensions ont été proposées au comité de pilotage local. La localisation est visible sur la carte de la lettre Natura 2000 du pays des Vans N°3 envoyée par courrier par le bureau d'étude aux membres du comité de pilotage local :

➤ Nord du site (communes de Joyeuse et Lablachère) :

Les habitats d'intérêt communautaire présents sont les pelouses sèches, les *Formations stables à buis* matorrals à Genévrier oxycèdre, il s'agit en fait de la continuité écologique avec l'extrémité nord du site. Le taillis de chêne vert est également présent.

➤ Ouest du site (communes des Assions, St-Genest-de-Beauzon, Lablachère) :

Les habitats d'intérêt communautaire présents sont les pelouses sèches ainsi que des formations stables à buis. Une partie de ce secteur est pâturée.

Matorral à Genévrier Oxycèdre

➤ Est du site (communes de St-Alban-Auriolles, Chandolas) : Bourbouillet, Coudon

Des pelouses substeppiques ou rases à Thym sont présentes et représentent des habitats prioritaires de la directive Habitat.

➤ Sud-Est du site (communes de Banne, Berrias) : Vallée du Granzon

Cette partie proposée à l'extension ne présente pas d'habitat d'intérêt communautaire mais est un habitat d'espèces de la directive notamment de celui du castor et de nombreuses libellules.

Les extensions n'entraîneront pas de modifications du programme d'actions car deux actions possibles déjà existantes soit HAB 4.1 et HAB 2.3.

Les extensions ont été validées. Une fois le document d'objectifs approuvé par le comité de pilotage local les élus débattront avec leurs conseillers municipaux et délibéreront pour le périmètre avec les extensions proposées. A ce titre, les élus souhaitent une explication plus précise de l'intérêt d'intégrer les extensions au périmètre actuel.

Les conseils municipaux doivent débattre et délibérer sur le principe et les limites exactes des propositions d'extension relevantes sur leurs communes.

Les élus souhaitent un fond de carte précis et une explication des enjeux écologiques

2- Discussion pour la validation des fiches actions du documents d'objectifs :

Concernant l'ensemble des fiches actions :

- les coûts sont notés à titre indicatif,
- les structures indiquées comme maître d'ouvrage ou maître d'œuvre sont des propositions et peuvent évoluer,
- globalement, rien ne justifie la mise en place d'une réglementation plus stricte pour la protection du milieu et des espèces,
- α - les fiches actions présentées ont été approuvées dans le principe mais des détails seront à revoir, notamment au fur et à mesure de la mise en œuvre des actions.

➤ ADM 1 : Coordonner et administrer la mise en œuvre du Document d'objectifs.

Les coûts ne sont pas figés. La mise en œuvre des actions se fera une fois le document d'objectifs approuvé par le comité de pilotage local. Les communes auront néanmoins le temps de réfléchir à la structure la mieux appropriée pour réaliser les actions.

La fiche est validée.

➤ ADM 2.1 : Programme d'étude et de fréquentation

Le CREN et le SIDET ne doivent pas apparaître dans les maîtres d'ouvrage pressentis. Les brigades vertes peuvent identifier et cartographier les décharges sauvages. La commune de Chandolas demande à ce que soit bien pris en compte ces remarques envoyées par courrier du 03/09/01 dans la sous-mesure ADM 2.1.4.

La fiche est validée.

➤ ADM 2.2 : Maîtriser la fréquentation sur la lône de St-Alban

La fiche est validée.

➤ ADM 2.3 : Plan d'aménagement des sites d'escalade

La fiche est validée.

➤ ADM 3.1 : Maîtriser les prélèvements d'eau pour l'irrigation

La fiche n'est pas validée dans cette forme mais intégrée à la fiche action HAB 2.1 (Contrat de milieu « Chassezac »). En effet, la problématique soulevée par les lâchés d'eau d'EDF provoquant un brusque et éphémère changement des conditions du milieu aquatique du Chassezac, les prélèvements d'eau par pompes (agricoles et privés) semble être plus pertinente si elle est intégrée et réfléchi à une échelle plus globale. Les mesures CTE qui concernent l'irrigation ne semble pas réaliste pour ce site.

➤ COM 2.1 : Concevoir un espace d'accueil, en lien avec l'écomusée

Cette action se raccroche au projet d'écomusée avec un volet sensibilisation à l'environnement plus important. Le montage financier est déjà réalisé.

La fiche est validée.

➤ COM 2.2 : Charte graphique et signalétique

Cette action n'est pas prioritaire. Elle n'est pas validée dans cette forme mais intégrée à la fiche action COM 2.3 (Sensibilisation du grand public) comme sous-mesure.

➤ **COM 2.3 : Sensibilisation du grand public**

Est intégrée l'action proposée dans la fiche COM 2.2. Les cinq supports de communications ne semblent pas redondants dans la mesure où ils doivent sensibiliser cinq publics différents. La rédaction des documents doit être suivie sérieusement. Il ne s'agit pas d'amener un tourisme de masse mais de sensibiliser les touristes là où ils sont le plus nombreux. Ces supports doivent pouvoir s'autofinancer. Il existe une part d'autofinancement (25%) sur les supports.
La fiche est validée.

➤ **COM 2.4 : Information et sensibilisation des pratiquants de l'escalade et de la spéléologie**

La Direction Départementale de la Jeunesse et du Sport ne peut pas être citée comme financeur. Les panneaux pour les spéléologues devraient se situer à l'intérieur des grottes. Le comité de pilotage local devra prendre en compte la loi sport.
La fiche est validée.

➤ **COM 2.5 : Sentier de découverte des Chauves-souris**

Le projet est mené par le CREN, les actions sont déjà engagées. La fiche n'est pas complète, notamment au niveau des investissements.
La fiche n'est à ce titre pas validée et le comité de pilotage local attend les montants.

➤ **COM 2.6 : Sentier pédagogique de la Lône de St-Alban**

Ce projet doit se faire en bonne cohabitation avec les aménagements de la lône. Les actions COM 2.7.1 et 2.7.2 sont inversées. Les taux de financements sont à revoir.
La fiche est validée.

➤ **COM 2.7 : Formation continue et charte de qualité**

Cette action permet d'informer les professionnels sur les enjeux environnementaux du site. C'est un plus pour les professionnels intéressés et qui font la démarche.
L'action proposée en COM 3.1 est ajoutée et simplifiée.
La fiche est validée.

➤ **COM 3.1 : Code de bonne conduite et rappels juridiques**

Cette action permet un rappel de ce qui est autorisé ou non. Dans cette forme, la question de la mise à jour notamment par rapport à la structure qui se chargerait de le faire semble difficile. Pour simplifier, elle est réduite au strict minimum, c'est-à-dire un rappel juridique qui s'intègre dans les sous-mesures de la fiche action COM 2.7.

➤ **HAB 1.1 : Identifier les propriétaires et assurer l'animation foncière**

Préalable et nécessaire à toute action de gestion, cette fiche est validée.

➤ **HAB 2.1 : Préparer un contrat de milieu « Chassezac »**

Cette action, déjà discutée par ailleurs, permet de réfléchir à la gestion de certaines problématiques du Chassezac à une échelle plus cohérente que le seul site du B4. Elle est redondante par rapport à des réflexions déjà en cours mais démontre de la motivation des personnes concernées et stimule la poursuite du projet.

Il est nécessaire dans cette action d'y intégrer la fédération de pêche, l'Association de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques locale, le Services Départemental d'Équipement et d'Aménagement, le SELO (je ne connais pas cette structure).

A cette fiche seront intégrées d'autres actions du programme qui rejoignent la problématique eau par rapport au Chassezac.

LD pour LOZÈRE

c'est l'équivalent du SDEA pour la Lozère.

La fiche est validée.

La restauration et l'entretien de la lône sont souhaitables à court terme. Pour la FRAPNA et Fédération de pêche, il semblerait que ces travaux ne suffisent pas à ---

Le Syndicat de Défense des bords du Chazerac & Mairie ne sont pas de cet avis. Aucune étude scientifique ne documente l'influence de la digue sur l'équilibre complète

➤ **HAB 2.2 : Restauration de la lône de St-Alban de la Lône**

Suite à l'étude de la fédération de pêche, des propositions de gestion de cette lône avaient été faites. Il semblerait qu'un simple curage ne suffise à maintenir de manière pérenne le milieu et ne permette pas de retrouver la dynamique hydrologique naturelle. Etant donné que la réflexion qui doit avoir lieu autour de ce débat est à réfléchir avec des experts, le comité de pilotage local préfère que cette action soit réfléchiée dans le cadre du contrat de milieu (repris dans HAB 2.1). Il n'est cependant pas exclu la possibilité que des opérations de nettoyage soient entreprises avant la mise en place du contrat.

La fiche est intégrée à la fiche HAB 2.1.

➤ **HAB 2.3 : Restauration de la ripisylve du Granzon**

La fiche est intégrée à la fiche HAB 2.1.

➤ **HAB 3.1 : Arbres remarquables**

Cette fiche du programme aurait un rôle plus ponctuelle. Comprise dans le programme d'actions, elle ne serait là que pour intervenir dans l'éventualité où un propriétaire déciderait de couper l'ensemble de ces arbres qui représenteraient un intérêt écologique. Cela permettrait de sensibiliser, voire de l'indemniser s'il accepte d'en laisser quelques uns. La fiche doit, en préambule, reprendre l'idée que la chênaie n'est pas menacée mais qu'elle représente un habitat d'espèce d'intérêt communautaire. La mesure HAB 3.1.3 est supprimée.

La fiche est validée.

➤ **HAB 4.1 : Appui technique aux CTE ou MAE pastoralisme**

Des clauses particulières spécifiques à Natura 2000 pourront être incluses dans le cahier des charges de chaque CTE contractualisé.

La fiche est validée.

➤ **HAB 4.2 : Etude de faisabilité « Troupeau débroussaileur »**

Ce projet est trop lourd pour les collectivités, de plus, le candidat potentiel abandonne définitivement son activité.

La fiche est supprimée.

➤ **HAB 4.3 : Restauration et entretien de clairières**

La fiche est validée.

➤ **HAB 4.4 : Restauration des oliveraies et vergers extensifs**

La chambre d'agriculture doit être inscrite dans maître d'œuvre.

La fiche est validée.

➤ **HAB 7.1 : Plan de gestion des grottes à Chauves-souris**

Ce projet est conduit par le CREN (programme chauve-souris). La fiche n'est pas validée tant que les investissements ne sont pas complétés.

➤ **HAB 7.2 : Réhabilitation des carrières**

Les recommandations écologiques pour la réhabilitation dans le schéma départemental des carrières sont déjà rédigées, seul une modification de l'arrêté préfectoral peut permettre d'ajouter des préconisations. La procédure doit être vue avec la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (D.R.I.R.E.). La fiche doit être réorientée en ce sens.

Il existe un travail en amont de sensibilisation et d'appui technique, aux propriétaires ainsi que de localisation des arbres remarquables.

Pour l'instant, si un propriétaire décide de couper ces arbres, il sera indemnisé.

la fiche

La FRAPNA est à rajouter dans les partenaires privilégiés.
La fiche est validée.

➤ **HAB 8.1 : Renforcer les missions des Brigades vertes**

Les Brigades vertes sont ouvertes à différentes interventions avec tout de même une formation des brigadiers aux espèces et habitats de la directive qui seront concernés.

*sous réserve d'une formation préalable
des brigadiers concernés ainsi qu'aux
techniques de gestion
à mettre en œuvre
rivière, élagage.*

➤ **ESP 1.1 : Elevage et commercialisation de la cétoine bleue**

Il y a toujours eu des pillages de la Cétoine mais la commercialisation peut tout de même réduire la capture d'individus dans le milieu naturel.

La fiche est validée.

*Mise en place d'une commercialisation
d'individus d'élevage à faible coût*

➤ **SUI 1 : Améliorer les connaissances scientifiques des habitats et des espèces**

- SUI 1.2 (Suivi des poissons et écrevisses): les réservoirs de population sont à rechercher ailleurs que sur le Granzon, il faut y ajouter la recherche nocturne.

La fiche est validée.

➤ **SUI 2 : Suivi et évaluation du programme d'actions**

La fiche est validée.

➤ Une action complémentaire est proposée en plus. Il s'agit de la recherche d'odonates sur les cours d'eau permanent. Les espèces visées sont la Cordulie splendide (Macromia splendens), Cordulie à corps fin (Oxygastra curtisii), Gomphus graslinii et Ophiogomphus cecilia. Les Brigades vertes pourront aider à la prospection dans la mesure où il y aura formation, comme préalablement retenu dans le programme d'actions.

3- Relevé de décisions :

➤ Le bureau d'étude donnera aux élus plus d'informations concernant les extensions (cartes et justifications).

➤ Les extensions sont validées par le comité de pilotage local.

➤ Le quatrième comité de pilotage local du site B4 aura lieu le mardi 23 octobre 2001.

➤ Le bureau d'étude fournira le formulaire standard de données Natura 2000 du site B4, et proposera la plaquette de synthèse du document d'objectifs.

Privas, le

Service : Forêt Eau Environnement
Dossier suivi par : Mlle CHENAUX
Ligne directe : 04 75 66 70 13
N° de fax : 04 75 66 70 94
E mail : Martine.GRIVAUD@agriculture.gouv.fr
Vos réf. :
Nos réf. : LC/MG

**Mesdames, Messieurs,
les membres et invités du comité
de pilotage local**

Objet : Natura 2000 - site B 4
Compte rendu du comité de pilotage N°4

Privas, le 31 octobre 2001

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le compte-rendu de la réunion du quatrième comité de pilotage local du mardi 23 octobre 2001, qui a eu lieu à la maison des associations de LES VANS, concernant Natura 2000, et précisément le site B4 : « Bois de Païolive et basse vallée du Chassezac ».

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet et par délégation,

NATURA 2000
Site B4 : « Bois de Païolive et basse vallée du Chassezac »

Compte-rendu du mardi 23 octobre 2001
Comité de pilotage N°4

Etaient présents :

- M. M. CHAZALET, SIDET,
- M. F. BARDON, SIDET,
- M. P. FAURE, SIDET,
- M. G. BONNAUD, SIDET,
- M. J. CADE, maire de BERRIAS ET CASTELJAU,
- M. J.C. CREGUT, maire de BANNE,
- M. R. BOUVARD, adjoint au maire de SAMPZON,
- M. J. FABRE, commune de ST GENEST DE BEAUZON,
- M. P. PELLEGRINO, commune LES ASSIONS,
- Mme R. BOISSIM, commune de CHANDOLAS,
- M. R. TROUILLAS, ACCA de ST GENEST DE BEAUZON,
- M. M. MOUTET, commune de LES ASSIONS,
- M. P. THIBON, ACCA de BERRIAS ET CASTELJAU,
- M. V. JOUVE, ACCA et mairie de ST ALBAN AURIOLLES,
- Mme N. DUCROS, commune de CHANDOLAS,
- M. M. THIBON, chambre d'agriculture,
- M. J. TRICHOT, conseiller municipal de ST GENSET DE BEAUZON,
- M. JP. CHAMOUTIN, conseiller municipal de JOYEUSE,
- Mme M. RABHI, Terre et Humanisme,
- M. JP. HABAUZIT, EDF,
- M. B. BORANGA, EDF,
- M. JP. MANIFACIER, syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs,
- Mlle F. CHAMBONNET, CRPF,
- M. G. JAUZION-GRAVEYROLLE, Syndicat des berges,
- M. J.M. MARC, APPMA le Chassezac,
- M. J. ARNAUD, comité départemental de spéléologie,
- M. J. VANDAMME, CDFME,
- M. F. MINIER, CDFME,
- M. F. HAUSHERR, DDJS,
- M. C. PESCHIER, DDJS,
- M. C. TOURRE, confrérie des bateliers,
- M. S. FLEURY, CERMOSEM,
- Mlle L. JULLIAN, CREN,
- Mlle E. MOINE, IUF,
- Mlle E. REUMAUX, UPMF,
- M. E. LIERDEMAN, cabinet ACER CAMPESTRE,
- Mlle M. GRIVAUD, DDAF,
- Mlle L. CHENAUX, DDAF.

Etaient excusés :

- M. A. LADET, expert scientifique,
- M. le président de la FRAPNA,
- M. J.L. TRAVERSIER, DIREN Rhône-Alpes.
- M. TERRASSE, Député,
- M. DUCHENE, service santé et environnement de la DDASS,
- Mme FLACHON, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,
- M. VIDAL, Président de l'association des élus de la montagne.

Le mardi 23 octobre 2001, en la salle de la maison des associations des Vans, s'est tenue la quatrième réunion du comité de pilotage local du site B4 : « Bois de Païolive et basse vallée du Chassezac ».

L'ordre du jour était le suivant :

- 1- Discussion pour l'approbation du document d'objectifs,
- 2- Présentation de la plaquette de synthèse.

Le compte-rendu aborde les points suivants :

- 1- Discussions sur la validation des extensions,
- 2- Discussion pour la validation du document d'objectifs,
- 3- Présentation de la plaquette de synthèse,
- 4- Questions diverses,
- 5- Relevé de décisions.

1- Discussion sur la validation des extensions :

Les extensions proposées par le bureau d'étude lors de ce comité de pilotage sont annexées au compte-rendu (carte 1/2 et 2/2). L'Etat demandera aux communes de délibérer sur ces propositions. Les communes, en cas de désaccord, peuvent faire des propositions de modifications de ces extensions en argumentant ou en expliquant les raisons des modifications qu'elles proposent.

2- Discussion pour la validation du document d'objectifs :

2.1. Remarques sur le document :

➤ Il manque des sites d'escalade sur la carte n°5 « Fréquentation touristique ».

➤ Page 54 : Canoë-kayak et baignade

Un plan d'aménagement des sites de baignade et des sports d'eaux vives sur le Chassezac avait été proposé mais les élus ne veulent pas engager leur responsabilité civile. Les élus mènent cependant une réflexion sur la possibilité d'aménager des embarcadères.

2.2. Remarques sur le programme d'actions :

➤ Une incohérence entre les chiffres estimés dans le programme d'actions et le tableau récapitulatif page 93 est notée. Les pourcentages indiqués dans le programme d'actions et dans le tableau seront supprimés car on ne peut actuellement qu'identifier les types de financements possibles.

➤ **ADM 2.3 (page 63) : Plan d'aménagement des sites d'escalade**

Il sera noté uniquement « bureau d'étude » dans les parties « maître d'œuvre pressentis » et « étude d'incidence » en remplacement des structures précédemment inscrites.

➤ **COM 2.5 (page 69) : Sentier de découverte des Chauves-souris**

Un particulier vient d'acquérir des terrains se trouvant au départ du sentier de la Vierge. Il souhaite les clôturer. La réalisation du sentier risque donc d'être retardée et modifiée. Néanmoins, ces parcelles se situent dans le site inscrit du Bois de Païolive, le propriétaire doit donc se conformer à la réglementation des sites inscrits et du code de l'urbanisme.

➤ **COM 2.7 (page 71) :**

Cette fiche est renommée « Guide de bonnes gestions environnementales ».

➤ **HAB 1.1 (page 73) : Identifier les propriétaires et assurer l'animation foncière**

Les notes en bas de page sont modifiées comme suit :

- « 14 secteurs sont identifiés en Ardèche, dont le « bois de Païolive » est un site majeur. Le conseil général peut participer à hauteur de 30 % dans la limite de 150 KF par site sur 6 ans. »,
- *Le CREN est mandaté par le conseil général 07 pour une mission de dépouillement cadastral. »*

➤ **HAB 2.1 (page 75) : Préparer un contrat de milieu « Chassezac »**

Le comité départemental de canoë-kayak doit y être associé. Une rectification est à apporter : les lâchers d'eau pour les compétitions de canoë ont lieu hors des périodes d'étiage. Il sera nécessaire pour toute cette action de prendre connaissance de ce qui a été fait dans le cadre de l'ouvrage de Puylaurent, notamment l'étude effectuée par le Service régional de l'Aménagement des Eaux Rhône-Alpes en date de juin 1989.

➤ **HAB 4 (page 81) : Appui technique aux CTE ou MAE « pastoralisme »**

Dans le cadre de Natura 2000, les Contrats Territoriaux d'Exploitation (C.T.E.) correspondent à la gestion des parcelles agricoles. Les mesures 19.2 « Ouverture des parcelles moyennement embroussaillées (déprise récente) et maintien de l'ouverture » et 19.3 « Maintien de l'ouverture des espaces à gestion extensive » sont les mesures types du cahier des charges CTE qui répondent le mieux à la gestion envisagée pour ce site (mesures jointes au compte-rendu). Le bureau d'étude a établi la liste des précautions particulières à prendre en compte. Les diagnostics agro-écologiques s'effectueront en présence de l'agriculteur, d'un technicien de la chambre d'agriculture et d'un écologue. L'aide technique de l'écologue sera financée. Le montant de l'aide sera révisé afin de correspondre à ce qui se pratique déjà dans le département.

➤ **HAB 4.4 (page 82) : Restauration des oliveraies et vergers extensifs**

5 unités sont concernées par cette mesure. La remarque faite précédemment sur le coût d'un diagnostic agro-écologique est identique.

➤ **HAB 7.2 (page 85) : Réhabilitation des carrières**

Il ne peut y avoir de financement alloué dans le cadre d'une réhabilitation de carrière puisqu'il s'agit de l'application de la réglementation.

➤ **HAB 8.1 (page 86) : Renforcer les missions des brigades vertes**

Une réflexion des élus devra avoir lieu pour décider s'il est nécessaire de créer de nouvelles brigades vertes dans le cadre du syndicat à vocation unique ou si des solutions peuvent être mises en place pour déléguer les missions de ces actions aux brigades vertes du SIDET. Il est noté que la brigade verte de Joyeuse travaille essentiellement sur le contrat de rivière.

➤ **SUI 2 (page 90) : Suivi et évaluation du programme d'action**

Cette action est fusionnée avec la première action ADM 1.1. Le suivi et l'évaluation du programme d'action ainsi que la coordination et l'animation seront réalisés par la même structure. Le suivi donnera lieu à des bilans annuels. L'acquisition d'un SIG est prévue dans cette mesure.

➤ **SUI 2.5 (page 90) : Suivi du plan d'aménagement des falaises**

Le conseil général est inscrit dans « maître d'œuvre presentis » à la place des structures précédemment inscrites.

3- Présentation de la plaquette de synthèse :

La plaquette a été envoyée par courrier. Un commentaire a été formulé concernant la page 3, chapitre « Actions » : la dernière phrase est supprimée « Les aménagements lourds [...] Natura 2000 ».

Le bureau d'étude rappelle que cette plaquette fait office de lettre Natura 2000 du Pays des Vans n°4.

4- Questions diverses :

➤ Un syndicat mixte à vocation unique sera peut être créer pour l'ensemble des communes concernées par les sites Natura 2000 B4 : « Bois de Paolive et basse vallée du Chassezac », B8 : « Pelouses, landes, tourbières et forêts du plateau de Montselgues » et B9 : « Forêts, landes, habitats rocheux et milieux aquatiques du bois de Bartres ». Il permettrait de prendre en charge la réalisation et la coordination des ces trois documents d'objectifs. La création d'un mi-temps pour un site solliciterait un budget annuel de 200 000 francs soit 30 490 €.

5- Relevé de décisions :

- Les différentes lettres du Pays des Vans, les différentes cartes du site ainsi que les différents documents concernant le site Natura 2000 sont désormais consultables sur le site <http://www.acer-campestre.fr> .
- Toutes les remarques concernant le document d'objectifs sont à faire parvenir au bureau d'étude avant le 15 novembre 2001 à l'adresse qui suit :

ACER CAMPESTRE – LIERDEMAN CONSULTANTS

19, rue Michut
69100 VILLEURBANNE

Tél : 04/78/03/29/20

Fax : 04/78/03/74/18

Email : acer @ acer-campestre

Site web : www.acer-campestre.fr

- L'Etat demandera à chaque commune de délibérer, par un courrier spécifique, sur l'approbation du document d'objectifs et du périmètre du site.

ANNEXE 5

- **LETTRES N°1,2,3,4, ET 5**

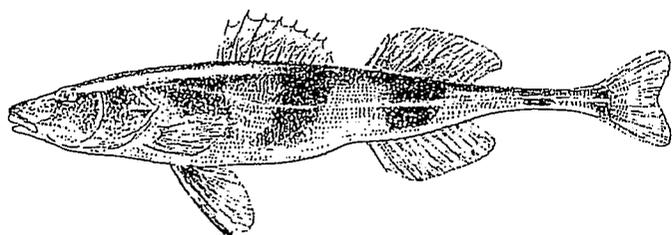
Pourquoi cette lettre de liaison ?

La rédaction du Document d'Objectifs du site B4 "Bois de Païolive et vallée du Chassezac" va encore s'étaler sur 9 mois. Pour élaborer ce document en concertation, nous vous proposons de travailler ensemble au sein de deux groupes thématiques : agriculture et tourisme-loisirs. L'état des lieux fait, nous devons maintenant élaborer des propositions de gestion des habitats et des espèces relevant de la Directive Habitats Faune- Flore 92/43.

Vous vous retrouverez aussi pour valider les propositions au sein du comité de pilotage local, organe central du processus de concertation, réuni sous l'égide du préfet de département.

Connaître le calendrier de travail de chacun des groupes, leur composition, les différentes réunions proposées, mais aussi entendre le témoignage de l'un ou l'autre des acteurs, comprendre pourquoi tel site mérite d'entrer dans NATURA 2000, voilà l'objectif de cette lettre de liaison. Le n° 2 devrait suivre de près ce n°1 pour vous parvenir en janvier. Nous vous y présenterons plus complètement les habitats et les objectifs de gestion souhaitables.

*Apron, espèce de la directive Habitats présente dans le Chassezac.
Source : Inventaire de la faune menacée en France WWF, MNHN - Ed. Nathan, 1994, France.*



Le S.I.D.E.T, maître d'œuvre du Document d'Objectifs.

Pour ce Document d'Objectifs du site B.4 du Bois de Païolive et la Vallée du Chassezac, la maîtrise d'œuvre a été confiée au S.I.D.E.T., Syndicat Intercommunal de Développement Touristique du Pays des Vans.

Suite à un appel d'offre ouvert, le cabinet *Acer campestre*, spécialisé en environnement et développement, a été retenu et désigné comme opérateur. La D.D.A.F. assure la maîtrise d'ouvrage, par délégation de la D.I.R.E.N. La prestation est financée par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

Acer campestre, opérateur du Documents d'Objectifs

L'Opérateur, *Acer campestre*, est ainsi chargé de la concertation et de la rédaction du Document d'Objectifs de ce site. (cf. p. 2).

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions.

Pour nous joindre :

Emmanuel Lierdeman (coordinateur).

Acer campestre

19, rue Clément Michut

69100 Villeurbanne

Tél 04 78 03 29 20 ; fax 04 78 03 74 18

e.mail : acer@acer-campestre.fr

AGENDA

Nous proposons les groupes de travail suivants (dates fixées sous réserve de confirmation par courrier) :

ATELIER THEMATIQUE N°1

"AGRICULTURE ET FONCIER" :

mardi 9 janvier 2001, 10h - 12 h30
salle associative des Vans.

ATELIER THEMATIQUE N°2 :

"TOURISME-LOISIRS-SPORTS, CULTURE, CHASSE ET PECHE" :

mardi 9 janvier 2001, 14 h - 16h 30
salle associative des Vans

COMITE DE PILOTAGE N° 2 :

vendredi 9 février 2001, 10h-12 h30

REUNION – DEBAT OUVERT A TOUS:

(sous réserve de confirmation)

vendredi 9 février 2001, 14h - 16 h30

N.B. : les principaux participants seront invités par courrier mais ces ateliers sont ouverts à toute personne souhaitant contribuer à l'élaboration de ce Document d'Objectifs "Bois de Païolive - Vallée du Chassezac".

SOMMAIRE

Page 1 :

- Présentation de la lettre,
- Maître d'œuvre et Opérateur
- l'Agenda pour janvier-février 2000.

Page 2 :

- Natura 2000, où en est-on ?
- Au programme des Ateliers.

Page 3 :

- L'état initial : espèces animales.

Page 4 :

- Carte administrative et photos.



Rappel : Directive Habitats et Réseau Natura 2000.

La directive européenne du 21 mai 1992, dite directive "Habitats", a pour objet la conservation d'espèces et d'espaces sauvages, énumérés dans des annexes du texte réglementaire, considérées comme rares ou menacées à l'échelle européenne. Elle complète la directive "Oiseaux" de 1979 en traitant des autres groupes d'espèces animales (mammifères, reptiles et amphibiens, poissons, insectes, crustacés, mollusques), des espèces végétales et des habitats.

En Ardèche, de nombreux espaces et espèces concernés par cette directive sont présents, depuis les lûnes du Rhône jusqu'aux landes sommitales du Mezenc en passant par les falaises calcaires, des pelouses sèches, des marais et tourbières, certaines landes ou forêts, sans parler d'un grand nombre d'espèces qui peuvent parfois paraître localement banales mais qui sont considérées comme rares à l'échelle de l'Union Européenne. Il s'agit donc d'un véritable devoir de solidarité entre Etats membres d'une part et avec les générations futures d'autre part.

Sur la base d'inventaires scientifiques pré-existants, de nombreux sites ont été délimités. 1.029 sites d'importance communautaire ont déjà été proposés par la France à la Commission Européenne, soit 5,8% du territoire national (contre 14,8% en Espagne et 16,4% en Italie...). Pour ces sites, il convient maintenant de rédiger de façon concertée des Documents d'Objectifs.

Les sites désignés au titre de cette directive, constitueront, avec les Zones de Protection Spéciale (directive Oiseaux), le réseau européen Natura 2000, devant être constitué à partir de 2004.

Qu'est-ce qu'un Document d'Objectifs ?

Les Documents d'Objectifs sont en quelque sorte des plans de gestion pour ces espaces, à définir pour une période de six ans. Elaborés de façon concertée avec les élus, les acteurs socioprofessionnels et les administrations, ils doivent être compatibles avec le maintien des activités humaines et plus largement le développement, tout en veillant à ce que certaines pratiques, activités ou projets d'aménagement n'aillent pas à l'encontre de la **préservation des espèces et habitats concernés par la directive**. Ils doivent permettre à la France de respecter son engagement à **maintenir en bon état de conservation** les habitats et espèces qui auront justifié la désignation du site.

Première présentation des milieux et habitats du site.

Différents milieux

L'ensemble du périmètre du site B4 comporte plusieurs entités distinctes :

- le Bois de Païolive lui-même, site de grande notoriété faisant par ailleurs l'objet d'un projet de site classé ;
- les gras, notamment de Chandolas à Lablachère ;
- la vallée du Chassezac incluant la rivière elle-même, ses berges et les falaises formant les gorges.

La cartographie des Habitats

Les Habitats qui relèvent de la Directive sont maintenant bien identifiés. Ils seront présentés de façon détaillée dans la prochaine Lettre (n°2). Leur cartographie est rendue complexe par leur organisation en mosaïques au sein desquelles nous devons préciser la part relative (%) de chacun des Habitats définis.

Les Espèces de la Directive

Aucune espèce végétale relevant de la Directive Habitats n'a été relevée sur le site. Par contre, l'état des lieux confirme l'importance du site B4 pour **de nombreuses espèces animales** comme des chauves-souris, certains poissons dont l'Apron, la Loutre, des libellules et divers insectes des chênaies ou des garrigues ouvertes. (Cf. espèces animales page suivante).

AU PROGRAMME

DES ATELIERS :

Les ateliers de travail du 9 janvier 2001 vont permettre de présenter les enjeux "Natura 2000", proposer des objectifs et actions possibles, solliciter des participants des propositions complémentaires et recueillir les avis de tous les acteurs sur les orientations souhaitables.

Au vu des principaux enjeux et orientations à prendre, l'atelier n°1 sera centré sur les questions agricoles et plus particulièrement pastorales, ainsi que sur les problèmes fonciers. Aussi, les éleveurs et les propriétaires concernés seront tous bienvenus, ainsi bien sûr que la Chambre d'Agriculture, l'ADASEA, la DDAF,

L'atelier n°2 portera plus particulièrement sur les activités touristiques et de loisirs au regard des enjeux de conservation : escalade, spéléologie, canoë-kayak, randonnée, pêche... Les professionnels et comités départementaux ainsi que Jeunesse et Sports, l'Office de Tourisme, les représentants des pêcheurs et des chasseurs sont attendus... EDF est également invitée, ainsi que le Conseil Général et les Parcs.

Les élus des 13 communes seront invités aux deux ateliers et leur participation est essentielle.

L'ETAT INITIAL : DIVERSITE DES ESPECES ANIMALES

Enjeux liés aux espèces et pistes d'actions en termes de gestion :

1°) Les espèces liées aux milieux aquatiques et la gestion de ces milieux

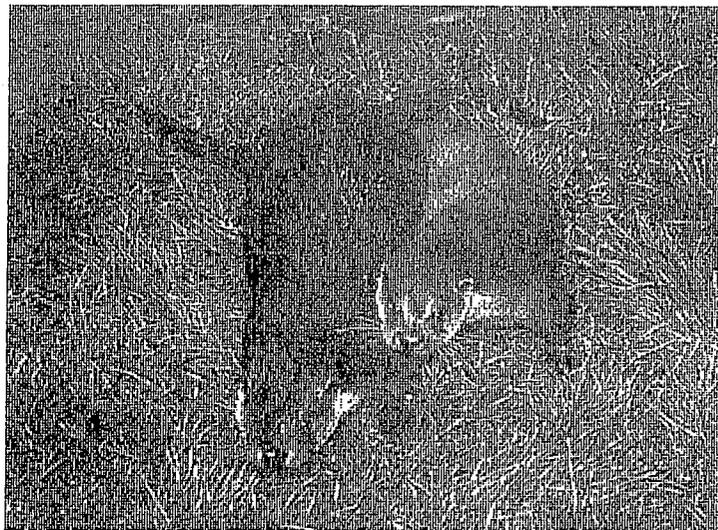
Parmi les mammifères, le Castor et la Loutre relèvent de la Directive Habitats.

Le Castor n'est pas menacé et ne pose pas de problème de conservation si la ripisylve est maintenue.

La Loutre, en phase de reconquête sur l'ensemble du bassin versant, justifie des efforts accrus de protection des milieux aquatiques (ex: épuration des eaux usées) et de préservation ou restauration des îlots et autres milieux humides liés à la rivière (ex: Lône de Saint Alban)

Cinq ou six espèces de poissons (Apron (photo p. 1), Barbeau méridional, Blageon, Chabot, Toxostome et peut-être la Lamproie de Planer), ainsi peut-être que l'Ecrevisse à pieds blancs justifient les mêmes mesures de restauration et préservation des milieux aquatiques. Les mesures de restauration de ces milieux bénéficient à ces espèces en même temps qu'à la Loutre et aux insectes (voir libellules).

Au moins trois espèces de libellules, dont le Cordulegaster à corps fin (cf. photo 1 page 4) relèvent également de la Directive Habitats. Les orientations relatives à la gestion des cours d'eau et des milieux associés (lônes, berges, ripisylves) pour la conservation de la Loutre, des poissons et de l'Ecrevisse ne peuvent que leur être bénéfiques.



Loutre et son jeune. Photographie D. Guérineau, extrait de "Lac et rivières milieux vivants", Ed. Bordas

2°) Les insectes des milieux ouverts et le pastoralisme.

Trois espèces de papillons relevant de la Directive sont présentes localement (Ecaille chinée, Damier de la Succisse, Laineuse du Prunelier), ainsi qu'une sauterelle, la Magicienne dentelée. La majorité de ces espèces tireraient bénéfice du maintien de milieux ouverts par le pastoralisme.

3°) Les coléoptères "saproxylophages" et préservation des vieux bois de Chêne :

Il existe au moins quatre autres espèces de coléoptères qui justifient la préservation des vieux arbres : Grand capricorne, Lucane Cerf-volant et Rosalie alpine pour celles relevant de la Directive, ainsi que la Cétoine bleue, non concernée mais infiniment plus rare et menacée localement. Les insectes coléoptères dits saproxylophages, vivent dans les vieux bois. Ces arbres, notamment sur Païolive, sont peu menacés. Cela dit, il faudra veiller à ce que leur préservation puisse être pérennisée, en privilégiant l'information et la sensibilisation.

4°) Les chauves-souris, les grottes... et la spéléologie.

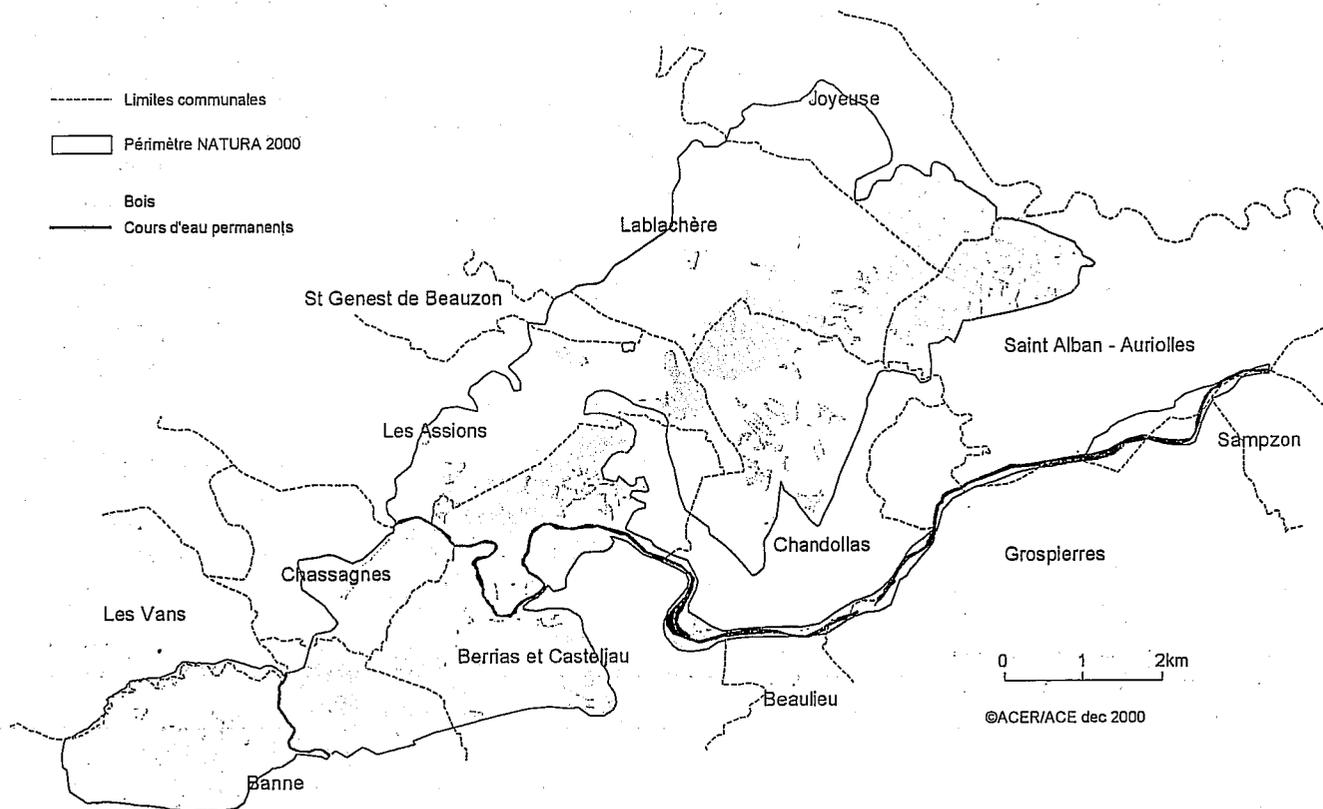
Plusieurs espèces de Chauves-souris (ex: le Grand rhinolophe, photo 2 p. 4) sont concernées par la Directive et impliquent que certaines grottes qui constituent des sites importants pour leur hivernage ou leur reproduction soient préservées d'une fréquentation excessive qui les menaceraient. L'étude de ces sites est encore en cours, ainsi que des démarches du CREN avec les spéléologues et les propriétaires concernés.

5°) Les rapaces, les falaises... et l'escalade

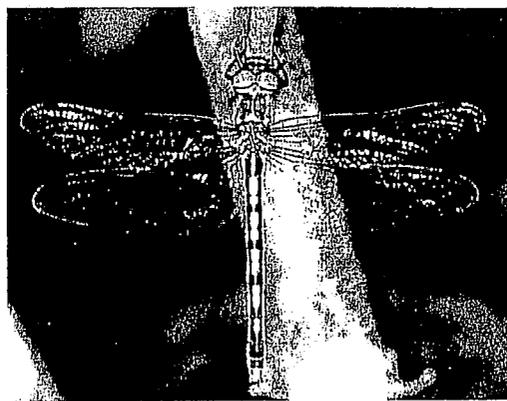
Les oiseaux ne relèvent pas de la Directive Habitats mais de la Directive Oiseaux. Il a néanmoins été convenu de se pencher sur l'enjeu important concernant les oiseaux rupestres et notamment le Hibou Grand duc. Le Document d'Objectif devrait y contribuer (projets d'équipements de nouvelles voies), en concertation avec les professionnels et le comité départemental de la FFME. Des actions peuvent aussi être envisagées avec EDF pour les lignes HT et THT.

SITE B4 "BOIS DE PAÏOLIVE – VALLEE DU CHASSEZAC"

CARTE ADMINISTRATIVE ET LIMITES DU SITE D'ETUDE



(1)



(2)

Légendes et sources :

(1) Grand rhinolophe (Chauve souris) ; Mammifères d'Europe – Helga Hofmann – Nathan Nature, 1995.

(2) Cordulegaster à corps fin (Libellule) ; H. Heidemann, Guide des libellules d'Europe, Ed. Delachaux et Niestlé

Concertation autour du Document d'Objectifs

L'élaboration du Document d'Objectifs du site B4 "Bois de Païolive et Gorges du Chassezac", conformément à la directive européenne "Habitats - Faune - Flore", fait l'objet d'une large concertation. Vous avez été nombreux à venir aux réunions de travail du 9 janvier 2001, et nous vous en remercions.

Dans ce n°2, nous vous présentons les habitats, en complément des espèces déjà évoquées dans le n°1. Nous vous faisons aussi part de l'état d'avancement du projet. La plupart des orientations ont déjà été discutées et approuvées le 9 janvier. Certaines résultent d'entretiens ultérieurs avec certains partenaires.

Ce ne sont encore que des propositions qui sont mises en discussion et précisées en concertation ; d'autres réunions seront nécessaires pour mieux définir avec vous les actions souhaitables et possibles.

Des relevés de terrain restent également à faire ce printemps pour préciser la localisation de certaines espèces ou habitats et l'importance relative de chaque habitat dans les mosaïques de végétation.

Qui réalise ce Document d'Objectifs ?

Le S.I.D.E.T est maître d'œuvre du projet. M. Chazalet (Maire de Chassagne, Président) et F. Bardon suivent ce dossier et peuvent répondre à certaines de vos questions. Le SIDET a confié au cabinet *Acer campestre* la réalisation de ce Document d'Objectifs, comme précisé dans la lettre précédente. L'équipe de *Acer campestre* chargée de ce dossier est actuellement constituée de cinq consultants indépendants :

Yannick Giloux, basé dans le Gard, s'occupe de la faune : collecte des données, inventaires, mesures de gestion.

François Aubry, basé dans l'Hérault, étudie la végétation et saisit l'ensemble des données, sur S.I.G. MapInfo (cartographie informatisée). Pour la botanique, il est secondé par **Gérard Ducerf**.

Emmanuel Lierdeman se charge de l'ensemble de la concertation, de la communication et de la rédaction du document, avec l'aide (à venir) de l'équipe du cabinet *Géonomie*.

Pour nous joindre :

S.I.D.E.T., F. Bardon : 04 75 94 95 59

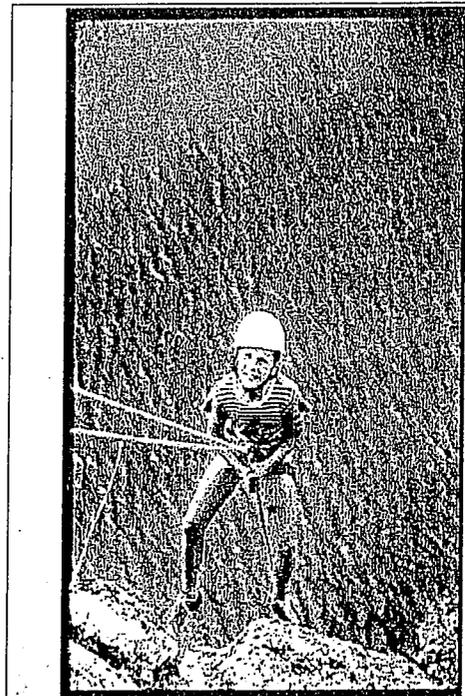
E. Lierdeman (coordinateur):

Acer campestre

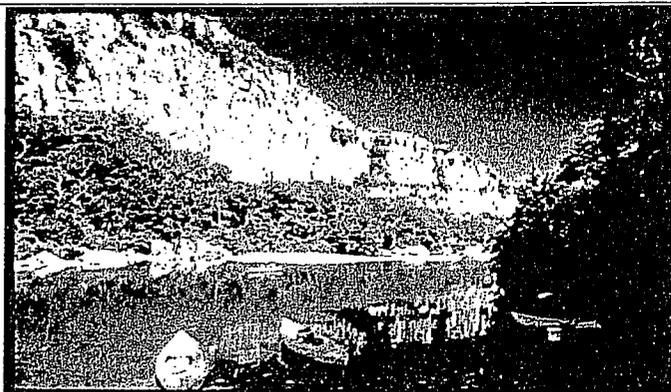
19, rue Clément Michut
69100 Villeurbanne.

Tél 04 78 03 29 20 ; fax 04 78 03 74 18

e.mail : acer@acer-campestre.fr



(2)
Crédit photos (1,2) : Explo



(1)

SOMMAIRE

Page 2 : l'état initial : complexité des mosaïques d'habitats,

falaises et éboulis, pavements calcaires, pelouses sur dalles calcaires, parcours substeppiques, matorrals à Genévrier, chênaies vertes, rivières et berges vaseuses, ripisylves, mares temporaires, ...

Page 3 : quelle gestion ? Premiers éléments de réponse

Milieus ouverts et pastoralisme ; qualité de l'eau et aménagements des berges, tourisme et sports de plein air, canoë, escalade, spéléologie, ... vers un label Natura 2000 ?

Page 4 : carte de localisation des grands types de milieux sur le site.

L'ETAT INITIAL : UNE MOSAÏQUE D'HABITATS TRES COMPLEXE ET QUELQUES GRANDS ENJEUX

Quels sont ces Habitats ?

L'annexe I de la directive européenne définit et liste un certain nombre d'habitats, qui sont des milieux de vie pour la faune et la flore. Ces habitats sont essentiellement définis sur des critères relevant de la **phytosociologie**, l'étude des associations d'espèces végétales, en fonction d'exigences écologiques (sol, micro-climat, exposition, ...).

Sur ce site B4, les habitats relevant de la Directive et présents de façon certaine sont :

- Grottes non aménagées (83.10) ;
- Pavements calcaires (8240) ;
- Pentes rocheuses (8210)
- Eboulis (8130) ;
- Pelouses calcaires karstiques (6110*),
- pelouses sèches semi-naturelles (6210),
- Parcours substeppiques (6220*) ;
- Matorrals arborescents à Genévriers (5110) ;
- Formations stables à Buis (6220) ;
- Forêts de Chêne vert (9340) ;
- Forêts-galeries à Saule et Peuplier (92A0) ; Berges vaseuses à Chénopode rouge (32.70) ; Prairies humides à grandes herbes (6420)
- Mares temporaires (3170).

*N.B. : les codes de ces habitats dans les annexes de la Directive sont indiqués entre parenthèse. Les * indiquent les habitats prioritaires.*

Certains de ces habitats sont bien représentés et posent peu de problèmes de conservation (ex : falaises et éboulis calcaires). Ils peuvent aussi constituer des habitats d'espèces d'intérêt communautaire, comme certains oiseaux visés par la directive Oiseaux (ex : Hibou grand-duc).

D'autres, par contre, sont menacés de dégradation. C'est le cas des "milieux ouverts", traditionnellement entretenus par le pâturage, qui s'embroussaillent en cas d'abandon : parcours de pelouses et garrigues en mosaïque. (cf. page 3).

Milieux ouverts à pâturer et Milieux boisés à préserver

Sur tout le secteur des Gras au nord du Chassezac, des Assions et de Coudon à Notre Dame de Bon secours, puis jusqu'au Gras de Perret (Joyeuse) : les **parcours de graminées et annuelles et les pelouses sèches** sont des habitats très bien représentés sur ce site, qui justifient des mesures relatives au pâturage (cf. page 3).

Entre le lieu-dit Pigère et le village de Banne : le sommet du massif boisé est occupé en partie par une chênaie verte, ici encore en mosaïque avec la chênaie blanche, le matorral à Genévriers, et les pelouses ; des actions pourront être envisagées pour ce taillis de chêne vert et le matorral à Genévriers, compatibles avec le pastoralisme.

Sur l'ensemble des secteurs boisés de Banne au Chassezac en passant par le Bois de Païolive et se prolongeant au nord-est jusqu'à Coudon, puis jusqu'à la rivière Beaume au nord de Saint Alban Auriolles : **chênaie blanche** concernée en tant que milieu de vie de plusieurs espèces de la directive Habitats, dont des coléoptères (cf. lettre n°1) ; sans en interdire strictement la coupe, l'objectif est de préserver les vieux chênes et d'en assurer la régénération, voire d'encourager l'émondage (coupe des branches pour le chauffage).

(photo 3)



Rivières, ripisylves et mares temporaires : des milieux remarquables à respecter

Le Chassezac et le Granzon, leurs petits affluents, leurs ripisylves à Saule et Peuplier, leurs berges vaseuses : la qualité de l'eau, la gestion des débits et les aménagements constituent les principaux enjeux relatifs à plusieurs espèces animales liées aux milieux aquatiques (poissons, loutre, libellules). Il y a là convergence avec l'intérêt, pour tous, de bénéficier d'une eau propre et d'un débit correct.

La fréquentation estivale devra être maîtrisée : étalement de la saison estivale, limitation des équipements (embarcadères, campings, ...). Les équipements ne devraient plus se développer au détriment des milieux sensibles, en bordure immédiate de rivière. Des mesures de précaution devront être envisagées lors des futurs aménagements, ainsi que pour l'entretien courant des berges : les rivières se portent d'autant mieux que l'intervention de l'homme est faible. Enfin, les efforts de dépollution des eaux usées devront être poursuivis, ainsi que la résorption des décharges sauvages.

Les mares temporaires ces mares qui s'assèchent l'été sont des habitats prioritaires de la directive. Disséminées, souvent dans le lit des ruisseaux temporaires, on les rencontre surtout dans les vallons du Bourbouillet et de Fontgraze, ainsi que vers la Nécropole des Granges et le Graveyron. Elles nous semblent peu menacées et compatibles avec le pastoralisme.

Mares temporaires (3 et 4), vallon de Fontgraze; Habitat prioritaire dont la conservation est compatible avec le pâturage extensif. (photo 4)



Editorial

par Marcel CHAZALET,
Président du S.I.D.E.T.

Comme ont pu le constater les participants aux groupes de travail, nous arrivons à une étape cruciale du Document d'Objectifs sur ce site Natura 2000. Il s'agit de définir, en concertation, les actions à prévoir pour les six prochaines années afin d'assurer la conservation d'habitats naturels et d'espèces d'importance communautaire.

La protection de l'environnement est un enjeu majeur de ce début de siècle. Nous avons la chance de vivre dans une région préservée que beaucoup nous envient. Certains s'interrogent encore sur la légitimité de l'intervention européenne dans nos campagnes, sur des thématiques comme la protection de la nature.

Cette relation avec l'Europe nous rappelle que la nature est un bien commun qui relève de l'intérêt général. De ce fait, il est clair que le coût de la protection des milieux naturels ne peut être supporté par la seule population locale.

L'environnement est l'affaire de tous et le SIDET apportera son soutien dans la mesure de ses possibilités afin d'assurer une cohérence des actions sur son territoire de compétence.

Qui fait quoi ?

Le S.I.D.E.T est maître d'œuvre du projet. M. Chazalet (Président, Maire de Chassagne) et P. Faure (Vice-Président, Maire de Malarce) suivent ce dossier. F. Bardon (permanent du SIDET) et G. Bonnaud (responsable des Brigades Vertes) y contribuent et peuvent répondre à certaines de vos questions.

L'équipe de *Acer campestre*, cabinet chargé de la réalisation du Document d'Objectifs, est actuellement constituée de : E. Lierdeman, Y. Gilloux, F. Aubry, G. Ducerf et F. Prunier (stagiaire).

Etat d'avancement

Les inventaires faune-flore ont été achevés ce printemps.

Le Comité de Pilotage du 3 mai a permis de valider l'état des lieux et l'identification des enjeux sur ce site B.4. Depuis, l'opérateur a élaboré, en concertation avec vous, un Programme d'Actions : trente "fiches-Action" ont été discutées lors des groupes de travail thématiques du 7 juin, puis encore amendées au fil des entretiens ultérieurs avec les uns et les autres.

Ce programme reste provisoire jusqu'à sa validation, ce qui permet d'intégrer de nouvelles contributions à venir.

Pour nous joindre :

F. Bardon, S.I.D.E.T.: 04 75 94 95 59

E. Lierdeman (coordinateur):

Acer campestre

19, rue Clément Michut

69100 Villeurbanne.

Tél 04 78 03 29 20 ; fax 04 78 03 74 18

e.mail : acer@acer-campestre.fr

Agenda:

- 3ème Comité de Pilotage

vendredi 7 septembre 2001, 14h aux Vans

- 4ème Comité de Pilotage

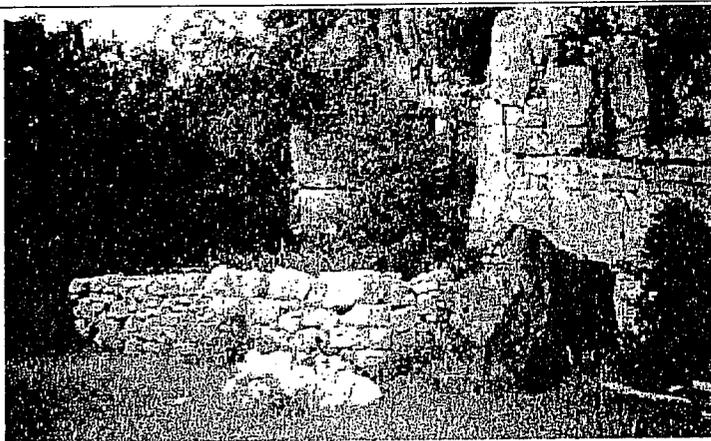
mardi 9 octobre 2001, 10h aux Vans

SOMMAIRE:

Page 2 : Enjeux et débats

Page 3 : Aperçu du programme d'actions

Page 4 : Carte des habitats



(1) Le Granzon en amont du Mas du Granzon.

<=(2) Clairière, mur, grotte et traces de pique-nique à Montchamp

CONSERVATION DES HABITATS ET ESPECES D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE ET ACTIVITES HUMAINES : ENJEUX ET DEBATS

Coléoptères et arbres remarquables

Le Bois de Païolive, et plus largement la chênaie de chêne pubescent (= Chêne blanc) jusqu'à Coudon et Saint Alban, est d'importance exceptionnelle à l'échelle européenne pour des coléoptères forestiers : la Cétoine bleue (très rare mais non protégée), le Lucane et le Grand capricorne (communs mais d'intérêt communautaire !), la Rosalie des Alpes et le Pique Prune (statut douteux de ces deux espèces sur le site).

La biologie de ces insectes est mal connue. Leur conservation est liée à la présence de vieux arbres "troués" et à l'accumulation d'humus dans les fentes de lapiaz.

Peu de menaces pèsent sur ces peuplements dont l'exploitation n'est pas mécanisable. La pratique de la "rame" (émondage), révolue, serait plutôt favorable à ces insectes. La coupe à blanc des vieux arbres, serait par contre à éviter. Elle a été observée récemment, à Montchamp et à Castelau, pour des raisons qui semblent plus relever d'un besoin d'affirmation du droit de propriété que d'une gestion rationnelle de la ressource en bois. Dans ce contexte, une mesure réglementaire interdisant les coupes d'arbres serait mal acceptée par les propriétaires concernés et risquerait d'induire des effets contraires.

Les vieux arbres méritent cependant une action spécifique en raison de leur fonction écologique d'habitat, de leur valeur esthétique et de leur charge affective.

Dans la fiche-action "Arbres remarquables", plusieurs pistes sont proposées : localisation et "parrainage" des arbres remarquables, sensibilisation des propriétaires, émondage ; une solution juridique pourrait être recherchée dans le cadre d'une Bourse aux arbres et/ou par le classement des arbres au titre de la Loi 1930 sur les monuments naturels.

Dans tous les cas, le dialogue avec les propriétaires et leur sensibilisation à cette dimension du patrimoine local sont les conditions *sine qua non* pour préserver ce patrimoine naturel inestimable.



(3) : un vieux chêne à Montchamp

Rivières, mares, et ressource en eau

Grâce aux outils Natura 2000 et la nouvelle directive sur l'Eau, l'Union Européenne a choisi une politique de gestion concertée de l'eau et des écosystèmes associés (systèmes fluviaux, zones humides, ...).

La Lône de St Alban et le ruisseau des Fontaines constituent un cas d'école intéressant soulevant à la fois les questions d'usage d'un milieu naturel sensible, de restauration écologique, d'information et de pédagogie, tout cela en domaine privé (cf. page suivante).

La Restauration du Granzon, et plus particulièrement de ses ripisylves, outre l'extension du site, pose également toute une série de questions en cascade (limites du site B.4, maîtrise du foncier, perception par les usagers, réalisation technique, ...). Pourtant, elle contribuerait à limiter les dégâts de Castor sur les vergers tout en restaurant une continuité écologique fonctionnelle du Mas du Granzon jusqu'au confluent avec le Chassezac.

Autres questions relatives à la ressource en eau et au débit des rivières :

- Le manque d'eau en période pré-estivale, préjudiciable aux loisirs, l'est-il aussi pour des espèces sensibles comme la Loutre ? Oui indirectement dans la mesure où la pollution est moins diluée. Mais c'est alors des sources de pollution qui restent à résorber en priorité.

- Peut-on limiter significativement les prélèvements d'eau pour l'irrigation avec des mesures incitatives comme les CTE ? Les particuliers peuvent-ils également être incités à moins arroser leurs jardins ?

- Les mares temporaires, écosystèmes originaux et habitats d'intérêt communautaire, sont ici indissociables des ruisseaux temporaires, eux aussi sollicités pour certains usages. Une connaissance plus précise de ces milieux, avec inventaire et suivi-évaluation, est souhaitable.

Pour répondre mieux à ces différentes questions, une fiche-action propose de préparer un Contrat de Rivière ou un Contrat de Milieu. La concertation entre administrations, élus et usagers sur le bassin du Chassezac devra encore être recherchée.



(4) : la Lône de Saint Alban

Activités de plein air et respect des milieux naturels

Certaines activités sportives ou ludiques se déroulant dans des milieux naturels fragiles peuvent déranger certaines espèces sensibles. Des règles de bonne conduite et des projet d'aménagement doivent alors être définis, autant que possible de façon concertée entre les différents usagers et en partenariat avec les associations de protection de la nature :

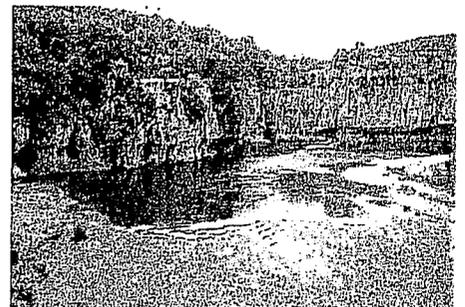
- Le Plan d'aménagement des falaises, proposé par le Comité Départemental d'Escalade (CDFME), devrait être réalisé en concertation avec les associations de protection de la nature.

- Une formation continue des professionnels de sports de plein air est envisagée, premier pas vers une charte de qualité et une éventuelle labellisation "Natura 2000" (cf. page suivante). Existente sur les Gorges de l'Ardèche, une telle formation pourrait être transversale entre plusieurs documents d'objectif.

- La proposition de "Plan-Chassezac" (embarcadères et nombre de bateaux, berges et sites de baignade, ...) n'a pas pu faire l'objet d'un consensus, ni entre professionnels des sports d'eau vive, ni avec les communes qui ne souhaitent pas engager leur responsabilité civile au regard des risques liés à la baignade, cette dernière restant pratiquée aux risques et périls des usagers.

- Par contre, la fréquentation des plages et sites de baignade et le nombre d'embarcations sur l'eau devront être évalués dans l'étude de fréquentation puis être régulièrement suivis.

En conclusion, Natura 2000 ne peut répondre à toutes les questions soulevées par ces pratiques sportives ou ludiques dans un site naturel sensible. Mais la "Loi Sport" (06/07/2001) et ses décrets d'application apporter des réponses complémentaires. La DDJS d'Ardèche envisage d'ailleurs d'expérimenter la mise en œuvre du Plan départemental d'Itinéraires et sites d'activités de pleine nature en priorité dans les sites Natura 2000, dont ce site B.4 du Bois de Païolive et gorge du Chassezac.



(5) : les Gorges vues du pont de Mazet Plage

Préambule

Le Programme d'Actions, encore provisoire, propose 29 projets d'actions, chacun pouvant être détaillé en plusieurs mesures plus précises. Pour chaque fiche-action, sont précisés une estimation budgétaire (investissement, fonctionnement sur 6 ans), un maître d'ouvrage et un maître d'œuvre possibles.

Quelques actions, en gras dans le texte, sont présentées ci-après.

Les milieux ouverts (gras) et le pastoralisme

▪ **Rappel:** les milieux ouverts, qui comportent des habitats d'intérêt communautaire en mosaïque (cf. lettre n° 2) sont en voie de fermeture lente là où ils ne sont plus pâturés. Malgré cette déprise, les rares éleveurs ont de grosses difficultés d'accès au foncier, avec dans le meilleur des cas des accords verbaux précaires. Pour entretenir ces milieux, une première réponse consiste à aider le éleveurs à accéder au foncier (**Animation foncière**).

Le pastoralisme peut également conforté par un Appui à la mise en place des CTE ou MAE, en plus de ce qui est déjà prévu.

Pour le secteur entre Berrias, Banne et les Vans, constatant qu'il n'y avait plus d'éleveur en place, nous avons envisagé l'entretien de l'espace par un troupeau débroussaillier, "intercommunal", itinérant. Dans le contexte actuel, ce projet se heurte à plusieurs difficultés : faisabilité technique, blocage du foncier, rentabilité d'une telle "exploitation" et coût de fonctionnement pour la collectivité, cessation d'activité d'un candidat potentiel, ... Ce projet n'est cependant pas abandonné. Pour être mené à bien, une étude de faisabilité de création d'un Troupeau "débroussaillier" est nécessaire, avec la collaboration des communes de Banne, Berrias et des Vans.

Si cette action s'avérait impossible, des solutions plus classiques d'aménagement foncier ou d'aide à l'installation peuvent encore être recherchées.

Pour ces projets liés au pastoralisme, la Chambre d'Agriculture d'Ardèche est le partenaire privilégié et le maître d'œuvre pressenti, comme elle l'est déjà sur le site de la dent de Retz (cf. Mille Lieux, n°6, juin 2001, à demander à la DIREN Rhône-Alpes à Lyon, la DDAF ou la Chambre d'Agriculture 07 à Privas).

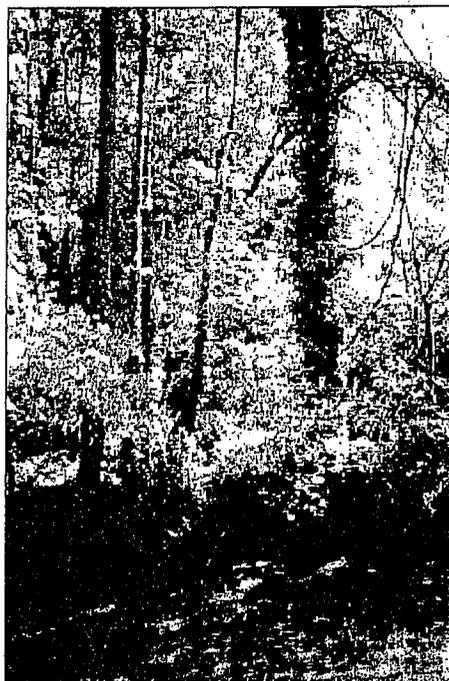
La lône de St Alban et le ruisseau des Fontaines

▪ La Lône de St Alban Auriolle abrite de nombreuses espèces et habitats d'intérêt communautaire (Loutre, Castor, poissons, aulnaie, lande à Armoise, prairie humide, ...).

Coupée du Chassezac par une digue, elle est menacée de disparition par comblement. Elle subit également les impacts d'une fréquentation importante et agressive (moto-cross, quad, ...) et d'un manque de civisme (décharges sauvages, déchets).

Entre la commune, le Syndicat de Défense des berges du Chassezac et la Fédération de Pêche existe un consensus sur la nécessité d'agir, sous réserve de ne pas ouvrir la digue. Une importante opération de génie écologique est proposée (Restauration de la Lône), à mener en concertation avec les propriétaires concernés. Des Arrêtés municipaux, à renforcer par des conventions pour la surveillance (garderies ONC, ONF, ...) sont proposés, ainsi que la réalisation d'un Sentier pédagogique à inscrire dans le projet plus vaste de sentier le long du Chassezac.

Pour ces diverses actions, l'accord des propriétaires est nécessaire, avant d'être formalisé par d'éventuelles conventions de maîtrise d'usage, d'où une action d'Animation foncière : malgré le morcellement du foncier, l'opération semble possible entre le ruisseau des Fontaines et le Chassezac.



(6) : la ripisylve à aulnes du Ruisseau des Fontaines

Information du public, communication et pédagogie de l'environnement

L'élaboration de documents et outils d'information pour le grand public, locaux et touristes, l'incitera à la découverte des richesses du patrimoine naturel et le sensibilisera à son respect :

▪ Documents de sensibilisation du public et outils de communication : dépliants thématiques, livret, CD Rom, site internet, ...

▪ Sentier pédagogique Lône de Saint Alban, avec FDAAPPMA 07 et commune de St Alban

▪ Sentier de découverte des Chauvé-souris (projet déjà initié par le CREN).

▪ Plaquettes et Panneaux d'information, à l'intention des grimpeurs et spéléologues.

▪ Maison de l'environnement à l'intention des scolaires, et du grand public, pôle d'activités de découverte et d'éducation à l'environnement qui pourrait s'articuler au projet d'Ecomusée : une étude de faisabilité est inscrite au document d'objectif.

▪ Formation continue. Le développement d'un éco-tourisme de qualité passe également par la formation des professionnels des sports de plein air qui peuvent alors devenir des relais d'information et de sensibilisation de leurs clients. Une formation des professionnels des sports de plein air à la connaissance et à l'interprétation du patrimoine naturel serait proposée en ce sens, en partenariat avec la D.D. Jeunesse et Sports.

Ce pourrait être un premier pas vers une "charte de qualité" et peut-être un label, dans une optique de développement durable.

Les missions des Brigades Vertes.

Les Brigades Vertes, dont la qualité du travail est reconnue, pourraient se voir confier des missions plus importantes pour contribuer à la mise en œuvre du Document d'Objectif :

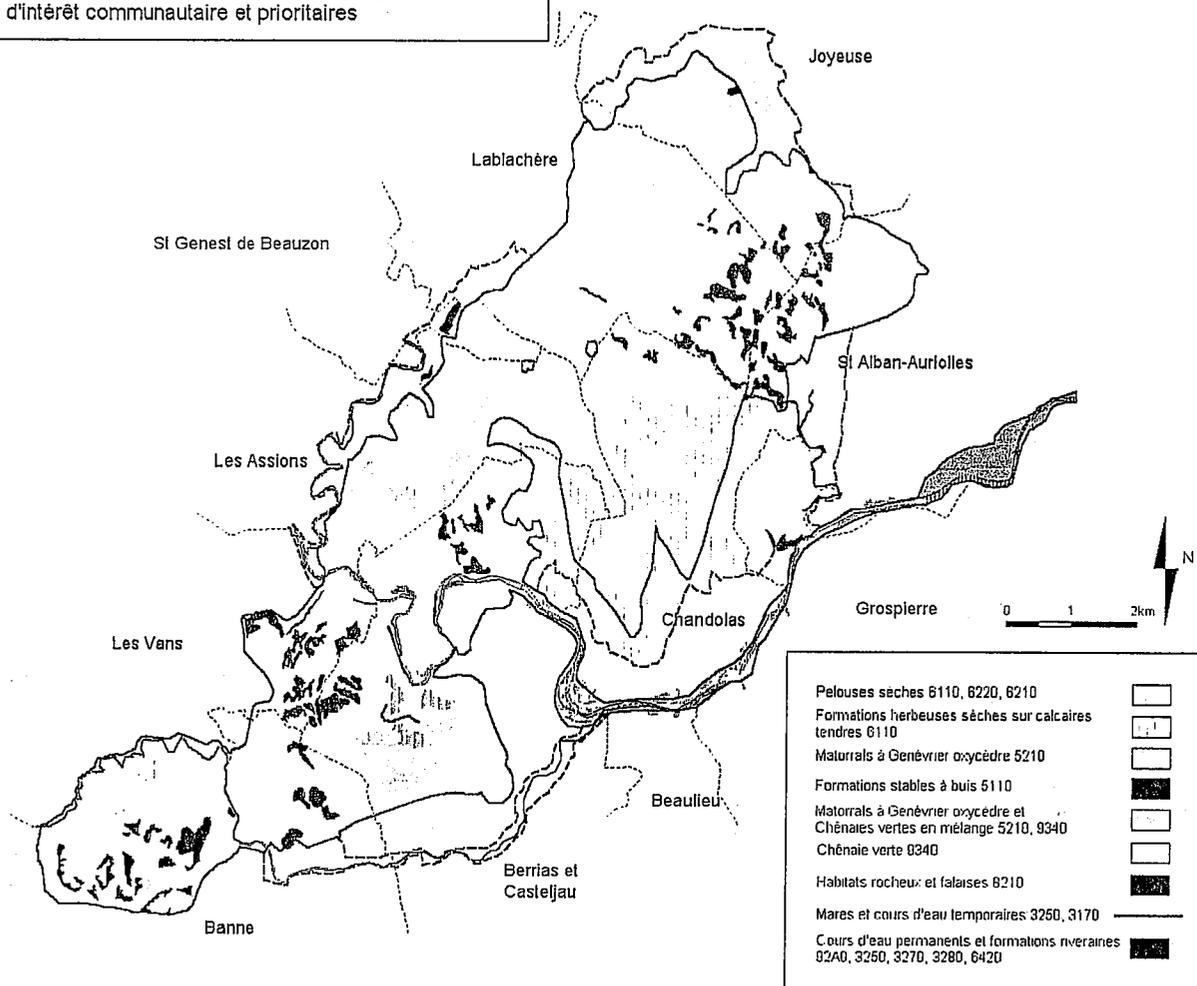
- "Restauration de la ripisylve du Granzon" sur Berrias (cf p. 2)

- "Arbres remarquables" (cf. p. 2)

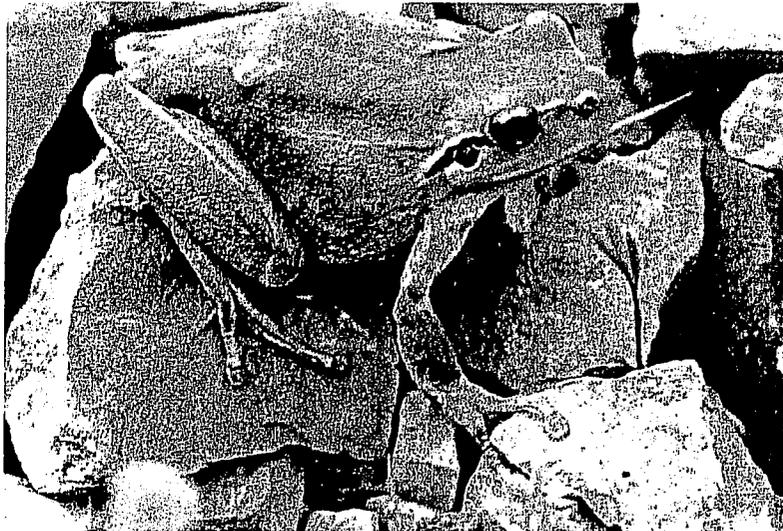
- "Entretien et restauration de clairières" (petites trouées dans les secteurs boisés).

Ces missions pourraient justifier l'embauche de trois brigadier supplémentaires, sans perdre de vue l'objectif d'insertion sociale des brigadiers.

SITE NATURA2000 B4 Bois de Païolive et gorges du Chassezac
Habitats d'intérêt communautaire et prioritaires



ACER/ACE mai 2001



(7) La Rainette méridionale, espèce d'intérêt communautaire (Annexe IV), est présente dans la garrigue et se reproduit dans les mares des ruisseaux temporaires.

(8) Ci-contre : entrée d'une grotte dans le secteur de Montchamp.

Photos 1 à 8 : E. Lierdeman.

Site Natura 2000 n°FR 820 1656

"Bois de Païolive et basse vallée du Chassezac" (07)



Le Réseau Natura 2000



(1) Prairie haute en bordure du Chassezac, Lône de Saint Alban

Le réseau écologique européen Natura 2000 vise à assurer la conservation des milieux naturels, des espèces sauvages et de leurs habitats. Plus de 1000 sites sont déjà proposés par la France, en application de la directive européenne "Habitats-Faune-Flore" (n° 92/43).

Le site « Bois de Païolive et Basse Vallée du Chassezac », d'une superficie initiale de 5041 hectares, pourrait être étendu à 6164 hectares pour être plus cohérent. La désignation effective du site en Zone Spéciale de Conservation et son intégration au réseau Natura 2000 interviendra après la validation du Document d'Objectifs. Un SIVU pourrait être créé pour sa mise en œuvre, en synergie avec celle d'un ou deux autres sites Natura 2000 d'Ardèche méridionale.

Le Document d'Objectifs

Le document d'objectifs récapitule l'état initial du site, les enjeux et les actions à mettre en œuvre pour conserver durablement les habitats et espèces relevant de l'application des directives "Habitats" et "Oiseaux". Sur la base de l'état initial, décrivant les milieux et espèces mais aussi le contexte socio-économique (agriculture, tourisme, carrières, chasse et pêche, ...), les enjeux de conservation sont identifiés, en lien avec tel ou tel aménagement ou activité humaine. C'est en croisant ces enjeux avec ce que souhaitent et peuvent faire les acteurs locaux que le programme d'actions a été élaboré en concertation.

Pour cela, de nombreux entretiens et réunions de travail avec les représentants des différents secteurs socioprofessionnels, administrations, collectivités, associations, experts, ... ont eu lieu. En termes d'outils, ce document privilégie la démarche contractuelle, tels les Contrats Territoriaux d'Exploitation ou Mesures Agri-Environnementales pour ce qui concerne l'agriculture. Il se traduit par un programme d'actions prévu pour une durée de six ans, sur la période 2002-2007.

Le site du "Bois de Païolive et Basse Vallée du Chassezac"

Le site inclut le Bois de Païolive et les Gorges du Chassezac mais s'étend plus largement au sud jusqu'au Serre de Banelle à Banne et au nord jusqu'au Gras de Péret, incluant l'essentiel des gras de Lablachère, Joyeuse et Saint Alban. Soumis au climat méditerranéen de type cévenol, le caractère karstique de ce plateau calcaire accentue les effets de la sécheresse estivale sur la végétation de garrigue. La nature y est depuis longtemps modifiée par les activités humaines. Aujourd'hui, les enjeux de conservation des habitats et des espèces d'importance européenne sont liés au maintien du pastoralisme extensif, encore menacé, mais aussi à la maîtrise de la consommation d'eau. Le tourisme, première activité économique de la région, exerce aussi des pressions sur l'environnement naturel qu'il convient de canaliser.

Outre ses valeurs paysagères et culturelles exceptionnelles, le site présente une richesse biologique remarquable. Les conditions climatiques et géologiques locales expliquent la présence de nombreuses espèces et milieux rares ou menacés à l'échelle européenne.

Ce site est notamment d'intérêt majeur pour :

- certains insectes (coléoptères, papillons, Magicienne dentelée, libellules, ...),
- plusieurs chauves-souris qui trouvent refuge dans les grottes et falaises,
- le Castor, la Loutre, la Cistude ou tortue d'eau douce,
- les habitats de ces espèces : ruisseaux et mares temporaires, lônes et ripisylves du Chassezac, pelouses sèches, matorrals à Genévrier, dalles calcaires, grottes non exploitées...



Gorges du Chassezac (2)

Enjeux sur le site

Milieux herbacés et arbustifs méditerranéens : papillons et sauterelles



(3) Matorral à Genévrier oxycèdre envahi par le Genêt scorpiion: exemple de milieu à débroussailler (sud Montchamp)

Sur les plateaux calcaires appelés Gras, des milieux herbacés et arbustifs sont imbriqués en mosaïques complexes de pelouses sèches et de matorrals à Genévrier oxycèdre. Ces milieux sont en voie de fermeture plus ou moins lente mais inéluctable : l'abandon du pastoralisme se traduit par une recolonisation naturelle par le Buis, le Prunellier, les ronces, le Genêt scorpiion, ...

Or ces écosystèmes sont peuplés d'une multitude d'insectes, de reptiles et d'oiseaux qui disparaissent quand les milieux s'embroussaillent trop. Une grande partie des gras mériterait du débroussaillage ou un renforcement du pâturage pour maintenir les milieux ouverts ou les rouvrir. En outre, la réouverture de ces milieux peut bénéficier à des espèces "gibiers" comme la Perdrix ou le Lapin.

Milieux aquatiques : libellules, amphibiens, loutre, cistude et poissons



(4) Mare sur le ruisseau intermittent de Fontgraze

Sur le plateau, en raison de la nature karstique du sol, des "rivières intermittentes" et des "mares temporaires" sont présentes et alimentées par l'eau de pluie et les résurgences. Il s'agit notamment des ruisseaux de Fontgraze, Bourbouillet, Granzon, Graveyron...

Le Chassezac est une "rivière méditerranéenne permanente" qui alimente un ensemble d'écosystèmes humides : grèves, plages plus ou moins végétalisées, formations herbacées riveraines et forêt alluviale (ripisylve). Certains sites sont dégradés ou pollués par les rejets d'eaux usées et certaines activités incontrôlées, tant touristiques qu'agricoles. Ces milieux aquatiques et particulièrement la Lône de Saint Alban sont riches d'une faune très diversifiée : amphibiens, poissons (dont l'Apron), Castor, Loutre, Cistude...

Milieux forestiers, milieux rocheux : coléoptères et chauves-souris



(5) Relief karstique ruiniforme au nord de Montchamp.

L'essentiel du massif boisé est constitué de Chêne pubescent, ou Chêne blanc, protégé d'une exploitation forestière systématique par le relief karstique ruiniforme si caractéristique du Bois de Païolive.

Les vieux arbres abritent des insectes coléoptères qui se développent dans le bois mort (Lucane cerf-volant, Grand capricorne, Cétoine bleue...) et offrent le gîte à plusieurs espèces de mammifères comme la très discrète Genette.

De nombreuses grottes sont présentes sur le site, tant dans le Bois de Païolive que vers Coudon. Cinq d'entre elles ont été identifiées comme sites d'hivernage ou de reproduction pour les chauves-souris, dont l'exceptionnelle grotte des Cayres.

Actions

Le Programme d'actions

Le Document d'Objectifs se traduit concrètement par un Programme d'actions, comportant 26 actions (version provisoire) et prévu pour une durée de six ans. Elaboré de février 2000 à octobre 2001, en concertation avec les différents partenaires institutionnels et socioprofessionnels, ce programme doit être validé par le comité de pilotage local puis départemental. Ci-dessous, nous donnons un aperçu des grandes lignes de ce programme.

Rappelons qu'aucune réglementation nouvelle n'est imposée par Natura 2000 et qu'aucune pratique ne serait interdite sur le site, qu'il s'agisse des activités sportives (canoë kayak, escalade, spéléologie), de la pêche, de la chasse ou de la coupe de bois. L'objectif est d'abord pédagogique : inciter les différents acteurs à respecter les exigences écologiques des espèces et des habitats les plus sensibles, et autant que possible à restaurer les milieux dégradés, en privilégiant les outils contractuels.

Gérer la fréquentation touristique et informer le public

Le Bois de Paolive et les Gorges du Chassezac sont des sites touristiques. Une fréquentation désordonnée et les effets induits par un tourisme de masse peuvent porter atteinte aux milieux ou perturber des espèces.

Accueil du grand public : différents outils sont proposés : sentiers pédagogiques, dépliants thématiques, ... Le respect de la propreté et de la tranquillité des sites constitue un message à rappeler sans cesse à travers différents médias.

Tourisme, sports et loisirs de plein air : pour les professionnels, une formation relative à la sensibilité des milieux qu'ils utilisent (falaises, grottes, rivière, ...) est envisagée, afin qu'ils puissent à leur tour sensibiliser leur clientèle ; des panneaux et des dépliants spécifiques seraient élaborés en direction des spéléologues et des grimpeurs, ...

Sur certains sites sensibles, comme la lône de Saint Alban ou les ruisseaux temporaires, des pratiques non encadrées comme la moto verte devraient être surveillées et localement réglementées par les communes, quitte à passer des conventions avec des structures ayant une garderie assermentée (ONF, ONC, Fédérations de pêche).

Mieux gérer la ressource en eau

L'eau est une ressource exploitée par de nombreuses activités (agriculture, sports d'eau vive, production d'électricité, eau potable) aux intérêts différents et parfois contradictoires. La gestion des débits et de la qualité des milieux aquatiques sont des enjeux majeurs. La mise en place d'une concertation globale, en vue d'un Contrat de rivière ou d'un Contrat de milieu, en cohérence avec un SAGE "bassin versant de l'Ardèche", semble prioritaire. La restauration du fonctionnement des hydrosystèmes, au bénéfice des usagers mais aussi des milieux et des espèces "directive Habitat", devrait ainsi retrouver la place qui lui est due dans les prochains programmes d'aménagement.

Restaurer des milieux dégradés

Milieux aquatiques et rivulaires : la lône de Saint Alban, avec le ruisseau des Fontaines, constituent un site exceptionnel mais menacé d'atterrissement (comblement naturel) et dégradé par des décharges sauvages et diverses activités perturbantes. Une opération de génie écologique permettrait de restaurer sur le long terme les potentialités de ce site. Dans la plaine de Berrias, la restauration de la ripisylve du Granzon bénéficierait non seulement au Castor, aux libellules et aux poissons, mais aussi indirectement aux arboriculteurs, en limitant les dégâts de Castor sur les vergers riverains.

Milieux herbacés : le soutien du pastoralisme, à travers les CTE ou les MAE, éventuellement avec des opérations d'aménagement foncier en amont, viserait à maintenir ou restaurer les milieux ouverts de garrigue, notamment sur les gras de Chandolas, St Alban, Lablachère et Joyeuse ; une aide à la remise en état de vergers en terrasses est également prévue, en particulier pour les oliveraies de Bannes et des Vans.

(6) Action exemplaire de débroussaillage de pelouse sèche, avec respect des murets de pierres sèches et conservation des arbres et de quelques buissons utiles à la petite faune. Photo d'une parcelle sur le gras de la Ribeyre. GAEC Tourel, Les Assions,



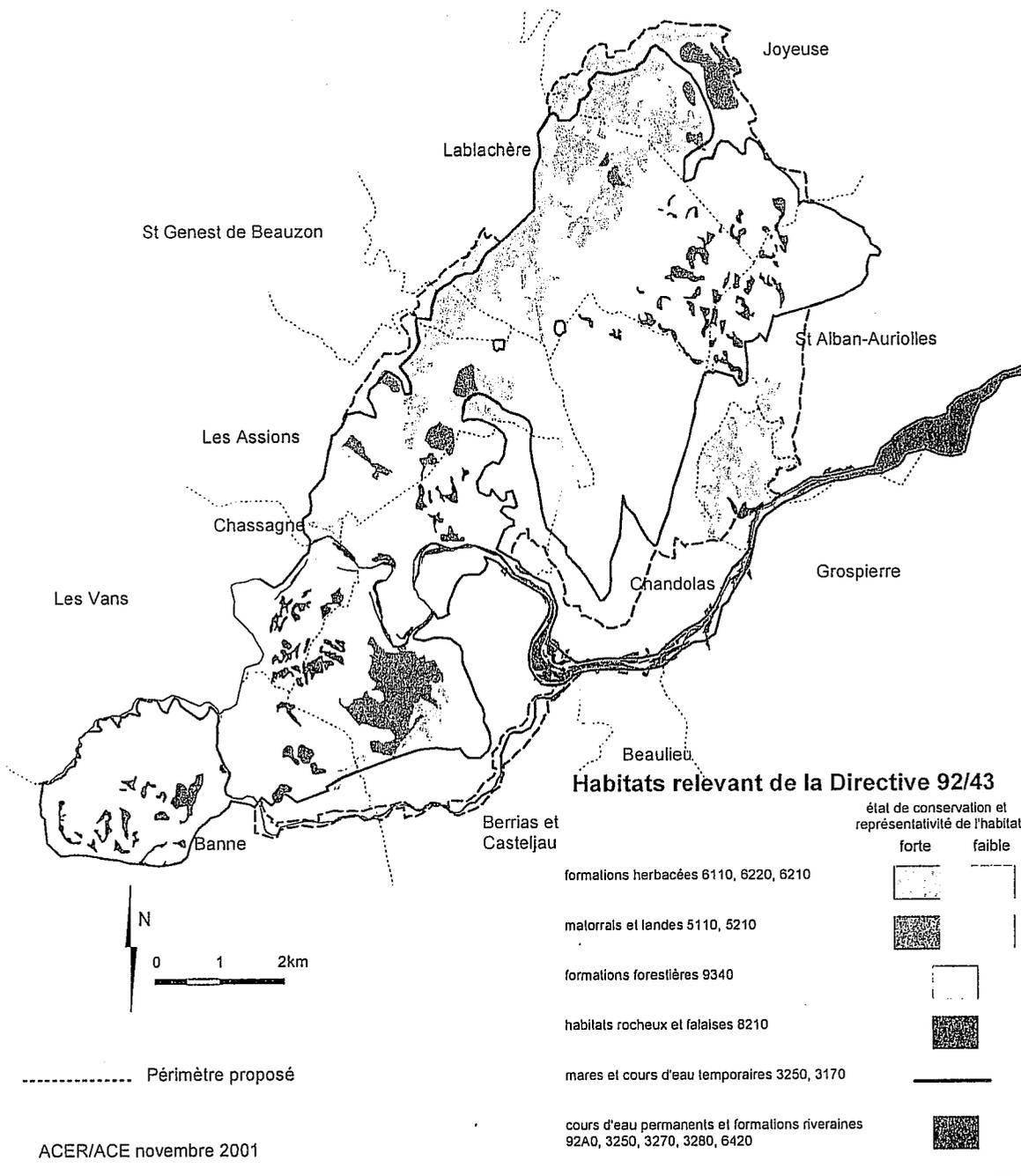
Mieux connaître et suivre les habitats et les espèces...

Il est important de mieux connaître ces habitats et ces espèces et de les surveiller, afin de pouvoir réagir si certaines d'entre elles s'avéraient menacées sur ce site. Pour cela, des inventaires et un suivi scientifique sont prévus. Certaines espèces "indicatrices" devraient permettre d'alimenter un tableau de bord nécessaire à l'évaluation finale du programme d'actions.

Crédits photos : (2): Y. Giloux ; (1) et (3) à (6): E. Lierdeman, Acer campestre.

Carte du site Natura 2000 "Bois de Païolive et basse vallée du Chassezac"

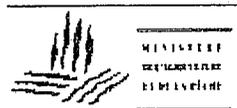
N.B. : le site proposé au réseau Natura 2000 concerne 13 communes et une superficie totale de 6 164 hectares.



Maître d'ouvrage :



Suivi :



Maître d'œuvre :



Opérateur :



ANNEXE 6

- **CARTES DES DONNÉES**

■ Liste des cartes

1. Cartes des données sociaux-économiques (1/30000)

Carte 1: Limites administratives et données démographiques (carte en cartouche ou tableau)

Carte 2: Patrimoine historique et préhistorique

Carte 3: Protections réglementaires

Carte 4: Agriculture (élevage, viticulture, arboriculture)

Carte 5: Tourisme (sports d'eaux vives, sentiers de randonnées, hébergement touristique, autres)

2. Cartes des habitats et des espèces d'intérêts communautaires (1/30000)

Carte 6: Habitats

Carte 7: Zones à enjeux pour la faune vertébrée

Carte 8: Zones à enjeux pour la faune invertébrée

Carte 9: Faune et flore protégée (non directive)

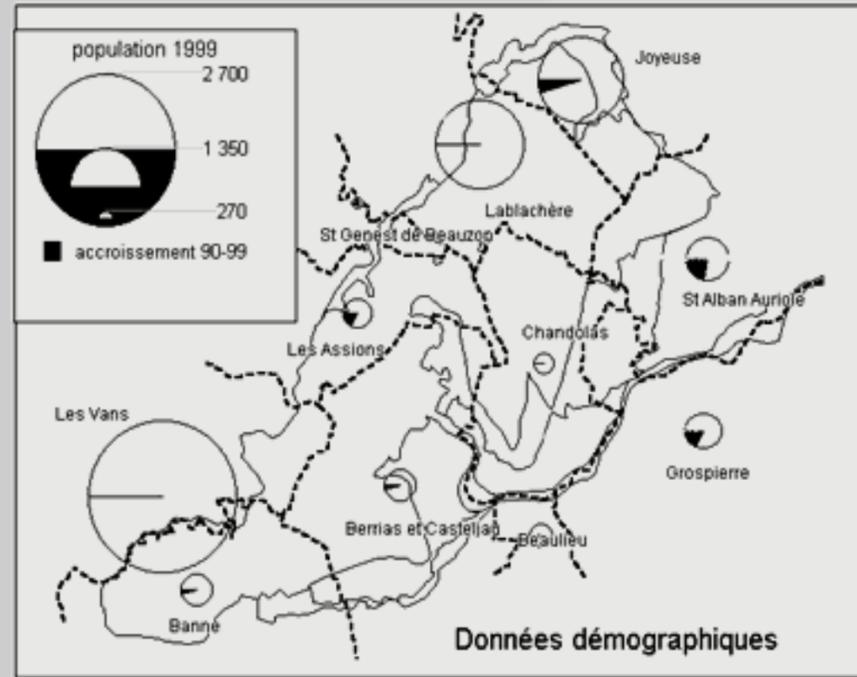
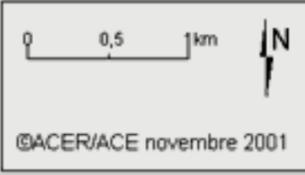
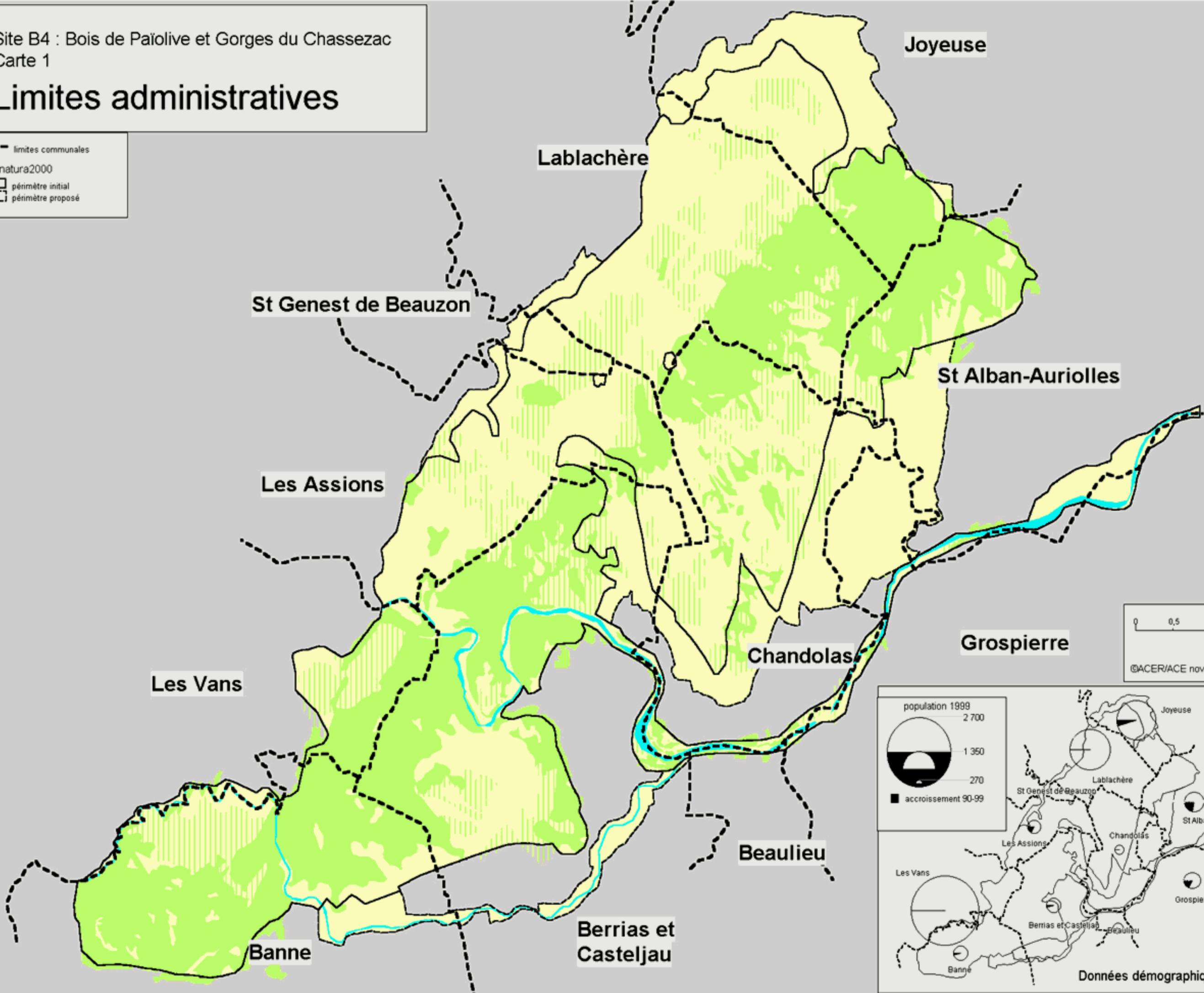
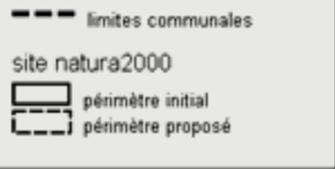
3. Cartes des actions (1/30000)

Carte 10: Milieux rocheux et forestiers

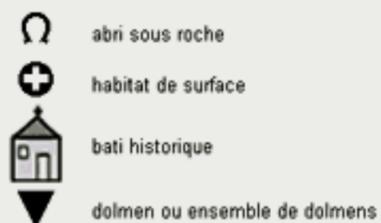
Carte 11: Milieux herbeux et arbustifs

Carte 12: Milieux aquatiques

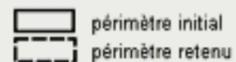
Limites administratives



Patrimoine historique et préhistorique



Périmètre NATURA 2000



St Genest de Beauzon

Lablachère

Joyeuse

St Alban-Auriolles

Les Assions

GrosPierre

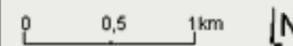
Les Vans

Chandolas

Beaulieu

Banne

Berrias et
Casteljau



Site B4 : Bois de Païolive et Gorges du Chassezac

Carte 3

Protection réglementaire

Protection réglementaire

ZNIEFF
Site Inscrit

Périmètre NATURA 2000

périmètre initial
périmètre proposé

St Genest de Beauzon

Les Assions

Les Vans

Banne

Lablachère

Joyeuse

St Alban-Auriolles

GrosPierre

Beaulieu

Berrias et
Casteljou

ZNIEFF-n°-07238105

ZNIEFF-n°-07235130

ZNIEFF-n°-07238123

ZNIEFF-n°-07235129

Site Inscrit Bois de Païolive

ZNIEFF-n°-07235105

ZNIEFF-n°-07235116

0 0,5 1km

©ACER/ACE
novembre 2001



Site B4 : Bois de Païolive et Gorges du Chassezac

Carte 4

Agriculture

ZONES AGRICOLES

vergers

vignes

zones pâturées

Périmètre NATURA2000

périmètre initial

périmètre proposé

St Genest de Beauzon

Les Assions

Les Vans

Banne

Lablachère

Ghandolas

Beaulieu

Berrias et
Casteljau

Joyeuse

St Alban-Auriolles

Grospierre

0 0,5 1km

©ACER/ACE
novembre 2001



Site B4 : Bois de Païolive et Gorges du Chassezac

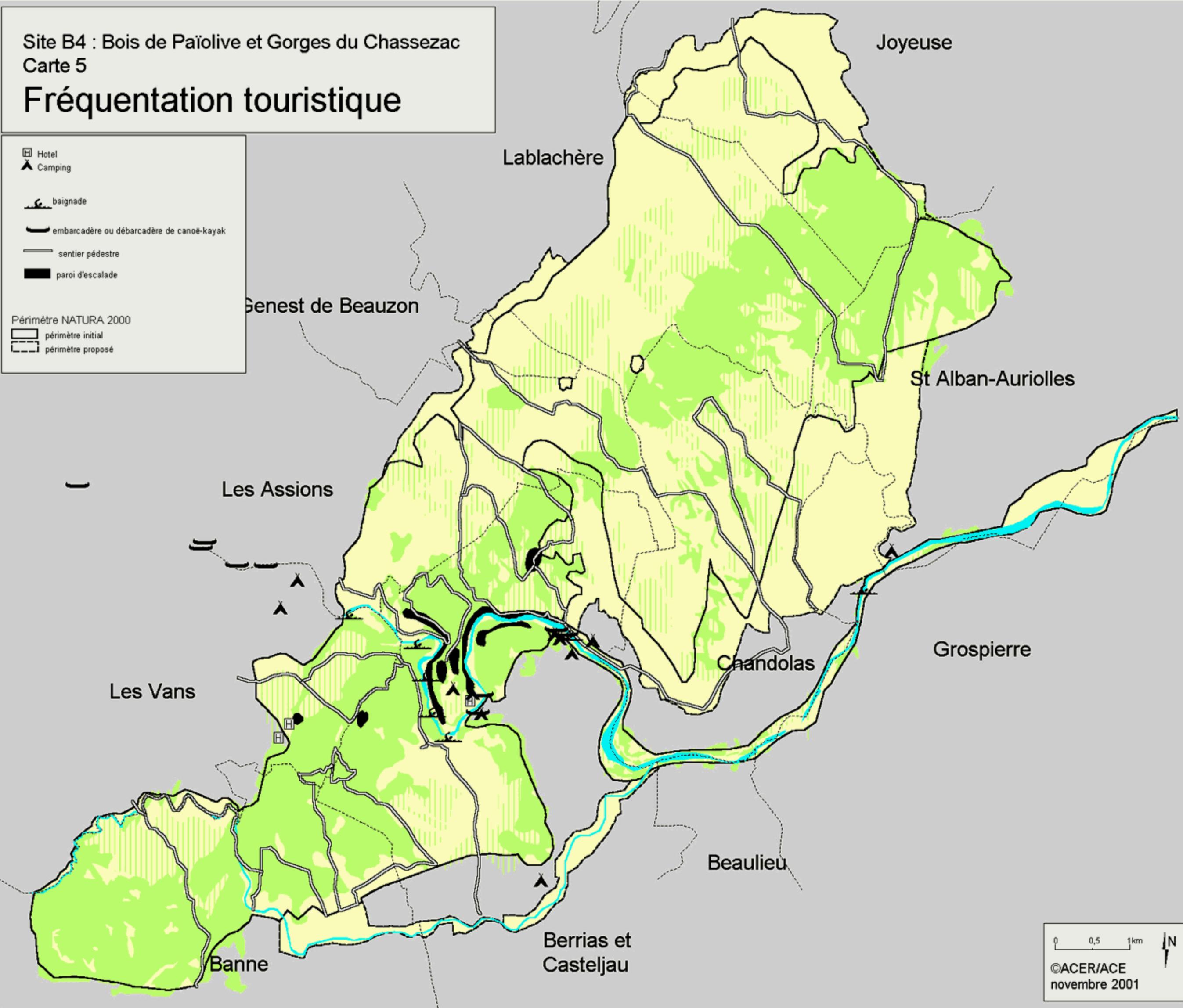
Carte 5

Fréquentation touristique

-  Hotel
-  Camping
-  baignade
-  embarcadère ou débarcadère de canoë-kayak
-  sentier pédestre
-  paroi d'escalade

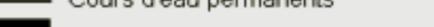
Périmètre NATURA 2000

-  périmètre initial
-  périmètre proposé

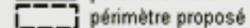


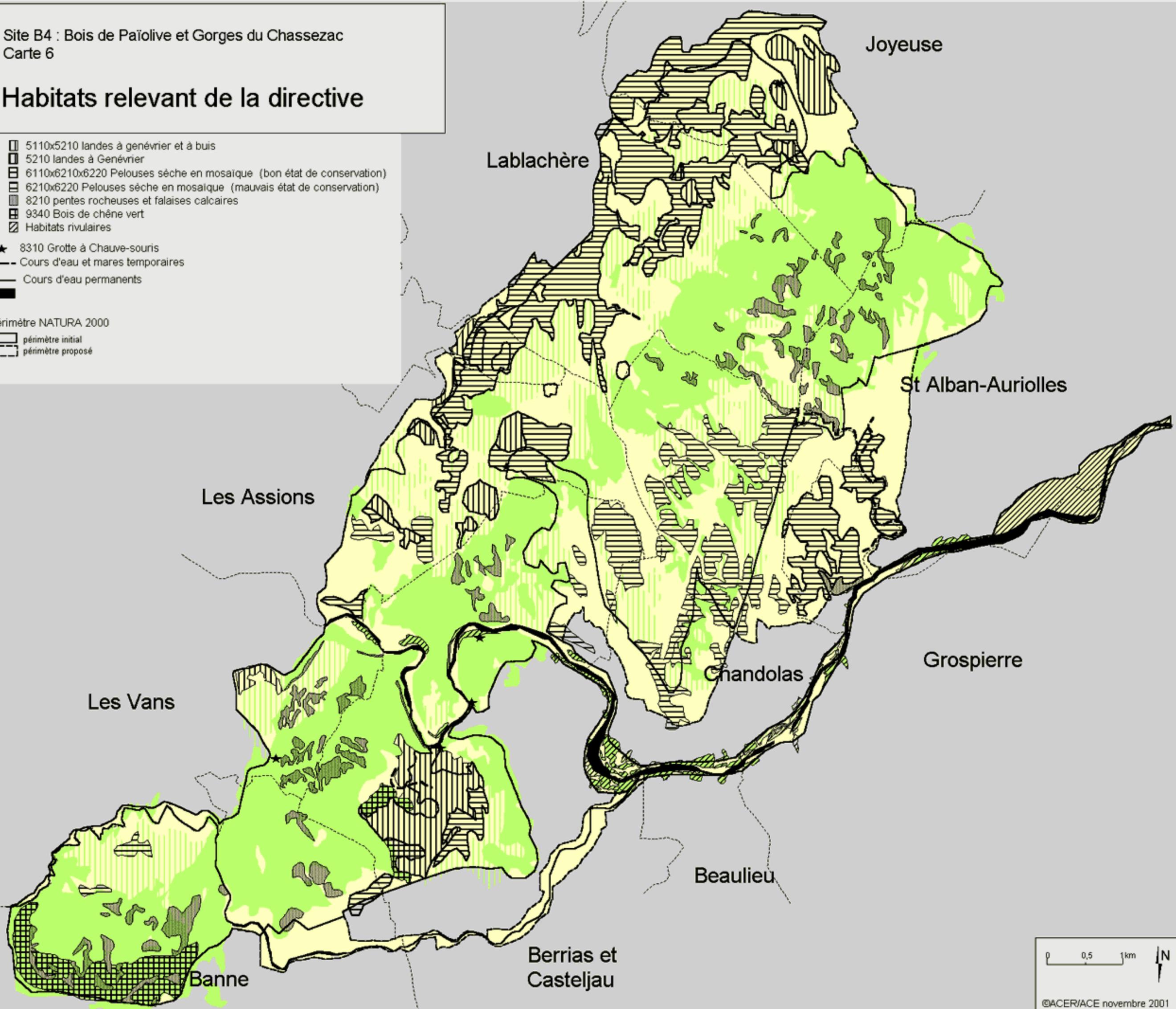
Habitats relevant de la directive

-  5110x5210 landes à genévrier et à buis
-  5210 landes à Genévrier
-  6110x6210x6220 Pelouses sèche en mosaïque (bon état de conservation)
-  6210x6220 Pelouses sèche en mosaïque (mauvais état de conservation)
-  8210 pentes rocheuses et falaises calcaires
-  9340 Bois de chêne vert
-  Habitats rivulaires

-  8310 Grotte à Chauve-souris
-  Cours d'eau et mares temporaires
-  Cours d'eau permanents
- 

Périmètre NATURA 2000

-  périmètre initial
-  périmètre proposé



Invertébrés cités en annexe de la directive

Périmètre NATURA 2000

— périmètre initial
- - - périmètre proposé



St Genest de Beauzon

Les Assions

Les Vans

Banne

Lablachère

Chandolas

Beaulieu

Berrias et Casteljou

Joyeuse

St Alban-Auriolles

Grospierre

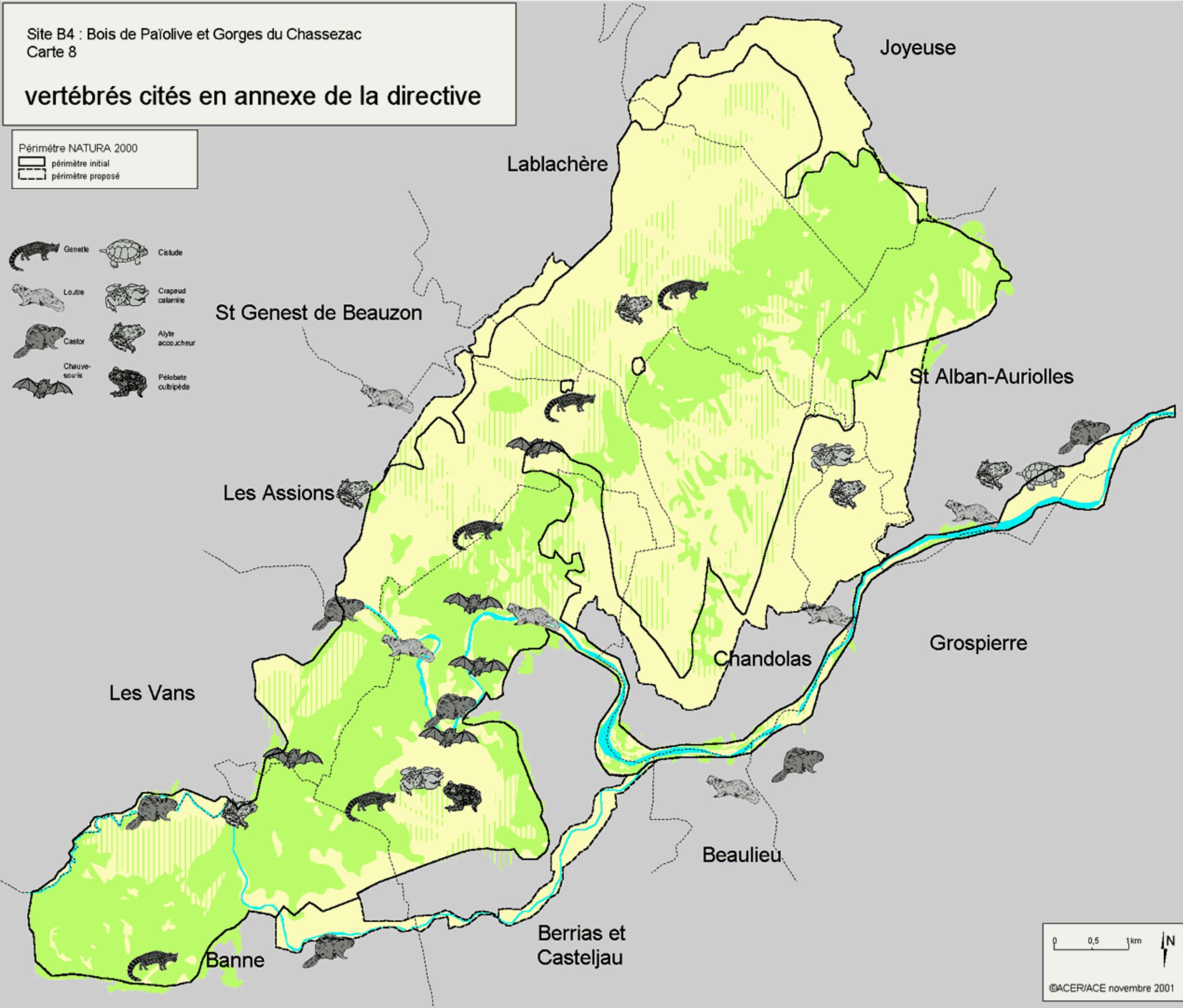
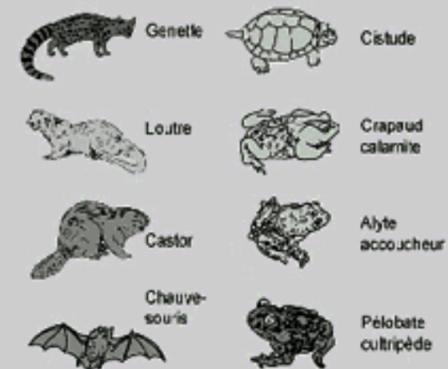
0 0,5 1km



vertébrés cités en annexe de la directive

Périmètre NATURA 2000

— périmètre initial
- - - périmètre proposé



Site B4 : Bois de Païolive et Gorges du Chassezac

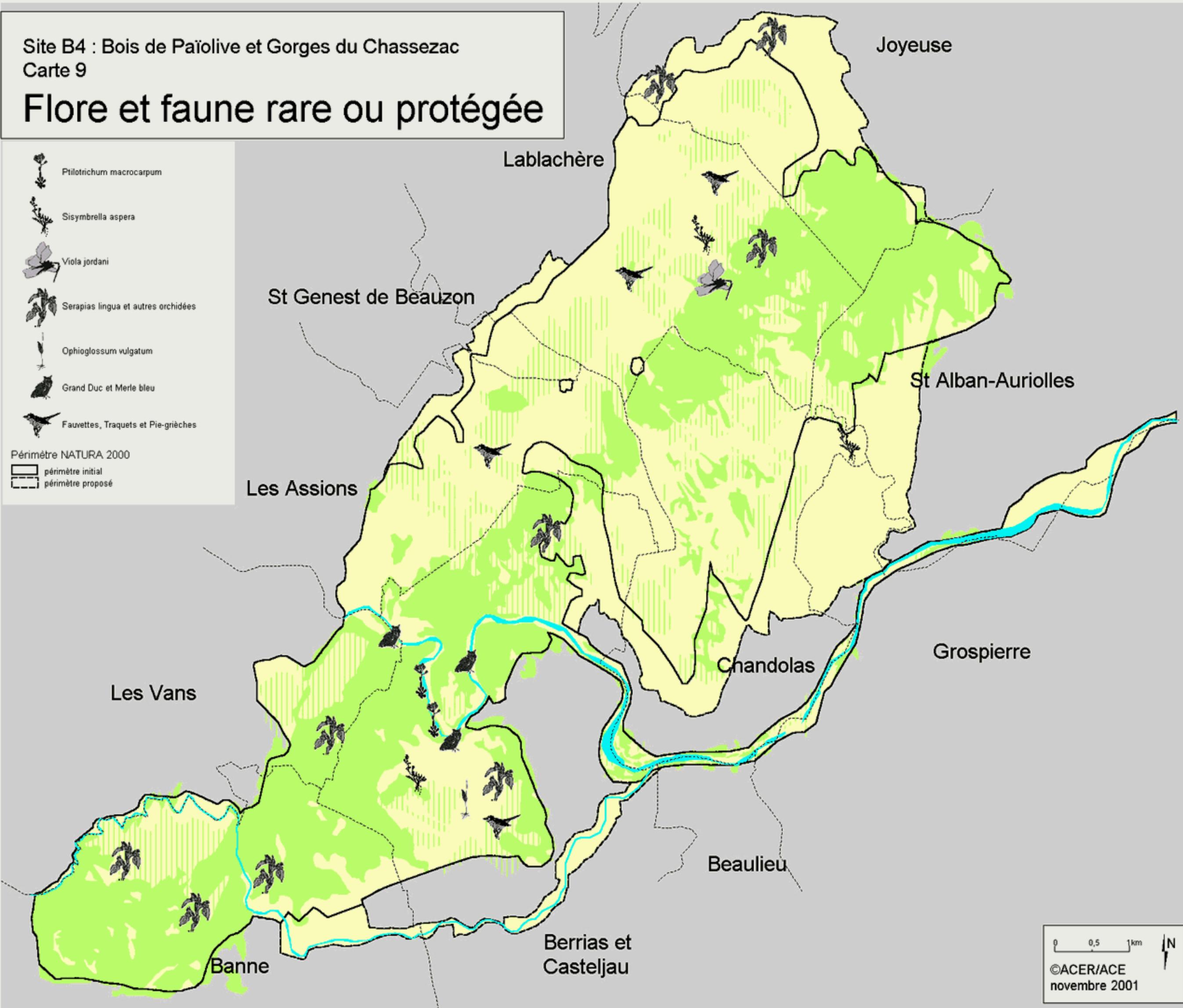
Carte 9

Flore et faune rare ou protégée

-  *Ptilotrichum macrocarpum*
-  *Sisymbrella aspera*
-  *Viola jordani*
-  *Serapias lingua* et autres orchidées
-  *Ophioglossum vulgatum*
-  Grand Duc et Merle bleu
-  Fauvettes, Traquets et Pie-grièches

Périmètre NATURA 2000

-  périmètre initial
-  périmètre proposé



Site B4 : Bois de Païolive et Gorges du Chassezac

Carte 10

Actions - milieux rocheux et forestiers



HAB 3.1 arbres remarquables



HAB 7.1 plan de gestion des grottes à chauve-souris



ADM 2.3 COM 2.4 plan d'aménagement des sites d'escalade



HAB 7.2 réhabilitation des carrières



COM 2.3 sensibilisation du grand public

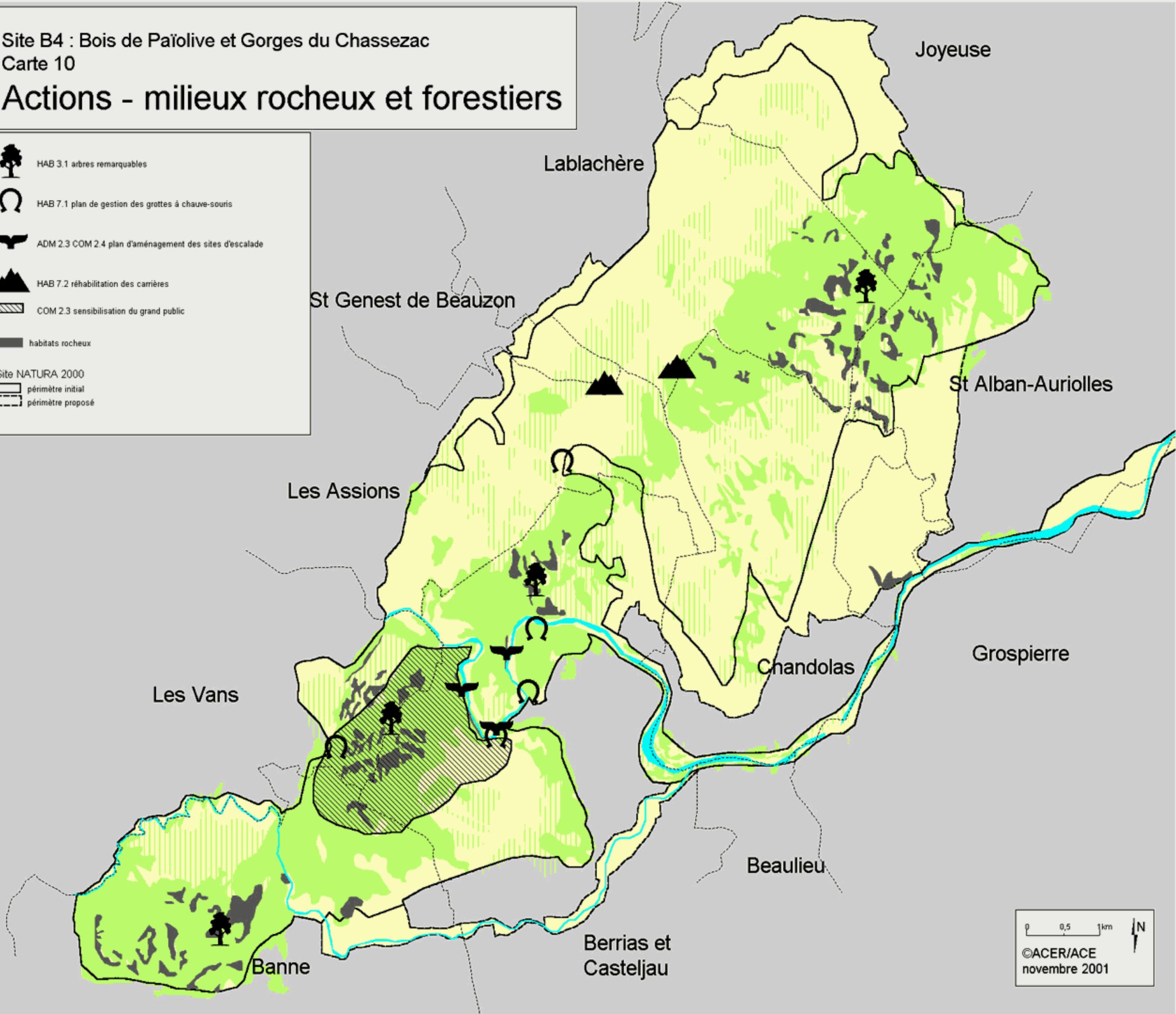


habitats rocheux

Site NATURA 2000

— périmètre initial

- - - - - périmètre proposé



Site B4 : Bois de Païolive et Gorges du Chassezac

Carte 11

Actions - milieux herbeux et arbustifs



HAB 4.4 Restauration des oliveraies et vergers extensifs



HAB 1.1 / HAB 4.1 - Animation foncière / appui technique CTE et MAE

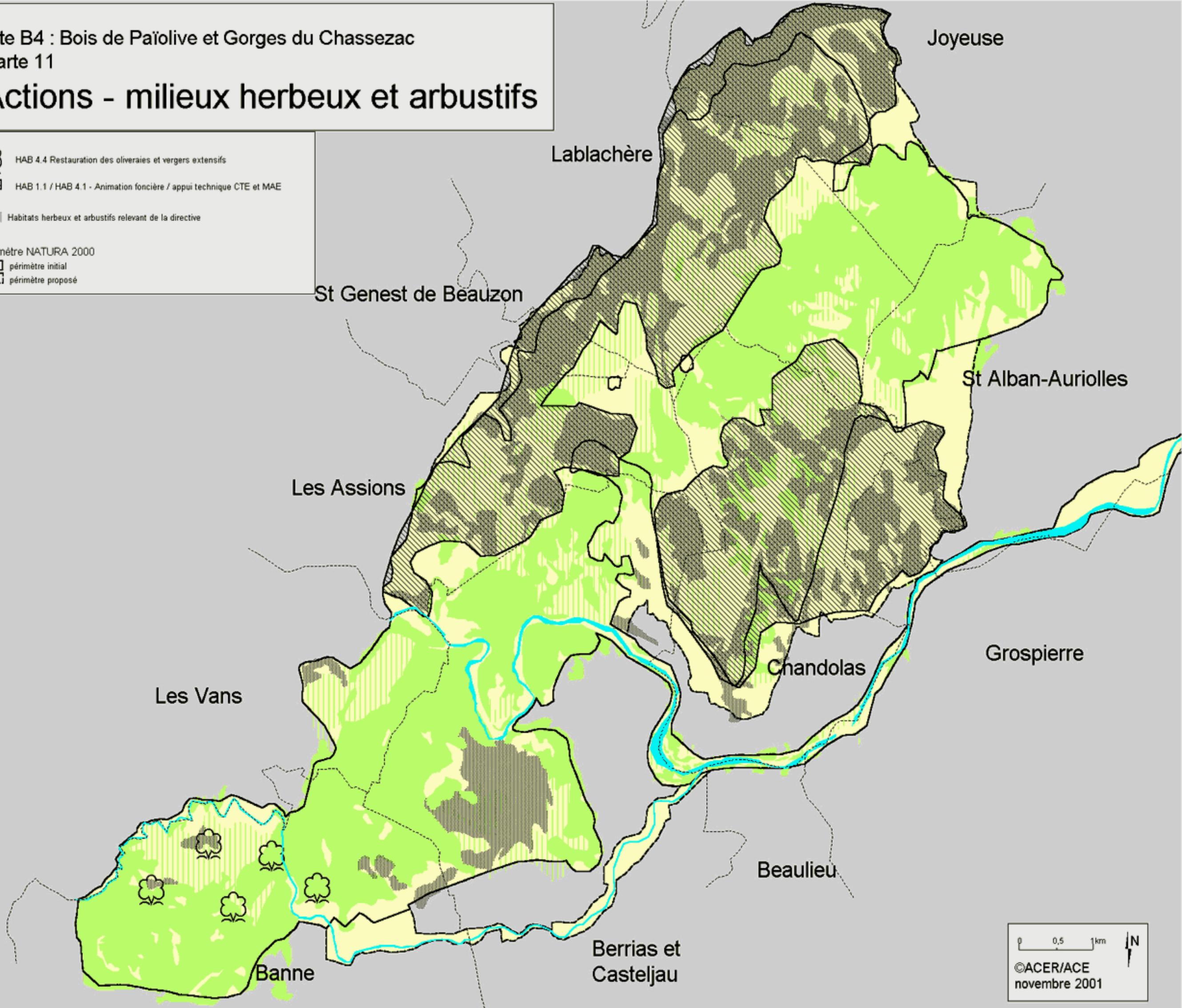


Habitats herbeux et arbustifs relevant de la directive

Périmètre NATURA 2000

— périmètre initial

- - - périmètre proposé



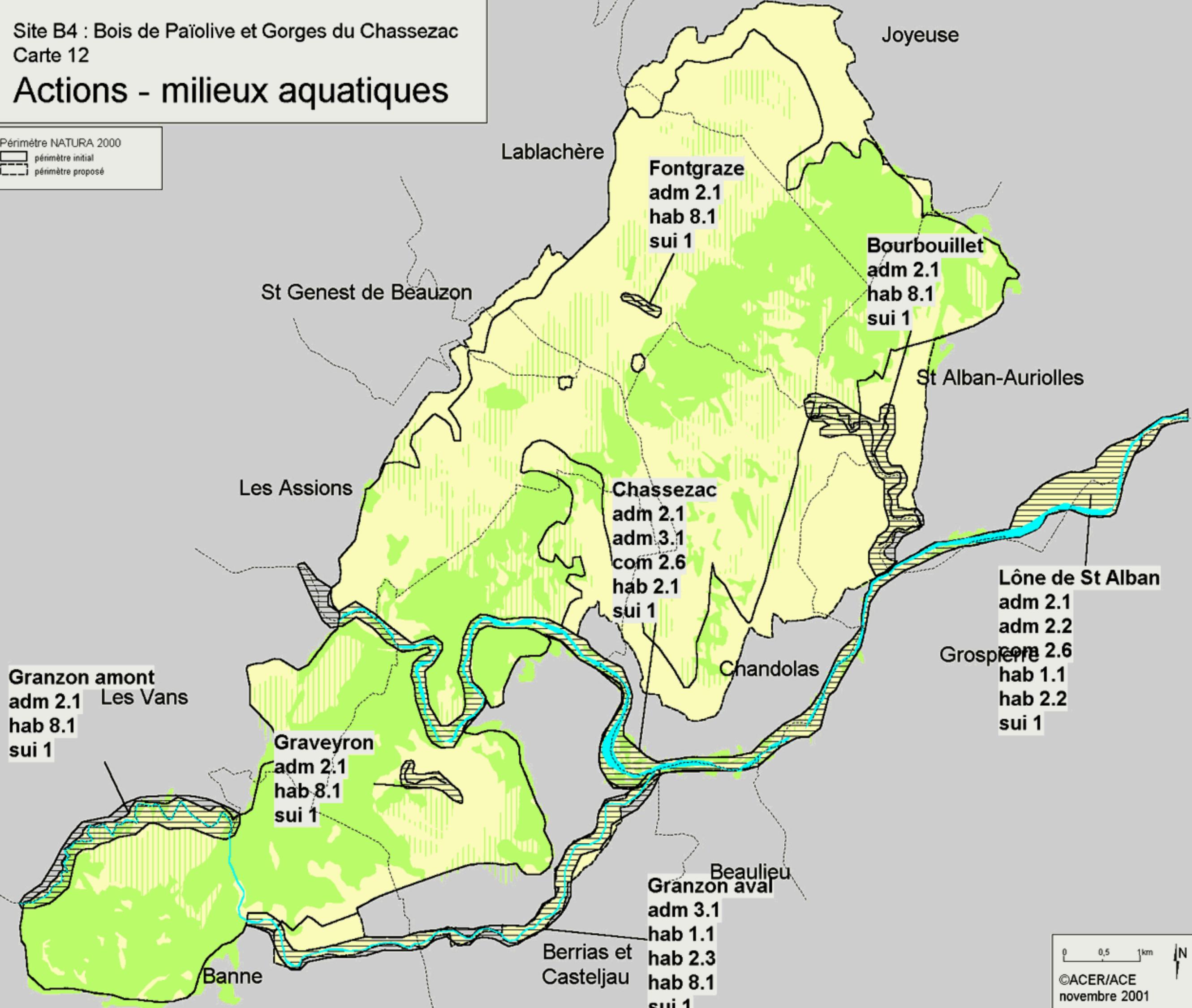
0 0,5 1km

©ACER/ACE
novembre 2001

Actions - milieux aquatiques

Périmètre NATURA 2000

— périmètre initial
- - - périmètre proposé



Joyeuse

Lablachère

Fontgraze
adm 2.1
hab 8.1
sui 1

Bourbouillet
adm 2.1
hab 8.1
sui 1

St Genest de Beauzon

St Alban-Auriolles

Les Assions

Chassezac
adm 2.1
adm 3.1
com 2.6
hab 2.1
sui 1

Lône de St Alban
adm 2.1
adm 2.2
com 2.6
hab 1.1
hab 2.2
sui 1

Grospierr

Granzon amont
adm 2.1
hab 8.1
sui 1

Graveyron
adm 2.1
hab 8.1
sui 1

Chandolas

Beaulieu
Granzon aval
adm 3.1
hab 1.1
hab 2.3
hab 8.1
sui 1

Berrias et
Casteljau

Banne